



MÉMOIRES

DE

SULLY.

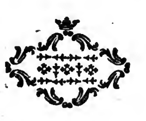
MÉMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BÉTHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI LE GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue, corrigée & augmentée.

TOME TROISIEME.





A LONDRES.

M. DCC. LXXVIII.





SOMMAIRES
DES LIVRES
Contenus dans le troisieme Volume.

SOMMAIRE
Du huitieme Livre.

MÉMOIRES 1596-1597. *Siege de la Fere : maladie du roi. Entreprises militaires exécutées & manquées. Morts des ducs de Nemours & de Nevers. Malversations dans les finances. Rosny va trouver Henri à Amiens : ce qui lui arrive avec un astrologue : péril que court madame de Liancourt. Voyage de Rosny à Rouen. Il est député vers Madame, pour la résoudre à épouser le duc de Montpensier : traitement qu'il reçoit de cette princesse : il court risque d'être disgracié à cette occasion : il rentre dans les bonnes graces de Madame. Succès des armes du roi dans différentes provinces. Opposition des financiers à l'entrée de Rosny dans le conseil des finances : irrésolutions de Henri, qui enfin le met dans le conseil. Traité du duc de Mayenne avec le roi, qu'il vient trouver à Monceaux. Rosny va visiter les généralités : colomnies de ses*

ennemis à cette occasion ; utilité dont ce voyage est au roi. Démêlés de Rosny avec Sancy : il découvre les artifices & les fraudes du conseil des finances. Assemblée des notables, tenue à Rouen : réflexions sur les états du royaume : bon conseil donné à Henri par Sully : résultat de cette assemblée : établissement du conseil de raison, qu'on est obligé de supprimer. Travaux de Rosny dans les finances.

SOMMAIRE

Du neuvieme Livre.

MÉMOIRES 1597-1598. *Divertissements à la cour. Les Espagnols surprennent Amiens : moyens imaginés par Rosny, pour reprendre cette place. Il est mis à la tête du conseil des finances en l'absence du roi : ses travaux dans les finances, & ses démêlés avec le conseil. Siege d'Amiens, auquel Rosny pourvoit. Nouvelle mutinerie des Protestants pendant ce siege, & leurs desseins. Mort de Saint-Luc; Henri promet la grande maîtrise de l'artillerie à Rosny, & la donne à d'Estrées. Rosny est fait gouverneur de Mante. Les Espagnols essaient en vain de secourir Amiens : sa prise. Détail des lettres de Henri sur différents sujets. Entreprises exécutées & manquées après le siege d'Amiens. Négociations pour la paix. Henri IV passe en Bretagne ; se laisse fléchir en faveur du duc de Mercœur : liberté de Rosny sur cette faute. Séjour & services de Rosny en Bretagne. Cabales des Calvinistes, pour obtenir un édit favorable. Audience donnée par Henri aux ambassadeurs Anglois & Hollandois, qui ne peuvent lui persuader de continuer la guerre. Edit de Nantes. Conver-*

ſation de Henri avec le duc de Bouillon : autre converſation ſinguliere de Henri IV avec Roſny, ſur la diſſolution de ſon mariage, & ſur ſon attachement pour la ducheſſe de Beaufort. Henri revient à Paris, paſſe en Picardie. Concluſion & cérémonies de la paix de Vervins.

SOMMAIRE

Du dixieme Livre.

MÉMOIRES 1598-1599. *Réforme faite dans les troupes. Ordonnances sur le bled, le port d'armes, & autres réglements sur la finance, la police, les ouvrages publics, &c. Question du vrai ou faux D. Sébastien. Conférence de Boulogne entre l'Espagne & l'Angleterre, sans fruit. La duchesse de Beaufort travaille avec ses partisans à se faire déclarer reine : fermeté avec laquelle Rosny lui résiste : il se brouille avec elle, & Henri les raccommode : conversation de ce prince avec sa maîtresse, sur ce sujet. Maladie de Henri. Réception du légat à Saint-Germain. Travaux de Rosny dans la finance : qualités nécessaires à l'homme d'état : Rosny rend compte de ses biens, de son caractere, de sa maniere de vivre, &c. Etat déplorable où les guerres avoient réduit la France. Valeur des traités faits avec la ligue. Arrêts rendus. Dispute de Rosny avec le duc d'Epernon. Rosny travaille avec Henri à rectifier les abus dans la finance : talents de ce prince pour le gouvernement. Faits singuliers. Exposition, examen & critique des dispositions testamentaires de Philippe II. L'archiduchesse vient à Marseille.*

Opposition du clergé de France au mariage de Madame avec le duc de Bar : conduite du cardinal d'Ossat en cette occasion : conférence entre les Catholiques & les Protestants, inutile pour la conversion de cette princesse : Henri fait célébrer ce mariage par l'archevêque de Rouen : conversations plaisantes à cette occasion. Le clergé, le parlement, &c. s'opposent à l'enrégistrement de l'édit de Nantes : changements qui y sont faits : assemblée des Protestants, & artifices du duc de Bouillon à ce sujet : l'édit est enrégistré. Affaires de Marthe Brossier. Charge & gratifications accordées par Henri à Rosny. Mort surprenante de la Connétable, de la duchesse de Beaufort : douleur qu'en ressent Henri : Rosny le console.



SOMMAIRE

Du onzieme Livre.

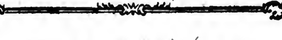
MÉMOIRES 1599-1601. *Affaire du marquiſat de Saluces : artifices du duc de Savoie pour ne point le reſtituer. Voyage de Henri IV à Blois. Diſſolution de ſon mariage avec Marguerite de Valois : ſes amours avec mademoiſelle d'Entragues, qui ſe fait donner par ce prince une promeſſe de mariage : hardieſſe de Roſny dans cette occaſion. Articles de mariage avec la princeſſe de Florence arrêtés. Faits étrangers. Roſny prend la tutele de ſes neveux d'Epinoy. Permiſſion pour les manufactures d'étoffes précieuſes révoquée. Roſny eſt fait grand-maître de l'artillerie, & il y donne tous ſes ſoins. Le duc de Savoie vient à Paris, met les courtiſans dans ſon parti, cherche à corrompre Roſny, puis à l'exclure des conférences : n'obtient rien, & s'en retourne. Nicole Mignon veut empoiſonner le roi. Diſpute publique de l'évêque d'Evreux & de Du-Pleſſis-Mornay. Nouveaux ſubterfuges du duc de Savoie : raiſons de lui déclarer la guerre : préparatifs de Roſny pour cette guerre. Henri IV épouſe par procureur la princeſſe de Florence. Priſes de Chambery, Bourg, Montmélian, Charbonnieres, &c.*

& autres détails sur cette campagne : grands services qu'y rend Rosny, malgré la jalousie & l'opposition des courtisans. Le cardinal Aldobrandin vient négocier pour la paix : réception que lui fait Rosny : conférences rompues par la démolition du fort de Sainte-Catherine : reprises par Rosny, qui conclut le traité : articles de ce traité. La Reine arrive à Paris, est reçue par Rosny à l'Arsenal. Faits étrangers.





MÉMOIRES
DE SULLY.



LIVRE HUITIEME.

CE qui détermina le roi à entreprendre un ſiege auſſi difficile que celui de la Fere, c'eſt que ſes ennemis ayant ſéparé leurs troupes après leurs ſuccès, ſa majeſté ne voulut pas laiſſer inutiles les ſiennes, qui s'étoient à la fin raſſemblées, & qu'il étoit important de raſſurer la Picardie ébranlée par tant de pertes. Le parti que j'aurois préféré à tout autre, eût été de demeurer pendant ce ſiege auprès du roi, dont je ne goûtois point les ménagements pour ma perſonne : mais je n'oſai refuſer la commiſſion qui m'alloit retenir à Paris; & pour en adoucir l'ordre, ſa majeſté m'aſſura que de long-temps il ne ſe feroit rien de conſidérable devant la Fere, & que je pourrois dans la ſuite y faire quelque

1596.

1596. voyage. En effet j'y en fis deux ou trois; mais je n'y étois pas plutôt arrivé, que la néceſſité de pourvoir à la ſubſiſtance des troupes m'en faiſoit repartir preſqu'auſſitôt. Ce qui m'en conſola, c'eſt que rien n'ayant manqué dans l'armée moyennant les ſoins que je pris, je puis me flatter d'avoir un peu contribué à la réuſſite de ce ſiege. Il dura ſix mois : c'eſt le plus long que Henri ait fait. Auſſi cette place, outre l'avantage de ſes fortifications, avoit une garniſon très-nombreuſe, compoſée de ſoldats choiſis & commandée par deux excellents officiers, l'un François (1), ſénéchal de Montelimart, & l'autre Eſpagnol, nommé Oſorio.

Beringhen (2) à la perſuaſion d'un ingénieur ſon ami, ou même ſon parent, & venu exprès de Flandre où il demeuroit, ſe mit dans la tête qu'on pouvoit ſubmerger la Fere, & il répondit ſi bien de la réuſſite, ſur la caution de ſon ingénieur, que le roi contre ſon ſentiment ſe laiſſa aller à permettre qu'on tentât cette voie. Elle auroit en effet bien abrégé le ſiege; mais on a pu remarquer que preſque tous les projets de cette nature ſont preſque ſujets à échouer; le plus léger mécompte ſuffit pour cela, & il eſt fort rare qu'on n'y en faſſe pas. C'eſt l'idée de détourner le Téſin, qui fit autrefois

(1) Il ſe nommoit Colas. Les Eſpagnols avoient promis de le faire comte de la Fere.

(2) Pierre de Beringhen étoit lui-même Flamand, né à Bruxelles.

perdre une bataille & la liberté à François I. Je trouvai cette proposition sur le tapis, dans un des voyages que je fis au camp. J'en jugeai l'exécution impossible, & je la combattis de tout mon pouvoir; mais l'ingénieur ne manquoit point de raisons plausibles pour opposer aux nôtres. A l'entendre, c'étoit une affaire de peu de temps & de peine; il ne s'agissoit que d'élever une chaussée. On la fit donc, & parce que l'eau la força deux ou trois fois, on la refit autant de fois. Une derniere se trouva à l'épreuve de l'eau : qu'arriva-t'il? Que l'eau ne put monter jusqu'à la hauteur qu'on s'étoit promise. Il est vrai qu'il ne s'en falloit que six pieds; mais on n'en fut pas moins contraint d'abandonner l'ouvrage (3) après y avoir consumé beaucoup de temps & d'argent. 1596.

Le siege de la Fere souffrit encore de la maladie qu'eut le roi à Traversy, où étoit son quartier. A la premiere nouvelle qui m'en vint, je volai vers ce prince, & je ne le quittai qu'après que je le vis entiérement rétabli. Sa maladie fut assez considérable, pour me faire craindre la plus grande perte que la France pût faire. Le gouverneur de la Fere se voyant manquer

Mieux, Travecy.

(3) D'Aubigné n'en parle pas d'une maniere si méprisante, *chap.* 12, *ibid.* „ La chaussée, dit-il, ayant „ fait refouler la riviere „ d'Oise dedans la ville de „ la Fere, elle pourrit tous „ les magasins qu'ils te„ noient dans le bas.... „ C'étoit une grande ma„ chine de plus d'un quart „ de lieue de long.... En„ treprise qui ne sentoit „ ni un roi ni un royaume „ abattus de tant d'incom„ modités„.

1596. de tout, remit enfin cette place au roi, qui la fit réparer. A la priere de madame de Liancourt, il en donna le gouvernement à son fils César, dont Manicamp, parent (4) de cette dame, fit les fonctions en qualité de lieutenant.

Sa majesté s'avança ensuite vers la frontiere d'Artois, emporta d'assaut le château d'Imbercourt, & crut en faire autant par le pétard, de la ville d'Arras. Le maréchal (5) de Biron fut cause que cette derniere entreprise échoua, parce qu'il ne se munit pas d'une assez grande quantité de pétards. Les trois premiers qu'on appliqua jouerent assez heureusement; le quatrieme ayant été jetté sans effet dans le fossé, avec celui qui l'attachoit, tua & blessa plusieurs des nôtres. Il est triste qu'une conquête si considérable, & qui auroit garanti Amiens du malheur qui lui arriva bientôt après, ait été manquée, faute de deux ou trois pétards de plus. Biron s'éloigna pour éviter les justes reproches qu'on pouvoit lui faire, & alla décharger sa colere sur le pays des environs de Bapaume, où il fit un horrible dégât.

En Picardie.

Le mauvais succès d'Arras fut avantageusement compensé par plusieurs événements favorables, arrivés sur la fin de l'année précédente, & au commencement de celle-ci, que je ne ferai qu'indiquer à

(4) Philippe de Longueval, sieur de Manicamp.

(5) Biron à son tour en accusoit hautement, avec murmures, l'avarice du roi.

mon ordinaire : je parle de la réduction de Toulouſe (6), de la proſpérité des armes du roi en Provence, & de la réunion des chefs de la ligue au parti du roi. Joyeuſe (7) qui avoit quitté le froc pour endoſſer le harnois, & ſe payoit avec uſure des mortifications du cloître, fit ſon traité avec le roi en ce temps-là. Le duc de Nemours ſuivit; mais ſur le point que le ſien alloit être conclu, il mourut (8) de regret, à ce qu'on croit, de voir tant de grands projets réduits à ſi peu de choſe. Saint-Sorlin ſon frere continua le traité pour lui-même. La mort du duc de Nevers (9) délivra encore le roi d'un ſer-

1596.

Henri de Savoie-Nemours.

(6) Conſultez ſur ces faits les hiſtoriens ci-deſſus nommés, *années* 1595 & 1596.

(7) Henri de Joyeuſe, le ſeul qui reſta des ſept fils de Guilleaume duc de Joyeuſe. Il entra chez les capucins, & y mourut ſous le nom de P. Ange.

(8) „ Il jetta par la bouche & par tous les pores, juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang „. *Perefixe*, *ibid.* Cayet en fait une deſcription très-touchante, *ibid. pag.* 519.

(9) Louis de Gonzague mourut de la dyſſenterie à Neſle en 1595, âgé de cinquante-ſix ans, de chagrin, dit-on, de ce que s'entretenant avec Henri IV auquel il donnoit un conſeil au ſujet de la ville de Calais, ce prince lui avoit répondu : „ c'eſt bien à vous à me conſeiller là-deſſus, vous qui n'avez jamais approché de cette place de plus près que de ſept lieues „. Quoique M. de Thou, *liv.* 113, & Brantôme, *tom.* 3, *pag.* 159, louent beaucoup ce ſeigneur, le reproche que lui fait le duc de Sully d'avoir toujours été un ſerviteur extrêmement à charge à ſon maître, ſe vérifie aiſément, & par les propres lettres de ce général à Henri IV, dont nous avons un recueil dans les mémoires de Nevers, *tom.* 2, *pag.* 207, 376. „ Si votre majeſté, lui dit-il dans une de ces lettres, ne peut ou ne veut pas venir de par-deçà, je m'en éloi-

viteur aussi incommode qu'inutile. Enfin
1596. ce fut en ce temps-là que le duc de Mayenne, entiérement dégoûté de la mauvaise foi des Espagnols, commença à chercher sérieusement les moyens de rentrer dans les bonnes graces du roi.

Il avoit paru si important au roi de se rendre maître d'Arras, qu'après avoir essayé inutilement de le surprendre, il avoit formé le dessein d'en faire le siege dans les formes. Je crois être le seul à qui il s'en ouvrit. Le secret étoit d'une si grande conséquence en cette occasion, que n'osant confier à personne le soin d'observer cette place, il s'en chargea lui-même. J'avois séjourné tout cet hiver à Paris, occupé du service de sa majesté; je faisois

„ gnerai de telle sorte que „ l'on n'aura plus sujet d'attendre aucun secours de „ moi. En vérité, sire, „ vous ne me traitez pas „ de la façon que je vous „ sers, & il semble à tout „ le monde que vous ne „ faites pas grand état de „ moi.... Jamais je n'ai „ été traité de la façon „ que vous me traitez, „ par les rois vos prédécesseurs; j'avois cependant reçu d'eux plusieurs „ bienfaits, qui m'obligeoient à les servir aveuglément, & je suis encore à en recevoir le „ premier de votre majesté; si ses commissions ruineuses ne sont les bienfaits & les faveurs que „ je reçois d'elle: je vous „ dirai librement que je „ n'ai point reçu d'autres, „ depuis qu'il vous a plu „ de me commander de „ venir par-deçà, &c.„ *pag.* 348, & il y en a un assez grand nombre sur ce ton. C'est sur celles-là que le duc de Sully, auquel Henri IV communiquoit les secrets de son cabinet, jugeoit des dispositions du duc de Nevers, & non sur celles qu'il écrivoit à différents particuliers, lesquelles ne marquent en effet que beaucoup d'attachement & de zele pour la personne du roi.

ſeulement de temps en temps un tour à Moret, où je me plaiſois beaucoup. Un jour que je m'y occupois à faire niveler les hauteurs à deux mille pas de la maiſon, pour y conduire deux ruiſſeaux, qui font les deux nappes d'eau qu'on voit aujourd'hui à côté de la grande allée, je vis arriver un courier de madame de Liancourt, chargé d'une lettre de cette dame, & d'une autre de ſa majeſté, par laquelle Henri m'informoit de ſes deſſeins ſur Arras, & des moyens de les faire réuſſir. Je n'ai jamais vu ce prince dans une auſſi grande colere, qu'il me parut l'être dans cette lettre, ,, contre les maltôtes & les ,, friponneries; je me ſers de ſes termes, ,, de huit mangeurs, qu'il s'étoit donnés, ,, diſoit-il, au lieu d'un ſeul qu'il avoit ,, auparavant. Ces coquins, ajoutoit-il, ,, avec cette prodigieuſe quantité d'intendants qui ſe ſont fourrés avec eux par ,, compere & par commere, mangent le ,, cochon enſemble, & ont conſommé ,, plus de cent mille écus, qui étoit ſomme ſuffiſante pour chaſſer l'Eſpagne de ,, la France ,,. Il n'y a en tout ceci, rien qui ne ſoit exactement vrai. Je ferai bientôt toucher ſenſiblement la choſe au doigt, lorſque j'entrerai dans le détail des finances : je vais ſeulement en rapporter d'avance deux ou trois traits. 1596.

Meſſieurs du conſeil des finances ne doutant point qu'ils ne fuſſent chargés d'appurer les comptes pour les fourniſſements du ſiege de la Fere : en quoi pour-

1596. tant ils furent trompés, le roi m'en ayant attribué seul la connoissance, ils les firent prendre à Descures, la Corbiniere & autres partisans, avec lesquels ils étoient si bien d'accord, que ces derniers ne faisoient que leur prêter leur nom, ou tout au plus, n'y étoient intéressés que pour une légere somme. Ensuite ils traiterent, toujours sous ces noms empruntés, avec les marchands & pourvoyeurs qui les fournissoient ordinairement, au plus bas prix qu'ils purent, dans l'intention d'employer en compte le double ou le triple de ce qu'il en auroit réellement coûté au roi.

Je tiens du roi lui-même le fait que voici. Il étoit dû par le trésor royal aux Suisses, Reîtres & autres étrangers à la solde de la France, des arrérages considérables. Le conseil aposta un nommé Otoplote, qui fit entendre aux receveurs commis par ces étrangers, qu'ils ne devoient pas s'attendre & être jamais payés, à moins qu'ils ne se réduisissent d'eux-mêmes à une somme si modique, qu'on pût la leur donner, sans épuiser l'épargne. On convint de la réduction; mais messieurs du conseil chargerent leur compte de toute la somme due, & en déroberent ainsi le surplus au roi ou plutôt aux légitimes créanciers.

On pourroit joindre ici bien d'autres traits de cette espece. Aussi ces messieurs nageoient dans l'abondance, pendant que le roi étoit, lui & sa maison, dans la disette de tout. Ce prince leur ayant mandé

peu

peu de jours avant celui où il m'écrivoit, qu'il avoit besoin de huit cents écus pour une entreprise importante (le siege d'Arras), il les pria, les conjura de lui faire cette somme. Il parloit à des sourds : ils ne lui répondirent autre chose, sinon que bien loin de pouvoir lui fournir ce qu'il demandoit, ils ne savoient plus comment faire rouler sa maison. C'est une chose curieuse, de voir comment ils la faisoient rouler cette maison. „ Je suis, m'écrivoit „ ce bon prince, fort proche de mes en- „ nemis, & n'ai quasi pas un cheval sur „ lequel je puisse combattre, ni un har- „ nois complet que je puisse endosser : „ mes chemises sont toutes déchirées ; „ mes pourpoints (10) troués au coude ; „ ma marmite est souvent renversée, & „ depuis deux jours je dîne chez les uns „ & les autres ; mes pourvoyeurs disant „ n'avoir plus moyen de rien fournir pour „ ma table „. Celle de messieurs du conseil étoit sur un bien meilleur pied. Henri déploroit dans sa lettre des abus si criants ; moins à cause de lui, qu'à cause de ses sujets, qu'il regardoit, disoit-il, comme ses enfants, le Ciel ne lui en ayant point donné d'autres ; & il me proposoit l'idée d'assembler les Etats du royaume, pour chercher un remede à toutes ces malversations. 1596.

(10) „ Je lui ai vu, dit „ le Grain, *liv.* 8, un pour- „ point de toile blanche „ unie, étant toute sale de „ la cuirasse, déchiré par la „ manche, & des chausses „ fort usées, & rompues „ du côté du porte-épée „.

J'obéis à l'ordre que le roi me donnoit
1596. de brûler sa lettre; mais ce ne fut qu'après en avoir réservé une copie; & aujourd'hui que les raisons de garder le secret ne subsistent plus, je me fais un devoir d'en rapporter le contenu, comme un témoignage de la bonté & de la sagesse de ce prince. La lettre finissoit par un commandement de sa majesté de venir la trouver en Picardie, & d'y amener sa maîtresse. Nous étions les seuls avec lesquels ce prince pût ouvrir librement son cœur. Pour le billet de madame de Liancourt, il ne contenoit que deux mots: qu'elle partiroit le Mardi suivant, pour aller coucher le Mercredi à Maubuisson, où elle avoit une sœur abbesse, & qu'elle m'attendroit jusques-là à Paris.

Angélique d'Estrées.

Je vins coucher le Samedi à Corbeil, & je m'attendois à passer une partie du Dimanche & même tout le Lundi à Paris, où j'avois quelques emplettes à faire au palais. En entrant dans la rue de la Coutellerie, je rencontrai un messager de madame de Liancourt, qui me faisoit savoir que sur de nouvelles lettres du roi, & sur un avis de la maladie de l'abbesse de Maubuisson, elle s'étoit déterminée à partir avant le jour désigné, que je pourrois la rejoindre à Pontoise. Je soupçonnai que cette dame avoit peut-être intention de faire sa cour au roi aux dépens de ma paresse, & changeant de dessein, je dis à mes gens que je voulois aller dès ce même soir à Maubuisson, sans m'arrêter à Paris, qu'autant de temps qu'il en falloit pour manger un

morceau, & pour faire repaître mes chevaux dans la premiere hôtellerie que je rencontrerois, qui fut les trois pigeons : je ne me ferois pas fouvenu de ce nom, fans une petite aventure comique qui m'arriva en cet endroit. 1596.

Etant monté feul dans une fort grande chambre, j'y trouvai un homme qui s'y promenoit à grands pas, & fi abforbé dans fes penfées, qu'il ne me falua ni ne m'apperçut, comme je crois. En le confidérant plus attentivement, tout me parut fingulier dans fa perfonne, port, phyfionomie, habillement, un corps long & effilé, un vifage fec & décharné, une barbe claire & fourchue, un large chapeau, qui lui ombrageoit tout le vifage, un manteau boutonné jufqu'au collet, des bottes énormes, une épée traînante, & dans fa main une grande gibeciere double, de celles qu'on attache à l'arçon d'une felle. Je lui demandai affez haut s'il étoit logé dans cette chambre, & pourquoi il rêvoit fi profondément. Mon homme dédaignant la queftion, me répondit brufquement, & fans me faluer ni me regarder, qu'il étoit dans fa chambre, & qu'il penfoit à fes affaires, comme moi aux miennes. Quoiqu'un peu ému de la fottife du perfonnage, je ne laiffai pas de le prier fort honnêtement de me faire part de la chambre, feulement pour le temps de dîner, propofition qui fut reçue en grondant & fuivie d'un refus des moins polis. Trois de mes gentilshommes, mes pages &

quelques valets, étant entrés en ce moment, mon brutal crut devoir adoucir son
1596. visage & sa parole; il ôta son chapeau, & m'offrit tout ce qui étoit à lui; puis tout d'un coup s'étant mis à me regarder fixement, il me demanda d'un air un peu égaré où j'allois : „ trouver le roi, lui „ dis-je. Quoi! monsieur, reprit-il, le „ roi vous a mandé! Je vous prie de me „ dire à quel jour & à quelle heure vous „ avez reçu ses lettres, & aussi à quelle „ heure vous êtes parti „.

Il me fut aisé de reconnoître un astrologue à toutes ces questions, qu'il me fit d'un air si sérieux, que rien ne fut capable de le faire sortir de sa gravité. Il fallut encore lui dire mon âge, & lui donner mes deux mains à considérer. „ Vraiment, „ monsieur, me dit-il après tout ce cérémonial d'un air de surprise & de respect, je vous céde bien volontiers ma „ chambre : il y en aura beaucoup d'autres avant qu'il soit peu, qui vous „ quitteront leur place avec plus de regret que je ne fais la mienne „. Plus je feignois être surpris de son habileté, plus il s'efforçoit de m'en donner des preuves. Il me promit richesses, honneurs, autorité, les devins pour l'ordinaire n'en sont pas chiches, & il ajouta que si je voulois lui envoyer l'heure de ma naissance, il me diroit tout ce qui m'étoit arrivé & ce qui m'arriveroit; mais pourtant sans vouloir savoir mon nom, ni que je susse le sien. Il jugea à propos de sortir assez

précipitamment après ces paroles, en me donnant pour excuſe de ce qu'il ne m'entretenoit pas plus long-temps, qu'il étoit preſſé de porter des papiers à ſon avocat & à ſon procureur. Je ne cherchai point à le retenir. Il n'en étoit pas de même de mes gens, que je voyois ſaiſis de reſpect & de crainte à chacune des paroles que proféroit cet extravagant. Je réjouis mon épouſe de cette petite ſcene dans la premiere lettre que je lui écrivis. 1596.

J'arrivai le ſoir à Maubuiſſon, qui ſert comme de fauxbourg à Pontoiſe : j'y trouvai encore madame de Liancourt, avec laquelle je pris le lendemain la route de Clermont. Je marchois ſept ou huit cents pas devant la litiere où étoit cette dame, & qui étoit ſuivie à quelque diſtance d'un grand & lourd carroſſe, où étoient ſes femmes ; devant & derriere le carroſſe marchoient quelques mulets chargés de bagage. A une lieue de Clermont, dans un endroit où le chemin retréci par un côteau eſcarpé & par un vallon en précipice, ne laiſſe que la place aſſez juſte pour paſſer deux voitures, le cocher du carroſſe étant deſcendu pour quelques néceſſités, un des mulets en paſſant à côté de ce carroſſe arrêté, effraya tellement, par ſon henniſſement & par ſes ſonnettes, les chevaux qui malheureuſement étoient jeunes & ombrageux, qu'ils prirent le frein aux dents : ils commencerent à emporter le carroſſe & toute ſa charge avec une ſi grande roideur, que rencontrant d'abord

deux des mulets, ils les culbuterent. Les
1596. femmes enfermées, qui comprirent le danger où elles étoient, en voyant mille abymes ouverts sous leurs pieds, se mirent à pousser des cris douloureux. Le cocher & les muletiers avoient beau crier, appeller, s'efforcer, les chevaux ne s'arrêtoient point. Ils n'étoient déja plus qu'à cinquante pas de la litiere, dans le moment que madame de Liancourt effrayée du bruit qu'elle entendoit, mit la tête à la portiere. Elle jetta un cri épouvantable, ne voyant aucun moyen d'empêcher sa litiere d'être précipitée. Je me retournai aussi, & je frémis du danger de cette dame & de toute sa troupe; mais sans pouvoir y apporter de remede; à cause de la distance où j'étois: „ Ah! mon ami, dis-„ je à la Font, que ferons-nous? Voilà „ notre femme qui va être mise en pieces: „ que deviendrons-nous? Et que dira le „ roi? „ En disant ces paroles, je ne laissois pas de pousser mon cheval de toutes mes forces; mais cela ne me servoit de rien, & je serois arrivé trop tard.

Par un de ces coups heureux, & qui tiennent du miracle, dans le fort du danger, l'aissieu des petites roues étant sorti des moyeux, par une violente secousse qui cassa les chevilles, ces deux roues tomberent chacune de leur côté, le carrosse donna en terre & y demeura; un des chevaux de derriere fut renversé de la secousse & retint l'autre. Les chevaux de volée rompirent les traits & vinrent passer si près

de la litiere, qui rasa le bord du préci- 1596.
pice, qu'il est clair que s'ils avoient encore traîné le carrosse, elle en auroit été accrochée & renversée. Je les arrêtai, & les fis prendre par mes domestiques; ensuite je courus rassurer madame de Liancourt, qui étoit demi-morte de frayeur. Je passai jusqu'au carrosse, d'où je tirai toutes les femmes, dont la peur n'étoit pas moindre. Elles penserent étrangler leur cocher, & j'eus la complaisance de lui donner une volée de coups de canne. Enfin la peur étant entiérement dissipée, & la voiture bien raccommodée, nous nous remîmes en marche, & jusqu'à Clermont, je ne quittai plus la portiere de madame de Liancourt.

Le roi s'étoit avancé jusqu'en cet endroit au-devant de sa maîtresse, & il y arriva un quart-d'heure après nous. Pendant le récit de l'aventure arrivée, dont on ne manqua pas de l'instruire d'abord, j'observois ce prince, & je le voyois se troubler & pâlir. A ces mouvements, que je ne lui avois jamais remarqués dans les plus grands dangers, il me fut facile de juger de la grandeur de sa passion pour cette femme.

Les premiers moments ayant été donnés à la tendresse, le roi me mit sur ses affaires, dont la plus pressante étoit l'avis qu'on lui donnoit par une lettre écrite de Rouen, que le duc de Montpensier, rengagé plus que jamais avec les factieux, tramoit contre sa personne royale, un dessein important qu'on ne déclaroit pas,

1596. & qu'il s'attachoit par toutes sortes de moyens des créatures. Le roi en ressentoit d'autant plus de chagrin, qu'il aimoit naturellement le duc de Montpensier, & que la politique l'empêchant de s'allier par le mariage de Madame sa sœur, avec le comte de Soissons, ni avec aucun des princes Lorrains, il s'étoit accoutumé à regarder ce prince comme celui qui devoit être son beau-frere. Il voulut que suspendant toutes les autres affaires pour celle-là, j'allasse à Rouen faire rentrer M. de Montpensier dans son devoir, ou rendre ses brigues inutiles.

J'y passai six jours, & pendant ce temps-là j'eus lieu d'être pleinement convaincu, que l'imputation faite à ce prince étoit absolument fausse, & un artifice de ceux qui cherchoient à jetter du trouble dans le gouvernement. Ce prince, bien éloigné des sentiments dont on le taxoit, ne laissoit rien voir dans ses démarches & ses discours, qui ne justifiât son attachement à la personne du roi. Ceux avec qui il avoit eu à ce sujet les plus étroites liaisons, n'osoient plus parler autrement en sa présence, & désespéroient de le gagner. Un jour qu'il m'avoit fait l'honneur de m'inviter à dîner, il me parla de ses dispositions avec une candeur & une franchise, dont ceux qui l'ont connu savent bien qu'il n'auroit pas été capable, s'il se fût senti criminel; & quoiqu'il ne cherchât point à se justifier, l'innocence a certaines preuves muettes, auxquelles on ne peut guere

se

se méprendre. Il m'embrassa plusieurs fois, comme un homme qui lui étoit cher par son dévouement pour le roi, & en cette qualité il me fit une promesse de son amitié, dont j'ai reçu depuis toutes sortes de preuves. Je lui parlai de son mariage avec Madame, comme d'une affaire dans laquelle le roi conspiroit pour son bonheur autant que lui-même. Il m'avoua qu'il n'avoit jamais rien desiré aussi ardemment que la possession de cette princesse; mais qu'il n'osoit plus s'en flatter, ne voyant en lui, disoit-il, rien de capable de gagner son cœur, & de vaincre l'ascendant du comte de Soissons sur lui. Je demeurai entiérement satisfait des sentiments de M. de Montpensier, & je résolus d'en rendre bon compte à sa majesté. J'employai le reste de mon séjour à Rouen à renouer avec mes anciens amis, le premier président de Boquemare, MM. de Lanquetot, de Grémouville, de Bouterode, de Berniere, tous membres du Parlement; les abbés de Tiron & de Martinbault, les sieurs de Motteville, des Hameaux, du Mesnil, capitaine du vieux palais, de la Haulle, de Menencourt, du Mesnil Basil, & autres, dont je fus traité, & que je traitai à mon tour. J'étois descendu chez la Pile, un de mes amis particuliers.

1596.

Je trouvai encore le roi à Amiens (11),

(11) „ Les députés de „ la ville d'Amiens, lui „ parlant dans leur harangue de la bonté de Henri III. Oui, leur dit-il, „ c'étoit un bon prince; „ mais il vous craignoit, „ & moi je ne vous crains

1596. où arriverent peu de jours après des députés des principales villes de la Provence & du Languedoc, dont sa majesté reçut les compliments & les harangues avec sa bonté ordinaire. Le député de Marseille, qui parloit pour une ville si ancienne, & de tout temps si fidelle à ses souverains, fut celui qui se fit écouter avec le plus de plaisir.

Le roi non seulement détrompé sur mon rapport, de tout ce qu'on avoit voulu lui faire croire contre M. le duc de Montpensier, mais encore plus convaincu qu'auparavant de son affection, résolut de faire un dernier effort en sa faveur, & je fus assez malheureux pour qu'il me chargeât de cette nouvelle commission. M'ayant fait venir un soir auprès de son lit, il me dit qu'il falloit que j'allasse trouver madame Catherine, sous prétexte d'une simple visite de sa part; mais en effet pour l'obliger à prendre pour M. de Montpensier, les sentiments qu'elle conservoit toujours pour son (12) rival, depuis le sacrifice de la promesse de mariage. Après ce qui m'étoit arrivé à Chartres à ce sujet, je ne voyois que de la témérité à m'embarquer dans cette affaire, & une impossibilité absolue d'y réussir. Je conjurai le roi de m'épargner auprès de cette princesse &

„ ni ne vous aime „. *Le Grain*, *Décade de Henri le Grand*, *liv.* 10.

(12) Elle disoit ordinairement à ceux qui lui en parloient de la part du roi : „ Avant toutes choses je veux voir le comte „. *Matthieu*, *tom.* 2, *liv.* 2, *p.* 628.

du comte, cette derniere raiſon de me haïr éternellement. Il ſe refuſa à mes inſ- 1596.
tances, quelque preſſantes qu'elles fuſſent; & me répondant par le proverbe, *à bon maître, hardi valet*, il ne me laiſſa que le ſeul parti de l'obéiſſance.

Mon dernier recours fut de demander ma commiſſion par écrit, afin qu'elle me ſervît de préſervatif contre le ſort de tant de courtiſans diſgraciés pour avoir ſervi trop aveuglément leur maître, contre des perſonnes de ce rang. J'exigeai du roi, qu'outre la lettre de ſimple compliment pour la princeſſe, dont il vouloit me charger, il m'en confiât encore une ſeconde, dans laquelle il déduisît le motif de mon voyage, la nature de ſes ordres, la maniere & les raiſons dont il vouloit que je les appuyaſſe. A cette propoſition, ce prince toujours un peu vif ſur le point d'honneur, me répondit que ſes plus grands ennemis ne lui avoient jamais demandé caution de ſa parole. Je repliquai que je lui promettois de n'en faire uſage qu'à l'extrêmité, & que cet écrit pouvoit m'être néceſſaire auprès de Madame, dans la ſuppoſition qu'elle ſe montrât diſpoſée à ſe rendre à ſa volonté, pourvu que je la lui juſtifiaſſe clairement. Sa majeſté ſe rendit à cette derniere raiſon, & muni de cette piece authentique, je pris le chemin de Fontainebleau, où la princeſſe étoit alors, extrêmement embarraſſé de mon perſonnage.

Je ne ſéjournai que vingt-quatre heures

1596. à Paris, & j'arrivai près de Madame qui m'attendoit avec quelque impatience : le roi l'ayant fait prévenir quelques jours auparavant par Loménie ſur mon voyage, ſans lui en marquer le ſujet. Elle ſe flattoit (car en amour ſi l'on craint tout, on ſe flatte auſſi de tout) que peut-être je venois rendre le comte de Soiſſons heureux; & cette penſée me rendit heureux moi-même, tant qu'elle lui dura, c'eſt-à-dire les deux premiers jours, que je crus devoir donner à la civilité & aux compliments. Elle changea de ton le troiſieme, lorſqu'elle vit que je ne la mettois ſur le chapitre de ſes amours, que pour lui déclarer qu'au point où M. le comte s'étoit fait haïr du roi par toutes ſes imprudences, elle ne devoit plus penſer à en faire ſon époux; car je crus devoir commencer par en éloigner un, avant que d'entreprendre d'en faire recevoir un autre.

Quoique j'uſaſſe, en parlant de M. le comte de Soiſſons, de tous les termes les plus doux que je puſſe imaginer, il avoit dans la perſonne de Madame, un ardent défenſeur. Sa réponſe ne fut qu'un tiſſu d'épithetes toutes des plus fortes, & de menaces de me faire perdre les bonnes graces du roi. Etourdi d'un emportement ſi ſubit & ſi violent, je ne ſongeai qu'à l'appaiſer, autrement ma commiſſion eût été finie dès ce moment. Je la priai donc de m'écouter; & commençant un long diſcours, dont j'ignorois quelle alloit être la ſuite, je fis marcher avant tout une lon-

gue & éloquente protestation de respect, d'attachement, de passion de la servir, pendant laquelle j'appellois inutilement mon imagination à mon secours, pour me fournir de quoi la calmer; parce que tout ce que j'avois de plus raisonnable à lui faire entendre, je veux dire les excès auxquels M. le comte s'étoit porté contre le roi, étoit précisément ce qui la révoltoit le plus. Je franchis pourtant le pas, & je la priai de faire sérieusement réflexion, si ce prince, par toute sa conduite, avoit mérité que le roi travaillât à faire son bonheur. L'espérance seule qu'avoit la princesse, qu'un discours si peu de son goût, finiroit peut-être d'une maniere plus agréable pour son amour, l'obligea, comme malgré elle, d'y prêter attention. Je le jugeai par les fumées de colere, qui de temps en temps peignoient son visage de rouge & de pâle. 1596.

Je continuai à lui exposer, avec toute la modération possible, tous les sujets de mécontentement que M. le comte avoit donnés au roi, & en particulier, son écart en Bourgogne, certainement inexcusable, même à une amante, avec la précaution de ne pas oublier à répéter souvent, que pour moi je croyois M. le comte fort éloigné des sentiments qu'on pouvoit lui attribuer sur sa conduite. J'appuyai sur les suites qu'elle devoit naturellement avoir dans la conjoncture du procès actuellement intenté contre la princesse de Condé, par lequel le prince son fils, encore hugue-

not, vivoit incertain de son état, & dans
1596. une espece d'exil à la Rochelle. Cette affaire étant de celles où le bon droit tout seul ne suffit pas, les partisans du jeune prince auroient réussi difficilement à dissiper les accusations faites contre la mere, & à assurer au fils son rang de premier prince du sang & de présomptif héritier de la couronne; si le roi en supprimant les pieces de ce procès, comme il fit dans la suite, ne se fût mêlé lui-même de la justification de l'une, & de la défense de l'autre. Je fis sentir à Madame, que M. le comte tenoit son fort entre ses mains; mais qu'il usoit si mal de la bonne volonté du roi à son égard, que dans une occasion où il ne s'agissoit de rien moins pour lui, que de prendre la place du prince de Condé, il jetteroit infailliblement sa majesté dans les intérêts de son concurrent. Enfin je crois pouvoir dire qu'avec toute autre, j'aurois mis le prince dans son tort.

Madame, qui pendant ce discours étoit tombée dans une rêverie, causée par un chagrin cruel, plutôt que par de sages réflexions, m'interrompit en cet endroit, pour hâter cette conclusion que je lui avois laissé entrevoir favorable, & qui s'éloignoit à mesure que je parlois. Quand une fois elle eut repris la parole, elle ne fut plus la maîtresse de s'arrêter; & son dépit se rallumant, elle éclata pour la seconde fois contre moi, qui ne cherchois, disoit-elle, qu'à la tromper; & contre le roi son frere, qui l'aimoit si fort, disoit-elle ironique-

ment, qu'il ne pouvoit se résoudre à se défaire d'elle. Elle s'engagea, pour preuve, dans une longue énumération des soupirants qu'elle avoit eus; parmi lesquels il m'auroit été facile de lui montrer qu'elle avoit manqué son établissement par sa faute; comme lorsqu'elle avoit refusé le roi d'Écosse. Elle n'épargna ni la reine sa mere, ni le roi Henri III, qui avoient tous conspiré contre elle pour le célibat. Son cœur qui cherchoit les louanges après tant d'invectives, la ramena tout naturellement sur le comte de Soissons; & cet article fut traité dans un goût opposé, encore plus amplement. 1596.

Enfin elle se souvint qu'elle ne m'avoit interrompu, que pour entendre les conseils, moyennant lesquels je lui avois dit que le passé pouvoit se réparer; & elle me les demanda positivement, mais avec ce même ton de raillerie & de malignité qui me fit encore mieux comprendre que son esprit étoit atteint d'un mal incurable à toute l'éloquence humaine : ,, En faisant, lui répondis-je, pressé par la question, tout le contraire de ce que M. le comte de Soissons a fait jusqu'ici ,,. Le temps que je mis à proférer ce peu de paroles, suffit pour me persuader qu'inutilement je proposerois M. le duc de Montpensier. Je regardai ma commission comme achevée, ou plutôt comme tout-à-fait manquée; & je ne songeai plus qu'à me tirer de ce mauvais pas, avec des mots si vagues & si généraux, que la princesse

n'en put prendre aucun avantage sur moi, ni soutenir après, que je n'avois pas tenu ce que je lui avois promis. De tous les genres de discours, c'est celui-là qui coûte le moins. D'abord je me jettai sur les devoirs des rois, & je m'y étendis beaucoup, quoique je n'en voulusse rien conclure autre chose, sinon que de ce côté-là il n'y avoit aucun reproche à faire au roi. La conséquence devint elle-même un autre discours en forme, partagé en plusieurs parties, où la douceur de Henri ne fut pas traitée légérement. Pour finir par quelque chose de plus positif, puisque, contre mon attente, Madame avoit la bonté de ne point s'ennuyer d'une si longue harangue, je l'assurai succinctement que du caractere dont étoit Henri, on en obtenoit facilement tout ce qu'on lui demandoit de raisonnable.

1596.

Madame, surprise d'une chûte si précipitée, me demanda avec quelque raison ce semble, si je n'avois rien davantage à lui dire; car il est vrai que j'avois beaucoup marché, & fait peu de chemin. Je lui répondis qu'il me restoit encore une infinité de choses. Je voyois que la nuit étoit venue pendant une si longue conversation; & je comptois avoir assez lassé la princesse, pour me faire donner un congé absolu. Je fus trompé, elle ne me le donna que jusqu'au lendemain, & me congédia avec un air tout ensemble mutin & malin, qui accompagné d'un coup d'œil & de quelques interjections que j'entendis en for-

tant, fur le tour que je lui avois joué à Chartres, me parut de très-mauvais augure. 1596.

Il auroit fallu être le plus préfomptueux de tous les hommes, pour fe flatter après tout cela de la perfuader : auffi étois-je fort éloigné de cette penfée; & quelle joie n'aurois-je pas reffentie, fi en me quittant, elle m'avoit ordonné de ne plus reparoître devant elle! J'y retournai le lendemain à l'heure qui m'avoit été marquée, à la fortie de fon dîner. Madame étoit rentrée dans fon cabinet de meilleure heure que de coutume, & s'y étoit enfermée avec mefdames de Rohan, de la Guiche, de la Barre & de Neufvy, toutes femmes dont je n'attendois rien moins que de bons offices. Je demeurai dans fa chambre à m'entretenir avec mefdames de Gratains & de Pangeac, & deux autres demoifelles, auffi bien intentionnées que les autres l'étoient mal. Je leur dis que je n'aurois pas été fâché qu'elles euffent pris dans le cabinet de Madame la place de celles qui y étoient; & que j'étois fûr qu'elles y donnoient en ce moment à la princeffe de fort mauvais confeils. Elles me répondirent que je ne devois pas le croire; mais d'un ton qui me le confirma encore davantage.

Madame fortit au bout d'une heure au moins, qu'elle avoit employée à bien fe préparer, & m'appercevant, elle me dit qu'elle alloit me faire fa réponfe. Je pouvois la deviner aifément, à l'air compofé,

froid & méprisant, dont elle prononça ces
1596. paroles. Je la suivis, souffrant une cruelle peine. Elle m'épargna celle de lui parler; & commença par me dire qu'elle me tenoit quitte de tout ce que j'avois promis de lui dire, & que je n'avois rien autre chose à faire que de l'écouter moi-même: puis mettant une nouvelle nuance de hauteur & de mépris sur son visage, elle me traita en présence de tant de témoins, je suis obligé de l'avouer, comme le dernier des hommes, qui tranchoit, dit-elle, de l'homme d'importance & d'habile politique; lorsque je n'étois en effet qu'un vil & un lâche flatteur, qui ne cherchois qu'à arracher de sa bouche l'aveu des fautes, que M. le comte & elle n'avoient point commises, pour en faire ma cour au roi, indigné lui-même du personnage que je jouois. Madame ne put s'empêcher de se montrer femme, par l'abondance des paroles qui trahirent le maintien concerté qu'elle avoit pris. Il lui revint en mémoire quelque chose de ce que j'avois dit la veille, sur sa conduite & sur celle de M. le comte en Béarn, dont elle fit une apologie déplacée. Pangeac fut traité de gros buffle, qui n'avoit pas encore eu tout ce qu'il méritoit. Elle trouva mauvais que j'eusse censuré les rois. Elle revint de cet écart; & me dit que pour tout renfermer en deux mots, & pour m'ôter l'envie de me vanter de ma commission, elle m'avertissoit que j'étois bien imprudent & bien étourdi de me mêler des affaires d'une personne

ſi fort au-deſſus de moi; que je n'étois qu'un ſimple petit gentilhomme, dont le 1596.
plus grand honneur étoit d'avoir été nourri jeune dans ſa maiſon, & qui n'avois ſubſiſté, auſſi-bien que tous les miens, qu'en faiſant ma cour aux princes de Navarre; que le ſort de mes pareils qui ſe méconnoiſſoient & oſent mettre leurs doigts entre l'arbre & l'écorce, eſt d'être ſacrifiés tôt ou tard, ſans avoir même l'honneur de l'éclat. Tout cet endroit étoit bien travaillé, & de main de femme. Comme Madame ſavoit bien qu'il n'y avoit perſonne, pas même le comte de Soiſſons, tout prince du ſang qu'il étoit, qui eût oſé me tenir un pareil diſcours, elle ajouta, comme tout ce qu'elle put imaginer de plus ſanglant, qu'en me parlant ainſi, ce n'étoit pas moins au nom de M. le comte qu'au ſien, qu'elle me parloit. La péroraiſon répondit à tout le reſte. Ce fut une menace très-emportée de m'accabler d'un ſeul mot auprès du roi, & une défenſe de paroître devant elle, par-tout où elle ſe trouveroit.

Je ne crois pas qu'il puiſſe y avoir de diſtinction de rang & de ſexe, qui autoriſe à employer un tiſſu de termes ſi outrageants. Il n'y a pas aſſurément de vanité de ma part à les rapporter. Mais comme Madame joignit l'effet aux paroles, & qu'elle m'obligea pour ma défenſe à faire quelques démarches, où je m'éloignai pour la premiere fois de la ſoumiſſion que je devois à une princeſſe, ſœur

de mon roi; j'ai cru n'en pouvoir mieux
1596. justifier la nécessité, qu'en rapportant fidellement les conversations, & jusqu'aux propres paroles qui y donnerent lieu. Quoique mon amour propre souffrît étrangement d'un si indigne traitement, j'eus pour le moment assez de retenue, & même assez de politique pour n'en laisser rien paroître; je dis assez de politique, car pour peu que j'eusse montré d'altération sur mon visage, & d'aigreur dans ma réponse, Madame se feroit éloignée sans m'entendre, & auroit remporté un triomphe, qu'il étoit naturel que je cherchasse, du moins à rabaisser devant les personnes qui en étoient complices, ou témoins.

Je repris donc la parole, avec la fausse timidité d'un homme qui cherche à se disculper, & pour engager la princesse à m'entendre jusqu'au bout, je commençai par lui dire, que j'étois bien fâché que de mauvais conseils lui eussent fait appercevoir dans mes paroles ce que je n'avois eu aucune intention d'y mettre, & m'eussent attiré de sa part un traitement que je ne méritois point; qu'il m'étoit facile de lui faire connoître mon innocence sur tous les reproches qu'elle m'avoit faits; que pour commencer par M. le comte, elle savoit que dans tout ce que j'avois dit à son sujet, j'avois ajouté que personnellement j'étois persuadé de la droiture de ses intentions. J'arrêtai Madame par ce début: elle crut jouir du plaisir de me voir à ses pieds solliciter un pardon.

Je poursuivis avec le même sang froid : que pour lever le scrupule qu'elle sembloit avoir, qu'on eût député vers elle un petit gentilhomme, indigne de l'approcher, je lui apprenois que quoique, par le mauvais ménage de mes ancêtres, je n'eusse ni le bien, ni les dignités auxquelles je pouvois prétendre, cependant il étoit sorti en différents temps, de ma maison, plus de cent mille écus qui avoient été portés par des filles, dans les maisons de Bourbon & d'Autriche (13), que cette preuve tenoit lieu de mille autres que je pouvois y joindre ; que loin d'avoir été à charge au roi depuis que j'étois à son service, ce prince m'avoit quelquefois donné le plaisir de le voir recourir à moi dans ses besoins ; que j'avouois cependant qu'aucune raison n'auroit pu me justifier d'avoir passé les ordres que j'avois reçus de sa majesté, si réellement j'avois été capable de le faire. En ce moment je tirai de ma poche le second écrit du roi, aussi en forme de lettre, adressée à cette princesse ; ensuite profitant de l'étonnement où je l'avois jettée, je lui dis que pour achever mon message, avant de la quitter pour toujours, je lui déclarois comme son serviteur, que le roi lui tenant lieu de pere, & étant d'ailleurs son maître & son roi, elle n'avoit point d'autre parti à prendre, que de se

1596.

(13) Je renvoie sur ces paroles, à l'explication que j'ai donnée au commencement de ces mémoires, des alliances de la maison de Béthune.

soumettre à sa volonté; que sans écouter
1596. tout ce que pouvoit lui suggérer M. le comte de Soissons, elle devoit se résoudre, ou à prendre un époux de la main du roi son frere, ou à encourir sa disgrace; qu'il lui seroit bien sensible en ce dernier cas, après avoir soutenu un état de reine, de se voir réduite à un bien très-médiocre : puisqu'elle n'ignoroit pas qu'outre les largesses du roi, ce prince, dans l'abandon qu'il lui avoit fait des biens dont elle jouissoit, avoit plutôt consulté son cœur, que les loix & les coutumes de Navarre, qui lui en auroient laissé fort peu.

Ces dernieres paroles tirerent Madame, malgré elle, de la froideur & du dédain qu'elle s'efforçoit de montrer, pour la faire entrer dans le plus grand emportement dont une femme soit capable. Après l'avoir exhalé par tout ce que la colere peut inspirer (car ce récit n'est déja que trop long), elle rentra furieuse dans son cabinet : & moi, je me retirai doucement vers l'escalier. Comme je descendois, je vis accourir madame de Neufvy, qui me dit que Madame l'envoyoit me demander la lettre que je lui avois montrée : nouvel artifice de ces quatre femmes, qui avoient persuadé à Madame, qu'elle travailleroit plus efficacement à ma perte auprès du roi, si je pouvois paroître avoir sacrifié la lettre de sa majesté. Je sentis le piege, & je répondis à madame de Neufvy, qu'il me paressoit fort étonnant qu'après avoir refusé d'entendre le contenu

de la lettre, Madame me la fit demander au même moment; que je ne pouvois la communiquer qu'à la princeſſe ſeule, & lui en faire une ſimple lecture, en ayant beſoin pour moi-même. Ce n'étoit pas là le compte de la meſſagere, qui s'en retourna ſans repliquer. 1596.

Je vins le même jour coucher à Moret, où étoit mon épouſe; & après y avoir ſéjourné ſeulement vingt-quatre heures, je m'avançai juſqu'à Paris au-devant du courier que j'avois fait partir de Fontainebleau pour porter mes dépêches au roi. Au lieu de mon courier, je fus fort ſurpris de ne voir arriver que le jeune Boëſſe, maître d'hôtel de Madame, chargé d'une lettre qui me ſurprit encore davantage, lorſque je reconnus qu'elle étoit du roi: je ſavois que Boëſſe étoit celui que de ſon côté Madame avoit dépêché vers le roi. Je vis que cette lettre avoit été envoyée toute ouverte à la princeſſe, & qu'on ne me la remettoit qu'après qu'elle avoit paſſé dans les mains de Madame, qui y avoit mis ſon cachet. A toutes ces marques, je ne doutai plus de mon malheur: un triſte preſſentiment m'en avertit encore, & je n'ouvris la lettre qu'en tremblant. Je n'en avois que trop de ſujet. Au lieu des louanges, des témoignages de bonté & de confiance, dont les lettres du roi pour moi étoient ordinairement pleines, mes yeux ne furent frappés que d'un ordre rigoureux de faire ſatisfaction à Madame: ſa majeſté „ ne

1596. ,, pouvant souffrir (c'est ainsi qu'elle s'exprimoit) qu'un de ses sujets offensât une ,, princesse sa sœur sans l'en punir aussitôt, s'il n'effaçoit sa faute par ses soumissions.

Je fus terrassé, je l'avoue, de ce coup accablant, & d'autant plus, que ne pouvant présumer que mon postillon n'eût pas porté ma lettre au roi, je voyois que c'étoit même après l'avoir lue, qu'il me traitoit ainsi. Quelles réflexions ne fis-je pas alors sur le malheur d'être employé à raccommoder les grands, & sur le danger de servir les rois? Je ne me reprochois rien à l'égard du roi. Je l'avois servi pendant vingt-quatre ans, avec une assiduité & un zele que rien n'avoit refroidi. C'étoit malgré moi que je m'étois chargé d'un emploi si désagréable. Il y avoit dans l'écrit que je m'étois fait donner par Henri, mille choses plus dures que tout ce que j'avois dit à Madame; & je les lui avois épargnées, dans un moment où j'aurois peut-être été excusable de les aggraver. Je n'étois coupable tout au plus que d'obéir trop fidellement; cependant sa majesté me sacrifioit cruellement, sans aucun égard, ni pour mes raisons, ni pour ses propres ordres. J'étois pénétré de cette injustice; & toutes mes pensées alloient à former de fortes résolutions d'abandonner pour jamais la cour.

Mais à peine les avois-je formées ces résolutions, que je trouvois aussi-tôt mille motifs pour les combattre. Henri, comme

comme je l'avois déja souvent éprouvé, avoit pris un si grand empire sur toutes mes volontés, qu'après mille serments de ma part, un seul mot de la sienne me ramenoit à lui, comme par enchantement. A cette considération se joignoit celle de mon intérêt. J'allois donc m'exposer à perdre les justes récompenses de mes services au moment même que j'y touchois, & lorsque dépouillé de cinquante mille livres de rente par l'exhérédation du vicomte de Gand, épuisé par un service long & coûteux, ayant une maison à rétablir, menacé d'une nombreuse famille par la fécondité de mon épouse; ces récompenses étoient toute ma ressource, & le seul fonds que j'avois cultivé. Mais d'un autre côté, comment prendre sur soi d'aller essuyer en criminel les hauteurs d'une princesse avec laquelle je venois de soutenir un personnage si différent, & que je ne pouvois douter qui ne rendît pour moi ce calice aussi amer qu'il le pouvoit être? Je crois que tout le monde se met ici en ma place, & qu'on se peint facilement mon agitation & mon serrement de cœur. 1596.

Je pris enfin un parti assez sage, mais qui n'étoit rien moins que capable de suspendre les chagrins dont j'étois dévoré. Je feignis d'être malade, & il me prit dès ce moment une noire mélancolie bien capable en effet de faire passer dans mon corps une partie de la mauvaise disposition de mon esprit. Je ne m'ouvris à per-

1596. somme sur la cause de mes chagrins. J'envoyai chercher un médecin, qui me faisant trembler sur les suites d'un mal, tout entier de ma façon, promit pourtant de m'en tirer à force de saignées & de purgations.

Sur les quatre heures après-midi arriva un autre médecin, auquel il étoit réservé de me redonner la santé : c'est Picaut mon courier que j'attendois impatiemment, pour prendre, sur son rapport, une derniere résolution ; & qui après m'avoir appris que l'accident qui lui étoit arrivé de se démettre le pied en route l'avoit fait devancer auprès du roi par le courier de Madame, me remit une lettre de la main de ce prince, qui guérit tous mes maux. Henri me mandoit que je devois actuellement être bien en colere de sa premiere lettre, qu'il l'avoit écrite dans ce premier mouvement de vivacité que je lui connoissois, & sur les plaintes exagérées, jointes aux instances & à l'importunité de sa sœur : mais que pour me rassurer, il me donnoit sa parole de ne me désavouer en rien, & qu'il me permettoit en ce cas de me servir de sa lettre même contre lui. Il finissoit par ces mots : „ Venez me „ trouver, pour m'informer encore plus „ particuliérement de tout ce qui s'est „ passé, & vous assurez d'être aussi-bien „ reçu de moi, que vous l'ayez jamais été, „ quand je devrois prendre la vieille devise „ de Bourbon, *qui qu'en grogne* : Adieu, „ mon ami „. A cet air de cordialité &

de familiarité, je reconnus mon ancien maître. Cette lettre étoit datée du 17 Mai, 1596.
& la premiere du 15, toutes deux d'Amiens, où je m'acheminai dès la pointe du jour, & où j'arrivai le lendemain. Je ne supprimai, ni ne déguisai rien de tout ce qui s'étoit dit & fait à Fontainebleau entre Madame & moi, & sa majesté me témoigna par un redoublement de caresse qu'elle approuvoit toute ma conduite.

Pour ne pas couper trop souvent le fil de l'histoire, par un récit qui peut trouver par-tout également sa place, j'acheve en peu de mots ce qui concerne cette affaire. La Varenne qui étoit chargé de veiller à la cour aux intérêts de madame Catherine, ne manqua pas de l'instruire du bon accueil que le roi m'avoit fait, & de lui faire part en même temps de la nouvelle qui se répandoit, que j'allois être le dépositaire absolu des finances. La princesse comprit aisément sur ce rapport, non seulement qu'il falloit renoncer à sa vengeance, mais encore que son intérêt étoit de ménager dans la suite un homme, de la main duquel alloient sortir désormais toutes les ordonnances pour l'entretien de sa maison : ou elle convint de son tort, ou bien si elle persista à me l'imputer, elle eut la générosité de me le pardonner : & de quelque maniere que ce soit, j'avoue à la louange de cette princesse, que c'est une marque de grandeur d'ame, dont fort peu d'autres auroient été capables. Si l'on avoit retranché du caractere de Madame

les excès d'une vivacité qu'il lui étoit im-
1596. possible de surmonter, & qui, dans l'affaire dont il s'agit, joignoit à sa force, celle de la plus impétueuse de toutes les passions, on n'auroit plus trouvé qu'un cœur naturellement bon & facile, capable même d'amitié & de reconnoissance.

Elle choisit madame de Pangeac, qui étoit de mes amies, pour lui faire part de son changement à mon égard. Elle fit même les premieres démarches auprès de madame de Rosny. Je l'avois laissée en couche à Moret. Après qu'elle fut rétablie, elle alla un jour au prêche à Fontainebleau, & s'en retourna sans voir Madame, prétextant une légere indisposition qui retenoit cette princesse au lit. Madame de Pangeac lui en ayant fait quelques reproches, comme d'elle-même, mais en effet par ordre de Madame, mon épouse se trouva obligée de lui répondre que les termes où Madame en étoit avec moi, lui défendoient cet honneur. A un second voyage que madame de Rosny fit à Fontainebleau, Madame lui fit dire que la raison qu'elle avoit apportée à madame de Pangeac, ne devoit point l'empêcher de venir la voir, & elle lui fit un accueil tout-à-fait gracieux. Elle lui avoua naturellement qu'elle n'étoit pas encore entiérement revenue à mon égard, parce qu'elle avoit cru devoir attendre toute autre chose de moi pour les marques d'amitié que j'avois reçues d'elle dans ma jeunesse. Elle l'entretint de plusieurs parties de plaisirs, soit à Pau, soit

chez M. de Mioffens (14), où elle m'avoit fait l'honneur de m'admettre avec elle, & en particulier d'une courfe de bague, où ayant remporté le prix, qui étoit une bague de médiocre valeur; & allant la recevoir de la main de cette princeffe, elle changea la bague, & en mit une de deux mille écus. Elle n'oublia pas que mon pere avoit fouvent porté la reine fa mere entre fes bras. Après tout cela, Madame dit fort obligeamment à mon époufe, que fon reffentiment contre moi ne s'étoit jamais étendu jufqu'à elle, dont elle aimoit l'humeur & le caractere. Elle lui dit mille chofes gracieufes, foit fur M. de Saint-Martin, oncle de mon époufe, qui avoit été premier gentilhomme de la chambre du roi, foit fur madame de Saint-Martin, fœur de M. Mioffens, & par conféquent parente affez proche de la princeffe. 1596.

Madame de Rofny fe retira extrêmement fatisfaite, & réfolue de ne rien oublier pour me faire rentrer dans les bonnes graces de Madame. Elle ne lui en marqua rien cette premiere fois, mais dans la fuite elle s'y employa utilement. Un jour qu'elle lui faifoit valoir l'attention que j'avois à expédier les affignations pour le paiement des officiers de fa maifon, & qu'elle lui repréfentoit qu'il n'y avoit eu que des ordres réitérés de fa majefté, qui m'avoient fait vaincre la répugnance que je

(14) Henri d'Albret, Baron de Mioffens.

1596. sentois à me charger de la commission qui l'avoit si fort offensée, madame de la Force qui étoit en ce moment dans la ruelle de Madame, se joignit à mon épouse. Elles furent appuyées par madame de Pangeac, & ce qui me surprit beaucoup, par mesdames de Rohan & de la Barre, & toutes ces femmes engagerent Madame à m'envoyer chercher à l'heure même. Depuis ce moment où elle reconnut mon innocence, elle m'affectionna au point qu'elle n'eut plus d'autre confident de tous ses secrets; qu'elle proposa & favorisa de tout son pouvoir le mariage de ma fille ainée avec le duc de Rohan son plus proche parent (15) du côté de la feue reine sa mere, & héritier de ses biens en Navarre. Le roi ne goûta pas ce mariage pour lors; & cependant il y revint de lui-même dans la suite. Enfin lorsque Madame partit pour la Lorraine, assez mécontente, comme l'on sait, de la cour de France, elle dit hautement qu'elle n'avoit à se louer que de trois personnes, & j'étois l'un des trois.

Les hostilités entre le parti du roi & celui de la ligue continuerent pendant les années 1595 & 1596, dans les mêmes endroits du royaume, que les années pré-

(15) Henri II du nom, duc de Rohan, &c. qui épousa en effet Marguerite de Béthune, comme on le verra dans la suite de ces mémoires, étoit petit-fils de René I du nom, vicomte de Rohan, & d'Isabelle d'Albret, fille de Jean, roi de Navarre. Voyez dans tous les généalogistes, les autres alliances de cette illustre maison avec la maison de France.

cédentes. En Bretagne, entre MM. d'Aumont & de Saint-Luc, & le duc de Mercœur, & dans les provinces du midi de la France, où il arriva mille petites rencontres entre MM. de Ventadour, de la Rochefoucault, de Châteauneuf, de Saint-Angel, de Lostange, de Chambaret, & autres officiers pour le roi (16), & MM. de Pompadour, de Rastignac, de Saint-Chamant, de Montpézat, de la Chapelle-Biron, & autres ligueurs. La défaite des Crocans, le siege de Blaye, la prise d'Agen, la mort du duc de la Rochefoucault, sont les événements (17) les plus remarquables 1596.

(16) Anne de Lévis, duc de Ventadour, gouverneur du Limosin, & lieutenant général pour le roi en Languedoc: il mourut en 1622. François de la Rochefoucault, prince de Marsillac. René de Sainte-Marthe sieur de Châteauneuf; Charles de Rochefort de Saint-Angel; Louis-François de Lostange; N. de Chambaret, ailleurs nommé Chambert, gouverneur du Limosin; Louis, vicomte de Pompadour; N. de Rastignac; Jean de Saint-Chamant, ou Antoine son frere : ils passerent depuis dans le parti du roi; Henri des Prés de Montpézat; N. de Charbonniere, sieur de la Chapelle-Biron.

(17) La plupart des événements que l'auteur indique ici, sont arrivés avant l'année 1595. Le duc de la Rochefoucault étoit mort dès l'année 1591, tué comme on l'a vu ci-devant, au combat de Saint-Yrier-la-perche. Le vicomte de Pompadour étoit aussi mort en 1591. La prise d'Agen par le comte de la Roche, fils du maréchal de Matignon, est pareillement de l'année 1591. Blaye fut assiégé en 1593 par le même maréchal qui, malgré la défaite d'une escadre Espagnole, fut obligé d'en lever le siege. Les Crocans, ainsi nommés de Croc, village en Limosin, où ils commencerent à s'attrouper, furent aussi défaits en ce temps-là par Chambert, ou Chambaret, gouverneur de cette province; & depuis, le maréchal de Matignon acheva de les dissi-

1596. dans le Limosin & aux environs. Lesdiguieres continua la guerre avec le même succès, en Dauphiné, en Provence & dans le Piémont, tantôt contre le duc de Savoie, tantôt contre le duc d'Epernon. La fin de toutes ces expéditions fut l'entiere défaite du duc de Savoie, qui croyant profiter de la désunion des ducs de Guise & d'Epernon, s'étoit avancé jusqu'en Provence, d'où il se vit chasser honteusement, & celle de d'Epernon, qui succombant sous son rival, le duc de Guise aidé du même Lesdiguieres, d'Ornano & du parti de la comtesse de Sault, fut accablé sans ressource, & se vit réduit à implorer la clémence du roi, par des lettres extrêmement soumises que sa majesté reçut à Gaillon. Il suivit lui-même ses lettres de fort près, & vint se jetter aux pieds du roi : ce qui fut une espece de triomphe pour Henri, qui mettoit cette humiliation de d'Epernon, avec celle des ducs de Bouillon & de la Trémouille, au nombre des chôses qu'il souhaitoit le plus passionnément.

Pendant

per en Languedoc, plus par adresse que par la force. Consultez sur tous ces faits les historiens ci-dessus cités. Cherchez-y encore, & dans l'histoire particuliere du connétable de Lesdiguieres, les expéditions de cet homme célebre par les victoires d'Epernon, de Pontcharra, de Vinon, &c. par les prises du fort d'Exilles, de Cahours, & d'une infinité d'autres places, qui le rendirent maître de toute la Savoie & d'une partie du Piémont.

Outre la guerre, la France fut affligée en cette année 1596 de la peste & de la famine, causées par le dérangement des saisons. L'Etoile dit qu'on eut l'Eté en Avril, l'Automne en Mai, & l'Hiver en Juin.

Pendant son séjour à Amiens, le roi fit plusieurs nouvelles démarches au sujet de mon entrée dans le conseil des finances. 1596.
Ce prince qui par un effet de sa droiture naturelle, ne pouvoit se représenter les hommes aussi corrompus qu'ils le sont, ni par un effet de sa douceur, recourir aux voies extrêmes, qu'après avoir tenté toutes les autres, se figura long-temps qu'il ameneroit enfin ce corps à administrer les revenus de l'état avec économie ; & que cette importante réforme n'étoit pas si difficile, qu'elle ne pût être produite par les seuls conseils d'un homme integre & laborieux, qu'il associeroit à ceux qui le composoient. Dans cette vue, il parla & en public & en particulier, à messieurs du conseil de me recevoir parmi eux. Quelque répugnance qu'ils y eussent, ils n'oserent rejetter ouvertement une proposition qui, faite de cette maniere, ressembloit bien plus à une priere qu'à un ordre.

J'avoue plus naturellement, que de ma part ce tempérament ne trouva pas tant de docilité. Sa majesté m'ayant déclaré dans un entretien secret, qu'elle exigeoit de moi que je cherchasse messieurs du conseil, que par quelque complaisance je leur fisse perdre le soupçon qu'ils avoient, que je n'entrerois dans leur société que pour leur rendre de mauvais offices ; enfin que je les engageasse par mes manieres, à lui demander eux-mêmes mon association ; je ne balançai pas à lui répon-

1596. dre, que je ne trouvois point de plus mauvaiſe voie d'être introduit dans le conſeil des finances, que d'en avoir l'obligation à ceux qui les gouvernoient, & que connoiſſant, comme je faiſois l'eſprit de ce corps, je ne pouvois en même temps le ſervir & ſervir l'état. Le roi qui n'aimoit pas à être contredit, & qui ſe ſouvenant d'ailleurs de mes démêlés avec le duc de Nevers, s'imaginoit que je pouvois avoir quelque reſſentiment contre ces meſſieurs, crut appercevoir dans ma réponſe de l'orgueil, ou du moins de l'attachement à mon ſens. Il me repliqua aſſez vivement qu'il n'avoit pas envie de ſe mettre tout le monde à dos pour moi ſeul : qu'ainſi ſans ſonger davantage à me faire entrer dans les finances, il me chercheroit quelqu'autre emploi, pour occuper mon eſprit qui ne pouvoit, diſoit-il, demeurer oiſif.

Il étoit encore à demi fâché lorſqu'au ſortir de cette converſation, il entra chez madame de Liancourt, qui en ayant ſu le ſujet, lui repréſenta qu'il ne ſeroit en effet jamais bien ſervi, juſqu'à ce qu'il eût rencontré un homme, qui par le pur motif de l'intérêt public, ne craignît point de s'attirer la haine des financiers. Pour moi je regardai après cela mon engagement dans la finance, comme plus éloigné que jamais; & conſidérant que mon emploi alloit déformais être réduit aux traités & aux négociations au-dehors : office qui mene à une ruine preſque certaine tout

homme qui veut y soutenir son rang avec dignité, & sa réputation avec honneur, 1596. je résolus de m'en ouvrir à sa majesté, & de lui faire agréer un projet qui m'auroit assuré du moins le remboursement de toutes mes avances. Mais Henri ne me donna pas le temps de lui faire ma proposition. Si-tôt que je l'eus abordé, il m'avoua que sur la représentation de madame de Liancourt, il étoit revenu à mon avis, & que sans un plus long délai, il alloit déclarer publiquement sa volonté après en avoir prévenu, pour la forme, le connétable & Villeroi, à qui il appartenoit de m'expédier mes provisions. Ces deux messieurs entrerent fort à propos dans la chambre du roi, & reçurent cet ordre, le connétable en baissant la tête, & Villeroi en disant qu'il me mettroit mes provisions aux mains, si-tôt qu'il en auroit recouvré un modele.

L'après-midi, pendant que le roi étoit à la chasse, j'allai remercier la marquise de Monceaux; c'est le nom qu'avoit pris depuis peu madame de Liancourt, & je crus devoir aussi une visite à M. de Villeroi, à qui je demandai, au défaut de provisions, un brevet qui fit le même effet. Villeroi biaisa dans sa réponse, & pendant trois ou quatre jours que je le pressai, sur différents prétextes, il remit toujours l'affaire au lendemain. Au bout de ce temps, le roi quitta Amiens pour venir à Monceaux, & passa par Liancourt, où Liancourt, son premier écuyer, le re-

1596. çut & le traita splendidement : c'est là qu'on avoit résolu de faire contre moi les derniers efforts.

Liancourt, à la sollicitation de Villeroi, fit venir chez lui pendant le séjour qu'y fit sa majesté, le chancelier, qui étoit son ami intime, & les autres membres du conseil s'y étant aussi rendus par ordre du roi, ils profiterent de la liberté que cette occasion leur donna auprès de ce prince, pour travailler efficacement à m'exclure du conseil. Le moyen dont ils se servirent, ne fut pas de m'attaquer directement, mais d'insinuer au roi que je n'étois pas propre à cet emploi, dans lequel, disoient-ils, faute de cette expérience, qu'il n'y a que le long usage qui puisse donner, on ne peut éviter de commettre mille fautes, dont la moindre est capable de ruiner sans ressource le crédit, & par conséquent de perdre l'état. Ces discours furent répétés si souvent en présence du roi (car on faisoit à dessein tomber la conversation sur cette matiere) & avec une si grande apparence de sincérité, que ce prince se sentit à la fin ébranlé ; & lorsque dans le même temps il voyoit ces messieurs former avec facilité les plus magnifiques projets, discourir avec beaucoup de netteté sur les forces & les intérêts de l'état, en calculer les revenus avec la derniere précision ; enfin posséder en apparence dans toute son étendue, la science du commerce & les autres moyens dont on rend un état florissant, & par-dessus

tout, s'entretenir entr'eux dans une langue qui n'étoit presqu'intelligible que pour 1596.
eux seuls : ce prince persuadé de plus en plus de cette longue préparation qu'on lui représentoit comme absolument nécessaire pour entrer dans les finances, retomba encore dans sa premiere irrésolution, & crut que le mal présent n'étoit pas le plus grand, dont les finances pussent être menacées. Sa majesté prenant avec cela tout ce que messieurs du conseil lui disoient pour une marque de leur repentir, & comptant sur un notable changement de leur part, par la crainte qu'elle venoit de leur donner, elle se refroidit entiérement à mon égard.

Villeroi qui étoit demeuré pendant ce temps-là à Amiens, mais qui n'en étoit pas moins bien informé de toutes les démarches d'un corps, dont il étoit l'ame, prit cette occasion pour envoyer au roi mes provisions, qu'il ne pouvoit sans désobéissance se dispenser d'expédier, après l'ordre formel qu'il en avoit reçu du roi. Lorsqu'elles furent remises à ce prince, il n'étoit plus à Liancourt, où il n'avoit passé qu'un jour, mais à Monceaux, où rempli de tout ce qu'il venoit d'entendre, il les donna à Beringhen, en lui disant de les garder sans m'en rien dire, jusqu'à ce qu'il reçût un ordre du contraire. Beringhen qui étoit de mes amis, me révéla le secret, que je lui gardai fidellement. Quinze jours se passerent de cette sorte, sans que le roi parlât de rien à Be-

1596. ringhen; & messieurs du conseil aveuglés par leur bonne fortune, au lieu de ce repentir si sincere que sa majesté attendoit d'eux, lui donnerent de nouvelles preuves de malversation, mais si claires qu'ils la forcerent eux-mêmes, pour ainsi dire, de les accabler du coup qu'il leur étoit si facile de parer. Le roi découvrit que le conseil venoit d'affermer les aides de Normandie pour trente mille écus; & que pour frustrer encore l'épargne de cette somme, si éloignée de la vraie valeur de la chose, ils l'avoient imputée toute entiere sur de vieilles dettes du trésor royal. Avec un peu d'attention, il se convainquit de plus, que les cinq grosses fermes n'étoient de même qu'au quart de leur valeur; parce que Zamet, Gondy & autres traitants, qui s'en étoient chargés par connivence avec messieurs du conseil, partageoient avec eux les profits immenses qui en revenoient. L'avidité de ces messieurs n'étant pas encore rassasiée, ils avoient accordé sur tous les autres revenus royaux des rabais si excessifs, sous ombre des pertes de Calais, Cambrai, Ardres, &c. qu'ils diminuoient à vue d'œil, au lieu d'augmenter.

Dans la juste indignation que cette connoissance donna au roi, sa majesté me fit appeller & me commanda d'aller à Paris, savoir d'où provenoit une si grande dissipation des deniers, dont elle ne pouvoit se prendre qu'au conseil. Je répondis à ce prince qu'ayant révoqué sans doute l'or-

dre qu'il avoit donné à Villeroi de m'expédier mes provisions, puisque je ne les avois pas reçues, je n'avois aucun droit d'entrer dans un conseil ni de m'y faire écouter. „ Comment! dit Henri, en ca„ chant le reproche qu'il se faisoit inté„ rieurement, Beringhen ne vous a-t'il „ pas donné, il y a quinze jours, vos „ provisions, avec une lettre de Ville„ roi? Vous verrez que ce gros Alle„ mand les aura oubliées „. Pendant que par ordre du prince, j'allois me disposer à partir pour venir ce même jour coucher à Claye, sa majesté fit la bouche à Beringhen, qui consentit à paroître chargé de tout le tort. Dans ce peu de temps il me vint une pensée, que je communiquai au roi, en retournant recevoir ses derniers ordres. Je lui dis qu'avant que le jour marqué pour l'ouverture des états fût arrivé, il me paroissoit à propos que je me transportasse dans quelques-unes des principales généralités du Royaume, pour y prendre une connoissance plus sûre des revenus présents du roi, de la diminution qu'ils avoient soufferte, & des augmentations qu'on pouvoit y faire : afin que sa majesté réglât les demandes qu'elle avoit à faire aux états sur cette opération, qui toute imparfaite qu'elle étoit, pouvoit par proportion donner des lumieres sur les forces des autres généralités plus reculées, & conséquemment de tout le royaume; qu'outre cet avantage je ne désespérois pas de lui faire trouver dans ces seules généra- 1596.

1596. lités que je visiterois, les trois ou quatre cent mille écus qu'il avoit demandés inutilement au conseil. Je jugeai qu'en vain, & peut-être imprudemment, je me chargerois moi-même de cette vérification; sans une piece, qui me paroissoit être le seul vrai moyen de n'être pas trompé, je veux dire, sans un plein pouvoir de sa majesté, pour suspendre de leurs fonctions, ou même pour révoquer tout-à-fait les receveurs & préposés rebelles, & pour récompenser la probité des mieux intentionnés.

Henri approuva fort le fond de ce dessein; mais changeant quelque chose à la maniere de le proposer dans le conseil, il voulut que j'y ouvrisse cet avis, de façon que ceux qui se piquoient d'avoir le plus d'esprit, comme Sancy, Schomberg, Fresne & La-Grange-le-Roi, en saisissent eux-mêmes la premiere idée, & pussent passer pour être, du moins en partie, les auteurs; & qu'il n'y en eût aucun dans la compagnie qui ne se flattât que cette commission ne pouvoit être donnée à personne qu'à eux-mêmes, ou par leur canal, à des intendants & maîtres des requêtes à leur dévotion. Il n'y avoit rien de plus sage que ce tempérament, qui flattoit également la vanité de quelques-uns, & la cupidité de tous. Je vins prendre place dans le conseil, où par un prodige, qu'on ne voit qu'à la cour, le cœur de mes collegues, dévoré du chagrin le plus cuisant, ne laissa voir sur leurs visages, dans leurs

paroles & leurs manieres, que des témoignages de joie. Je fus presque trompé moi-même aux louanges en tout genre, dont m'accabla le chancelier, & au ton dont j'entendis prononcer, que j'étois attendu avec la plus vive impatience. Voilà la science des courtisans; ils sont convenus entr'eux, que couverts des masques les plus grossiers, ils ne se paroîtroient pourtant point risibles les uns aux autres. 1596.

C'est pendant le séjour du roi à Monceaux, que fut consommé le traité du duc de Mayenne, déja arrêté auparavant. Dès le temps que sa majesté étoit à Amiens, le duc lui avoit envoyé un nommé d'Estienne, pour lui demander en quel lieu elle auroit agréable qu'il vînt lui rendre ses obéissances, & elle l'avoit remis à Monceaux, par égard pour l'incommodité du duc, qui ne lui permettoit plus d'aussi longs voyages que celui d'Amiens à Soissons, où il faisoit sa résidence (18). Le duc de Mayenne aborda le roi qui se promenoit dans l'étoile du parc, seul avec moi & me tenant par la main, mit un genou en terre, lui accola la cuisse, & joignit à l'assurance de sa fidélité, un remercîment de ce que sa majesté „ l'avoit délivré, disoit-il, de l'arrogance Espagnole, & „ des ruses Italiennes „. Henri qui avoit été à sa rencontre, lorsqu'il le vit s'appro-

(18) L'Etoile rapporte la chose autrement; mais le duc de Sully est plus croyable sur ce fait. Perefixe s'est aussi trompé lorsqu'il place cette entrevue en 1695. *V.* la chronologie Novenn, *liv.* 8, *pag.* 599.

1596. cher, l'embrassa trois fois, se hâta de le faire relever, l'embrassa de nouveau, avec cette bonté qui n'a jamais tenu contre un repentir; puis le prenant par la main, il le promena dans son parc, où il l'entretint familiérement des embellissements qu'il alloit y faire. Le roi marchoit à si grands pas, que le duc de Mayenne, également incommodé de la sciatique, de sa graisse, & de la grande chaleur qu'il faisoit, ne traînant qu'à grande peine sa cuisse, souffroit cruellement, sans oser en rien dire. Ce prince s'en apperçut, voyant le duc rouge & tout en sueur : il me dit en se penchant vers mon oreille : Si je promene „ encore long-temps ce gros corps-ci, „ me voilà vengé sans grande peine de „ tous les maux qu'il nous a faits. Dites le „ vrai, mon cousin, poursuivit-il en se „ tournant vers le duc de Mayenne; je „ vais un peu vîte pour vous „. Le duc lui répondit, qu'il étoit prêt à étouffer, & que pour peu que sa majesté eût encore continué, elle l'auroit tué sans y penser : „ touchez là, mon cousin, reprit le roi d'un air riant, en l'embrassant encore & lui frappant sur l'épaule; „ car pardieu! „ voilà toute la vengeance que vous re- „ cevrez de moi „. Le duc de Mayenne, qu'une maniere si franche pénétra vivement, fit encore ses efforts pour s'agenouiller & pour baiser la main que sa majesté lui tendoit; il lui jura qu'il la serviroit désormais contre ses propres enfants. „ Or „ sus, je le crois, lui dit Henri, & afin

„ que vous me puissiez aimer & servir
„ plus long-temps, allez vous reposer au 1596.
„ château & vous rafraîchir, car vous en
„ avez bon besoin; je vais vous faire don-
„ ner deux bouteilles de vin d'Arbois,
„ car je sais bien que vous ne le haïssez
„ pas; voilà Rosny que je vous baille pour
„ vous accompagner, faire l'honneur de
„ la maison & vous mener en votre cham-
„ bre; c'est un de mes plus anciens ser-
„ viteurs, & un de ceux qui a reçu plus
„ de joie de voir que vous vouliez me
„ servir & m'aimer de bon cœur „. Le roi continua sa promenade dans le fond du parc, & me laissa avec le duc de Mayenne, que je fis reposer dans un cabinet de verdure, & ensuite reconduire à cheval au château, aussi content du roi & de moi, que nous l'étions tous deux de lui.

Monceaux parut un séjour si agréable au roi, qu'il s'y arrêta plus long-temps qu'il n'avoit compté d'abord. Il y fit venir d'Amiens le connétable & Villeroi, & il ordonna au conseil des finances, de venir faire sa résidence à Meaux, pour être à portée de recevoir ses commandements. Je n'y avois point encore proposé le projet de la visite des généralités. Sa majesté persuadée de plus en plus qu'il ne pouvoit produire qu'un bon effet, se chargea d'en parler elle-même. A la premiere ouverture qu'elle en fit, les conseillers qui s'attendoient que cet emploi ne pouvoit regarder d'autres personnes qu'eux, & qui y envisageoient chacun leur intérêt parti-

1596. culier, sans nuire à l'intérêt général du corps, y donnerent les mains, & furent bien surpris, lorsqu'ils virent que d'eux tous, le roi ne nomma à cet effet, que La Grange-le-Roi, qui fut chargé de deux généralités; les autres commissions furent remplies par sa majesté, des noms de MM. de Caumartin (19) & de Bizouze, chacun pour deux généralités, & de celui des deux autres maîtres des requêtes, chacun pour une généralité; pour moi, je fus chargé de quatre des principales & des plus étendues. Ce fut pour lors que messieurs du conseil se repentirent de n'avoir pas empêché l'exécution d'un plan, qui pouvoit mettre en évidence leur mauvaise foi. Ils réunirent tous leurs efforts pour le rendre inutile, ou du moins pour le traverser. Ils me prirent pour le but de tous leurs coups; parce que la confiance du roi, & le principal rôle que je jouois dans cette affaire, leur firent deviner une partie de la vérité. Les accusations d'ignorance, de dureté, d'étourderie & quelques autres qualifications plus fortes encore, ne me furent point épargnées. Je n'eus pas plutôt commencé à exercer les fonctions de ma charge, que je m'apperçus que leur prévoyance leur avoit fait pren-

(19) Louis le Fèvre, seigneur de Caumartin, fut envoyé dans le Lyonnois, le Berry & l'Auvergne. Il en sera encore parlé ci-après. Il fut garde des sceaux en 1622, après la mort de M. de Vic, & mourut l'année suivante, âgé de soixante-douze ans. Il a reçu des historiens les mêmes éloges que lui donne dans la suite M. de Sully.

dre les devants auprès des tréforiers de France, des receveurs généraux & particuliers, contrôleurs, greffiers, & jusqu'aux moindres employés fubalternes. 1596.
Tous ces gens qui, pour la plupart, leur étoient ou vendus, ou aveuglément dévoués, se prêterent à tout ce qu'ils exigerent d'eux; les uns s'absenterent & laisserent leurs bureaux fermés; les autres me présenterent des états composés avec toute la finesse, qu'on peut attendre de gens, qui se font fait un art de la friponnerie; d'autres se contenterent de me faire voir des ordres de MM. de Fresne, d'Incarville & des Barreaux, qui leur défendoient de communiquer leurs regiftres & leurs états à qui que ce pût être.

Je n'employai d'abord contre tant de malice, que la voie de la douceur; j'exhortai, je cherchai à piquer d'honneur & de probité, des gens qui ne connoissent guere plus l'un que l'autre. Ensuite je fis courir un bruit que les états du royaume ne s'assembloient que pour supprimer ce nombre prodigieux de bureaux & d'employés, fur-tout les tréforiers de France, le plus inutile de tous les corps, & pourtant le plus indocile, & qu'on ne conserveroit en place que ceux qui s'en rendroient dignes par une fincérité, qui feroit foi en cette occasion, de leur attachement au bien public. Cette menace n'ayant eu aucun effet fur des perfonnes qui étoient secretement rassurées & soutenues par le conseil même, je fus obligé d'user du pou-

voir que j'avois reçu. J'interdis la plus
1596. grande partie de ces ouvriers, dont je fis exercer les fonctions par provision, à deux de chaque corps, que je choisis parmi tous ceux qui me parurent avoir les principes les plus sains & la conscience la plus droite. Ainsi je me rendis maître de tous les registres, de tous les états, de tous les comptes, & ils me servirent de fil pour entrer dans ce dédale d'injustice & de voleries.

Que ne vis-je pas alors? Et comment pouvoir détailler les ruses & les rafinements d'un art si pernicieux, les déguisements, les suppressions, les falsifications, les doubles emplois, sans parler de cette fausse confusion sous laquelle les malfaiteurs cachés voyoient très-clair, pendant qu'ils ne présentoient aux autres qu'obscurité & ténebres? Il suffit de dire que des deux seuls vieux débets que je fis appurer, des acquits & lettres de change, tant de l'année courante, que des trois précédentes que je rassemblai, j'amassai sans peine plus de cinq cent mille écus, qui étoient perdus pour le roi. A combien la somme auroit-elle monté, si l'on avoit exigé de tous ces employés les justes restitutions d'une si longue malversation, & sur tous les différents deniers qui leur avoient passé par les mains; puisque les assignations pour vieilles dettes, remboursements de prêts, anciens arrérages, rescriptions en blanc & payables au porteur, faisoient seuls un si gros produit?

Mes associés ne furent pas si heureux,

ou aussi fermes que moi. A l'exception de Caumartin, qui rapporta au roi deux cent mille livres, ils ne payerent tous sa majesté qu'en longs mémoires d'amélioration à faire dans ses fermes, quoique le roi eût apporté à ce choix une singuliere attention. Je n'en suis point surpris. Pour oser s'exposer à toute la haine d'un corps aussi accrédité & aussi redoutable que l'est en France celui des financiers, pour tenir bon contre les présents & les flatteries, contre les détours & les artifices de toutes leurs créatures, qui ne manquent pas d'intelligence pour la plupart, & qui ne s'en servent que pour vous éblouir, vous corrompre, ou vous tromper; il est certain qu'il faut avoir un courage d'esprit, dont il y a peu de personnes capables. 1596.

Cependant messieurs du conseil, à qui rien de ce que je faisois dans les provinces n'étoit caché, étoient dans une situation qu'on imagine aisément. S'ils ne trouvoient le moyen de détruire mon ouvrage, ou de me détruire moi-même avant mon retour, il y alloit pour eux de toute leur réputation & de tout leur intérêt. Mon absence leur donnoit pour cela toute la facilité qu'ils pouvoient souhaiter. Que ne dirent & que ne firent-ils pas auprès du roi par eux & par leurs émissaires? On ne parloit de moi que comme d'un tyran qui suçoit le sang du peuple par les exactions les plus violentes, & sans aucun profit pour le roi, puisque les sommes dont je remplissois avec tant de peine

son trésor, étant celles-là même sur lesquelles étoient assignées les pensions des
1596. princes du sang & les gages des grands officiers de la couronne, elles n'alloient entrer dans ses coffres, que pour en sortir incontinent après. Malgré les cris & les impostures d'une cabale si terrible, & dont toutes les démarches ne m'étoient pas inconnues, je continuois mon chemin, & je ne songeois qu'à faire exactement mon devoir; seulement j'apportois toute la diligence imaginable à achever mon ouvrage, & les plus sages précautions pour pouvoir un jour fermer la bouche à mes accusateurs.

Pour Henri, il ne se prêta point d'abord à leurs rapports; ensuite il commença à craindre quelque mauvais effet de mon peu d'expérience, & il m'invita simplement par lettre à revenir au plutôt. Mais enfin lorsque mes ennemis eurent si bien lié partie, par eux & leurs amis qu'il se fit comme un cri général à la cour contre moi, ce prince vint à appréhender que je n'usasse de mon pouvoir avec une dureté qui le rendît odieux lui-même, & alors au lieu d'une simple invitation, j'en reçus un ordre des plus absolus de revenir à Paris. J'obéis sans repliquer, quoique bien fâché de me voir ainsi arrêter au milieu de mes recherches. Je fis dresser promptement quatre bordereaux pour mes quatre généralités. Je les fis signer des huit receveurs généraux; & n'ayant pas eu le temps de convertir mes cinq cent mille écus

écus en especes de plus petit volume, j'en fis charger soixante-dix charrettes, que je voulus que les huit receveurs généraux accompagnassent, sous la garde d'un prévôt & de trente archers de la maréchaussée, qui les conduisirent à Rouen, où le roi venoit de se rendre pour l'ouverture des états. 1596.

De toutes les calomnies que messieurs du conseil avoient inventées pour frapper le coup de ma disgrace, aucune ne leur avoit paru plus spécieuse, que de faire entendre au roi que j'avois rempli les prisons des officiers & commis de ses finances; & ils jugerent à propos d'y ajouter que par une vaine bravade, j'entraînois à ma suite cinquante des principaux enchaînés. Le roi ne soupçonnant aucun mensonge dans une imputation si positive, me reçut lorsque j'allai le saluer en arrivant à Rouen, d'un air qui me fit juger que mes envieux avoient fait jouer d'étranges ressorts. Il me fit l'honneur de m'embrasser, mais avec une indifférence & une froideur qui ne lui étoit pas ordinaire. Il me demanda pourquoi je m'étois chargé si inutilement d'un argent, que des personnes que je savois bien qu'il n'avoit pas envie de mortifier, étoient dans l'usage de toucher par elles-mêmes, & il fut fort surpris d'entendre que de tout ce que j'apportois, sa majesté n'en devoit pas un denier aux princes du sang, ni à aucun des pensionnaires de l'état, qu'ils étoient tous payés du quartier d'Avril, & qu'ils le seroient aussi exactement de ceux de

Juillet & d'Octobre, parce que je n'avois
1596. rien anticipé ſur les fermages courants.
„ Pardieu, reprit le roi, après m'avoir
„ fait répéter pluſieurs fois ces paroles,
„ & même m'en avoir fait jurer la vérité,
„ voilà de méchantes gens, & d'impru-
„ dentes impoſtures ! Mais, ajouta-t'il,
„ quant à tous ces receveurs & officiers
„ que vous retenez priſonniers à votre
„ ſuite, qu'en ferez-vous? „ L'étonnement que cette queſtion me cauſa, fut capable ſeul de perſuader au roi que cette accuſation étoit ſans aucun fondement. Il me fut aiſé d'appercevoir en ce moment que la malignité de meſſieurs du conſeil retomboit toute entiere ſur eux-mêmes, & qu'elle déceloit mieux au roi leurs ſecrets motifs, que tout ce que je pouvois lui dire. Il ne me demanda aucun autre éclairciſſement; au contraire, il me combla de louanges & de careſſes.

On lui avoit dit que la ſomme que j'avois levée ne pouvoit être que très-médiocre. Sur la queſtion qu'il m'en fit, je lui répondis que n'ayant rien voulu retenir par mes mains, ni pour les frais, ni pour ma penſion, ni pour ma dépenſe, afin que les receveurs généraux retrouvaſſent la même ſomme qui étoit couchée ſur les borderaux, & qu'ils appriſſent de-là à ne jamais rien détourner de ſes finances, ſa majeſté en feroit elle-même la déduction ſur les quinze cent mille livres. Une ſomme ſi conſidérable fit beaucoup de plaiſir au roi, qui en avoit un beſoin extrême.

Il me dit qu'il auroit soin que toute ma dépense me fût payée, & qu'outre ma pension de dix mille livres par mois, qu'il haussoit jusqu'à dix-huit mille livres, il m'accordoit en pur don six mille écus, pour récompense de ce service. Il me défendit de rien dire de ce qui venoit de se passer entre lui & moi, & il m'envoya mettre à part sur cette somme ce qu'il falloit pour la montre de six compagnies Suisses, sur le pied de dix-huit cent écus chacune, pour faire dès le lendemain ce paiement qui pressoit. 1596.

J'allai retrouver mes voituriers, que les archers gardoient dans deux cours du sieur de Martinbault. Je fis décharger & ranger par ordre les barriques dans des appartements, dont les serrures furent changées & renforcées de gros cadenats à trois clefs; les deux receveurs en eurent chacun une, & moi la troisieme. J'envoyai dès le lendemain de grand matin aux officiers Suisses par trois commis escortés de dix archers, les dix mille écus qui leur étoient dus.

Quelques moments après que j'eus fait partir cette escorte, Sancy à qui le roi avoit dit qu'il falloit payer les Suisses, & qui étoit ordinairement chargé de cet emploi, m'envoya un billet par lequel il me mandoit de faire délivrer au sieur le Charron, qui en étoit le porteur, quatre-vingt dix mille écus pour la montre des Suisses. Ce conseiller n'agissoit & ne parloit point autrement; il auroit cru se dégrader s'il étoit descendu à quelque politesse, ou à

quelque explication avec ses confreres. Je
1596. ne trouvai point de mon goût une lettre si seche, & encore moins l'effronterie avec laquelle il me demandoit le triple de la somme que je savois être due. Je répondis aussi dédaigneusement au porteur, que je ne connoissois ni Sancy, ni son écriture, ni ses ordres. „ Comment! vous ne connoissez pas M. de Sancy? „ me dit Charron, en plaignant mon aveuglement : car à ce nom tout trembloit dans le conseil, & Sancy y tenoit un rang qui approchoit fort de la surintendance. Comme il vit que je ne changeois rien à ma réponse, il vint la rapporter, mais avec toute la timidité d'un valet qui craint un maître de mauvaise humeur. Malheureusement pour Sancy il se la fit faire devant plusieurs témoins, qui le furent aussi de son emportement. „ Hé pardieu! dit-il, nous verrons s'il „ ne sait pas qui je suis „. Après m'avoir traité comme il jugea à propos, il vint de ce pas à Saint-Ouen trouver le roi, qui lui dit : „ Hé bien! Sancy, n'allez-vous pas faire montre à nos Suisses? Non, Sire, reprit Sancy, d'un „ air mutin, je n'y vais pas : car il ne „ plait pas à votre M. de Rosny, qui fait „ l'empereur dans son logis, assis sur ses „ caques d'argent, comme un singe sur „ son bloc, & dit qu'il ne connoît personne, & je ne sais si vous y auriez „ plus de crédit que les autres. Que veut „ dire cela? reprit le roi; je vois ce que „ c'est, on ne sera jamais las de faire de

,, mauvais offices à cet homme-là, parce ,, que je me fie en lui, & qu'il me sert ,, bien ,,. Sa majesté ajouta qu'elle avoit d'autant plus de peine à croire mon refus, que j'étois convenu avec elle-même de donner cet argent aux Suisses. Sancy se fit appuyer de le Charron qu'il avoit amené. Le roi se doutant de quelque nouveau trait de malignité, se tourna vers les valets de chambre, & commanda à Biart de venir me chercher. 1596.

Du plus loin qu'il m'apperçut, il me demanda ce qu'il y avoit entre Sancy & moi. ,, Je vais vous le dire, sire, ,, lui répondis-je hardiment; & sans craindre le ressentiment du redoutable Sancy, je fis le récit de ce qui s'étoit passé, d'une maniere qui dut mortifier sa vanité. Sancy n'étoit pas homme à plier, il ajouta fierté sur fierté; & le prenant sur un ton impérieux, il s'éleva bientôt entre nous deux une dispute si vive, quoiqu'en présence du roi, que sa majesté fut obligée de nous imposer silence. Je cessai dans le moment même de parler à mon adversaire, & me tournant vers le roi, je le priai de ne me point donner de supérieur dans les choses où j'agissois par son ordre. La galerie de Saint-Ouen, où se passa cette scene, étoit remplie d'un monde infini, dont la plupart, las des hauteurs de M. de Sancy, étoient charmés de lui voir recevoir cette petite disgrace. ,, Il ,, sera bien difficile, disoient-ils, comme ,, je l'ai su depuis, que ces deux esprits

1596. „ exercent long-temps les mêmes fonctions, ſans que l'un ſupplante l'autre; „ mais de l'humeur dont eſt le roi, le „ meilleur ménager ſera ſon homme „. D'autres portoient envie à ma faveur naiſſante; d'autres enfin qui vraiſemblablement ſe ſoucioient peu de l'un & de l'autre, diſoient en riant de la nouveauté du ſpectacle : „ Pardieu! voilà un étourdi qui „ en a trouvé un autre, qui ne lui quittera pas aiſément la partie „.

Le bruit des grandes ſommes que j'avois fait revenir dans les coffres du roi, ne fut pas plutôt répandu, que je me vis accablé d'un nombre infini de créanciers ſur le roi, envoyés pour la plupart, par meſſieurs du conſeil, qui, outre l'envie qu'ils avoient de voir diſparoître dans peu cette ſomme, étoient convenus avec tous ces ſolliciteurs, qu'ils retireroient ſur leurs créances leurs profits ordinaires. Ma principale vue, en levant cet argent, ayant été de faire un fonds pour les entrepriſes militaires que le roi devoit bientôt commencer, ſans qu'on fût obligé de ſurcharger le peuple de nouveaux impôts; je n'eus garde de la laiſſer diſſiper, je réſiſtai aux importunités, & je tins bon contre les menaces & les fiertés; mais après que j'eus fait réflexion qu'il étoit indiſpenſable de renvoyer enfin chez eux les huit receveurs généraux qui avoient ſeuls connoiſſance de l'emploi que je faiſois de l'argent amaſſé, je craignis de donner trop de priſe à la calomnie, en demeurant après leur dé-

part, saisi seul d'une si grosse somme, & je résolus de la mettre au trésor royal. Le roi qui ne trouvoit son argent en sûreté qu'entre mes mains, essaya plusieurs fois inutilement de vaincre mes scrupules; j'étois déterminé à prévenir sur ce sujet, jusqu'au moindre soupçon, & je persistai à en charger les deux trésoriers, Morfontaine & Gobelin. Je rassurai en quelque maniere sa majesté, en lui promettant que je veillerois si soigneusement à l'emploi de ces deniers, que rien n'en seroit perdu. J'en séparai en présence des receveurs, ce qui étoit nécessaire pour payer le service actuel des gens de guerre, les frais d'une artillerie de vingt pieces de canon, avec les équipages doubles, & trois mille coups de poudre à tirer, outre un convoi d'autres ustenciles propres à un siege, comme pics, pelles, &c. que je fis voiturer à Amiens. J'en ôtai encore cinquante mille écus pour les usages particuliers & les menus plaisirs du roi, qui ne consistoient qu'à gratifier à l'insu des catholiques, plusieurs vieux officiers & soldats protestants, qui l'avoient si utilement servi. Je calculai exactement ce qui restoit (20), montant encore à quatre cent cinquante mille écus, & je gardai avec soin, tant mes anciens bordereaux, que ceux qui constatoient les sommes prises sur le total. Mais voulant éprouver une 1596.

(20) Dans ce calcul, l'auteur joint sans doute la somme portée par M. de Caumartin, à la sienne.

1596. seconde fois de quoi messieurs du conseil & leurs receveurs généraux étoient capables, j'affectai une fort grande négligence sur cette distraction de deniers, & lorsque ceux-ci prêts à partir pour leurs bureaux, vinrent me demander un double de mes bordereaux, je leur répondis que ne prenant plus aucun intérêt à une somme qui avoit passé en d'autres mains, & eux-mêmes ayant été présents à tous les emplois de deniers, j'avois déchiré toutes ces pieces comme inutiles, ce que ces receveurs ne manquerent pas de faire savoir à leurs maîtres.

Un mois se passa, pendant lequel on prit sur la somme portée au trésor royal, le montant de quelques paiements, dont je feignois pareillement ne tenir aucun compte, mais ici l'erreur étoit impossible ; parce que rien ne se payant que sur les ordonnances du conseil, qu'on ne sauroit supprimer, il suffisoit d'en tenir, comme je faisois, un mémoire exact. Ces ordonnances montoient à-peu-près à cinquante mille écus, & par conséquent il en devoit rester encore dans la caisse quatre cent mille : cependant le roi ayant demandé quelques jours après, une somme de deux cent mille écus, pour être envoyée à Amiens, où l'on faisoit déja les préparatifs projettés, & en particulier celui de prendre Hedin; Sancy & les autres répondirent tous, qu'ils croyoient que cette somme pouvoit encore se trouver dans l'épargne; mais aussi

d'après

qu'après cela, elle alloit être à sec; & ils firent venir d'Incarville, qui devoit être plus au fait, comme tenant les registres, & qui assura qu'à grande peine restoit-il deux cent mille écus dans les coffres. Le roi à qui j'avois dit trois jours auparavant, qu'il devoit encore y avoir quatre cent mille écus, fut extrêmement surpris; mais voyant l'assurance avec laquelle ils lui parloient, il les crut, & me dit que je me trompois. J'étois si certain du contraire, que je soutins en face à d'Incarville, devant tous mes confreres, que sa majesté avoit fait appeller, qu'il se méprenoit de moitié. D'Incarville repliqua que ses registres étoient plus sûrs que ma mémoire, & offrit d'apporter le lendemain un extrait de toute la dépense. Je voyois d'où leur venoit une si grande confiance, & je voulus les laisser se flatter jusqu'au dernier moment, qu'ils alloient remporter sur moi une pleine victoire. J'eus même assez de courage, pour cacher au roi l'artifice dont je m'étois servi, & pour essuyer sans rien dire tous les reproches qu'il me fit, de m'être défait contre son avis, de la somme entiere.

1596.

Les états ayant été apportés le lendemain, & bien vérifiés, il ne se trouva dans la dépense aucune erreur; elle auroit été trop facile à découvrir; elle étoit toute entiere dans la recette, & fondée sur ce qu'on croyoit que j'avois réellement perdu les bordereaux, & ils faisoient foi de la quantité & de la qualité des es-

1596. peces, portées à différentes fois au trésor royal. J'admirai secretement avec quelle finesse on avoit jetté sur-tout ce chapitre de recette, une obscurité impénétrable à tout autre, qui n'auroit pas eu la preuve en main, & avec quel art on donnoit pourtant à cette obscurité, un air de vérité & même d'évidence. Je demandai à voir les récépissés, avec une feinte mauvaise humeur, qui paroissoit à ces messieurs un aveu de ma défaite. Le conseil offrit de faire déposer les receveurs généraux, sur la quantité & la qualité des voitures faites au trésor royal. Je répondis que la discussion seroit trop longue. D'Incarville à qui mon embarras simulé donnoit beau jeu, repliqua que je vinsse donc sur les lieux, visiter les regiſtres des finances; parce qu'ils ne devoient point sortir du bureau. Quoique je comprisse facilement qu'il n'étoit pas impossible que ces regiſtres mêmes, tout publics & tout authentiques qu'ils sont, ne fussent falsifiés comme le reste, je n'en imaginois pourtant pas trop la maniere, chacune des voitures devant avoir son récépissé, signé de Arnaud & de l'Hôte, dont je connoissois l'écriture; je fus donc curieux de voir ces regiſtres. Tout m'y parut dans l'ordre & la forme ordinaires. Messieurs du conseil commencerent alors à m'insulter; & ils usoient fort mal de leur prétendu avantage.

Je crus qu'il étoit temps de leur fermer la bouche, & de les couvrir à leur tour d'une véritable confusion. Je produisis d'un

côté les états & bordereaux signés des receveurs généraux; de l'autre un mémoire 1596.
fidele de toutes les ordonnances : ce qui fit tomber en un instant toute leur arrogance. Ils alloient être réduits à convenir de leur friponnerie, lorsqu'ils s'aviserent d'un stratagême si grossier, qu'à mon avis, il leur en laissa toute la honte. Un commis adressé par d'Incarville, vint trouver le roi, & lui dit que l'Hôte qui gardoit la clef de la salle des registres, s'étant trouvé absent, un jour qu'il arriva une de ces voitures, la plus considérable, & les receveurs qui la conduisoient étant fort pressés de s'en retourner, il avoit cru pouvoir inscrire la somme contenue dans la voiture, sur une simple feuille volante, dans le dessein de la faire ensuite viser & signer de d'Incarville, & insérer dans les registres; mais qu'étant allé lui-même chez d'Heudicourt, il en avoit perdu le mémoire, dont il demandoit pardon à sa majesté. Le roi se contenta d'ordonner avec une légere réprimande, qu'on eût dans la suite plus de soin des registres; & s'avançant vers le connétable, qui entroit dans ce moment par le bout de la galerie où ceci se passoit, & qui s'étoit montré dans tout ce démêlé plus favorable à messieurs du conseil qu'à moi, il lui cria de fort loin, & en présence de beaucoup de monde, que son argent étoit retrouvé, & qu'il alloit lui faire reconnoître une bonne fois, ceux à qui il devoit se fier.

1596. Au milieu de toutes ces contestations, arriva le jour marqué pour l'ouverture des états du royaume, ou plutôt, de l'assemblée des notables; car c'est ainsi qu'on les appella; & la raison de substituer ce nom (21) en la place du premier commis qu'ils devoient naturellement porter, vint uniquement des gens de robe & de finance, qui sentant que leurs richesses & leur autorité pouvoient leur donner en cette occasion une supériorité sur les autres conditions, qu'ils ne vouloient partager qu'avec le clergé, trouvoient honteux de se

(21) Perefixe dit, que c'est parce que le roi n'avoit pas eu le temps d'assembler les états en corps: „ Les rois, dit d'Aubigné, „ avec sa malignité ordi- „ naire, usent de telles sor- „ tes d'assemblées, quand „ celle des états généraux „ leur est longue, diffici- „ le, ou suspecte. Le but „ de ces petits états étant „ de trouver de l'argent „ pour soutenir la guerre „ contre l'Espagne, il en „ fut proposé & arrêté di- „ verses inventions. La „ Pancarte en fut la prin- „ cipale, très-mal reçue „ en divers endroits du „ royaume, &c. „ *tom* 3, *liv.* 4, *chap.* 14. De Thou n'en dit presque rien, *liv.* 117, ni Davila non plus. Tout ce qui est dit dans ces mémoires sur cette assemblée, ne se trouve, que je sache, nulle part ailleurs; & pour le rendre encore plus sensible, j'ai usé de la permission que je demande dans la Préface de cet ouvrage, de rapprocher les unes des autres des idées que les compilateurs des écrits de M. de Sully ont employées dans leurs mémoires, sans ordre & sans liaison. Comme on doit supposer qu'elles avoient une suite, & aussi leur objet, dans l'esprit de ce grand homme d'état, c'est répondre à ses vues, que de les appliquer aux sujets, auxquels elles conviennent naturellement; & tout ce qu'on peut demander, ce me semble, c'est de ne jamais changer le fond des pensées de mon original : à quoi je me suis principalement étudié.

voir ravalés à la classe du peuple : ce qui seroit arrivé, si la forme usitée dans les états, & sur-tout la distinction des trois ordres avoit eu lieu. Ils y parurent en effet avec une pompe & une magnificence, qui firent qu'on compta pour rien la noblesse, les gens de guerre, & les autres membres de l'état : ceux-ci n'ayant pour éblouir les yeux, ni le brillant des équipages, ni l'éclat de la dorure, ni l'appareil d'un train nombreux ; éternels objets de l'envie, des respects & des adorations du peuple, ou plutôt éternelle preuve de notre dépravation & de notre folie. 1596.

Voilà déja en grande partie l'idée qu'on doit se former de ces grandes assemblées, qu'on nomme augustes. Ces hommes qu'on s'imagine devoir y apporter un esprit plein de la sagesse, de l'amour du bien public, du zele dont étoient animés les anciens législateurs, ne s'y occupent pour la plupart que d'une ridicule montre de luxe & d'un étalage de leur mollesse, qui paroîtroit le comble de l'infamie à des yeux moins prévenus que les nôtres. La désunion des corps qui composent ces assemblées, la dissention, l'opposition d'intérêts, l'envie de se supplanter, la brigue & la confusion qui achevent d'en donner une juste idée, naissent de cette source impure ; aussi-bien que la bassesse avec laquelle on y prostitue l'éloquence. Par quelle fatalité arrive-t'il donc que ce qu'un siecle acquiert de lumieres sur ceux qui l'ont précédé, ne tourne jamais au profit

1596. de la vertu, & ne lui ſert qu'à raffiner le vice ?

Ce n'eſt pas qu'il ne ſe trouve dans ces aſſemblées un petit nombre de perſonnes également vertueuſes & capables, & qu'elles ne ſoient même connues pour telles ; mais au lieu de faire violence à leur modeſtie, on affecte pour eux un oubli & un mépris qui étouffent avec leur voix celle de l'utilité publique. Auſſi connoît-on par une longue expérience qu'il eſt fort rare que la convocation des états du royaume ait produit le bien, à quoi on l'a cru propre. Pour cela il faudroit que ceux qui les compoſent fuſſent partagés de lumieres égales ſur la bonne & la vraie politique ; ou du moins que l'ignorance & la méchanceté ſe tuſſent devant ce peu de perſonnes integres & éclairées. Mais malheureuſement parmi la multitude, pour un ſage, il y a une infinité de fous ; & avec cela la préſomption eſt le premier apanage de la folie : c'eſt là plus encore que partout ailleurs qu'il eſt vrai que les grandes vertus, au lieu du reſpect & de l'émulation, n'excitent que la haine & l'envie.

D'ailleurs, ſi le prince ſous lequel ſe tiennent les états eſt puiſſant & entêté de ſon pouvoir, il ſaura bien les réduire au ſilence, ou rendre leurs projets inutiles. Si c'eſt un prince foible, & qui ignore les droits de ſon rang, la licence y prendra bientôt le plus court chemin, pour plonger le royaume dans tous les malheurs qui ſuivent l'aviliſſement de l'autorité mo-

narchique. Il feroit donc néceffaire que le fouverain & les fujets y paruffent également inftruits & de leurs droits & de leurs engagements réciproques. La premiere loi du fouverain eft de les obferver toutes. Il a lui-même deux fouverains, Dieu & la loi. La juftice doit préfider fur fon trône; la douceur en doit être l'appui le plus folide. Dieu étant le vrai propriétaire de tous les royaumes, & les rois n'en étant que les adminiftrateurs, ils doivent tous repréfenter aux peuples celui dont ils tiennent la place par fes qualités & fes perfections; fur-tout ils ne regneront comme lui qu'autant qu'ils regneront en peres. Dans les états monarchiques héréditaires il y a une erreur qu'on peut auffi appeller héréditaire : c'eft que le fouverain eft le maître de la vie & des biens de tous fes fujets; & que moyennant ces quatre mots, *Tel eft notre plaifir*, il eft difpenfé de faire connoître les raifons de fa conduite, ou même d'en avoir. Quand cela feroit, y a-t'il une imprudence pareille à celle de fe faire haïr de ceux auxquels on eft obligé de confier à chaque inftant fa vie? Et n'eft-ce pas tomber dans ce malheur que de fe faire accorder de force une chofe en témoignant qu'on en abufera? 1596.

A l'égard des fujets; la premiere loi que la religion, comme la raifon & la nature leur impofent, eft fans contredit l'obéiffance. Ils doivent refpecter, honorer, craindre leurs princes, comme l'image même du fouverain maître, qui femble

avoir voulu se rendre visible par eux sur
1596. la terre comme il l'est au Ciel par ces brillants chefs-d'œuvres de lumiere. Ils leur doivent encore ce sentiment par un motif de reconnoissance de la tranquillité & des biens dont ils jouissent à l'abri du nom royal. Au malheur d'avoir un roi injuste, ambitieux, violent, ils n'ont qu'un seul remede à opposer, celui de l'appaiser par leur soumission, & de fléchir Dieu par leurs prieres. Tous ces justes motifs, qu'on croit avoir de leur résister, ne sont, à bien les examiner, qu'autant de prétextes d'infidélité, très-subtilement colorés, & jamais avec cette conduite on n'a ni corrigé de princes, ni aboli d'impôts ; on a seulement ajouté aux malheurs dont on se plaignoit déja, un nouveau degré de misere, sur lequel il n'y a qu'à interroger le menu peuple, sur-tout celui de la campagne.

Voilà sur quels fondements il seroit facile d'établir le bonheur réciproque des peuples & de ceux qui les gouvernent, si de part & d'autre on se montroit bien pénétré de la vérité de ces maximes dans les assemblées générales de la nation ; mais dans cette supposition la convocation des états seroit encore plus inutile, puisqu'on n'y a recours que dans le cas de la mésintelligence entre le chef & les membres. On peut conclure de-là qu'autant que les états généraux du royaume sont une ressource vaine par l'objet qu'on leur donne & par la forme qu'on y observe ;

autant pourroit-on en tirer de fruit pour le maintien de la discipline & des bonnes mœurs; si le prince, alors véritablement chef de tous les membres réunis, ne s'y proposoit que de se faire rendre à la face de tout un royaume, par ceux qui sortent des charges, un compte de leur administration; d'y choisir avec sagesse & discernement ceux qui doivent les remplir; de les encourager à s'en acquitter dignement & par ses discours & par une distribution publique de la louange & du blâme, des récompenses & des châtiments (22). 1596.

En attendant le jour destiné pour ouvrir l'assemblée des notables, Henri fit un voyage à Arque, Dieppe, Caudebec, &c. pour revoir les lieux où s'étoient passées tant d'actions mémorables. Je l'accompagnai dans tous ces endroits.

Le roi revint à Rouen faire l'ouverture de l'assemblée par un discours prononcé avec toute la dignité d'un grand prince, & avec une sincérité que les princes ne connoissent point. Il y déclara que pour éviter tout air de violence & de contrainte, il n'avoit pas voulu que l'assemblée se fît par députés nommés par le souverain, & toujours aveuglément asservis à toutes ses volontés; mais qu'on y admît librement toutes sortes de personnes, de quelqu'état & condition qu'elles pussent être, afin que

(22) On ne peut, ce me semble, rien ajouter à la justesse de ces idées : il ne faut qu'y renvoyer ceux qui, comme Comines, Boulainvilliers, &c. ont pris le parti des états & de l'autorité aristocratique.

les gens de ſavoir & de mérite euſſent le
1596. moyen d'y propoſer ſans crainte ce qu'ils croiroient néceſſaire pour le bien public. Qu'il ne prétendoit encore en ce moment leur preſcrire aucunes bornes. Qu'il leur enjoignoit ſeulement de ne pas abuſer de cette permiſſion, pour l'abaiſſement de l'autorité royale, qui eſt le principal nerf de l'état, de rétablir l'union entre ſes membres, de ſoulager les peuples, de décharger le tréſor royal de quantité de dettes auxquelles il ſe voyoit ſujet ſans les avoir contractées, de modérer avec la même juſtice les penſions exceſſives ſans faire tort aux néceſſaires; enfin d'établir pour l'avenir un fonds ſuffiſant & clair pour l'entretien des gens de guerre.

Le roi ajouta qu'il n'auroit aucune peine à ſe ſoumettre à des moyens qu'il n'auroit point imaginés lui-même, d'abord qu'il ſentiroit qu'ils avoient été dictés par un eſprit d'équité & de déſintéreſſement; qu'on ne le verroit point chercher dans ſon âge, dans ſon expérience & dans ſes qualités perſonnelles, un prétexte bien moins frivole que celui dont les princes ont coutume de ſe ſervir pour éluder les réglements. Qu'il montreroit au contraire par ſon exemple qu'ils ne regardent pas moins les rois pour les faire obſerver, que les ſujets pour s'y ſoumettre (23).

(23) „ Si je faiſois gloire, dit-il, de paſſer pour „ un excellent orateur, „ j'aurois apporté ici plus „ de belles paroles que de „ bonne volonté ; mais „ mon ambition tend à „ quelque choſe de plus

Ce discours achevé, Henri se leva en disant qu'il ne vouloit pas même assister, 1596.
soit par lui, soit par son conseil, à des délibérations que rien ne devoit gêner; & il sortit en effet avec les conseillers, me laissant seulement dans l'assemblée pour y communiquer les états, les mémoires & tous les papiers de l'état dont on pouvoit avoir besoin.

Comme à l'occasion des derniers états tenus à Paris je me suis étendu sur les pratiques & sur les différentes manœuvres qu'on met en usage dans ces grandes & nombreuses assemblées, je me contente de dire qu'au sujet près ceux-ci n'eurent rien de différent; & lorsqu'il fut enfin nécessaire de venir à la conclusion, qui rouloit principalement sur la nature des subsides & sur la maniere de les répartir, aussi bien que sur celle de les lever, on crut qu'il n'y avoit rien de mieux à faire que de compiler un tas d'anciens réglements inutiles, & même contraires à la conjonc-

„ haut que de bien parler; j'aspire aux glorieux „ titres de libérateur & „ de restaurateur de la „ France..... Je ne vous ai „ point ici appellés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés. „ Je vous ai fait assembler pour recevoir vos „ conseils, pour les croire, pour les suivre, „ en un mot, pour me „ mettre en tutele entre „ vos mains : c'est une „ envie qui ne prend guere aux rois, aux barbes „ grises & aux victorieux „ comme moi; mais l'amour que je porte à mes „ sujets, & l'extrême desir „ que j'ai de conserver „ mon état, me font trouver tout facile & tout honorable „. *Peref. 2 Part.*

1596. ture présente ; car au lieu de faire réflexion que les états doivent se traiter comme les corps, pour lesquels il convient d'user de remedes extraordinaires contre des maladies nouvelles & inusitées, ou de changer d'opération à proportion des progrès qu'on fait dans la connoissance de son méchanisme : telle est la force du préjugé, qu'on s'obstine toujours à chercher la guérison des maux présents dans des moyens dont l'insuffisance est démontrée de cela seul qu'ils n'ont pu ni les prévenir ni en arrêter le cours. Un respect inconsidéré pour l'antiquité, une fausse idée des causes occasionnée par l'éloignement des temps, un jugement peu réfléchi sur le passé, le défaut de vues plus nettes & plus justes pour l'avenir, dont l'amour-propre empêche qu'on ne convienne : voilà ce qui éternise les anciens abus. Il ne faut, dit-on, rien changer aux loix & aux usages. Je suis grand partisan de ce principe, excepté les cas où l'utilité, & encore plus la nécessité, demandent qu'on y déroge (24).

(24) Le caractere d'esprit de la nation Françoise, dit-on encore, est tel, que cela seul peut rendre extrêmement dangereux pour nous tout changement, même le plus utile & le plus nécessaire. Un systême, dont il semble que tout le monde convient aujourd'hui que le fond étoit excellent, & qui malgré cela a eu des suites très-fâcheuses, fait qu'on insiste plus que jamais sur cette considération. Le duc de Sully qui a vécu dans un temps où les preuves des défauts qu'on reproche à la nation ne lui manquoient pas, auroit répondu à cela que deux choses sont absolument nécessaires, & avec quelque nation que ce soit, pour assurer le succès de ces sortes d'entreprises. La pre-

On s'amuſa donc à tirer de la pouſſiere les vieux réglements, & on alloit groſſir un recueil déja infructueux; mais une impoſſibilité réelle ſe préſenta & rompit le projet. C'eſt que la plupart de ces antiques conſtitutions n'ayant pour objet qu'un gouvernement où l'autorité royale, décorée d'un vain titre, n'étoit dans le fond qu'une véritable ſervitude, elles ne pouvoient convenir à un temps où l'intérêt public a établi pour baſe de la commune ſûreté, & concentré dans un ſeul toute l'autorité qui auparavant étoit répandue ſur une infinité de têtes. 1596.

A cette idée en ſuccéda une autre à laquelle on s'arrêta par je ne ſais quoi de ſpécieux qu'elle offrit, quoiqu'en effet les inconvénients n'en fuſſent pas moindres : c'eſt l'établiſſement d'un conſeil qu'on jugea à propos d'appeller conſeil de raiſon,

miere, une autorité dans le légiſlateur, aſſez grande pour qu'il ne ſe voie point obligé par crainte, par politique, par condeſcendance, à rien changer ni affoiblir dans ſon plan. La ſeconde, une ſageſſe auſſi grande à en préparer tous les moyens. Parmi un grand nombre de changements réels, faits dans les différentes parties du gouvernement, qu'on verra dans la ſuite de ces mémoires, on y remarquera un plus grand nombre encore de projets, qui n'ont point été exécutés, quoique formés dès il y avoit long-temps. Pourquoi cela? Parce que Henri le Grand & ſon miniſtre voyoient & attendoient les temps, les circonſtances, &c. qui devoient les rendre infaillibles. Je ne craindrai point de dire que la parfaite habileté n'eſt pas à imaginer, mais à connoître les riſques de la trop grande précipitation & de la trop grande lenteur; à ſentir l'occaſion; en un mot, à ſavoir conduire & préparer.

dont les membres seroient nommés par
1596. l'assemblée, & dans la suite par les cours souveraines. Mais quoi! n'y avoit-il pas déja un conseil? Et ce conseil n'étoit-il pas lui-même la cause trop marquée du désordre des finances & de la misere des peuples? N'importe, toute cette multitude se laissa si fort éblouir par un beau nom & par un choix nouveau, qu'on y proposa & qu'on y approuva de guérir le mal par le mal même. Il fut décidé que le nouveau conseil partageroit en deux portions égales tous les revenus royaux, qu'on estima sans trop d'examen à (25) trente millions. Qu'il retiendroit la premiere par ses mains, & qu'il en acquitteroit les pensions, gages d'officiers, arrérages & autres dettes & engagements de l'état. Qu'il prendroit encore sur cette somme de quoi faire réparer les villes, bâtiments, chemins & autres ouvrages publics, sans que le roi ni les cours souveraines pussent jamais prendre connoissance de cette somme, ni en faire justifier l'emploi. Quelle occasion de flatter l'avidité des membres de ce conseil, qu'une disposition si absolue d'une moitié des revenus de l'état! Et supposé

(25) L'auteur a raison de dire que cette estimation n'est pas juste, puisque malgré l'augmentation des revenus royaux, & l'extinction des dettes arrivées sous son ministere, & qu'on verra dans la suite de ces mémoires monter à une somme très-considérable; le cardinal de Richelieu n'évaluoit tous les revenus de l'état, après les changements que lui-même y avoit ajoutés, qu'à trente-cinq millions. *Test. Pol.* 2 *part. pag.* 152.

pour un moment une geſtion infidelle, que de parties en ſouffrance! quelle confuſion! 1596.
quelle ruine!

On laiſſoit avec une égale indépendance la ſeconde moitié au roi, pour la régir par lui ou par ſes miniſtres, avec la charge de toutes les dépenſes militaires, en y comprenant l'artillerie & les fortifications; des affaires étrangeres, négociations & ambaſſades; de l'entretien de ſa maiſon, de ſes bâtiments, de ſes équipages : enfin, des gratifications de ſes officiers & de ſes menus plaiſirs. Sur la levée & l'adminiſtration de ces deux parts, on ne preſcrivoit rien à aucun des deux partis, pour ne pas bleſſer cette mutuelle indépendance, dont les inventeurs s'applaudiſſoient : comme ſi la force d'un royaume ne dépendoit pas de prêter, ſuivant l'exigence des cas, aux parties affligées le ſecours dont elles ont beſoin, & d'y faire couler, pour ainſi dire, le ſang ſurabondant de celles qui ſont plus ſaines.

Comme les trente millions à quoi avoient été évalués les revenus royaux, parurent une ſomme un peu enflée, il fut réſolu qu'on créeroit un nouvel impôt : ce fut la levée du ſol pour livre ſur toutes les marchandiſes (26) & denrées, vendues & achetées dans le royaume, tant en gros qu'en détail. Lorſqu'on eut calculé le produit du commerce des particuliers & les dépenſes, ſoit de néceſſité, ſoit de ſimple

(26) Le bled ſeul en fut excepté.

1596. commodité, ou même de luxe, on crut ne rien risquer en estimant ce nouvel impôt à cinq millions, & on bénit mille fois une idée aussi heureuse, quoiqu'elle ne fût pas moins chimérique que le nouveau calcul étoit (27) défectueux.

Lorsque l'assemblée eut ainsi détaillé & perfectionné son système, elle envoya des députés le proposer au roi, qui les reçut au milieu de son conseil. L'indignation qu'y causa le projet, fut marquée dans l'instant par des cris & des murmures si confus, que le roi eut beaucoup de peine à faire opiner séparément ceux qui le composoient. Le champ étoit vaste, le chagrin & la colere rendirent tout le monde éloquent. Mon tour étant venu, je me contentai de dire froidement que je n'avois rien à ajouter à tous ces beaux discours. Le roi qui m'observoit attentivement, surpris de ma réserve, voulut m'entretenir avant que de joindre sa voix, qui devoit emporter la décision pour ou contre le projet de l'assemblée des notables, & remit à

(27) M. de Sully pense & parle de l'établissement du sol pour livre, comme presque tout le monde en pensoit & en parloit en ce temps-là. Le Grain donne néanmoins son suffage à cet impôt, *liv. 6.* Matthieu ne le désapprouve pas; & ce qui est d'un plus grand poids, le cardinal de Richelieu le trouve d'autant plus juste, qu'il est établi, dit-il, en différents états, & qu'il avoit déja été résolu en corps d'état sous François I. Cependant les obstacles & les inconvénients dont M. de Sully fait mention dans la suite sont réels, & en partie les mêmes qui font que Richelieu est le premier à détourner Louis XIII de cet établissement. *Test. Pol. 2 part. ch. 9, sect. 7.*

à achever la délibération au lendemain, en présence des mêmes personnes. Aussi-tôt que je fus seul avec ce prince, il me demanda avec empressement les raisons de mon silence, & je lui fis faire les observations suivantes. 1596.

Il est certain que dans l'assemblée des notables on étoit si fort infatué du nouveau plan, qu'en suivant l'opinion du conseil qui vouloit que le roi le rejettât & l'annullât avec hauteur, sa majesté s'exposoit à y faire naître un mécontentement d'autant plus grave, que les états assemblés ne reconnoissoient point de supérieur qui ait droit de les réformer, pas même le roi. Une des plus importantes maximes pour le gouvernement monarchique, est que le prince doit sur toutes choses se donner de garde de réduire ses sujets au point de lui désobéir d'effet, ou seulement de parole. D'ailleurs le roi alloit directement contre la parole qu'il avoit donnée de se conformer aux résolutions de l'assemblée. Enfin tous ceux qui avoient donné l'idée du projet, & ceux qui l'avoient adopté, de cela seul que le roi l'auroit rejetté, s'opiniâtreroient toujours à le regarder comme le vrai systême des affaires, tant qu'un commencement de pratique ne les détromperoit pas de cette opinion, & ils feroient entendre dans la suite qu'il n'avoit tenu qu'au prince seul qu'on ne vît enfin établi en France cet ordre, après lequel on soupiroit depuis si long-temps. On sait assez quel est le penchant des peuples, sur-tout

1596. de ceux qui ont l'esprit vif, à médire des actions du souverain.

D'un autre côté, il n'est pas moins certain que le projet étoit également ruineux, & d'impossible exécution. Il suffisoit pour être pleinement convaincu de la plus légere connoissance des affaires de finance. Outre les obstacles que je viens de marquer, combien n'en devoit-il pas naître de la seule jalousie que produiroit le choix des membres du nouveau conseil qui devoient être pris également de toutes les provinces du royaume? Cette apparence d'égalité & de justice, qui remettoit nécessairement la conduite de l'état à des hommes nouveaux & sans expérience, combien ne devoit-elle pas occasionner de mécomptes & de bévues, lorsqu'il s'agiroit d'appliquer au détail un projet simplement ébauché? Il étoit indubitable que la tête tourneroit dès l'abord au nouveau conseil, & que toutes les démarches qu'il feroit, ajouteroient faux pas sur faux pas.

De cette impossibilité même de tirer aucun fruit du projet de l'assemblée, je prenois le motif pour le roi d'y donner pleinement les mains. Par-là il remportoit devant tout son peuple la gloire d'entrer avec douceur dans les vues qu'il avoit tracées lui-même, & bien loin que cette complaisance allât à la diminution de l'autorité royale, elle ne pouvoit manquer de lui procurer dans la suite l'avantage que toutes les parties des finances lui reviendroient avec plus d'indépendance, lorf-

que le nouveau conseil auroit fait la triste expérience de ses forces. Comme c'étoit 1596. l'assemblée & le conseil qui en alloit être tiré, qui avoient fait eux-mêmes la supputation des revenus royaux, & qu'on devoit supposer qu'ils avoient eu tous les égards nécessaires, pour les deniers d'un recouvrement plus difficile & plus coûteux, ils ne pouvoient trouver mauvais que le roi choisît pour ses quinze millions, les effets qui lui agréeroient le plus. En composant sa part du revenu des cinq grosses fermes, & des parties casuelles, du domaine & des aides, il pouvoit s'attendre, sans trop présumer, à la voir dans peu doubler, & même tripler. J'en parlois avec pleine certitude, parce que je m'étois déja assuré de personnes solvables, qui s'étoient engagées à prendre ses fermes à une augmentation considérable. Il n'en devoit pas être de même de tout ce qui resteroit au conseil de raison, & je me serois bien rendu caution à sa majesté, que le sol pour livre entr'autres ne pouvoit rapporter de bon, tous frais faits, plus de deux cent mille écus.

La raison qui m'avoit porté à ne point opiner dans le conseil conformément à cette idée, c'est que je crus qu'il étoit à propos qu'elle parût venir du roi seul. Ce prince après m'avoir écouté attentivement, craignit long-temps qu'avec cet avis je ne le jettasse dans une fausse démarche, dont l'erreur auroit été en quelque sorte irremédiable. Mais après qu'il eut fait les

réflexions les plus férieufes fur les raifons
1596. que je lui avois alléguées, il fe détermina à le fuivre.

Le lendemain, le confeil affemblé opina comme la veille, & moi comme le confeil. Le roi déclarant qu'il ne pouvoit fuivre l'avis de fes confeillers, les laiffa dans la derniere furprife, & paffa dans l'affemblée, où il déclara hautement, que dans la difpofition où il étoit de feconder de toutes fes forces les inclinations d'un corps fi fage, il recevoit fans aucune reftriction, ni modification, le projet qu'on étoit venu lui propofer, & qu'il réduifit à trois articles, l'érection d'un nouveau confeil indépendant, le partage des facultés de l'état, & la création du fol pour livre; que l'affemblée eût à nommer dans vingt-quatre heures fes confeillers, & à faire un mémoire de trente millions, en y comprenant le fol pour livre, pour cinq millions, afin qu'il prît la moitié; qu'on verroit par fa conduite s'il céderoit en économie au nouveau confeil. On donna mille louanges à la bonté & à la facilité du roi, & l'affemblée fe trouvant en quelque forte finie par un accord fi unanime, qu'il ne laiffoit plus de matiere de difcuffion, du moins entre le maître & les fujets, on ne fongea plus qu'à revenir à Paris mettre la derniere main à ce chef-d'œuvre de politique.

La formation du nouveau confeil ne fe fit pas avec la tranquillité qu'on s'étoit promife. L'altération des efprits qui en

retarda l'exécution, fut ſi grande, que les plus éclairés convinrent dès ce moment que la voix de la multitude n'avoit embraſſé qu'une chimere. La nomination ſe fit à la fin, le clergé s'y mêla fort avant, & le cardinal de (28) Gondy, connu par ſes talents ſinguliers pour l'économie, en fut déclaré le chef, comme ſi l'état ſe conduiſoit par les mêmes loix que la maiſon d'un particulier. Le conſeil de raiſon tint des aſſemblées régulieres dans un appartement du palais épiſcopal, que le prélat céda à cet uſage. 1596.

Mais dès qu'on eut commencé à mettre papiers ſur table, pour le recouvrement de 1597, nos nouveaux financiers ſe trouverent ſi embarraſſés, qu'ils ſavoient à peine comment il falloit s'y prendre. A meſure qu'ils alloient en avant, leur embarras ne faiſoit qu'augmenter. Ils ne trouverent perſonne qui voulût ſe charger du ſol pour livre. On leur demanda les autres fermes, mais à un rabais qui les déconcerta. Malheureuſement encore, la choſe ne pouvoit ſouffrir de retardement. Tous les penſionnaires de l'état leur tomberent ſur les bras, & ne parloient que par millions, à des gens qui n'avoient pas la premiere obole. Le chagrin & le dépit rompirent bientôt l'union dans le nouveau conſeil. Les conteſtations ſuccéderent avec les reproches mutuels d'ignorance & de précipitation.

(28) Pierre de Gondy, évêque de Paris, frere d'Albert de Gondy, duc de Retz, pair & maréchal de France, dont il a été parlé ci-devant.

La chose étant venue, après quelques
1596. semaines, au point que le conseil de raison ne pouvoit plus rien faire de raisonnable, on eut recours à d'Incarville & à moi, & on nous supplia de venir du moins une fois la semaine, dans les assemblées, pour y donner les mêmes conseils, avec lesquels on voyoit la part du roi abonder & fleurir de jour en jour. Je m'en dispensai sur mon emploi, qui me demandoit tout entier. On s'adressa au roi, qui avec sa bonté ordinaire, voulut que j'y allasse; mais je n'y perdis pas de vue ce que le bien de son service exigeoit de moi en cette occasion. Je plaignis l'état des affaires du conseil. Je ne trouvai de débouché à rien, & je ne fis valoir que les difficultés. Enfin trois mois s'étoient à peine écoulés, que ces habiles gens, à bout de toute leur subtilité, & succombant sous le faix, vinrent prier le roi de les en décharger. Ce prince qui commençoit à goûter, comme je le crois, le nouvel ordre qui le mettoit à son aise, les exhorta à avoir bon courage, & à surmonter des commencements toujours difficiles : il les renvoya battus par leurs propres raisons. Ils revinrent à la charge, & convertirent leurs prieres en importunités. Ils convinrent qu'ils avoient eu grand tort d'aspirer à gouverner un royaume, & témoignerent mille fois plus de joie, lorsqu'on eut reçu la démission de leur emploi, qu'ils n'en avoient senti à le prendre.

Ce fardeau me revint avec celui dont

j'étois déja chargé; & mon travail devint si excessif, que je fus obligé d'y donner le jour & la nuit. Le rétablissement des finances m'occupant avec une espece de passion, je fis des recherches prodigieuses dans les anciens regiſtres du conseil d'état, des parlements, des chambres des comptes & des cours des aides, & même dans les mémoires particuliers des anciens secretaires d'état : car les nouveaux ne voulurent pas me communiquer les leurs. Je fis les mêmes opérations dans les bureaux des trésoriers de France, dans la chambre du trésor, & dans les papiers des trésoriers de l'épargne (29). Je fouillai jusques dans ce recueil immense, où sont gardées inscrites toutes les ordonnances. Dans le dessein où j'étois de travailler à la confection d'un état général des finances pour l'année 1597, qui étoit le motif de toutes ces recherches, je crus ne devoir rien négliger pour approcher le plus qu'il seroit possible, dès cette premiere année de ma gestion, de la justesse où je souhaitois passionnément que fût porté cet état général. Quelque fraude & quelque erreur qui se fût glissée dans les finances, j'imaginois que ni l'une ni l'autre ne pouvoit être si secrete, ni si générale, qu'on

1596.

(29) „ Rosny avant qu'il „ entrât dans la charge de „ surintendant, s'étoit „ pourvu de toutes les „ connoissances nécessaires „ pour s'en bien acquitter. Il savoit parfaitement tous les revenus du „ royaume, & toutes les „ dépenses qu'il y falloit „ faire. Il communiqua tout „ ce qu'il en savoit au roi, „ qui de son côté avoit „ aussi bien étudié toutes „ ces choses, &c„ *Peref. pag.* 225.

n'en trouvât enfin la source & la conviction; soit par la confrontation de toutes
1596. les pieces que je viens de marquer; soit par l'induction qu'on en peut tirer en gardant toujours les propositions que demandent les temps & les conjonctures.

Messieurs du conseil du roi pâlirent à la vue de mon projet, & commençant à croire qu'il ne resteroit plus rien qui ne fût dévoilé, ils s'accuserent plus fortement que jamais de n'avoir pas fait encore tout ce qu'ils pouvoient faire, pour empêcher mon entrée dans le conseil. Maisses à qui je rends la justice, qu'aussi-tôt qu'il eut pénétré mon intention, il joignit ses efforts aux miens, m'instruisit de leurs craintes & de leurs regrets. Pour les y confirmer davantage je déclarai publiquement que j'avois trouvé des éclaircissements si heureux sur les finances, qu'on alloit les voir incessamment sur un autre pied, & je demandai à travailler avec le contrôleur général, les intendants des finances, les trésoriers de France & ceux de l'épargne, & les receveurs généraux à la confection de cet état général, qui étoit pour eux une si terrible piece : j'eus la précaution d'y tenir toujours la plume moi-même.

Je ne pus pourtant encore éviter de tomber cette fois dans plusieurs erreurs considérables, ni empêcher d'être la dupe de tous ces vieux routiers. Je ne crois pas qu'il y ait de la honte à en faire l'aveu. Ils firent encore cette année un profit d'un cinquieme : ce qui est exorbitant, quoiqu'infiniment

qu'infiniment moindre que leurs profits accoutumés. Je me propoſai bien d'y remédier l'année ſuivante, auſſi-bien qu'à une autre inadvertance que j'avois eue. Un des principaux artifices des financiers, étoit de faire en ſorte que la dépenſe de l'année courante parût toujours excéder de beaucoup la recette & prendre ſur l'année ſuivante, afin de rejetter ſur la dépenſe de cette année ſuivante, & ſucceſſivement de toutes les autres, une confuſion dont ces meſſieurs tiroient pluſieurs avantages. Premiérement, celui de paroître n'avoir jamais de deniers qui ne fuſſent engagés de long-temps, & de payer de cette raiſon le roi & tous ceux qu'ils n'étoient pas diſpoſés à ſatisfaire; en ſecond lieu, de ſe ſervir de cet argent; enfin d'acquitter à vil prix les anciennes dettes, & cependant de les porter en entier ſur leurs états. Ce défaut d'attention de ma part, coûta encore cette année au royaume deux millions. 1596.

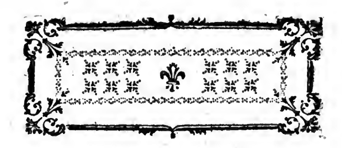
Je corrigeai cette faute l'année ſuivante, pendant mon ſéjour en Bretagne, de maniere que dans la ſuite le produit de la recette quadra exactement avec celui de la dépenſe : & cependant pour remplir le vuide que cette mépriſe avoit fait, je retirai les parties caſuelles, les gabelles, les cinq groſſes fermes & les péages des rivieres, des mains du duc de Florence, qui les tenoit ſous les noms de Gondy, Senamy, Zamet, le Grand, Parent, l'Argentier, & autres anciens

partiſans qui n'eurent plus de part aux
1596. nouvelles finances. J'augmentai heureuſement ces fermes des deux millions d'erreur. Ce dernier coup conſterna les traitants & meſſieurs du conſeil leurs aſſociés : mais pour cette fois leur courroux ſe perdit en l'air : le roi m'appuyant depuis quelque temps, avec un éclat qui ne leur laiſſoit qu'un inutile déſeſpoir. Le fruit de ſa conduite à l'égard de l'aſſemblée, avoit été de ſe rendre maître, non ſeulement du prétendu conſeil de raiſon, mais encore du ſien propre, dont l'autorité étoit ſur ſon déclin; & ſa majeſté n'appréhendoit plus de voir échouer, comme auparavant, ſes deſſeins par cet endroit.

Le deſſein qui l'occupoit actuellement étoit le ſiege d'Arras, qui ayant été propoſé dans le conſeil de guerre, où, excepté le ſeul ſecretaire, il n'entroit aucun homme de plume, y avoit paſſé tout d'une voix : mais on tenoit cachée cette réſolution, parce que le ſecret ſeul pouvoit en aſſurer la réuſſite. Pour n'en rien donner à entendre aux marchands, avec leſquels je convins pour les fourniſſements de toutes les proviſions néceſſaires, je leur nommai une grande quantité de Villes en Picardie & ſur toute cette frontiere, en mettant Arras du nombre, où ils s'obligerent également de rendre cinquante mille pains par jour, pendant toute une campagne. Santeny, Robin de Tours, Mauleville & Lambert, chevalier du guet d'Orléans, ſe chargerent de même de tou-

tes les autres voitures, fur-tout de celle de vingt cinq canons. Le bail en fut paffé à un prix fi médiocre, que fi le malheur qui arriva à Amiens bientôt après, n'avoit pas obligé à tourner contre cette place les forces deftinées contre Arras, ils y auroient perdu confidérablement, au lieu qu'ils firent encore un profit raifonnable. 1596.

Fin du huitieme Livre.



MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE NEUVIEME.

CES préparatifs de guerre n'empêchoient pas qu'on ne goûtât à Paris les plaisirs que l'hiver amene ordinairement. La douceur du gouvernement assurant la tranquillité publique, on s'y livroit sans aucun mêlange de cette amertume qui avoit si long-temps empoisonné les divertissements : la galanterie, les spectacles, les jeux, partageoient tous les moments de la cour, & le roi qui les aimoit par goût, les autorisoit par politique. Monsieur & madame de Fervaques me prierent d'agréer la recherche que M. de Laval (1), fils de cette 1597.

(1) Guilleaume de Hautemer, comte de Grancey, & seigneur de Fervaques, depuis maréchal de France. Sa femme étoit Andrée d'Allemagne, veuve de

1597. dame, faisoit de ma fille aînée. Je les renvoyai au roi, sans l'aveu duquel je ne pouvois plus disposer de ma fille, depuis qu'il avoit été proposé par madame Catherine de lui faire épouser M. de Rohan. Le roi pour lors mécontent de ce dernier, donna son agrément à M. de Laval.

Plusieurs engagements semblables donnoient à la Cour chaque jour le plaisir de nouvelles fêtes. M. le connétable en donna une des plus superbes à l'occasion de la solemnité du Baptême de son fils : mais on savoit qu'elle n'en étoit que le prétexte, & qu'une jeune dame des plus belles de toute la cour, mariée depuis peu à un vieillard, étoit l'objet de ces galanteries. Montmorency choisit pour son bal, parmi tous les courtisans, douze seigneurs, qu'il crut devoir y paroître avec le plus de magnificence, & il me fit commander par le roi d'être de ce nombre. Je n'ai jamais rien vu de si bien ordonné dans ce genre, ni qui fît plus de plaisir, par cette justesse & cet à propos, qui donne le prix à ces sortes de divertissements. Celui-ci emporta hautement la préférence sur tous ceux qui l'avoient précédé : aussi fut-il le dernier, & la fin en fut étrangement troublée.

Guy, comte de Laval, dont le fils s'appelloit aussi Guy, vingtieme de ce nom, comte de Laval, de Montfort, &c. qui fut tué quelque temps après en Hongrie. En lui finit cette branche de Laval, ou plutôt de Rieux, qui ne subsistoit plus que par les femmes, ce Guy, comte de Laval, étant de la maison de Coligny.

Je m'étois retiré à deux heures après-minuit, & il y avoit environ une heure & demie que j'étois couché, lorsque je vis entrer Beringhen dans ma chambre, avec un visage si consterné, qu'il ne put me rien dire autre chose, sinon que le roi me demandoit, & me répondre qu'il n'étoit rien arrivé de fâcheux à sa personne : car ce fut la premiere question que je lui fis ; & sa réponse me consola en quelque maniere d'avance ; ne voyant de maux absolument irremédiables, que ceux qui menaceroient sa vie, je m'habillai précipitamment. Je courus au louvre, avec une extrême inquiétude. Etant entré dans la chambre du roi, je vis ce prince qui se promenoit à grands pas, en déshabillé, les mains jointes & passées sur le dos, la tête baissée & le visage couvert des marques d'un profond (2) chagrin. Les courtisans étoient debout, de côté & d'autre, collés contre les murs, sans proférer une seule parole. 1597.

Le roi s'avança aussi-tôt vers moi, & en me serrant fortement la main : „ Ah! mon „ ami, me dit-il, quel malheur! Amiens

(2) „ Etant comme étonné de ce coup, & regardant cependant à Dieu, comme il fait ordinairement plus en l'adversité qu'en la prospérité, il dit tout haut : ce coup est du ciel.... Puis songeant un peu, dit : C'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre ; & se tournant vers la marquise qui pleuroit, il lui dit : ma maîtresse, il faut quitter nos armes & monter à cheval pour faire une autre guerre „. *Journal de l'Etoile, ibid.*

1597. „ eſt pris „. Je l'avoue ; je demeurai frappé de ce coup imprévu, comme tous les autres. Une place ſi forte, ſi bien pourvue, ſi voiſine de Paris, & la ſeule clef du royaume du côté de la Picardie, priſe en un inſtant, & ſans qu'aucune nouvelle précédente eût appris ſeulement qu'elle étoit menacée ! Je ne trouvois rien de ſi incroyable, & la conſternation publique me paroiſſoit tout-à-fait bien fondée. Je pris pourtant fort promptement mon parti, & pendant que le roi qui avoit reçu cette nouvelle, prêt à ſe mettre au lit, me contoit de quelle maniere les Eſpagnols avoient ſurpris (3) cette importante place, je convins en moi-même qu'au lieu d'augmenter inutilement la terreur, le plus ſage étoit de raſſurer les eſprits, & de conſoler le roi. Je lui dis que fort à propos je venois de mettre la derniere main à un projet qui

(3) Le 11 Mars, Hernard Teillo de Porto-Carrero, Eſpagnol, auteur de cette entrepriſe, fit déguiſer en payſans & payſannes, apportant des denrées à vendre au marché, une trentaine d'Eſpagnols qui embarraſſerent une des portes de la ville, & amuſerent le corps-de-garde, en verſant à l'entrée une charrette chargée de ſacs pleins de noix, dont l'un ſe délia : & pendant ce temps-là, des troupes Eſpagnoles, cachées à la faveur des haies, s'approcherent, firent main-baſſe ſur le corps-de-garde, & s'emparerent de la ville. Voyez ce détail dans tous les hiſtoriens ſous l'année 1597. Hernard Teillo fut tué en défendant courageuſement cette ville contre Henri IV. Il diſoit que ſes trois plus grands capitaines qu'il connoiſſoit, étoient Henri pour la conduite d'une grande armée, le duc de Mayenne, pour le ſiege d'une ville, & le maréchal de Biron pour une bataille. *Matthieu, tom. 2, livre 2, pag. 231.*

pourroit sans peine lui rendre non seulement Amiens, mais encore plusieurs autres places. 1597.

Cette ouverture seule parut ôter tout d'un coup la moitié du malheur arrivé; quoiqu'elle n'empêchât pas que le roi ne sentît vivement toutes les difficultés d'une entreprise qui pouvoit avoir des suites très-fâcheuses. Cependant comme la tête avoit tourné à tous les courtisans, & qu'ils n'avoient eu rien que de déseſpérant à répondre au roi, lorsqu'il les avoit interrogés, sa majesté se sentit extrêmement soulagée. Elle me demanda quels étoient les moyens dont je prétendois me servir. Je lui répondis qu'elle en seroit informée par les pieces mêmes, & je sortis, comme pour aller les chercher : laissant du moins l'esprit du roi, dans une situation plus tranquille. S'il avoit été témoin de l'agitation où je me trouvai, lorsque je fus rentré dans mon cabinet, il auroit sans doute diminué quelque chose des louanges qu'il me donna, en parlant aux Courtisans, lorsque je l'eus quitté. Ce fut en ce moment que par les différentes réflexions dont mon esprit se remplit, je sentis tout ce qu'il y avoit d'accablant dans la conjoncture présente. Les coffres du roi étoient vuides : il n'y avoit pas un seul régiment en état de servir : cependant il falloit de l'argent & des troupes, l'un & l'autre abondamment & sans délai.

Je feuilletai mes mémoires. Je repassai

sur tous les moyens de recouvrer de l'ar-
1597. gent, dont je m'étois occupé dans mon loisir, comme prévoyant que le roi en auroit bientôt besoin. On peut en général réduire ces moyens à deux especes différentes : les uns plus simples, où il ne s'agit que de mettre une augmentation sur la taille & sur les impôts déja établis : les autres plus difficiles, qui consistent à imaginer de nouvelles sources d'où l'argent puisse sortir. Il ne me paroissoit point qu'il fût de la bonne politique d'avoir recours aux premiers ; parce qu'après tous les fléaux qui étoient tombés sur le peuple de la campagne, le surcharger encore par une augmentation dont il est la seule victime, & dans le temps qu'il ne faisoit que commencer à respirer, c'étoit achever de ruiner l'état, & ôter pour l'avenir au roi lui-même, ses plus fécondes, & en un sens ses seules véritables ressources.

Je me tournai donc du côté des autres, & je m'en tins au projet suivant. Demander un don gratuit au clergé pour une, ou même pour deux années, en l'obligeant d'en faire l'avance ; faire une nouvelle création d'offices par une augmentation aux anciens : quatre en chaque cour souveraine, outre quatre maîtres des comptes en chaque chambre, deux dans chaque bureau des finances, deux charges de conseiller en chaque présidial, d'assesseur en chaque Siege royal, & d'élu en chaque élection ; ajouter à tous les officiers de

finance (4), un triennal; retarder d'une demi-année le paiement des arrérages des 1597. sommes empruntées aux partisans sous le dernier regne; augmenter le sel de quinze sols par minot, & même le laisser toujours sur ce pied; parce qu'au moyen de cette augmentation on pourroit dans la suite supprimer certains offices fort à charge à l'état; tiercer les entrées & droits des rivieres par une simple réappréciation : & comme ces établissements ne donnoient pour la plupart, de l'argent qu'en espérance, commencer par faire un emprunt de douze cent mille livres sur les plus riches, tant de la cour, que des principales villes du royaume, & leur assigner le remboursement sur pareille augmentation faite dans les gabelles & les cinq grosses fermes; & pour le surplus de ce qu'on auroit actuellement besoin de deniers comptants, obliger, par les poursuites d'une chambre de justice, les derniers traitants qui avoient fait des fortunes considérables, à souffrir une taxe, aussi en forme d'emprunt.

Ce plan, comme on voit, étoit assez étendu, & mon intention n'étoit pas qu'on mît tous ces moyens en usage à la fois : mais ignorant combien de temps la guerre

(4) Les offices de finances étoient possédés par deux personnes en charge. Le premier s'appelloit l'ancien; le second qui avoit été établi depuis, s'appella alternatif; & on nomma ce troisieme, triennal; parce qu'il rouloit de trois en trois ans, avec les deux autres; auxquels seulement il fut permis de rembourser le triennal.

1597. devoit durer, on pouvoit s'en servir successivement, en faisant précéder les moins onéreux. A l'égard des troupes nécessaires, je crus qu'on ne pouvoit mieux faire que de les prendre dans les provinces du royaume qui n'en avoient plus besoin pour leur défense. Ainsi je taxai l'isle de France, en y joignant le Berry, à un régiment complet; l'Orléanois avec la Touraine devoient en fournir un second; la Normandie seule, un troisieme. Ces régiments devoient être de quinze cents cinquante hommes, fournis & entretenus aux frais de leurs provinces, du jour de leur arrivée devant Amiens, parce que ces provinces jouiroient du droit de leur faire porter leur nom, & d'en nommer les officiers.

Je portai, cinq jours après, ce projet au roi, avec les preuves contenues dans treize états en bonne forme. Sa majesté s'enferma pour les examiner avec moi, en présence de Frontenac, d'Arambure, de Loménie, de Beringhen & l'Oserai. Après que j'en eus fini la lecture, je dis au roi qu'avec ces secours, rien ne devoit plus retarder son départ pour l'expédition d'Amiens: puisque d'ailleurs toutes ses provisions étoient déja faites pour un camp en Picardie; de maniere que j'osois lui répondre que son armée y trouveroit non seulement des vivres en abondance, mais encore toutes les marchandises qu'on cherche pour la simple commodité, avec la même facilité, & au même prix, que dans

une ville. J'ajoutai, que de quelque ressource, que ce projet fût pour le roi dans 1597.
les besoins présents, sa majesté ne devoit pas penser qu'il pût s'exécuter sans ajouter encore aux anciennes plaies dont il s'en falloit de beaucoup que la France fût guérie; qu'il suffisoit de faire une légere attention aux dettes & aux engagements immenses, dont elle étoit surchargée; que tout nouvel impôt, de quelque maniere qu'on le déguise, est presque égal pour un état épuisé; qu'on ne devoit donc recommencer la guerre, que dans la vue de parvenir plus facilement à une paix avantageuse, devenue absolument nécessaire; que quelque grande que fût la misere publique, j'osois répondre que douze ans d'une paix continue, suffisoient pour rendre les affaires du royaume florissantes.

Je ne doutai point que de la maniere dont le roi me paroissoit disposé à se conduire, les ennemis, malgré leur avantage, ne fussent bientôt les premiers à souhaiter la fin de la guerre; & je m'ouvris dès ce temps-là au roi, sur une pensée, dont l'événement vérifia la justesse : c'est que les premieres avances pour la paix se feroient par le roi d'Espagne, dont la politique ne permettoit pas que dans l'état de caducité & d'infirmité, où le cours des choses humaines l'avoit réduit, il exposât sa couronne aux revers de la guerre, toujours à craindre, mais plus ordinaires dans les commencements du regne d'un prince encore enfant. Je m'avançai même jusqu'à

prédire que l'Espagne acheteroit la paix,
1597. en rendant toutes les villes qu'elle avoit prises sur la France.

L'idée du projet pour la levée de nouveaux deniers fut trouvée par le roi si heureuse, qu'il voulut la proposer lui-même en plein conseil. Il la communiqua auparavant dans une espece de petit conseil de guerre, composé du duc de Montpensier, de MM. de Montmorency, de Mayenne, d'Auvergne, de Biron, d'Ornano, de Bellegarde, de Saint-Luc, de Fervaques, de Roquelaure & de Frontenac. Ensuite il assembla en conseil extraordinaire tout ce qu'il y avoit dans Paris de personnes capables d'y être admises, & sur-tout les notables de l'assemblée de Rouen qui y séjournoient encore. Le roi ne pouvoit s'y prendre plus heureusement pour établir son autorité sur l'impuissance de cette grande assemblée, reconnue par elle-même. Il se contenta d'abord de déplorer la perte d'Amiens, d'exposer la nécessité de reprendre cette ville au plutôt, avec le plan tout-à-fait juste de tout ce qui étoit nécessaire pour cela. Il finit par demander aux assistants leurs avis sur les moyens de le mettre en exécution, en se plaignant, pour mieux cacher ceux qu'il avoit à leur proposer lui-même, qu'il ne trouvoit jamais que des obstacles à ses entreprises les plus utiles.

Le roi s'arrêta après ce discours, comme pour attendre les délibérations de l'assemblée, où l'on se regardoit sans dire un

seul mot. Le silence ne fut rompu par les grands que pour remettre la chose aux financiers, qui à leur tour dirent qu'ils s'en rapportoient aux grands. Henri redoublant ses instances, on jetta quelques propositions vagues de nouvelles levées, qui furent aussi-tôt combattues par une moitié; & tous les conseillers recouvrerent la parole, pour fronder indistinctement tout ce qui pouvoit être mis en avant par l'un & l'autre des partis. Le roi prit le moment où l'animosité poussée de part & d'autre jusqu'où elle pouvoit aller, ne laissoit plus d'apparence de conciliation; & tirant le mémoire de sa poche, il dit que quoique peu versé dans les matieres de finance, il alloit proposer son avis, toujours prêt à l'abandonner pour un meilleur, & il se mit à en faire la lecture, qui jetta toute l'assistance dans une attention profonde, & ensuite dans une surprise qui la rendit comme immobile, & privée de l'usage de la parole. Henri laissa passer deux instants de ce silence, & déclara qu'il le prenoit pour un consentement unanime. Il ajouta que comme il ne vouloit pas faire usage de tous ces moyens à la fois, il alloit commencer par l'emprunt de douze cent mille livres. Il exhorta les grands & les opulents du royaume à entrer d'eux-mêmes dans la nécessité présente, & à compter sur sa parole royale que les prêteurs seroient remboursés dans deux ans de leur principal, sans rien perdre des intérêts. Sa majesté fit marcher en-

1597.

1597. suite par ordre les quinze sols sur le sel, l'établissement des triennaux, & la recherche contre les malversateurs dans les finances. L'affaire fut arrêtée & l'arrêt dressé sur ce plan. On eut dans fort peu de temps trois cent mille écus de prêt volontaire. La création des triennaux en jetta douze cent mille, & on en tira autant sur les maltôtiers, en y joignant les trésoriers de France, qui pourtant se taxerent eux-mêmes.

Le conseil des finances, en possession de trouver sa joie dans la calamité du peuple, se consola bientôt de ces nouveaux subsides, qu'ils lui passassent par les mains. Ils représenterent au roi, en exaltant fort son mémoire, que le succès dépendoit d'en charger des personnes d'une grande expérience, d'un travail prompt, & munies d'une pleine autorité. Le roi leur répondit que quant à l'autorité, celui qu'il emploieroit agiroit avec toute la sienne; & que pour les autres qualités il n'en choisiroit point d'autre que moi (j'étois présent à ce discours), comme le plus laborieux & le plus soigneux, quoique le plus jeune. Il s'expliqua dans des termes encore plus forts à Schomberg, chez lequel sa majesté se transporta sur le point de son départ, parce que son incommodité (5) le retenoit au lit;

(5) Gaspard Schomberg, comte de Nanteuil. Cette incommodité étoit une difficulté de respirer, provenant de ce que la membrane qui couvre le cœur étoit devenue chez lui osseuse du côté gauche du

fit; & aux conseillers qui se trouverent alors dans la chambre du malade, il leur 1597. dit que comme il ne vouloit s'en prendre qu'à moi seul, s'il venoit à manquer de quelque chose, pendant qu'il ne s'occuperoit uniquement qu'à se battre, aussi prétendoit-il que tout se réglât dans le conseil à ma volonté, & il ne partit qu'après m'avoir revêtu solemnellement de toute son autorité : ce qui mortifia si fort Schomberg, qu'il aima mieux aller servir au siege, que de voir les finances soumises à mes ordres. Sancy disparut aussi du conseil, & alla tenir son rang de colonel des Suisses.

Je n'en avois que plus de sujet de me défier de messieurs du conseil, comme je l'éprouvai dans l'affaire des triennaux. Après avoir fait vérifier l'édit qui en ordonnoit la création, je ne songeai qu'à tirer le plus d'argent que je pourrois de ces offices. Pour ôter à messieurs du conseil tout moyen d'en gratifier à vil prix, comme c'étoit l'ordinaire, quelque parent ou quelque ami, je tins moi-même la plume, comme auroit pu faire un greffier ou un trésorier des parties casuelles. Non content de cette précaution, je donnois un bil-

cœur, aussi-bien que quelques-unes des autres parties voisines : ce qu'on reconnut en ouvrant son corps après sa mort, qui arriva deux ans après. Il fut employé à la confection de l'édit de Nantes, comme il sera marqué ci-après, & il rendit plusieurs autres services à l'état. M. de Thou donne beaucoup de louanges au caractere de son habileté dans la guerre & dans les affaires. *Liv.* 122.

1597. let de ma main à l'acheteur, qui étoit obligé de le porter au tréforier, dont il retiroit une quittance en lui donnant fon argent, & l'un & l'autre devoit m'être repréfenté.

Toute furprife devenant inutile, les traitants eurent recours à un moyen qui fans doute avoit manqué fort rarement jufques-là de leur réuffir : ils effayerent de me corrompre par des préfents. Le boiteux Robin de Tours, gros partifan, après en avoir conféré avec le confeil, qu'il avoit mis dans fon parti, vint chez moi, & pria un de mes fecretaires de le faire parler à mon époufe, à laquelle il offrit un diamant de fix mille écus pour moi, & un autre de deux mille pour elle, afin que je ne m'oppofaffe point à ce que le confeil lui adjugeât tous les offices triennaux des généralités de Tours & d'Orléans pour la fomme de foixante & douze mille écus. Il me fut préfenté par madame de Rofny, qui ne comprit le mal qu'on avoit voulu lui faire faire que par la févere réprimande que je lui fis en préfence du traitant. Je ne l'épargnai pas lui-même, afin d'ôter à tous les autres l'envie de faire à l'avenir de pareilles tentatives; & je le renvoyai fort étonné, comme je crois, & fort mécontent de mon procédé. Je venois de refufer d'un autre partifan foixante mille écus de la feule moitié de ce qu'il me demandoit en total pour foixante-douze; & dès ce foir même cette moitié me rendit quatre-vingt mille écus, parce que je la diftribuai en détail.

Cette occupation m'arrêta chez moi tout le jour & le lendemain, & je crus devoir la faire marcher avant les prieres que me fit faire par deux fois le chancelier par un huissier du conseil, de m'y rendre pour conclure une affaire où le roi devoit, disoit-il, toucher soixante-quinze mille écus argent comptant. J'y courus si-tôt que je fus dégagé, ne pensant plus à Robin de Tours. Le chancelier voulut me faire en entrant dans la chambre du conseil, quelques petits reproches de négligence, auxquels je répondis assez brusquement, que j'avois été plus utile au roi dans mon cabinet : „ Nous ne l'avons pas moins été „ ici, répartit le chancelier ; „ & il affecta de me faire d'autant plus valoir son argent comptant, que le roi en avoit demandé au conseil par deux lettres consécutives. Lorsque je sus que cette somme étoit la même que le traitant de Tours étoit venu m'offrir, augmentée seulement de trois mille écus, je fis sentir assez vivement à ces messieurs que ne pouvant ignorer que Robin s'étoit adressé à moi, ils n'avoient pas dû conclure sans moi une affaire que je n'avois pas trouvé bonne. 1597.

Comme je vis qu'ils cherchoient à m'en imposer par un ton mêlé d'autorité & de plainte, je leur dis plus nettement que si j'avois été homme à me laisser gagner par des présents, le marché ne leur seroit pas revenu ; mais que puisque le roi se reposoit sur ma fidélité, je l'étendrois jusqu'où elle devoit aller. Le chancelier, Fresne

& la Grange-le-Roi, piqués au vif du re-
1597. proche renfermé ſous ces paroles, oſerent ſoutenir d'abord qu'un marché par lequel le roi perdoit plus de moitié, lui étoit pourtant plus avantageux, lui étant payé argent comptant, que les miens par leſquels je donnois ordinairement aux acheteurs le terme de ſix mois pour le paiement de la ſeconde moitié. Ils ne s'en tinrent pas là, ils me reprocherent de m'ériger en réformateur des finances, & me déclarerent avec un air de mépris qu'ils ſauroient bien ſoutenir leur marché contre le mien, & qu'un ſimple particulier ne devoit pas préſumer de faire caſſer un arrêté de tout le corps; ſur cela paſſant outre, le conſeil ſtatua que ſon adjudication à Robin de Tours auroit lieu.

Je ne jugeai pas à propos de lâcher un ſeul mot davantage ſur cette injuſtice, non plus que ſur le réglement qui fut fait en conſéquence, qu'on n'auroit déſormais aucun égard dans le conſeil aux billets particuliers; mais lorſque le ſecretaire Fayet m'apporta ce bel arrêt à ſigner, je refuſai de le faire, juſqu'à ce que j'euſſe reçu du roi la réponſe à une lettre dans laquelle, comme je le dis à Fayet, je n'épargnois ni la vérité ni les perſonnes. Cette lettre fit peur à Fayet, & je ne le diſois pas à autre intention : il me pria de la lui montrer, & je feignois de me laiſſer aller à ſes inſtances. Elle rouloit toute entiere ſur les ſouterrains que Robin avoit pratiqués pour gagner meſſieurs du conſeil, & que j'avois

heureusement découverts. Le roi y auroit appris que ce qui avoit mis le conseil si fort dans les intérêts de Robin, c'est que ce partisan étoit allé faire à la marquise de (6) Sourdis, maîtresse du chancelier, les mêmes offres que j'avois rejettées, & qu'il y avoit joint d'autres présents à madame de Deuilly, autre maîtresse de Fresne, & parente du même chancelier. Le contenu de ma lettre ayant été rapporté par Fayet aux intéressés on le renvoya bien vîte me conjurer de ne pas faire partir la lettre. L'arrêt fut supprimé avec le marché de Robin. 1597.

C'est ainsi que je partageois mon travail entre le soin de percevoir les deniers de l'état & celui de les employer si utilement pour les besoins de l'armée, qu'elle ne manquât de rien, soit pour les vivres, soit pour l'artillerie pendant tout le temps

(6) Isabelle Babou de la Bourdaisiere, femme de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis. Elle avoit une sœur aînée nommée Françoise, qui fut mariée à Antoine d'Estrées, & mere de la belle Gabrielle, & une cadette, qui épousa Claude de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan. Toute cette famille est étrangement décriée dans les amours du Grand Alcandre, & autres libelles satyriques de ce temps-là. A remonter jusqu'à la grand-mere de ces trois dames, nommée Marie Gaudin, toutes les filles de ce sang eurent la beauté en partage. Léon X fut si charmé de celle de Marie Gaudin à Boulogne, où il la vit lorsqu'il s'y aboucha avec François I, qu'il lui donna un diamant, appellé par tradition domestique, le diamant Gaudin. C'est Amelot de la Houssaye qui parle ainsi, & il a ramassé sur toute cette famille plusieurs anecdotes pareilles, auxquelles je renvoie le lecteur curieux à l'article *Babou de la Bourdaisiere.*

1597. que dura le siege d'Amiens. Je faisois régulièrement tous les mois un voyage au camp, faisant voiturer avec moi chaque fois quinze cent mille écus, ce qui m'attiroit l'amitié de tous les colonels, peu accoutumés à une si grande régularité dans le paiement. J'étendis mon attention jusques sur le simple soldat, en établissant dans le camp un hôpital si bien & si commodément servi, que plusieurs personnes de qualité s'y retirerent pour se faire guérir de leurs maladies ou de leurs blessures (7).

Le soin en quelque maniere excessif que le roi prenoit pour la conservation de ma personne, me payoit avec usure de toutes mes peines. Saint-Luc, entre les mains duquel le comte de la Guiche s'étoit démis de la charge de grand-maître de l'artillerie, m'ayant invité à dîner dans le troisieme de ces voyages, me mena voir tous ses logements, sachant mon affection pour cette partie de l'art militaire : ce qui m'engagea fort avant dans les tranchées & dans d'autres endroits qui n'étoient pas sans danger. Le roi à qui on le rapporta, m'en fit une réprimande des plus séveres, & y joignit une défense très-positive de me trouver à aucun poste où il y auroit le moindre

(7) D'Aubigné rapporte qu'on disoit alors que Henri IV avoit mené Paris devant Amiens pour marquer l'abondance qui regnoit dans son camp. Mais il fit aussi venir sa maîtresse à Pecquigny, dont le maréchal de Biron & les autres officiers généraux murmurerent beaucoup.

risque à courir : il dit hautement à cette occasion que j'avois des ennemis jusques dans le camp si animés à me perdre, qu'ils s'exposeroient eux-mêmes volontiers à périr, pourvu qu'ils me fissent partager ce danger avec eux. Il étoit bien difficile d'avoir été homme de guerre sans sentir rallumer sa premiere passion, aux côtés d'un prince qui ne trouvoit aucune fonction au-dessous de lui, & qui les remplissoit toutes avec une assiduité & un courage capables de réchauffer les plus insensibles. 1597.

Son exemple ne produisit pourtant pas cet effet sur tout le monde. Il se formoit au milieu de son camp même une cabale de Protestants mutins, ayant à leur tête MM. de la Trémouille, de Bouillon & Duplessis, qui lui donnoit le plus cruel chagrin. Étant allé prendre congé de ce prince sur le point de mon départ pour revenir à Paris, je le trouvai dans une profonde tristesse. Il venoit de recevoir des nouvelles certaines que ces trois messieurs, de concert avec les deux Saint-Germain, de Clan & de Beaupré (8), d'Aubigné, la

(8) C'est l'historien d'Aubigné, toujours nommé d'Aubigny dans ces mémoires; son nom est Théodore-Agrippa d'Aubigné. Sa naissance, ses services & son esprit lui acquirent beaucoup de crédit dans le parti calviniste. Il se retira en 1620 à Geneve, où il mourut en 1631, âgé de quatre-vingt ans, laissant un fils, Constants d'Aubigné, dont feue madame la marquise de Maintenon (Françoise d'Aubigné) étoit fille. Abdias de Chaumont, seigneur de la Bertichere, frere de Jean de Chaumont, marquis de Guitry; sa postérité subsiste encore aujourd'hui. Hector de Préaux.

1597. Case, la Valliere, la Sauffaie, la Bertichere, Préaux, Baffignac, Regnac, Beffais, Conftant & quelques autres Réformés, au nombre d'environ une vingtaine, avoient tenu une affemblée de tout le corps des religionnaires, dans laquelle ils avoient ouvert & favorifé de toutes leurs forces l'avis de profiter de la conjoncture du fiege (9) d'Amiens, qui ne pouvoit être achevé

(9) Il eft certain que c'eft à la conjoncture du fiege d'Amiens & aux mouvements que fe donnerent les calviniftes de France pour en profiter, qu'ils eurent l'obligation du fameux édit de Nantes, qui leur fut accordé l'année fuivante. Le duc de Bouillon ne s'en défend pas : on peut voir toutes les raifons dont il juftifie cette conduite dans Marfolier, *liv.* 5. La meilleure de toutes eft la proteftation que font le duc de Bouillon & Dupleffis-Mornay, que quel que parût être l'objet des calviniftes dans ces affemblées de Saumur, de Loudun, de Vendôme, convoquées coup fur coup avec beaucoup de chaleur, ni eux ni les autres chefs du parti n'ont jamais eu intention qu'on y mît en délibération de prendre les armes ; mais feulement de travailler à obtenir à l'amiable des conditions équitables. On fouhaiteroit feulement, pour l'entiere juftification du duc de Bouillon, qu'on n'eût pas à lui reprocher qu'il refusât de fuivre le roi à fon expédition d'Amiens, & que la furprife de cette ville par les Efpagnols n'eût pas été fuivie de la part des calviniftes, d'une tranflation de l'affemblée proteftante de Vendôme à Châtelleraut, où les opérations furent fi violentes, que le roi fut obligé d'y envoyer meffieurs de Schomberg, de Thou, de Vic, de Calignon & de Monglat, chargés d'offrir des conditions qui fuffifent pour montrer que Henri IV croyoit avoir tout à craindre de leur part. Lorfque les calviniftes ont rempli l'Europe de leurs plaintes fur la révocation de l'édit de Nantes, c'eft qu'un efpace de temps de plus de quatre-vingt ans, leur avoit fait perdre de vue les moyens dont ils s'étoient fervis pour l'arracher. Voyez fur la remarque précédente *les mé-*

achevé sans eux, pour arracher du roi un édit qui leur donnât une entiere satisfaction, ou, à son refus, se faire raison par les armes. Heureusement cet avis avoit trouvé beaucoup d'opposants dans l'assemblée, aussi-bien que dans une partie des grandes villes qu'on avoit tâché d'y amener. C'est ce qui rassuroit un peu sa majesté; mais elle avoit sujet d'appréhender que les plus échauffés ne l'emportassent à la fin. Elle m'ordonna d'écrire à quelques-uns des principaux pour leur faire prendre, s'il étoit possible, des sentiments plus raisonnables, & sur-tout au duc de la Trémouille, qu'on savoit être le principal promoteur du complot. 1597.

J'avois conservé jusques-là une assez grande liaison avec la Trémouille. Il avoit même cru devoir me faire part de ces assemblées; mais il m'en avoit déguisé le sujet, & il s'étoit servi en m'écrivant de termes si concertés, qu'il m'étoit facile de juger que j'étois regardé de ces messieurs comme un homme infidele à son parti, & que la Trémouille n'étoit pas éloigné de se porter à la désobéissance. Je ne laissai pas pour cela de me servir de ce reste de commerce que j'avois encore conservé avec lui, pour essayer de le faire ren-

moires du duc de Bouillon. Son histoire par Marsolier, histoire de l'édit de Nantes, la vie de Duplessis-Mornay. Procès-verbal des assemblées de Vendôme & de Chatellerault, &c. Mais sur-tout d'Aubigné, *tom.* 3, *liv.* 4, *chap.* 11, où il rapporte fort au long tous les projets du corps des calvinistes, & le nouvel ordre qu'ils travaillerent à mettre dans leurs affaires.

trer dans son devoir. Je lui mandai que
1597. quand même il seroit vrai que le roi fût à son égard tel qu'il le supposoit, il n'y avoit pour lui ni honneur ni grandeur à en extorquer une déclaration due à la seule nécessité; mais que le prince conservoit pour tout le corps ses anciens sentiments; qu'il n'étoit point la cause du peu de justice que les Catholiques leur rendoient, puisqu'il n'en avoit pas moins à souffrir lui-même. Qu'au reste il fît attention que les suites de cet édit, obtenu à contre-temps, ne seroient pas autant à leur avantage qu'ils se l'imaginoient, parce que les Catholiques, toujours plus forts qu'eux, étoient bien en état de l'empêcher pour le présent, & que pour l'avenir, le roi justement indigné de la violence qu'on lui auroit faite, perdroit le dessein de leur accorder un jour de son plein gré, ce qu'ils vouloient mal-à-propos anticiper aujourd'hui; qu'ils n'alloient faire autre chose que se mettre en garde contre eux, & jetter dans la défiance le parti catholique par l'éclat d'une affaire manquée. Je rappellois à la Trémouille l'exemple de ces illustres Protestants qui disoient en toute occasion, & montroient par leur conduite qu'un Protestant qui conforme ses actions à sa croyance, ne perd jamais de vue le bien de l'état ni le véritable intérêt de son roi. La Trémouille peu touché de ma lettre, la montra à tout le monde, & en fit des railleries publiques. Mais ces desseins échouerent, faute d'un assez grand nombre de partisans.

La grande maîtrise de l'artillerie vint à vaquer pendant le quatrieme séjour que je fis au camp. St. Luc (10) regardant entre deux gabions, où à peine y avoit-il passage pour un boulet de canon, son mauvais destin y en apporta un qui le renversa mort. Je m'entretenois seul avec le roi, lorsque Villeroi & Montigny vinrent lui apprendre cette nouvelle : ce qu'ils firent en secret, à cause des prieres qu'ils avoient à y joindre au sujet de cette charge. M'étant rapproché lorsqu'ils eurent quitté sa majesté, elle m'apprit la mort de Saint-Luc, & la demande que Villeroi & Montigny venoient de lui faire de la grande maîtrise; le premier, pour son fils d'Alincourt, ou son neveu Château-neuf-l'Aubepine (11), & Montigny pour lui-même. Saint-Luc étoit homme d'esprit & d'invention, prompt, industrieux, plein de courage : on ne pouvoit lui reprocher que le défaut de se livrer si fort à l'abondance de ses idées qui lui fournissoient projets sur projets, qu'il donnoit à l'imagination une partie du temps que demandoit l'exécution : cependant le roi ne trouvoit aucun des proposés capable de le bien remplacer. D'Alincourt manquoit de fermeté, „ & „ avoit, disoit ce prince, les ongles trop „ pâles „. Château-neuf (12) cachoit un 1597.

(10) François d'Epinai de Saint-Luc : on ne l'appelloit que le brave Saint-Luc. Voyez son éloge dans *Brant. vies des hommes illustres, article St. Luc, tom.* 1.

(11) Charles de l'Aubepine, marquis de Châteauneuf. François de la Grange, seigneur de Montigny.

(12) Il fut fait garde des

manque d'esprit réel sous une extérieur
1597. composé d'affectation & de grimaces. Montigny étoit à la vérité vaillant & affectionné; mais ces qualités, destituées d'un esprit de ressource, d'ordre & d'économie, ne suffisent pas dans un poste aussi considérable.

En discourant de la sorte avec moi, sa majesté ne me parut balancer à m'en gratifier moi-même, que parce qu'elle croyoit cette fonction incompatible avec celle de surintendant des finances. Il ne me fut pas difficile de la détromper, & elle me donna dès ce moment sa parole : mais elle remit cet effet de sa bonne volonté après le siege, pendant lequel elle alloit laisser cette charge vacante, ma présence lui paroissant nécessaire à Paris. Je ne vis point le roi de tout le jour suivant; & malheureusement pour moi, il vit madame de Monceaux, qui n'omit rien pour le faire changer de résolution en faveur du vieux d'Estrées (13) son pere. Le roi tint bon contre les prieres & même contre les larmes : mais il céda à la menace que la dame fit de se jetter dans un couvent s'il lui

sceaux en 1630, & s'en démit en 1633.

(13) Antoine d'Estrées. „ Lui mort (Saint-Luc) M. „ d'Estrées a succédé à sa „ place, comme le méritant bien, pour l'avoir „ bien appris de son brave „ pere : ainsi quoiqu'il tarde, le droit & la vérité „ rencontrent leur tour ; „ car on lui avoit fait tort „ qu'il n'eût cette charge „ après la mort de son pere : enfin la vérité & le „ droit ont vaincu là pour „ lui. *Brant. vies des hommes illustres, tome 1, page 227, article M. d'Estrées.*

refusoit cette grace, & elle ralluma si bien par cette feinte toute la passion du prince pour elle, qu'elle obtint enfin la grande maîtrise. Le roi m'apprit le jour suivant ce qui s'étoit passé, avec quelque confusion de sa foiblesse. Il avoit encore ménagé mes intérêts, du moins en une chose : c'est la condition qu'il avoit mise que M. d'Estrées, qui étoit en toute maniere incapable d'exercer cette charge par lui-même, s'en déféroit pour la premiere charge de la Couronne, qui viendroit à vaquer, & absolument, s'il survenoit une guerre considérable, en faveur de celui que sa majesté lui nommeroit, & elle m'engagea de nouveau sa parole qu'elle n'en nommeroit point d'autre que moi. 1597.

Je me contentai de cette assurance, & je repris le chemin de Paris, où peu de jours après je reçus du camp la nouvelle de la mort de mon jeune frere, gouverneur de Mantes (14), que j'avois laissé en bonne santé. De quatre freres, cette seconde mort nous réduisit à deux. Le roi refusa tous les prétendants au gouvernement de Mantes pour m'en revêtir, même sans que je lui demandasse. J'en reçus le don par la même lettre que sa majesté m'écrivit sur cette mort, avec les pieces nécessaires pour passer dans tous les droits de mon frere, mort sans enfants. J'envoyai Baltasar,

(14) Salomon de Béthune, baron de Rosny, gouverneur de Mantes : c'est le troisieme des quatre freres dont il est parlé au commencement de ces mémoires : il n'avoit que trente-six ans lorsqu'il mourut.

1597. mon secretaire, à Amiens, prendre les provisions de gouverneur, & si-tôt que je les eus reçues, j'allai me faire recevoir à Mantes, où je ne voulois passer que quatre jours.

Messieurs du conseil, qui crurent que mon absence seroit beaucoup plus longue, & même qu'elle seroit suivie d'un abandon des affaires des finances, n'en sentirent pas peu de joie. Et pour commencer à en profiter, ils prirent leurs mesures pour s'approprier une partie des fonds destinés au siege d'Amiens. Ils signerent tous une lettre écrite à sa majesté au nom du conseil, dans laquelle ils l'avertissoient que n'ayant manqué de rien depuis cinq mois, elle ne devoit pas être surprise en apprenant que ses fonds étoient entiérement épuisés, n'y ayant plus que quelques méchants restes & appoints de paiements. Henri qui ne me savoit point à Mantes, & qui par un effet de sa vivacité ordinaire, n'examina point les signatures de cette lettre, en fut d'autant plus surpris, que je l'avois assuré très-positivement que j'étois en état de lui fournir les sommes ordinaires pendant quatre mois, qui étoit tout le temps que pouvoit durer le siege. Il invectiva contre messieurs du conseil d'une étrange maniere en présence des principaux officiers de son armée, & pour cette fois je ne fus guere plus épargné qu'eux. Mais ayant jetté les yeux par réflexion sur les noms souscrits dans la lettre, parmi lesquels il ne trouva point le mien, & ayant su du

courier que j'étois à Mantes, il condamna aussi-tôt sa précipitation, & afin que rien ne manquât à la réparation qu'il m'en fit, il lut ma réponse à la lettre qu'il venoit de m'écrire en présence des mêmes témoins. 1597.

Il étoit de son intérêt de les rassurer. Un siege assurément très-pénible les rebutoit quelquefois eux & leurs soldats, au point que le tarissement des fonds auroit été capable de les faire déserter, puisque sur le moindre retardement des voitures, le roi ne pouvoit empêcher que plusieurs ne l'abandonnassent. Tout alla bien jusques à la fin. Si les assiégés se défendirent avec vigueur & firent sorties sur sorties, on les attaqua de même, & ils furent toujours défaits.

La sappe étoit poussée jusqu'aux remparts, & les assiégeants venoient de s'emparer de deux casemates, qu'on rendoit inutiles aux assiégés; lorsque le cardinal archiduc, avec le comte de Mansfeld, qui lui servoit de lieutenant-général, jugea qu'il étoit temps de faire un effort pour empêcher la réduction de la place. Il s'y achemina avec une armée de douze à treize mille hommes d'infanterie, & de deux mille cinq cents à trois mille chevaux, & passa la riviere d'Authie, dans l'intention de livrer bataille, ou du moins de jetter un secours considérable dans Amiens. Tous ceux qu'il essaya d'y faire entrer, furent repoussés (15). Le roi alla

(15) Perefixe rapporte encore ce fait très-différemment. „ L'archiduc, „ dit-il, se présenta au

1597. reconnoître lui-même l'armée ennemie, il la vit par-devant & par-derriere, & il n'auroit pas balancé à l'attaquer malgré la supériorité du nombre, parce qu'il trouva une multitude confuse, sans conduite ni discipline : mais à la premiere démarche qu'il fit, l'archiduc ne songea qu'à se retirer avec précipitation (16). Il

„ quartier de Long-pré (le „ 15 Septembre à deux „ heures après-midi) lorsqu'on ne s'y attendoit „ point... Il ne tint qu'à „ lui de jetter trois mille „ hommes dans Amiens, „ tant l'épouvante fut grande au camp. Henri douta „ du succès de la journée.... Ah ! Seigneur, „ dit-il à haute voix, s'appuyant sur l'arçon de „ sa selle, ayant le chapeau à la main, & les „ yeux levés au ciel ; si „ c'est aujourd'hui que tu „ me veux punir comme „ mes péchés le méritent, „ j'offre ma tête à ta justice, n'épargne pas le „ coupable : mais, Seigneur, par ta sainte miséricorde, prends pitié „ de ce pauvre royaume, „ & ne frappe pas le troupeau par la faute du „ berger.... Voyant que „ rien ne paroissoit, il se „ retira, mal satisfait, disoit-il galamment, de la „ courtoisie des Espagnols, „ qui n'avoient pas voulu „ s'avancer d'un seul pas „ pour le recevoir, & „ avoient refusé de mauvaise grace l'honneur „ qu'il leur faisoit„. *Peref.* 2 *part.* Presque tous les Historiens conviennent que les Espagnols laisserent échapper une des plus belles occasions qu'ils eussent jamais eues de battre l'armée du roi, & ce prince disoit lui-même depuis, qu'il y eut des principaux officiers de son armée qui lui dirent que tout étoit perdu. *Matthieu*, *tom.* 2, *liv.* 2, *pag.* 234.

(16) Le roi dit du cardinal archiduc, qu'il étoit venu en capitaine, & s'en étoit retourné en prêtre. La-Curée demande au roi avec instance qu'il lui permît d'aller reconnoître l'armée ennemie, en faisant souvenir sa majesté que les Espagnols étoient entrés quatre fois en France, & que toutes les quatre fois il les avoit attaqués & battus le premier. Henri lui répondit : „ M. le curé, „ ne vous mettez point „ en colere„, & le lui

n'étoit peut-être pas impossible de forcer les Espagnols au combat, & de les battre sans discontinuer le siege, du moins Henri eût toujours cette opinion; il se rendit néanmoins à l'avis du plus grand nombre qui vouloit qu'on laissât retirer l'archiduc. On ne s'attacha donc plus après cela qu'au siege. Le ravelin ayant été emporté, & les mineurs attachés au corps de la place, Amiens se rendit à la fin de Septembre de cette année, que ce siege avoit remplie presque toute entiere. 1597.

Lorsque je jette les yeux sur le grand nombre de lettres que je reçus du roi pendant l'expédition d'Amiens, je suis surpris qu'un prince, chargé des opérations d'un grand siege, & du détail de tout un camp, n'en fût pas moins appliqué à toutes les affaires du dedans de son royau-

permit. La-Curée se fit remarquer en cette occasion, par sa bravoure, & par la belle retraite qu'il fit devant cette armée, campée à Betancourt, à quatre lieues d'Amiens. Il disoit pourtant ensuite là-dessus, que lorsque trois ou quatre cents hommes se retirerent ainsi devant une armée entiere, c'est la faute seule de cette armée, s'ils ne sont pas défaits. C'étoit un homme intrépide. Il s'enfonça au milieu des ennemis un jour que son bras engourdi par son pistolet, ne lui permettoit pas de se servir de ses armes. Il y avoit jusqu'à des femmes qui combattoient dans l'armée françoise, habillées en hommes. On en connoissoit quatre entr'autres qui se distinguerent jusqu'à faire des prisonniers de leur main, & une sur-tout, connue sous le nom de capitaine Gascon. Ces particularités sont tirées du *vol. 8929 des manuscrits royaux.* Voyez encore sur ce sujet le 6me. *tom. des mémoires de la ligue*, où l'on donne de grandes louanges à l'habileté, à la promptitude & à la valeur de Henri IV.

me, & qu'il embrassât avec la même facilité, des métiers si contraires. J'épargne
1597. au lecteur la peine de lire toutes ces lettres; & j'en userai de même à l'égard de celles que sa majesté m'a fait l'honneur de m'écrire dans la suite. J'en compte plus de trois mille, sans celles que j'ai négligé de ramasser, ou qui ont été perdues par la faute de mes secretaires; il seroit trop ennuyeux de vouloir rendre compte de chacune au public. Il y en a quelques-unes à l'égard desquelles je respecte l'ordre que ce prince m'a donné de les supprimer, parce qu'elles intéressent des personnes que sa majesté n'auroit pas voulu blesser, & que je dois sans doute bien davantage m'abstenir d'offenser, en mettant au jour des brigues politiques, ou simplement des intrigues galantes qui sont demeurées dans le secret. Et pour ce qui est de toutes les autres, elles ne roulent que sur des emplois de deniers, des comptes, des paiements, des pensions, & autres choses de cette nature, si seches & si peu amusantes, qu'elles en deviennent un nouveau sujet de louanges pour Henri.

Sur le chapitre de ses finances, par exemple, on le verroit porter l'exactitude, jusqu'à se faire rendre compte par moi tous les huit jours, des deniers reçus, & de leur usage (17). Il ne lui échappe pas que dans une fonte, on a voulu dé-

(17) On ne pouvoit pas dépenser cent écus, dit Perefixe, sans qu'il sût s'ils avoient été bien ou mal employés.

tourner une piece de canon dans une remise de six ou de sept mille écus, que la 1597.
néceſſité obligea d'accorder au peuple sur les tailles. Il liquide lui-même ce qui doit revenir de gratification à certaines paroiſſes plus affligées. Il calcule exactement chacun des offices vendus, & l'argent qui en eſt provenu. Il ne perd de vue aucun de ceux à qui l'état eſt redevable, ou qui rendent quelque ſervice dans les provinces éloignées, ou dans les royaumes voiſins, & il leur aſſigne à tous un fonds particulier, avec le dernier diſcernement. Son grand ſoin eſt qu'on n'affecte jamais aucun paiement étranger, ſur les fonds uniquement deſtinés pour la guerre, comme il parut dans l'affaire où il s'agiſſoit de faire toucher une récompenſe au ſieur de Vienne, qui avoit fait rentrer la ville de Tours dans l'obéiſſance, ou lorſqu'il fut queſtion de rendre à madame de Beaufort les quatre mille écus qu'il avoit empruntés d'elle.

Par rapport à la guerre, ces lettres ſont d'un détail immenſe. Ce qu'il lui faut d'argent, tant pour la confection des tranchées & des autres travaux, que pour la ſolde militaire, y eſt toujours calculé ſi juſte, qu'il ne faut point craindre de ſe tromper en le ſuivant. L'ordre de la marche de ſes troupes n'y eſt pas réglé avec moins de prudence que celui des convois d'argent qui arrivoient à ſon armée, afin qu'ils ne fuſſent ni retardés ni interceptés.

Tout cela ne faiſoit encore qu'une par-

tie de ses soins. La lettre où il parle des
1597. réparations de Montreuil, de Boulogne & d'Abbeville. Celles où il s'étend sur la maniere de maintenir l'ordre dans les provinces, l'obéissance dans les villes, la subordination dans les corps, à l'occasion de la chambre des comptes, qui lui avoit manqué de respect. Celle où il dit : ,, Je ne ,, prétends point mêler des parties de mascarades, avec des deniers destinés pour ,, mon armée; ,, parce que Mortier qui avoit fourni des habits pour une fête, s'étoit fait insérer dans un mémoire de frais militaires. Celle encore où, en répondant sur l'offre que lui avoit faite la ville de Paris, par ses prévôts & échevins, de soudoyer à ses dépens douze cents hommes, il décharge cette ville en considération de ce service, du doublement des aides, & mille autres de cette espece, montrent que de la même main dont il savoit tracer un plan d'attaque, il ne savoit pas moins bien conduire les affaires du cabinet.

Son entretien personnel étoit le seul qu'on pourroit trouver qu'il négligeoit. Il falloit, pour l'obliger à y penser, que Montglat, son premier maître d'hôtel, l'avertît que *sa marmite*, c'est ainsi qu'il le dit dans quelques-unes de ses lettres, *est prête à donner du nez en terre.* Il ne rougit point d'avouer une chose, dont il n'y avoit en effet que ses ennemis domestiques qui dussent rougir, qu'il étoit presque nu, sans armes & sans chevaux. Il trouva pourtant le moyen dans la suite de se faire un

fonds pour la subsistance, qui ne put être confondu avec aucun autre. C'est le marc d'or, provenant des offices vendus, qu'il destine à cet usage. Voilà le sujet d'une partie des lettres de cette année, sur lesquelles on peut juger de toutes celles des années suivantes, que je garde soigneusement en original, mais dont je ne communiquerai au public que ce qu'il y a de plus important. Une chose qu'il ne faut pas oublier de remarquer, c'est que quoiqu'elles soient en très-grand nombre, & pour la plupart très-longues, elles sont pourtant presque toutes écrites de sa main, sur-tout celles qu'il adresse directement au conseil, ou à moi (18). 1597.

Je me trouvai au conseil, qui fut tenu après la prise d'Amiens, sur les opérations du reste de la campagne. On y mit

(18) J'ai remarqué dans la préface, les raisons qui m'ont porté à ne pas transcrire ici ce grand nombre de lettres. On peut les voir à la tête du nouveau recueil de lettres de Henri le grand. Les originaux de quelques-unes de ces lettres se voient encore aujourd'hui dans le beau cabinet de M. le duc de Sully, apostillés de la main de Maximilien de Béthune; mais les pieces de ce cabinet, les plus précieuses en ce genre, sont, outre un assez grand nombre de lettres originales de Henri III & d'autres princes de ce temps-là, des papiers d'état, lettres, écrits sérieux ou galants, & autres morceaux, écrits de la main de Henri le grand & de celle de son ministre, ou simplement signés & apostillés par eux. Nous avons déja parlé de ceux qui concernent l'accommodement de l'amiral de Villars, & des autres gouverneurs & villes sur-tout de Normandie. Nous aurons encore occasion dans la suite d'en rapporter ou indiquer quelques autres.

1597. Ville de Picardie.

trois choſes en avant, ſuivre l'armée ennemie, ſe ſaiſir par ſurpriſe de quelque ville d'Artois, & aſſiéger en forme Dourlens. Sur quoi chacun propoſa ſon avis. Le mien fut qu'il ne falloit pas eſpérer que le cardinal infant, qui avoit ſi opiniâtrement refuſé le combat, lorſqu'il ne lui reſtoit que cette reſſource pour ſecourir Amiens, s'y laiſſât engager, maintenant qu'il ſavoit qu'il auroit ſur les bras toutes les forces du roi; & ayant eu tout le temps de prendre ſes meſures pour l'éviter. Qu'il n'y avoit pas non plus d'apparence, que ces entrepriſes ſur les villes d'Artois réuſſiſſent dans le voiſinage d'une armée ſi nombreuſe. Mais qu'enfin, l'un & l'autre me paroiſſoit préférable au projet d'aſſiéger Dourlens, parce que quinze jours ſuffiſoient pour voir ce qu'on devoit attendre de ſes deſſeins; qu'on pouvoit d'ailleurs manquer ſans honte, au lieu qu'on auroit infailliblement le regret d'avoir conſumé inutilement pour le dernier, beaucoup de temps, d'argent & de troupes. Il fut arrêté qu'on tenteroit bruſquement les deux premiers moyens, ſans pour cela renoncer au ſiege de Dourlens. Les Eſpagnols ſe tinrent ſur leurs gardes; & à cet égard, il ne reſta aux François d'autre avantage que l'honneur d'avoir cherché à finir la guerre par une action qui contribua bien autant que tout le reſte à faire deſirer la paix au roi d'Eſpagne.

Il en alla tout autrement de l'entrepriſe de Dourlens, à laquelle on s'obſtina. Le

roi me manda à Paris où j'étois retourné, sa derniere résolution sur ce sujet. Je ne craignis point de lui représenter encore plus fortement, les raisons qui m'avoient empêché de goûter cette opinion, que son armée ayant considérablement souffert au siege d'Amiens, elle n'étoit point en état d'en entreprendre un second aussi rude au mois d'Octobre, temps où les pluies rendoient impraticable le terrein de Dourlens, naturellement gras & gluant, & en présence d'une armée qui ne cherchoit qu'à prendre sa revanche. Le roi ne me sut point mauvais gré de cette liberté; mais il ne se rendit point à mes raisons. Il me manda que l'expédition de Dourlens étoit absolument nécessaire, pour conserver Amiens & Abbeville. Qu'en rassurant la Picardie elle faciliteroit la vente des nouveaux offices, & qu'il tâcheroit de faire en sorte qu'elle ne durât pas aussi long-temps que je l'appréhendois.

1597.

Dourlens fut donc investi le neuf Octobre, & dès le treize, les pluies avoient tellement corrompu le terrein & gâté les chemins, que les travaux n'avançoient plus. Villeroi m'écrivit qu'on se repentoit déja de cette tentative. En effet, le roi partit presqu'aussi-tôt de son quartier de Beauval, & vint à Belbat où il donna les ordres pour la levée du siege, quoiqu'il eût peu duré. Les soldats avoient déja tant souffert, qu'ils furent prêts à se débander. Le roi leur fit payer la montre, les mit en quartier d'hiver sur la

1597. frontiere, y laissa sa cavalerie légere, retrancha une partie des garnisons, que la surprise d'Amiens avoit obligé de jetter dans les places voisines, & revint passer l'hiver à Paris, prenant sa route par Rouen & par Monceaux, où il séjourna une huitaine.

C'est de cet endroit qu'il me donna ses ordres, de faire lever les difficultés que le chancelier de Chiverny faisoit au parlement, d'ériger en présidial son comté d'Armagnac & de Lectoure, & de destiner les deniers qui en proviendroient au paiement des dépens, auxquels sa majesté avoit été condamnée au parlement envers le sieur de Fontrailles, comte d'Armagnac, pour un procès porté en cette cour. Comme madame auroit pu avoir quelques droits sur cet argent, en vertu de la cession que le roi son frere vouloit bien lui faire de tous ses biens en cette Province, ce prince m'ordonnoit de tenir la chose secrete, & prit la même précaution auprès de Fontrailles & du chancelier; celui-ci obéit fort mal: mais son indiscrétion fut inutile, madame étant sortie peu après de la cour de France. Le roi m'avertissoit dans la même lettre de payer Demeurat son procureur à Riom, aussi-bien que la Corbiniere, qui étoit chargé de l'entretien des troupes laissées en Picardie. C'étoit dans ces moments de loisir qu'il portoit son attention jusques sur les plus petits objets. Il me fit donner au sieur de Piles, ancien & fidele serviteur, une gratification de trois mille écus,

Astrac de Fontrailles.

écus, & une autre de huit mille livres à Gobelin, qui entretenoit sa maison, en le rembourſant de ſeize mille livres qu'il avoit avancées ; il n'y avoit point de nom, juſqu'à celui de la pauvre receveuſe de Giſors, qui n'eût droit de tenir quelque place dans ſes lettres. 1597.

La miſere du peuple (19), qui aſſurément étoit exceſſive, ayant jetté beaucoup de non-valeurs dans le recouvrement des impôts, le roi ſe douta que meſſieurs du conſeil qui étoient fort ardents à repréſenter, & même à groſſir ces non-valeurs, pouvoient bien, après en avoir obtenu une décharge pour le peuple, en retirer dans la ſuite pour eux-mêmes des ſommes conſidérables, par leur attention à cacher cette décharge. Il m'ordonna de m'inſtruire en premier lieu, ſi le peuple étoit véritablement autant en retard pour les années 1594 & 1595, que ces meſſieurs vouloient le lui faire croire; ce qui étoit facile, en vérifiant exactement les états de recette & de dépenſe des receveurs généraux & particuliers, & en viſitant les élections de ces mêmes généralités, où je m'étois déja tranſporté. Secondement, ſi ce vuide dans les impôts ne venoit point de fainéantiſe ou de déſobéiſſance de la part du peuple.

(19) Bongars décrivant dans ſes lettres la déſolation que les guerres civiles avoient cauſée dans le royaume, aſſure entr'autres choſes, que les grands chemins étoient ſi couverts de ronces & d'épines, qu'on avoit de la peine à en appercevoir la trace. *Epiſt. 75. ad Camerar.*

1598. Enfin, une autre affaire importante, dont sa majesté commença à s'occuper à Monceaux, c'est la confection des articles dont il avoit envie de convenir avec les Protestants. Il en pressoit depuis long-temps le chancelier & Villeroi, & j'étois chargé d'y tenir la main; mais il se seroit encore plaint long-temps de ce que ces messieurs répondoient si mal à son intention, s'il n'étoit pas venu exécuter lui-même son projet à Paris (20).

Ces deux dernieres affaires, qui concernent les financiers & les protestants, auroient demandé un loisir, dont le roi se trouva bien éloigné, lorsqu'il fut arrivé à Paris. Il lui fallut s'appliquer à faire de nouveaux préparatifs, pour passer au printemps suivant en Bretagne, où les rebelles se sentant éloignés de la vue du souverain, perpétuoient impunément le désordre & la désobéissance. Le duc de Mercœur qui étoit à leur tête, n'osoit pourtant favoriser publiquement la révolte; au contraire les lettres qu'il écrivoit au roi n'étoient remplies que de témoignages apparents de soumission, & il ne s'étudioit depuis deux ans qu'à l'amuser par de feintes propositions, dont il savoit toujours éluder l'accomplissement. Le roi de son côté avoit toujours pris le parti

(20) „ Il dit à la maison „ de ville qui vint le complimenter sur l'expédition d'Amiens, en montrant le maréchal de Biron : MM. voilà le maréchal de Biron, que je „ présente volontiers à „ mes amis & à mes ennemis „. *Peref. 2 Part.*

de dissimuler avec le duc, & s'étoit contenté jusques-là de tendre les bras aux officiers de cette province, qui rebutés des longueurs de Mercœur, s'étoient adressés directement à sa majesté; mais enfin ce prince jugea qu'il étoit temps d'aller attaquer ce sujet rebelle jusques chez lui (21). C'est à quoi nous nous occupâmes le plus secretement qu'il fut possible pendant cet hiver. 1598.

Il eût été inutile de l'entreprendre, sans un corps de douze cents hommes d'infanterie, de deux mille de cavalerie, & une artillerie de douze canons au moins, & ces troupes ne pouvoient être prises sur les six mille fantassins, & les douze cents chevaux que le roi avoit jugé nécessaires à la défense de la frontiere de Picardie, & qu'il avoit commis à la garde du connétable, aidé des conseils de MM. de Bellievre, de Villeroi & de Sillery. Il falloit encore retrouver des fonds nouveaux, pour tous les gens de guerre. Il n'étoit plus guere possible d'augmenter les impôts, autrement qu'en s'attachant à en diminuer les frais de perception; ce qui est une augmentation très-réelle, du moins pour le roi. Je m'appliquai avec cela à

(21) Un des amis du duc de Mercœur lui ayant demandé un jour, s'il songeoit à se faire duc de Bretagne, il lui répondit: „ je „ ne sais pas si c'est un songe, mais il y a plus de „ dix ans qu'il dure „. La duchesse de Mercœur avoit pour aïeule Charlotte, héritiere de la maison de Penthievre, dont les droits prétendus sur le duché de Bretagne étoient apparemment le fondement de ceux du duc de Mercœur.

ramasser toutes les dettes restées en arriere, & à rétablir les parties égarées, à quoi je joignis quelques nouvelles levées, mais en petit nombre & peu gênantes.

1598.

Sans ces secours, le roi auroit été obligé d'entendre à la paix, & elle ne pouvoit se faire alors, que d'une maniere fort avantageuse pour l'Espagne. Le pape Clément VIII la desiroit ardemment. Dès long-temps avant la campagne de Picardie, il avoit envoyé le cardinal de Florence, son neveu, en qualité de légat, la proposer au roi, pendant que Calatagironne (22), patriarche de Constantinople, prenoit, par ordre de sa sainteté, la route d'Espagne, à même fin. Le commencement de la négociation n'avoit pas été heureux. Le roi plus irrité qu'abattu par l'invasion d'Amiens, s'étoit contenté de répondre fiérement au cardinal de Florence, qu'il remettoit à l'écouter, après qu'il auroit repris cette place. Le roi d'Espagne de son côté, quoiqu'il n'eût vu recommencer la guerre qu'avec chagrin, avoit fondé de grandes espérances sur ses succès en Flandre, & en particulier sur la surprise de la ville d'Amiens, dont la possession pouvoit lui attirer celle de tout le pays voisin de l'Oyse jusqu'à la Seine.

Alexandre de Médicis.

Les expéditions de la campagne plus favorables à la France, rapprocherent l'un & l'autre d'un raccommodement. Philippe connoissoit Henri pour un prince, avec

(22) Le P. Bonaventure de Calatagironne, général de l'ordre de saint François.

lequel il étoit auſſi difficile de garder ſes avantages, que d'y en joindre de nouveaux. D'ailleurs, il avoit dès-lors un preſſentiment qu'il ne releveroit pas de la maladie dont il ſe ſentoit attaqué. Cette vue le ramenoit ſur le malheur de laiſſer en mourant le prince ſon fils aux priſes avec un ennemi tel que le roi de France. Il prêta l'oreille aux conſeils de Calatagironne, qui ne ſe fut pas plutôt aſſuré de ſes diſpoſitions, qu'il revint à Rome en informer le pape; & en fut de nouveau député en France pour inſtruire de ſes ſuccès le cardinal de Florence, & travailler de concert avec lui. 1598.

Ces deux éminences reprirent donc leurs premieres ſollicitations auprès de Henri, & lui diſoient ſouvent que la paix ne dépendoit plus en quelque maniere que de lui. Le roi qui étoit détrompé à ſon tour des grandes & flatteuſes idées, dont il s'étoit rempli ſur la foi de ſes courtiſans, les vit revenir avec plaiſir, quoiqu'il ſe fît beaucoup rechercher. Enfin, il déclara aux deux négociateurs qu'il ne s'oppoſoit point à la paix; mais à condition que l'Eſpagne lui rendroit tout ce qu'elle poſſédoit dans ſes états. Les légats lui laiſſerent entrevoir qu'il pouvoit l'obtenir, & le roi leur répondit que ſur ce plan il conſentoit qu'ils traitaſſent & concluſſent avec les trois miniſtres qu'il avoit laiſſés en Picardie, auxquels il les adreſſa; pendant que pour ne pas perdre les armements qu'il avoit faits, ni conſumer en pourparlers un

temps précieux, il partit pour la Bretagne.

1598. On étoit au commencement de Mars. Le roi prit sa route par Angers, & ordonna à son armée de le suivre à petites journées. Il consentit que son conseil suivît aussi, mais après qu'il auroit fait tous les arrangements nécessaires pour qu'il ne manquât rien, soit à l'armée de Bretagne, soit aux troupes & aux commissaires de la paix en Picardie. Comme j'en avois l'absolue direction, & que rien ne me traversoit, je mis en peu de temps les choses au point que je crus pouvoir sans crainte aller joindre sa majesté. Je m'attendois à la trouver déja fort avant dans la Bretagne; & ce ne fut pas sans une grande surprise que j'appris en approchant d'Angers, que le roi n'avoit pas encore passé cette ville. Le duc de Mercœur étoit perdu sans ressource, sans le service que lui rendirent en cette occasion les duchesses de Mercœur (23) & de Martigues (24). Elles commencerent par obtenir, par le moyen de la marquise de Monceaux, un passeport pour venir trouver le roi à Angers (25). Lorsqu'elles y furent arrivées,

(23) Marie de Luxembourg, fille de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthievre, & vicomte de Martigues, femme de Philippe-Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur.

(24) Marie de Beaucaire, fille de Jean seigneur de Pequillon, veuve de Sébastien de Luxembourg, mere de la duchesse de Mercœur.

(25) Elles y avoient devancé le roi; mais on leur en avoit refusé l'entrée. Elles se retirerent au pont de Cé, jusqu'à ce que le roi fût venu à Angers.

elles acheverent de mettre la maîtresse du roi dans leur parti. La duchesse de Mercœur lui offrit sa fille unique, pour en disposer en faveur de celui que sa majesté jugeroit à propos; & sous-main elle lui donna à entendre qu'il ne tiendroit qu'à elle de marier cette riche héritiere avec César son fils (26). Cette alliance flattoit si agréablement la marquise de Monceaux, que dès ce moment regardant l'affaire du duc de Mercœur comme la sienne propre, elle s'y employa avec ardeur, tandis que les deux duchesses mettoient en usage de leur côté toutes les soumissions, les promesses & les larmes qu'elles croyoient capables d'attendrir un prince, connu par sa complaisance & son penchant pour les dames. Henri se laissa désarmer, & ne se souvint plus de châtier le duc de Mercœur.

1598. Françoise de Lorraine.

Je n'eus pas plutôt mis pied à terre dans Angers, que j'allai saluer le roi. Ce prince qui, dès ma premiere parole, & à l'air seul de mon visage, comprit tout ce que j'avois dans l'esprit, m'embrassa étroitement, & me pressant de ses deux bras la tête contre sa poitrine : „ Mon „ ami, me dit-il, soyez le bien venu. Je „ suis très-aise de vous voir ici; car j'y „ avois bien affaire de vous. Et moi, sire, „ lui répondis-je, incapable de ces lâches

(26) „ Les fiançailles furent célébrées à Angers, avec la même magnificence que si c'eût „ été d'un de France légitime. Il n'avoit que 4 „ ans & la fille 6 „. *Peref.* 2 *Part.*

ménagements que la flatterie inspire, &
1598. ,, moi je suis très-fâché de vous y trouver
,, encore. Il y a si long-temps que nous
,, nous connoissons, reprit ce prince en
,, m'interrompant, que nous nous entendons à demi-mot l'un & l'autre. Je me
,, doute déja de ce que vous m'allez dire;
,, mais si vous saviez ce qui se passe, &
,, combien j'ai déja avancé les choses,
,, vous changeriez d'opinion ,,. Je repliquai que quels que fussent les avantages dont il me parloit, il les auroit tous obtenus, & de plus considérables mille fois, si au lieu de s'arrêter à Angers, il se fût présenté devant Nantes, à la tête de son armée. Le roi chercha à se disculper sur le manque d'instruments propres à faire le siege de cette ville. Je répartis qu'il n'en auroit pas été besoin; parce que Nantes l'auroit prévenu par une reddition volontaire, & peut-être auroit livré le duc de Mercœur (27) entre ses mains. Il y avoit plus que de l'apparence, sur-tout à l'égard du premier, que la chose feroit arrivée comme je le disois, & le roi en convint. ,, Je ne
,, reconnois point ici, ajoutai-je après
,, cet aveu, mon brave roi; mais je me
,, tais, parce que je vois bien ce qui vous a

(27) Tous les historiens conviennent que Henri IV étoit en état de faire repentir le duc de Mercœur de sa désobéissance. Il ne voulut jamais permettre que le duc envoyât à Vervins quelqu'un de sa part, & il protesta qu'il souffriroit plutôt éternellement la guerre, que de consentir qu'un de ses sujets pût traiter ainsi en prince étranger avec lui.

„ a retenu „. Je ne craignois point avec ce prince les effets d'une trop grande sincérité. Il m'avoua tout avec un peu de confusion, & en s'en prenant à sa pitié naturelle pour ceux qui s'humilioient, & à la crainte de désobliger sa maîtresse. 1598.

Nous ne nous entretinmes plus après cela que de nouvelles. Sa majesté venoit de recevoir des lettres de la reine d'Angleterre, par lesquelles elle lui donnoit avis de l'envoi qu'elle lui faisoit d'un ambassadeur, pour le porter, comme on le conjecturoit avec beaucoup de vraisemblance, à continuer la guerre. D'autres lettres de Bellievre & de Sillery lui apprirent que les légats offroient de la part de l'Espagne de rendre toutes les villes de France prises pendant la guerre, à l'exception de Cambrai. Le passage du roi en Bretagne avec des troupes, sans pour cela désarmer en Picardie, avoit extrêmement surpris l'Espagne, & satisfait la cour de Londres, toujours attachée à abaisser la grandeur de cette couronne. Je conseillai à Henri de ne pas manquer la paix pour une seule ville, & de se contenter d'avoir mis l'ennemi hors de la Picardie & de la Bretagne.

Cette derniere province, qui soupiroit depuis long-temps après la tranquillité, sentoit tout ce qu'elle devoit à sa majesté, dont la présence à la tête d'une armée, pouvoit seule lui procurer ce bien. Le parti de Mercœur devenoit celui du roi, les Espagnols n'étoient pas en état de tenir

long-temps contre leurs troupes réunies. Blavet (28) & Douarnenès, les deux endroits où ils étoient cantonnés en plus grand nombre, ne pouvoient manquer de subir bientôt le sort commun, & quelques jours suffisoient pour purger entiérement la province de tous les ennemis étrangers. Elle avoit résolu d'assembler ses états, afin de témoigner sa reconnoissance au roi, en lui accordant une subvention considérable. Sa majesté m'ordonna de continuer ma route en Bretagne, où en attendant qu'elle y fût arrivée elle-même, je ferois faire la montre aux troupes & les logerois dans les casernes, aux environs de Rennes & de Vitré, avec des ordres étroits d'y observer une exacte discipline; qu'ensuite je me rendrois à Rennes pour tenir la place de sa majesté dans les états, y hâter les délibérations des sommes promises, & prêter main-forte à en faciliter la levée. Pour Henri, il ne fut pas fâché de passer encore quelques jours à Angers, & il se servit du prétexte qu'il manquoit encore quelque chose au traité du duc de Mercœur.

1598.

Je ne pouvois savoir mauvais gré à la duchesse de Mercœur d'avoir cherché à se faire accorder des conditions favorables; cependant j'avois un si grand ressentiment contre elle, de ce que le roi avoit été la dupe de ses caresses, que je ferois

(28) Blavet, aujourd'hui le Port-Louis, dans l'évêché de Vannes. Douarnenès, autre port & rade dans l'évêché de Quimper.

parti d'Angers sans la voir, si le roi ne m'y avoit pas obligé, quoique je fusse allié de cette dame par le même côté que j'avois l'honneur de l'être à la maison royale, c'est-à-dire par la maison de Luxembourg (29). 1598.

Il me remontra que si ce motif, avec celui de la politesse françoise, ne me suffisoit pas pour me faire faire cette démarche, la duchesse de Mercœur le méritoit par ses sentiments pour moi, que la connoissance de mes intentions n'avoit pas été capable d'altérer. Effectivement je fus reçu d'elle & de madame de Martigues, avec une distinction & des égards infinis. Après quelques reproches doux & obligeants, d'avoir cherché à ruiner elle & sa fille, ma petite parente, madame de Mercœur me dit qu'elle n'avoit rien tant desiré que de pouvoir remettre entre mes mains les intérêts du duc son mari, pour achever son traité avec le roi, de la maniere dont je l'aurois jugé à propos. Je répondis à la duchesse, que présentement que mon respect & mon attachement pour elle, n'étoient plus arrêtés par le service du roi, qui fermoit mon cœur à toute autre considération, elle éprouveroit qu'il n'y avoit personne plus disposé à la servir que moi.

Je vins coucher ce même soir à Château-Gontier, & le lendemain à Vitré. Dans l'Anjou. Je voyois trop de quelle importance il

(29) Jeanne de Béthune, fille de Robert sixieme, aïeul de M. de Sully, épousa Jean de Luxembourg.

étoit de mettre une extrême police dans
1598. les logements des gens de guerre, pour ne rien négliger à cet égard. MM. de Salignac & de Mouy, maréchaux de camp, me furent d'un grand ſecours. Le calme fut ſi bien rétabli dans tout ce canton, que les payſans qui s'étoient d'abord retirés & retranchés dans les bois, où ils étoient près d'en venir aux mains à chaque moment, retournerent dans leurs maiſons, & la ville de Rennes crut m'en devoir un remercîment. Elle me fit préparer, pour le ſéjour que j'allois faire en cette ville pendant la tenue des états, un très-bel appartement chez mademoiſelle de la Riviere. C'étoit une femme ſpirituelle, enjouée & galante, & qui, cherchant les plaiſirs pour elle-même, n'en étoit que plus propre à la commiſſion dont elle s'étoit chargée, de me faire goûter tous ceux qu'on trouve ordinairement dans des villes auſſi opulentes & auſſi polies que Rennes.

Le miniſtere, s'il reſſembloit en tout au temps que je paſſai dans cette ville, & qui fut d'environ ſix ſemaines, auroit réellement toutes les douceurs qu'on lui attribue ſi fauſſement. Je n'avois d'autre occupation que d'aſſiſter aux états qui ſe prêterent, avec toute la gratitude poſſible, au ſervice qu'il s'agiſſoit de rendre au roi; & lui accorderent, ſans oppoſition, huit cent mille écus, dont cent le premier mois, autant le ſecond, & deux cents chaque mois enſuite, juſqu'à fin de paiement. On créa pour cette ſomme un impôt de quatre écus

par pipe de vin. Les états voulurent y en joindre une de six mille écus pour me faire 1598. un présent. Je n'examinai point si cette occasion étoit de celles où je pouvois l'accepter sans conséquence, je le refusai. Le roi à qui l'on exagéra cette prétendue générosité, & qui donnoit lui-même à ma conduite dans les états beaucoup plus de louanges qu'elle n'en méritoit, voulut se charger de mon présent; & au lieu de six mille écus, il m'en donna dix mille. Je n'avois point encore reçu de don aussi considérable de sa majesté, depuis vingt-six ans que j'étois à son service. Il se fit en cette occasion, comme un combat d'honneur entre le roi & la province de Bretagne, qui obtint que ces dix mille écus seroient encore ajoutés aux huit cent mille qu'elle lui offroit.

Le traité avec le duc de Mercœur étant consommé, le roi l'envoya pour être enrégistré à la chambre des comptes de Rennes. Comme il y avoit dans ce traité quelques articles secrets sur lesquels il n'étoit rien énoncé, cette cour se crut en droit de ne point l'enrégistrer, sans certaines modifications par rapport à ces articles. Henri qui connoissoit mieux qu'aucun prince l'étendue du pouvoir des cours souveraines, & qui s'étoit toujours montré fort éloigné d'y donner la moindre atteinte, sentit ce refus aussi vivement qu'il le devoit, & m'adressa avec les dépêches que je recevois réglément chaque jour de sa part, une lettre de jussion pour la chambre des comptes.

1598. Il y marquoit à cette cour, qu'elle n'avoit pas dû ignorer que pour les traités & actes où il ne s'agit purement que de la guerre, ou de la personne du roi, le souverain en France ne prend conseil de personne, & ne demande l'enrégistrement de ses lettres que comme une formalité d'ailleurs peu essentielle. Il taxoit de téméraire la conduite de ce conseil, & lui ordonnoit de réparer sa désobéissance par une soumission pure & simple.

Le roi ne montra pas moins de fermeté dans une autre occasion, où il s'agissoit encore des cours souveraines. Ces corps prétendirent ne fournir d'abord que la moitié de la somme à laquelle ils avoient été taxés par les états pour leur contingent, & prendre des termes commodes & reculés pour en achever le paiement. Ils avoient fait les mêmes difficultés, pour leur part des contributions nécessaires à l'entretien des gens de guerre, qu'eux-mêmes avoient demandée. Henri comprit aisément qu'ils n'avoient recours à cet artifice que pour ne plus rien contribuer, si-tôt qu'ils l'auroient vu sortir de la province, & me manda qu'il entendoit qu'ils fournissent aussi leur taxe en entier; ce qui fut exécuté. Leur murmure, au sujet du paiement des troupes cessa, lorsqu'ils eurent reconnu que de cette régularité dépendoit la tranquillité de leur province, & ils furent ensuite les premiers à approuver ma conduite.

Ces différents ordres me furent adressés

de Nantes, où le roi s'étoit avancé, après la confection du traité du duc de Mercœur, pour y vaquer à deux affaires importantes, l'édit pour les réformés, & la réception des ambassadeurs d'Angleterre & d'Hollande. Ce prince qui croyoit sa présence nécessaire en Picardie pour l'avancement de la paix, dont les négociations continuoient avec le même succès, comptoit s'y acheminer de Nantes dans un mois, sans faire le voyage de Rennes, qu'il regardoit comme inutile, & il avoit déja donné les ordres pour se faire précéder par les cinq régiments de Navarre, Piémont, Isle de France, Boniface & Bréauté, qu'il tiroit de la Bretagne, pour en fortifier la frontiere de Flandre. Sa majesté m'ayant fait part de ce dessein, je lui présentai au sujet de ces régiments, que les apparences de la paix étant converties en certitude, il devoit songer à réformer une partie de ses gens de guerre, & à diminuer le nombre de ses garnisons, comme une charge trop pesante pour le royaume; qu'il suffisoit donc de deux de ces régiments en Picardie. En effet, les deux premiers y furent seuls envoyés, sous la conduite du maréchal de Brissac. J'insistai de même sur la nécessité où étoit sa majesté, de se montrer du moins dans la capitale de la Bretagne, en sorte que changeant son projet, le roi résolut de venir y passer quelques jours avant que de s'en retourner à Paris, & d'expédier pour cet effet, le plus promptement qu'il seroit

1598.

possible, les deux affaires qui le retenoient
1598. à Nantes.

Il étoit devenu plus nécessaire que jamais de régler celle qui regardoit les Protestants. Ce corps prenoit en France une si grande licence, que le roi même n'étoit pas à couvert de ses emportements & de sa malignité. Les remontrances que sa majesté avoit faites aux auteurs du complot dont il vient d'être parlé, loin de les faire rentrer dans leur devoir, sembloient n'avoir servi au contraire qu'à leur faire faire les derniers efforts pour porter tout le parti protestant à prendre dans ses différents (30) synodes, la plus violente résolution. Madame de Rohan n'avoit pas trouvé au-dessous d'elle de briguer auprès des particuliers pour y faire agréer, à la pluralité des voix, qu'on prît les armes, & qu'on forçât le roi à recevoir les conditions qu'on prétendoit lui prescrire; en quoi elle avoit été merveilleusement secondée par d'Aubigné, connu par sa langue médisante & satyrique (31). C'est lui qui avoit osé soutenir dans ces assemblées qu'on ne devoit plus prendre aucune confiance en un prince qui avoit abjuré, avec sa religion, tout sentiment d'affection, de bonne volonté & de reconnoissance pour les Calvinistes.

(30) A Saumur, à Loudun, à Vendôme, à Châtellerault; & nous en avons parlé ci-devant à l'occasion des cabales du parti Protestant pendant le siege d'Amiens.

(31) On le croit l'Auteur de la confession de Sancy, des aventures du baron de Fœneste & autres Libelles.

Que la nécessité seule forçoit encore à avoir recours à eux, & à les ménager. Qu'après cela il ne se soucieroit plus de rien faire pour leurs consciences, leurs vies & leur liberté. Que la paix, sur le point d'être conclue avec l'Espagne, alloit attirer sur tout le parti les dernieres miseres, parce que le seul motif qui portoit Henri à la faire, étoit de s'unir ensuite avec cette couronne & le pape, pour les sacrifier à leurs ressentiments communs; qu'il ne restoit donc plus qu'à profiter de l'embarras du roi pendant un siege pénible, de la disette d'argent où il étoit, du besoin qu'il avoit d'eux, & du pouvoir qu'exerçoit encore le duc de Mercœur en Bretagne, pour obtenir, par la force, ce que Henri refuseroit ensuite de leur accorder.

1598.

Le siege d'Amiens.

Pour mieux soulever ces assemblées, on se croyoit permises les plus noires calomnies. D'Aubigné ne rougissoit point d'y représenter Henri comme un prince indifférent à toutes les (32) religions, & passionné pour celle qui lui assuroit un trône (33); voilà l'idée qu'il vouloit qu'on

(32) M. de Sully est fort louable de sacrifier à l'amour de la vérité tout intérêt & toute considération de parti, comme il le fait ici, & en mille autres endroits de ses mémoires, sur-tout étant aussi fortement attaché à sa religion qu'il a toujours montré l'être; mais il donne en tous ces endroits des armes bien fortes contre lui-même, & après une pareille exposition des desseins & de l'esprit par lequel le corps des Réformés se conduisoit en France, il n'y a personne qui ne convienne que l'état en devoit tout appréhender.

(33) „ Il y a trois choses, disoit Henri IV, „ que le monde ne veut

1598. eût de sa conversion. Les torts prétendus faits aux Protestants ne laissoient point douter, selon lui, du nouveau systême de politique qu'Henri s'étoit formé. Ces torts ouvroient un vaste champ à d'Aubigné; le moindre y étoit traduit sous le nom de l'outrage le plus marqué & de la plus insigne perfidie; & on y mettoit, sans la moindre justice, sur le compte du roi, tout ce qui partoit du seul parti catholique ou de la cour de Rome. Le duc de Bouillon laissant aux autres les paroles, appuyoit d'Aubigné, par son adresse singuliere à jetter de la division entre le roi & tous ceux qui l'approchoient, catholiques ou protestants, & à lui susciter assez d'affaires pour qu'il ne pût de long-temps se tourner contre lui. La prise de Mende par Fosseuse, & l'équipée du comte d'Auvergne, étoient le fruit de ses conseils.

Dans le Gévaudan.

Toutes ces personnes ne s'oublierent pas auprès des ambassadeurs Anglois & Hollandois, si-tôt qu'ils les virent arrivés à Nantes; & ils comptoient d'autant plus sûrement les entraîner dans leurs vues, qu'on n'ignoroit pas qu'il leur étoit recommandé sur toutes choses d'empêcher la paix avec l'Espagne. Ces ambassadeurs étoient Mylord Cécile (34),

„ croire, & toutefois elles „ sont vraies & bien certaines; que la reine „ d'Angleterre est morte „ fille; que l'archiduc est „ un grand capitaine, & „ que le roi de France est „ fort bon catholique „. *Journal de l'Etoile, pag.* 233.

(34) Ce n'est pas ce secretaire lui-même qui s'ap-

ſecretaire de la reine Eliſabeth; & Juſtin Naſſau, amiral de la république. Ils envoyerent demander au roi une audience dans laquelle ils puſſent conférer ſeuls avec ſa majeſté, ou du moins n'ayant avec elle que Loménie & moi. Je ne pus pas m'y trouver, étant occupé à Rennes. 1598.

Si les deux ambaſſadeurs en avoient cru les Proteſtants, ils n'auroient cherché qu'à intimider le roi, & à le forcer par menaces à ſe prêter à tous leurs deſſeins; mais ſoit que cela ne fût point en leur pouvoir, ou qu'ayant reconnu l'injuſtice des réformés, ils regardaſſent comme indigne d'eux d'épouſer leurs paſſions, ils ne dirent rien au roi de ce que ceux-ci leur avoient ſuggéré. Ils avoient d'ailleurs des offres à faire, bien plus capables de ſéduire un prince, dont on connoiſſoit le penchant pour la guerre. L'ambaſſadeur Anglois offrit de la part de la reine ſa maîtreſſe, ſix mille hommes d'infanterie & cinq cents de cavalerie, exactement entretenus & ſoudoyés, & Naſſau quatre mille hommes de pied, avec une artillerie nombreuſe, fournie & ſervie de tout point; outre un ſecours particulier qu'on laiſſoit entrevoir qui ſeroit conſidérable, ſi Henri vouloit s'attacher à reprendre Calais & Ardres. Suppoſé que le roi ſe fût montré touché de ces offres, les deux ambaſſadeurs avoient ordre de

pelloit Guilleaume, mais Robert ſon fils. *De Thou*, *liv.* 120. Voyez auſſi la chronologie ſeptenaire, *année* 1598, ſur cet entretien de Henri IV avec les ambaſſadeurs Anglois & Hollandois.

conclure à l'heure même un traité d'al-
1598. liance de l'Angleterre & des Pays-Bas avec la France contre l'Espagne, & de ne pas oublier d'y stipuler, que l'une des trois puissances ne pourroit entendre à aucune treve ni traité avec l'ennemi commun, que du consentement des deux autres.

Heureusement le roi évita ce piege, & la considération de l'état présent de son royaume l'emporta sur toutes les autres. Ce prince, en remerciant les ambassadeurs, ce qu'il fit de la maniere la plus polie, commença par les assurer, que pour avoir refusé l'offre de leurs souverains, il ne se départoit point de l'amitié qui l'unissoit à eux depuis si long-temps, & que la paix qu'il alloit conclure avec l'Espagne (car il ne leur cacha point en quels termes il en étoit avec Philippe), ne l'empêcheroit pas d'entretenir avec eux la même correspondance qu'auparavant, ni de leur donner les mêmes secours d'argent dans leurs besoins, avec la seule précaution que ces prêts paroîtroient être faits à titre d'acquits de dettes, pour ne point donner de sujet de rupture à l'Espagne.

Il leur déduisit ensuite avec la même sincérité tous les motifs qu'il avoit de finir la guerre. Son royaume, ainsi qu'il le leur représenta, n'étoit pas comme l'Angleterre & la Hollande, muni d'une barriere naturelle contre les attaques de ses voisins, mais ouvert de tous côtés; ses places sans fortifications ni munitions, sa marine foible, ses provinces désolées & même

en partie réduites en désert. Il passa à une description plus particuliere des abus & des malheurs du gouvernement. La licence des guerres civiles, jointes aux guerres étrangeres, y avoit détruit toute subordination. Son pouvoir y étoit encore incertain & chancelant, & l'autorité royale n'y étoit pas plus respectée que les loix les plus sacrées de l'état. Pour peu qu'on tardât à apporter à ces maux le remede que la paix pouvoit seule offrir, la France faisoit vers sa ruine peut-être les derniers pas, & sans que nul secours humain y pût après cela arrêter un mal qui seroit parvenu jusqu'au cœur. Henri n'oublioit pas à fortifier chacun de ces motifs par la comparaison de sa situation présente, à chacun de ses égards, avec celle où se trouvoient l'Angleterre & la Hollande, dont le repos & l'intérêt s'accommodoient également bien d'une guerre qui faisoit leur plus grande sûreté, & c'étoit avec tant de netteté & de jugement, & une si parfaite connoissance des affaires de ces différents états, que Henri faisoit ce parallele, qui rendoit la chose palpable, & que les deux étrangers ne trouvant rien à repliquer, se regardoient l'un l'autre avec le dernier étonnement. Il leur fit entendre qu'il n'alloit s'occuper à rétablir les affaires de son royaume, que pour revenir après, avec plus d'espérance de succès, à son premier projet contre l'empire & la maison d'Autriche; mais que ces deux entreprises n'étoient pas de na-

1598.

ture à pouvoir marcher ensemble. Les deux
1598. ministres crurent devoir, pour la forme, combattre la résolution de sa majesté ; mais ce fut si foiblement, comme ayant été eux-mêmes frappés de la vérité, qu'avant que cet entretien finît, le roi les amena à tous ses sentiments, & leur fit avouer que la paix qu'il alloit faire étoit le bien de toute l'Europe. Ils repasserent la mer presqu'aussi-tôt après ; & remplirent les pays étrangers de l'opinion avantageuse qu'ils avoient conçue de la capacité & de la sagesse du roi de France.

En effet, quel déluge de maux ce prince n'alloit-il pas attirer sur son royaume, si écoutant plus le dépit & la vengeance, que le conseil & la prudence, il eût en ce moment commencé une guerre qu'il ne dépendoit plus de lui d'éteindre ? Quelle idée s'offre à l'esprit, si la fortune, qui tient en ses mains les événements de la guerre, l'eût rendu malheureuse pour la France ? Et même en la supposant heureuse, peut-on imaginer rien de si déplorable, que des succès qu'un prince achete par l'aliénation de ses domaines, par l'anticipation & l'engagement de tous ses revenus, par la ruine de son commerce, par le dépérissement de l'agriculture & du pâturage, qui sont les deux mammelles de la France ; enfin par l'épuisement & la dévastation de ses provinces ? (Qu'avez-vous à mettre dans la balance vis-à-vis de si grands malheurs ? Des conquêtes dont la possession forcée renouvelle vos alarmes à

tous les instants, & qui demeurant comme autant de monuments odieux qui rappellent à votre ennemi l'ambition & les offenses de celui qui les a faites, deviennent pour la suite un germe d'envie, de défiance, de haine qui replonge tôt ou tard dans toutes ces mêmes horreurs, dont l'intérieur d'un royaume gémit encore. Je ne crains point de dire par cette raison, qu'il est presque également triste pour les princes de l'Europe, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, de réussir ou d'échouer dans leurs entreprises, & que le véritable moyen d'affoiblir un voisin puissant, n'est pas de se charger de ses dépouilles, mais de les laisser partager aux autres. 1598.

Toute l'arrogance de la cabale protestante tomba lorsqu'elle vit que les ambassadeurs, sur lesquels elle avoit fait tant de fond, étoient entrés dans tous les sentiments du roi. Elle jugea que la paix alloit suivre de près cet événement, & ne songea plus qu'à en jouir elle-même à des conditions raisonnables; heureuse, dans une conjecture très-propre à la châtier de ses mauvais procédés, d'avoir affaire à un prince, dans lequel la raison se rendit toujours la maîtresse du ressentiment. On travailla donc de part & d'autre à la composition de cet accord fameux, sous le nom d'édit de Nantes, par lequel les droits des deux religions alloient être aussi solidement établis dans la suite, que nettement éclaircis. Schomberg, le président de Thou, Jeannin & Calignon furent chargés de le

dresser. Je n'en dirai rien davantage, sinon
1598. que moyennant cet édit les Calvinistes François, qui jusques-là n'avoient subsisté que par des treves reprises & continuées, se virent enfin un état fixe & durable (35). Il restoit à faire vérifier & autoriser ce traité par les parlements & les cours souveraines, à commencer par celles de Paris : ce qui fut remis après le retour du roi en cette ville.

Ayant satisfait dans la plus exacte justice à ce qu'il devoit aux Réformés, Henri crut qu'il ne devoit plus si fort ménager les mutins (36) de ce corps, & en particulier le duc de Bouillon, qui avoit le plus de reproches à se faire; & il se disposa à lui parler une fois en maître. Il venoit d'en

(35) L'édit de Nantes fut signé le 13 Avril. De Thou dit que la vérification en fut remise après le départ du légat qu'on ne vouloit pas renvoyer mécontent. Ce que cet édit a de plus favorable aux calvinistes, que ceux qui leur avoient été accordés précédemment, c'est qu'on les admet aux charges de judicature & de finance. Tout le reste n'a rien d'essentiellement différent de l'édit de pacification de 1577. Bayle fait honneur au ministre Chamier, de la composition de l'édit de Nantes. Voyez-le dans Matthieu, *tom.* 2, *liv.* 2, & plusieurs autres historiens. Il y eut aussi quelques articles secrets, dont le plus désavantageux pour les calvinistes, est celui qui leur défend l'exercice de leur religion, dans plusieurs villes & territoires, comme Rheims, Soissons, Dijon, Sens, &c. parce que Henri IV s'y étoit engagé par ses traités particuliers avec les différents seigneurs de la ligue.

(36) Le Grain rapporte un bon mot de Henri IV. Un jour que les Protestants l'importunoient de leurs demandes : „ adressez-vous „ à ma sœur, leur dit-il, „ car votre état est tombé en quenouille „.

d'en acquérir le droit, quand même sa qualité de roi ne le lui auroit pas donné. Il 1598.
attendit pour le faire qu'il fût arrivé à Rennes, dont il prit la route sans tarder. Le duc de Bouillon étoit logé chez l'Alloué, où sa goutte le retenoit au lit. Sa majesté s'y transporta, comme pour lui rendre visite; & après le premier compliment, ayant fait sortir tout le monde de la chambre du malade, il lui dit d'écouter sans l'interrompre tout ce qu'il avoit à lui dire, & commença par le détail de toutes ses différentes manœuvres, afin de lui faire voir qu'il n'en ignoroit aucune. Il s'arrêta principalement sur quelques démarches du duc, d'autant plus criminelles, qu'il les avoit faites depuis l'édit de Nantes, qui devoit lui avoir interdit toute pensée de se soulever contre un prince qui se prêtoit si généreusement à sa satisfaction. Le duc voulut prendre la parole pour s'excuser, mais il fut arrêté par sa majesté, qui lui dit que sans autre justification, de ce jour elle oublioit tout le passé, & qu'après avoir pardonné tout ce que la malice la plus noire avoit pu suggérer à ses ennemis, elle n'avoit garde d'exclure de ses graces un ancien serviteur dont elle avoit été long-temps satisfaite : mais ensuite le roi avertit le duc, en prenant ce ton d'autorité, qui lui seyoit d'autant mieux qu'il le prenoit plus rarement, de profiter du conseil qu'il vouloit bien lui donner, comme son ami, de ne se souvenir de sa conduite passée que pour en prendre une

directement opposée ; parce que s'il arrivoit qu'il se laissât encore aller à manquer
1598. de respect pour son roi & son maître, il étoit résolu, pour l'en punir, d'user de toute la facilité que la pacification de son royaume lui en laissoit. Après quoi, ce prince sans vouloir entendre les réponses du duc, sortit & l'abandonna à ses réflexions.

Les Bretons furent charmés de l'affabilité de leur roi & de sa complaisance à se trouver à toutes les fêtes, dont les dames s'empressoient à l'envi de le régaler. Henri partageoit son temps entre les assemblées de ces dames, les courses de bague, les ballets, & le jeu de paume, sans cesser son assiduité auprès de la marquise de Monceaux, qui étoit fort avancée dans sa grossesse.

Au milieu de tous ces plaisirs, il y avoit des moments où le roi me paroissoit si rêveur, que je devinai sans peine qu'il se livroit à quelque secret sentiment qui l'inquiétoit. J'en doutai encore moins lorsque sa majesté qui prenoit aussi de temps en temps le divertissement de la chasse, m'ordonna deux fois de l'y suivre, pour m'entretenir à l'écart ; & cependant ne me parla de rien. Je me rappellai que la même chose étoit arrivée à Saint-Germain & à Angers, & j'en conclus qu'il étoit question de quelque dessein, sur lequel Henri sentoit quelque répugnance à s'expliquer avec moi, connoissant avec quelle franchise j'osois quelquefois combattre ses sentiments :

mais je ne pouvois deviner quel étoit ce dessein. Au sortir de la visite au duc de 1598.
Bouillon dont je viens de parler, le roi étant au bas de l'escalier, d'où il me vit entrer dans la cour, m'appella; & s'étant fait ouvrir un fort beau & grand jardin, il y entra en me tenant par la main, les doigts entrelacés dans les siens, selon sa coutume; il fit refermer la porte sur lui, & défendit qu'on y laissât entrer personne.

Ce début me préparoit à quelque grande confidence. Henri n'y vint pas tout d'abord. Il commença, comme pour se rassurer lui-même, à me parler de ce qui venoit de se passer entre lui & le duc de Bouillon. Ce discours fut suivi des nouvelles des négociations de Vervins, & l'amena insensiblement sur les avantages qu'un gouvernement tranquille alloit procurer à la France. Une seule chose faisoit de la peine au roi, disoit-il; c'est que n'ayant point d'enfants de la reine son épouse, en vain il alloit se donner tant de peine à pacifier son royaume, puisqu'après sa mort il ne pouvoit manquer de retomber dans ses premieres calamités, par les disputes entre le prince de Condé & les autres princes du sang sur la succession à la couronne. Sa majesté m'avoua que cette raison lui faisoit souhaiter ardemment de laisser des enfants mâles sortis de lui. La dissolution de son mariage avec la princesse Marguerite, étoit un point, sans lequel ce contentement étoit absolument interdit à ce prince : mais la facilité que l'archevêque

1598. d'Urbin, & MM. du Perron, d'Offat & de Marguemont, ſes députés à Rome, lui avoient mandé qu'ils trouvoient à cet égard auprès du pape, donnoit de grandes eſpérances pour la réuſſite. En effet, Clément VIII, auſſi bon politique qu'aucun prince de l'Europe, ſongeant aux moyens d'empêcher la France & les autres royaumes de la chrétienté, de retomber dans la confuſion d'où l'on étoit à peine ſorti, n'en trouvoit point de meilleur, que d'aſſurer la ſucceſſion de France, en autoriſant Henri à s'engager dans un ſecond mariage, qui pût lui donner des enfants mâles.

Notre converſation s'étant fixée ſur ce chapitre, il me fut aiſé d'appercevoir que c'étoit de-là préciſément que partoit l'inquiétude de ſa majeſté; mais je ne pus ſavoir encore ſi-tôt quel en étoit le véritable ſujet. Le roi commença à examiner avec moi ſur quelle princeſſe de l'Europe il pourroit jetter les yeux pour en faire ſon épouſe; en ſuppoſant ſon mariage avec Marguerite de Valois diſſous. Mais, à dire le vrai, il faiſoit marcher avant cet examen une déclaration, après laquelle il devenoit fort inutile : c'eſt que pour n'avoir pas à ſe repentir, diſoit-il, d'un marché auſſi hazardeux que celui-là, & pour ne pas tomber dans le malheur, qu'il appelloit le plus grand des malheurs, d'avoir une femme mal faite de corps & d'eſprit, il demandoit ſept choſes dans celle qu'il épouſeroit : qu'elle fût belle,

sage, douce, spirituelle, féconde, riche & d'extraction royale : aussi n'en trouvoit- 1598.
il pas une seule dans toute l'Europe dont il se montrât entiérement satisfait. „ Je „ m'accommoderois volontiers, disoit ensuite Henri, peu d'accord avec ses principes, de l'infante d'Espagne, quelque „ vieille qu'elle puisse être, pourvu qu'avec elle j'épousasse les Pays-Bas, quand „ ce devroit être à la charge de vous redonner le comté de Béthune. Je ne „ refuserois pas non plus la princesse (37) „ Reibelle d'Angleterre, si, comme on „ publie que cette couronne lui appartient, elle en avoit été seulement déclarée présomptive héritiere : mais il „ ne faut pas plus s'attendre à l'un qu'à „ l'autre. J'ai encore entendu parler de „ certaines princesses d'Allemagne dont „ je n'ai pas retenu les noms : mais les „ femmes de ce pays ne me reviennent „ nullement. Je croirois toujours avoir „ un lot de vin couché auprès de moi ; „ outre que j'ai oui dire qu'il y a eu une „ reine de cette nation en France, qui „ la pensa ruiner : tout cela m'en dégoûte. L'on m'a aussi parlé des sœurs du „ prince Maurice : mais outre qu'elles

(37) La marquise Aibelle, Arbelle, ou Arabelle Stuard : elle étoit fille de Charles, comte de Lenox, petit-fils de Marguerite, reine d'Ecosse, sœur aînée de Henri VIII. Jacques VI son cousin-germain, ayant été en 1602 déclaré légitime héritier d'Elisabeth, il se fit l'année suivante une conspiration en faveur d'Arabelle, qui mourut prisonniere dans la tour de Londres. *Voyez les historiens.*

1598. ,, font toutes huguenotes, ce qui donneroit de l'ombrage à la cour de Rome, certain bruit répandu parmi les catholiques qu'elles font filles d'une nonnain & quelqu'autre chofe encore que je vous dirai une autrefois, m'en détourne. Le duc de Florence a encore une niece, que l'on dit être affez belle; mais elle eft d'une des moindres maifons de la chrétienté qui porte le titre de prince, n'y ayant pas plus de foixante ou quatre-vingts ans que fes ancêtres n'étoient qu'au rang des meilleurs bourgeois de leur ville : outre qu'elle eft de la même race que la reine-mere Catherine, qui a tant fait de mal à la France, & à moi en particulier.

,, Voilà, continua le roi, voyant que je l'écoutois attentivement, toutes les princeffes étrangeres, dont j'ai connoiffance. A l'égard de celles qui font en France, vous avez ma niece de Guife, qui feroit une de celles qui me plairoient le plus (38); malgré le petit bruit que quelques malins font courir, qu'elle aime bien autant les poulets en

(38) Louife-Marguerite de Lorraine; c'étoit une très-belle princeffe. Il fut propofé dans le temps du fiege de Paris, de lui faire époufer Henri IV pour réunir les deux partis. Les Libelles fatyriques de ce temps-là lui reprochent un commerce de galanterie avec le duc de Bellegarde, grand écuyer : & ce que Henri dit ici de poulet, eft d'après une chanfon qui fut faite contre mademoifelle de Guife, & qu'on peut voir dans l'Etoile, *année* 1596. Voyez auffi les galanteries des rois de France, &c.

„ papiers qu'en fricassée : car pour moi,
„ outre que je crois cela très-faux, j'ai- 1598.
„ merois mieux une femme qui fît un
„ peu l'amour, qu'une qui eût mauvaise
„ tête : mais j'appréhende la trop grande
„ passion qu'elle témoigne pour sa mai-
„ son, & sur-tout pour ses freres „. Le roi parcourut de suite & aussi inutilement, les autres princesses. Il trouvoit les unes belles, grandes, bien faites; comme l'aînée des deux filles du duc de Mayenne, quoiqu'un peu noire; les deux d'Aumale & les trois de Longueville; mais ou bien elles étoient trop jeunes, ou bien elles ne lui plaisoient pas; il nomma ensuite mademoiselle de Rohan, la fille de madame la princesse de Conti, de la maison de Lucé, mesdemoiselles de Luxembourg & de Guémené : mais la premiere étoit huguenote, la seconde n'étoit pas assez âgée, les deux autres n'étoient pas de son goût: enfin toutes eurent l'exclusion, pour quelques autres raisons particulieres; & le roi finit ce dénombrement par dire, qu'après tout, quelque parfaites que lui parussent toutes ces personnes, il ne voyoit rien qui pût l'assurer qu'elles lui donneroient des enfants mâles, ni qu'il s'accommodât de leur humeur, & encore de leur esprit : trois conditions des sept, sans lesquelles il ne se résoudroit point à s'engager; parce qu'il prenoit une femme dans le dessein de partager avec elle ses affaires domestiques, & que devant mourir avant elle, suivant le cours de nature, & peut-être laisser des

enfants en bas âge, il étoit nécessaire qu'elle
1598. pût les élever, & conduire l'état pendant une minorité.

Mais quoi! dis-je enfin à ce prince, las de chercher le but d'un discours, où il me paroissoit vouloir & ne vouloir pas tout ensemble : „ que voulez-vous, sire, avec „ tout ce pour & contre? & qu'en puis-„ je conclure moi-même, sinon que de-„ sirant fort d'être marié, vous ne trouvez „ pourtant sur la terre aucune femme „ qui vous soit propre? Du ton dont vous „ avez parlé de l'infante Claire Eugénie, „ les riches héritieres paroissent être assez „ vôtre fait : mais attendez-vous que le „ ciel ressuscite une Marguerite de Flan-„ dre, une Marie de Bourgogne, &c. „ ou du moins, qu'il rajeunisse la reine „ d'Angleterre? „ J'ajoutai en riant, que quant à ces autres preuves de fait qu'il demandoit, je ne trouvois point d'autre expédient, que de faire assembler les plus belles filles de France, depuis dix-sept jusqu'à vingt-cinq ans; de prendre le soin de connoître lui-même, par des conversations particulieres, la trempe de leur cœur & de leur esprit; se remettant du reste sur le rapport des matrones expérimentées, auxquelles on a recours dans des cas à-peu-près semblables. Je continuai en reprenant la parole plus sérieusement, que pour moi mon avis étoit que sa majesté pouvoit tout d'abord retrancher de son plan les grands biens & la naissance royale; qu'il suffisoit d'une femme qui

qui pût se faire aimer, & lui donner de beaux enfants; mais qu'à cet égard, encore une fois, on devoit se contenter de la plus simple apparence, se souvenant également & du grand nombre de belles femmes stériles, & des peres illustres, malheureux en enfants; au reste, que quels que fussent les siens, le sang dont ils sortiroient les rendroit toujours l'objet du respect & de l'obéissance des François. 1598.

„ Or bien, interrompit le roi, laissant „ à part votre avis sur cette assemblée „ de filles, qui apprêteroit à rire, & „ vos galants hommes, qui n'ont pas „ eu de semblables enfants (39) : car „ j'espére en faire qui vaudront mieux „ que moi, puisque vous convenez que „ ma femme doit être complaisante, bien „ faite, & de taille à faire espérer des „ enfants, songez un peu en vous-même, „ si vous n'en pourriez point connoître „ quelqu'une, dans laquelle tout cela se „ rencontrât „. Je répondis, que je ne prononçois pas ainsi à la hâte, sur un choix qui demandoit tant de réflexion, & auquel je ne m'étois point encore appliqué. „ Et que diriez-vous, repartit „ Henri, si je vous en nommois une, „ dont j'eusse une pleine connoissance sur

(39) L'auteur cite assez mal-à-propos à ce sujet, Ninias, Anaxindaris, Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, Trajan, Constantin & Charlemagne. Je retranche aussi de cette conversation, comme de quantité d'autres endroits, plusieurs discours trop diffus, & pleins d'une inutile érudition.

1598. „ ces trois choses? Je dirois, sire, repliquai-je tout naturellement, que vous „ avez eu avec elle une plus grande familiarité que moi; & que ce ne peut „ être qu'une veuve: rien que cela seul „ ne me paroît convaincant sur le chapitre „ des enfants. Ce sera tout ce que vous „ voudrez, reprit le roi; mais si vous ne „ pouvez deviner, je la nommerai. Nommez-la donc, lui dis-je; car j'avoue „ que je n'ai pas assez d'esprit pour cela. Oh! la fine bête que vous êtes, „ s'écria le roi! vous le feriez bien, si „ vous vouliez; & vous ne faites ainsi „ l'ignorant, que pour m'obliger à la nommer moi-même. Ne confessez-vous pas „ que ces trois conditions se rencontrent „ dans ma maîtresse? non que je veuille „ dire par-là, poursuivit ce prince, confus sans doute de sa foiblesse, que j'aie „ pensé à l'épouser; mais seulement pour „ savoir ce que vous en diriez, si faute „ d'autre, cela me venoit quelque jour „ en fantaisie„.

Il n'étoit pas difficile de voir au travers de cette foible précaution, que sa majesté n'avoit déja que trop pensé, & n'étoit que trop disposée à cet indigne mariage, pour lequel elle sembloit par toutes ses paroles, demander grace. Ma surprise fut aussi grande qu'on peut se l'imaginer; mais je crus devoir la cacher soigneusement. Je feignis de trouver dans les dernieres paroles de Henri, un air de plaisanterie qui n'y étoit point, mais qui

me donnoit occaſion de mettre dans ma réponſe, toute celle qui étoit néceſſaire pour faire honte au roi, de cette idée bizarre. Ma feinte ne me réuſſit pas; le roi n'avoit pas fait l'effort d'un aveu ſi pénible pour en demeurer là. „ Je vous „ ordonne, me dit-il, de me parler librement. Vous avez acquis le droit de me „ dire mes vérités; n'appréhendez pas que „ je me fâche, pourvu que vous ne le faiſiez qu'en particulier: devant le monde „ je m'en fâcherois bien fort „. 1598.

Je répondis au roi, que je ne ferois jamais aſſez imprudent pour dire rien à ſa majeſté en particulier, non plus qu'en public, qui pût lui déplaire; excepté les cas où il s'agiroit de ſa vie, ou du bien de l'état. Je lui fis enſuite enviſager dans le cas dont il étoit queſtion, la honte dont une alliance criminelle le couvriroit aux yeux de l'univers, & les reproches qu'il auroit à eſſuyer dans la ſuite de ſa propre part, lorſque les bouillons de l'amour étant éteints, il jugeroit plus ſainement de ſon action. S'il n'avoit recours à ce moyen, que pour ôter à la France tous les malheurs d'une ſucceſſion incertaine, je lui fis voir qu'il expoſeroit à tous ceux qu'il voudroit éviter, & à de plus grands encore, la légitimation qu'il pourroit faire des enfants qu'il avoit eus de madame de Liancourt, n'empêchant pas que l'aîné inconteſtablement né d'un double adultere, ne fût par cet endroit inférieur au ſecond, qui n'avoit que la honte du ſim-

1598. ple adultere; & tous les deux à ceux qu'il pourroit avoir dans la suite de sa maîtresse, devenue sa femme légitime; ce qui par l'impossibilité de jamais bien établir leur état, ne pourroit manquer de devenir une source inépuisable de querelles & de guerre. „ Je vous laisse, sire, poursuivis-je, faire vos réflexions sur tout „ cela avant que de vous en dire davantage. Ce ne sera pas trop mal fait „, reprit le roi, frappé du seul coup d'œil de ce que je venois d'exposer; „ aussi „ bien vous m'en avez assez dit pour la „ premiere fois „. Mais quelle est la tyrannie d'une aveugle passion! Il revint encore malgré lui dans le moment même à me demander si de l'humeur dont je connoissois les François, & sur-tout les grands, je croyois qu'en épousant sa maîtresse, il y eût quelque soulevement à craindre de leur part de son vivant.

Cette question acheva de me convaincre que Henri étoit mortellement atteint; je le traitai comme tel. J'entrai dans des explications qu'il faut épargner au lecteur; aussi-bien il devine lui-même tout ce que je pus dire en cette occasion, & cet endroit n'a sans doute déja été que trop amplement traité. Nous demeurâmes près de trois heures enfermés; & j'eus la consolation de laisser le roi persuadé de tout ce que je lui avois représenté.

La difficulté étoit de rompre des nœuds trop forts: ce prince n'en étoit pas encore venu là; & il devoit souffrir aupara-

vant de terribles (40) combats avec lui-même. Tout ce qu'il put faire pour le moment présent, fut de remettre à prendre une derniere résolution, après qu'on 1598.

(40) Dans ce combat intérieur, la voix de la raison & de la bienséance ne fut pas la plus forte auprès de Henri IV, & même quoique dise ici & ailleurs M. de Sully, on a toujours été persuadé, avec beaucoup de fondement, que si la mort n'avoit pas ôté à ce prince cette maîtresse si tendrement aimée, ou il l'auroit épousée, ou il ne se feroit point remarié du tout. Il ne s'en tint pas toujours là-dessus au seul conseil du duc de Sully, du moins si nous ajoutons foi à une anecdote assez curieuse, qui se trouve dans le *vol.* 9590 *des manuscrits de la bibliotheque du roi.* Elle marque, que Henri IV étant à Saint-Germain-en-Laye, (ce ne peut être que quelques mois au plus après son retour de Bretagne) il fit appeller ses trois ministres (messieurs de Rosny, de Villeroi & de Sillery), pour traiter avec eux cette question si importante de son mariage; que le premier qui est à coup sûr M. de Rosny (opina, comme il fait dans cet endroit de ses mémoires; que le second lui conseilla au contraire, de ne point se marier, & de laisser sa succession au prince de Condé, que le droit de sa naissance faisoit son héritier; que le troisieme enfin, c'étoit Sillery, le plus fin courtisan des trois) contredisant l'un & l'autre avis, lui dit, qu'il ne pouvoit mieux faire que d'épouser sa maîtresse, & légitimer l'aîné des enfants qu'il avoit d'elle. Henri IV, continue l'auteur de cette anecdote, qui s'annonce pour être une personne, à laquelle l'un des trois ministres mêmes fit part de ce qui venoit de se passer entre le roi & eux, Henri IV parut ému de ce discours, & ensuite dit: „ je m'étois promis beaucoup de vos suffisances „ & fidélités au conseil „ que j'ai desiré prendre „ de vous touchant mon „ mariage.... Et toutefois „ j'ai peur, qu'au lieu de „ me faire résoudre, vous „ n'ayez augmenté mon „ irrésolution par la contrariété de vos opinions, „ accompagnées de raisons „ si puissantes que je me „ trouve bien empêché „ au jugement que je dois „ faire de la meilleure: à „ cela donc, j'ai besoin „ d'un peu de temps pour

1598. auroit obtenu du pape cette permission tant sollicitée; & de garder jusques-là sur tous ses sentiments, le plus profond secret. Il me promit qu'il ne diroit rien à sa maîtresse des miens, de peur de me mettre mal avec elle. „ Elle vous aime, „ me dit-il, & vous estime encore da-„ vantage; mais il lui reste toujours quel-„ que défiance, que vous ne lui soyez „ pas favorable dans les avantages, que „ je suis porté à faire à ses enfants & à „ elle. Elle me dit souvent, qu'il sem-„ ble, à vous entendre mettre sans cesse „ en avant mon état & ma gloire, que „ vous préférez l'un à ma personne, & „ l'autre à mon contentement „. Je répondis encore, que je ne m'en défendois pas; que l'état & le souverain ne devoient point être envisagés sous deux regards différents : „ Songez : sire, ajoutai-je, „ que votre vertu étant l'esprit qui ani-„ me véritablement ce grand corps, il „ doit vous rendre par sa splendeur, la „ gloire & la félicité qu'il tire de vous; „ & que vous ne pouvez chercher la „ vôtre ailleurs „. Cela fait, nous sortîmes du jardin, & nous nous séparâmes pour aller souper; laissant les courtisans se donner la torture, pour deviner le sujet d'un entretien aussi long.

Nous n'avions fait aucune attention, le roi ni moi, à une circonstance dont le défaut a souvent été un obstacle dans de

„ y songer, &c. „. Ce qu'ayant dit, il se leva & donna congé à ces messieurs.

semblables occasions; je veux dire, au consentement de la reine Marguerite à la dissolution de son mariage. Je crus devoir entamer cette négociation, en attendant le succès de celle qui se pratiquoit à Rome. Je voulus d'abord sonder quels étoient les sentiments de cette princesse. La teneur de la lettre, que je lui écrivis à ce sujet, étoit : Que souhaitant passionnément son raccommodement avec le roi, sur lequel la France fondoit son espérance d'un héritier de la couronne, j'avois cru devoir la prier de m'employer pour y travailler. Si la disposition des esprits étoit telle de part & d'autre, que cet effort fût impossible, ou qu'il ne pût conduire à la fin que je lui marquois (ce qui étoit un point dont je savois bien que la stérilité de Marguerite devoit la faire convenir secretement) qu'elle ne s'offensât pas, si je prenois dans la suite, la liberté de la porter à un plus grand sacrifice encore, que l'état attendoit d'elle. Je ne marquois pas la chose plus clairement; mais après ce que je venois de lui dire, sur la nécessité de donner des enfants légitimes au sang de France, il n'étoit pas difficile de deviner quel étoit ce sacrifice. 1598.

La reine se donna tout le temps de délibérer sur un parti de cette importance avant que de me faire réponse. Je ne la reçus que cinq mois après; elle étoit datée (41) d'Usson, où elle faisoit sa rési-

(41) Cette princesse s'étoit d'abord retirée plusieurs années auparavant, à Agen, & ensuite à Car-

1598. dence ordinaire; & cette réponse étoit telle qu'on pouvoit la souhaiter, sage, modeste & soumise. Marguerite sans s'expliquer autrement que j'avois fait moi-même, sur une séparation, dont le bruit n'avoit point encore éclaté, se contentoit de faire parler en sa place une protestation de sa soumission à toutes les volontés du roi, jointe à des louanges sinceres de la conduite de sa majesté, & à des remerciments pour moi, des soins que je prenois.

Le séjour du roi à Rennes ne fut que de sept ou huit jours, après lesquels il se hâta de retourner à Paris, pour se trouver en Picardie au commencement de Mai. Il s'achemina par (42) Vitré, d'où je reçus ordre de ce prince, de donner une gratification à la garnison de Rochefort, & ensuite d'en faire raser le Château. De Vitré, sa majesté prenant le long de la Loire, se rendit à Tours par la Fleche, qu'elle se fit un plaisir de revoir, comme l'endroit où elle avoit passé une partie de sa jeunesse.

Pour moi, après avoir encore demeuré cinq ou six jours à Rennes, pour mettre ordre, soit aux finances, soit au paiement

lat. Le roi Henri III son frere, qui ne la traitoit pas mieux que Henri IV son mari, la fit poursuivre partout, & enfin renfermer dans le château d'Usson en Auvergne, où après sa mort elle demeura volontairement.

(42) Je substitue ce mot en la place de celui de Villeroi, que porte l'original. Il n'y a jamais eu d'endroit en Bretagne, qui ait porté ce nom, & le chemin de Henri IV s'adonnoit en effet par Vitré.

des gens de guerre, à leur départ de Bretagne, & à leur marche au travers des provinces, je vins trouver le roi à Tours, où ce prince me manda, pour une affaire importante. Je le laissai continuer sa route vers Paris, où quelque chose qu'il fît il ne put arriver que sur la fin de Mai. J'étois si las (43) du cérémonial des grandes villes, & des longues harangues sur-tout, que prenant un chemin écarté, par le Maine & le Perche, je vins seul visiter ma terre de Rosny, où mon épouse étoit occupée à faire commencer la maison que j'y faisois bâtir, & avoit manqué à être écrasée sous les ruines du vieux bâtiment qu'il avoit fallu abattre. 1598.

Je m'y arrêtai fort peu; & cependant je ne trouvai plus le roi à Paris. Il ne fit qu'y passer, & prit aussi-tôt la route d'Amiens. Cet endroit lui parut commode, pour communiquer facilement avec ses plénipotentiaires à Vervins, & en même temps, pour visiter toutes les places fron-

(43) Le roi ne l'étoit pas moins. L'Etoile rapporte quelques reparties fort agréables de sa majesté, à ces importuns harangueurs. L'un d'eux l'ennuyoit par de longs titres d'honneurs, & répétant souvent, roi très-bénin, très-grand, très-clément, &c. Ajoutez, & très-las, lui dit Henri. Un autre ayant débuté par ces mots: „ Agésilaüs, „ roi de Lacédémone, sire, &c „. le roi lui dit en l'interrompant: „ Ventre-saint-gris! j'ai bien „ oui parler de cet Agésilaüs; mais il avoit dîné, & je n'ai pas dîné „ moi „. Ayant dit par deux fois à un autre qu'il abrégeât, & voyant qu'il n'en faisoit rien, il le laissa-là, & s'en alla, en lui disant, vous direz donc le „ reste à M. Guilleaume, „ c'étoit le bouffon de la cour.

tieres, faciliter l'évacuation de celles qu'on
1598. alloit lui rendre par le traité, & pourvoir à leur sûreté, pour l'avenir. Tout cela fut fait en huit jours, & sa majesté ne revint point à Paris, que la paix ne fût signée (44).

Le traité étoit des plus simples : la remise de toutes les places que l'Espagne possédoit en France, en faisant presque le seul article considérable. On n'y statua rien sur l'affaire du marquisat de Saluces. Le roi ne jugea pas devoir manquer la paix pour cet article, qu'on regardoit comme si peu important, que sur le déni de justice de la Savoie, il pouvoit, sans peine, disoit-on, se saisir de tout ce marquisat, n'y trouvant plus d'obstacle de la part de l'Espagne, seulement on en fit un compromis entre les mains du pape (45).

(44) Elle fut signée le 2 Mai 1598, au nom du roi, par „ messire Pomponne „ de Bellievre, chevalier, „ sieur de Grignon, conseiller en son conseil d'état; & messire Nicolas „ Bruiart, chevalier, sieur „ de Sillery, aussi conseiller dudit sieur roi en „ son conseil d'état, & „ président en sa cour du „ parlement de Paris, au „ nom du cardinal d'Autriche, ayant pouvoir du „ roi d'Espagne; par messire Jean Richardot, chevalier, chef & président „ du conseil privé dudit „ sieur roi & de son conseil d'état; messire Jean-„ Baptiste de Taxis, chevalier, &c. & messire „ Louis Verreiken, aussi „ chevalier, &c „. Voyez ce traité en entier dans les *mémoires & négociations de la paix traitée à Vervins*, *tom.* 2, avec la relation en forme de journal, de tout ce qui se passa entre les plénipotentiaires, depuis l'ouverture de cette négociation, jusqu'à la conclusion de la paix.

(45) Ce qui regarde le duc de Savoie, représenté par messire Gaspard de Ge-

Les plénipotentiaires firent en cela une faute, qui rengagea sa majesté incontinent après la paix dans une guerre qu'on auroit pu éviter. Je supprime au reste toutes les formalités d'usage entre les plénipotentiaires (46); & je laisse à d'autres à louer ces marches fines & détournées, que la politique veut qu'on croie le chef-d'œuvre de l'esprit humain. 1598.

Le roi signa le traité dans Paris, en présence (47) du duc d'Arscot, & de l'ami-

neve, marquis de Lullin, conseiller d'état, &c. est à la suite de *l'art.* 24, & porte : „ Que le surplus „ des autres différends, „ qui sont entre ledit sieur „ roi très-chrétien, & le- „ dit sieur duc, sera remis „ au jugement de notre „ S. pere Clément VIII, „ pour être vuidé & dé- „ cidé par sa sainteté de- „ dans un an... Et demeu- „ reront les choses en l'é- „ tat qu'elles sont à pré- „ sent, &c.

(46) Il s'y trouva les mêmes difficultés pour le fond, & les mêmes obstacles pour les formalités, qui ont coutume de se rencontrer dans ces sortes de discussions. On peut les voir dans les *Lettres de MM. de Bellievre & de Sillery, & dans la relation, &c. ibid.* Ces deux négociateurs ont été généralement loués de la conduite ferme & sage qu'ils y firent voir. Ils déduisent dans leurs lettres, & entr'autres dans celles datées des 7 Avril & 4 Mars, les motifs qui les porterent à finir avec les agents du duc de Savoie, de la maniere dont se plaint M. de Sully, ce qu'ils ne firent que par des ordres particuliers de sa majesté, dans sa lettre du 9 Avril, &c.

(47) Charles de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay, dom Francisco de Mendosa & Cardona, amiral d'Arragon. Henri IV prêta le serment pour l'observation du traité de paix, le Dimanche 21 Juin, le cardinal de Florence, légat, officiant de la maniere la plus solemnelle. La relation s'en trouve aussi, *ibid. tom.* 2, *p.* 266, *Mss. de la bibliot. du roi, vol.* 9361. *Mém. de la ligue, tom.* 6, *mém. de Nevers, tom.* 2, *Matthieu, tom.* 2, *Cayet & autres.*

ral d'Arragon. Le cardinal archiduc fit la
1598. même chose à Bruxelles, au nom du roi d'Espagne & du sien, devant le maréchal de Biron, à qui le roi venoit de donner pour le rendre digne de cette cérémonie, le rang de duc & pair : dignité qui acheva de lui tourner la tête. MM. de Bellievre & de Sillery y assisterent aussi. Le duc de Savoie reçut solemnellement la paix à Chambery, en présence de Gadaigne Bothéon (48), gouverneur de Lyon, député de sa majesté à cet effet.

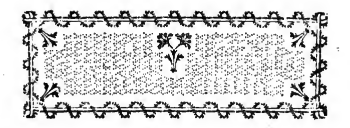
C'est ainsi que malgré une ligue aussi puissante que celle du pape, de l'Empereur, du roi d'Espagne, du duc de Savoie, de tous les ecclésiastiques de la chrétienté, le roi vint à bout de ses desseins (49), & les couronna par une paix

(48) Il est qualifié dans l'acte du serment prêté par le duc de Savoie le 2 Août, „ illustre seigneur, Guilleaume de Guadaigne, „ seigneur de Bothéon, „ chevalier des ordres de „ très-haut & très-excellent prince Henri IV, roi „ très-chrétien de France „ & de Navarre, conseiller d'état, capitaine de „ cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, & son lieutenant-général au gouvernement de Lyonnois, Forêt & Beaujolois, ambassadeur commis & député, &c „. *Mém. & négociations, &c. tom.* 2, *pag.* 365.

(49) Les lettres que ce prince écrivoit à ses deux ministres à Vervins, pendant tout le temps que dura cette négociation, en font foi. Elles sont rapportées dans les *mém. & négociations, &c. ibid.* Il dit, „ que „ d'un coup de plume, il „ venoit de faire plus d'exploits, qu'il n'en eût pu „ faire pendant une longue guerre, avec les „ meilleures épées de son „ royaume „. On disoit aussi sur ce traité, que les Espagnols avoient vaincu par les armes, & les François par la négociation.

glorieuſe. Il récompenſa en roi ceux qui y avoient travaillé ; & afin que cette action 1598. n'aliénât pas de lui la république d'Hollande, il fit partir pour Amſterdam Paul Choart de Buzenval, qu'il chargea de maintenir la bonne intelligence avec les états généraux, & de payer la penſion que ſa majeſté leur donnoit. On ne pouvoit ſe laſſer de donner à ce prince les louanges que méritoit ſon habileté, auſſi-bien que ſa diligence à ſe transporter ſur le moindre beſoin dans tous les endroits de ſon royaume.

Fin du neuvieme Livre.



MÉMOIRES
DE SULLY.



LIVRE DIXIEME.

LA paix amena d'autres soins & d'autres travaux. Le roi commença par faire une réforme dans ses troupes, tant françoises qu'étrangeres. Les Suisses furent licenciés, à l'exception des trois compagnies des colonels Galati, Heid & Baltazar, de cent hommes chacune. Cette réforme ne fut pas aussi complete que je l'aurois souhaité, & que la conjoncture paroissoit la demander. Le conseil que je donnai là-dessus, ne fut point goûté de sa majesté. Cependant si l'on considére que le trésor royal étoit dans le dernier épuisement, & malgré cela, dans la nécessité de pourvoir à quantité de dépenses si pressantes, qu'on fut obligé de faire de nou- 1598.

1598. veaux emprunts d'argent, je crois qu'on ne sauroit me reprocher en cela une économie sordide & mal placée.

Ces dépenses étoient le rétablissement des fortifications de quantité de villes, & la réparation d'une infinité de bâtiments, menacés d'une ruine prochaine, par le malheur des derniers temps, dont il fallut sans délai travailler à prévenir la décadence. En faisant visiter les principales rivieres du royaume, pour en régler les différents droits : emploi qui fut confié à quatre personnes d'une probité reconnue, il se trouva aussi plusieurs travaux à y faire, principalement sur la Charente.

Entr'autres réglements pour la police, qui furent jugés nécessaires, le roi mit des bornes à cette quantité immense de bled, qu'on étoit dans l'usage de faire passer hors du royaume, & qui souvent exposoit la France à souffrir de grandes disettes (1) de

(1) La conséquence la plus juste qu'il semble qu'on puisse tirer de tous les raisonnements qu'on lit & qu'on entend tous les jours, sur la question du transport du bled hors du royaume, est celle que tire ici le duc de Sully. Il ne seroit pas juste de priver ce royaume de l'une de ses plus heureuses ressources, & de l'un des plus riches soutiens de son commerce, en défendant tout transport de cette denrée. Il ne seroit pas plus prudent de le permettre sans mesure ni proportion.

Si pour trouver ce juste milieu, les magasins publics & royaux ne paroissent pas un moyen heureux, à cause des grandes dépenses & des inconvénients encore plus grands à quoi ils exposent, il semble qu'on ne sauroit en dire autant des commissaires qu'on établiroit pour veiller à faire remplir, ouvrir & fermer les greniers des particuliers, lorsque le besoin public le requiert. Cette

de ses propres biens. Par un autre réglement, le port d'armes fut interdit sous de grandes peines, à ceux qui n'avoient aucun droit d'en porter (2). 1598.

partie de la police, dont le grand & presque le seul objet seroit de connoître & de maintenir la proportion entre le produit de la terre & la consommation, en compensant les années différentes & les différentes provinces, n'est pas, je crois, d'une aussi grande difficulté que d'abord elle le paroît.

(2) A ce réglement sur le port d'armes, bien des personnes croient qu'il seroit à propos qu'on ajoutât quelques marques distinctives dans la forme des habillements qui servissent à faire connoître en public les différentes conditions.

Quant aux sciences, arts & belles-lettres, s'il est vrai, comme il paroît qu'on ne sauroit en douter, que c'est au soin qu'on a pris depuis quelques siecles, de les cultiver en Europe, qu'on a l'obligation de la différence qu'on remarque aujourd'hui dans les Européens, du côté de la douceur dans les mœurs, de la politesse dans les manieres, de leur liaison entr'eux, & des moyens qu'un esprit plus pacifique a fait imaginer, pour discuter & terminer d'une maniere moins cruelle leurs différends respectifs; il semble que par toutes sortes de motifs publics, indépendamment de celui de la gloire & de l'intérêt particulier qui en résulte, un grand état ne doit point perdre de vue cet objet. Après les soins dont on s'est occupé jusqu'à présent dans ce royaume, pour former & établir une bibliotheque, des cabinets & des recueils en tout genre, qui soient dignes du puissant monarque qui le gouverne, pour instituer des académies, où l'on s'applique à perfectionner les sciences & les arts; on attend avec impatience de voir exécuter le dessein, formé dès il y a long-temps, de mettre toutes ces différentes parties, un peu plus à la portée les unes des autres qu'elles ne le sont, dans une ville de l'étendue de Paris, en les rassemblant toutes dans une même enceinte, où l'on pût trouver commodément tout-à-la-fois les livres, les instruments, les imprimeries, & généralement toutes les pieces nécessaires, avec les logements des personnes préposées pour en prendre soin, & sur-tout

1598. Les belles-lettres trouverent aussi place dans ces occupations du roi. Il entendit parler de Casaubon; & sur la réputation de ce savant homme, il le fit convier de venir s'établir à Paris avec sa famille, où il le fixa par une pension qui lui donna les moyens d'y vivre, comme il convient à un homme de son caractere, qui n'est pas appellé, disoit Henri, pour gouverner l'état.

Je suis obligé de supprimer un détail d'affaires moins importantes, qui iroit à l'infini, s'il falloit donner place dans ces mémoires à tout ce que me dit sa majesté, à tout ce qu'elle m'écrivit de Fontainebleau, de Monceaux & de Saint-Germain-en-Laye, où elle passa le reste de cette année, & où elle m'appelloit de temps en temps, pour conférer avec moi sur les différentes affaires qui se présentoient. Je m'en tiendrai à ma premiere promesse, de retrancher tout ce qui ne mérite pas de soi-même quelque considération; & je me contenterai de marquer ici que jamais peut-être des ministres d'état n'ont trouvé plus d'attention ni plus de ressource dans

de voir établir une espece de tribunal des sciences & des arts, composé de personnes choisies dans les différentes académies & entretenues par sa majesté, pour faire un examen exact & porter un jugement sûr de tous les livres, découvertes & productions qui peuvent intéresser le public. On eut d'abord intention de faire servir la place Vendôme à ce projet, ensuite on y a destiné le vieux Louvre; mais des dépenses d'états, encore plus nécessaires, ont toujours depuis obligé à en différer l'exécution.

l'esprit d'aucun prince sur tout ce qui est d'utilité, ou simplement de commodité pour un royaume ; que j'en ai toujours trouvé dans le prince que j'ai servi. Ni la paix ni les affaires domestiques ne lui faisoient point perdre de vue tout ce qui se passoit hors du royaume (3). La question du vrai ou du faux dom Sébastien, faisant alors beaucoup de bruit en Europe, aussi-bien qu'en Espagne, il envoya la Trémouille (4) en Portugal, pour tâcher d'éclaircir ce mystere, afin de ne prononcer qu'avec pleine connoissance sur la justice ou l'iniquité du conseil d'Espagne, qui avoit commencé par faire arrêter le prétendu roi de Portugal. 1598.

Henri n'ayant pas encore ouvert son esprit aux grands desseins, qu'il forma

(3) Cette question paroît présentement bien décidée, par l'autorité de presque tous les bons historiens, qui ne doutent pas que le roi dom Sébastien n'ait véritablement perdu la vie dans la bataille qu'il livra aux Maures, à Alcaçar, en 1578, & par conséquent que ce prétendu dom Sébastien ne soit un imposteur, soutenu alors & depuis par les ennemis de l'Espagne. Voyez les preuves de la mort de ce roi de Portugal dans M. de Thou, *liv.* 65, *&c.* Il en sera encore parlé dans la suite. La France pouvoit encore s'intéresse. à cette question par un autre endroit. Catherine de Médicis avoit prétendu avoir des droits légitimes sur la couronne de Portugal, comme se *disant* issue de Robert, fils d'Alphonse III, par Mahaud, sa premiere femme, morte en 1262 ; depuis lequel temps elle soutenoit que tous les rois de Portugal n'avoient été qu'autant d'usurpateurs ; c'étoient là autant de points, bien difficiles à justifier, aussi paroît-il qu'elle fit peu de démarches pour faire valoir ses prétentions.

(4) Claude de la Trémouille, duc de Thouars, mort en 1604.

1598. dans la suite contre la maison d'Autriche, il voulut dans cette année se porter pour médiateur entre l'Espagne & l'Angleterre, & proposa entre ces deux couronnes, une conférence à Boulogne (5), où il envoya pour y assister de sa part, Caumartin & Jeannin. Je combattis encore inutilement cette idée, qui ne me paroissoit point partir d'une saine politique. Heureusement la conférence n'aboutit à rien de ce qu'on s'y étoit proposé. La haine invétérée des deux nations, fit élever tout d'abord une dispute si vive sur la préséance, qu'on se sépara avant même que d'avoir entamé le moindre préliminaire.

Les jésuites ne furent pas plus heureux, dans l'application qu'ils prétendirent se faire de l'article du traité de Vervins, par lequel il étoit libre à tout François exilé, comme à tout étranger, de repasser en France, & de s'y faire un établissement : l'arrêt du conseil qui intervint leur ôta cette ressource, & ils furent obligés de recourir à d'autres moyens qui leur réussirent mieux.

L'assemblée du clergé qui se tint cette année, & dura une partie de la suivante, partagea encore l'attention de sa majesté, aussi-bien que la promotion des cardinaux. Le fils de madame de Sourdis (6)

(5) Cette conférence ou congrès, où furent admis les états des Provinces-unies, ne se tint qu'en 1599, aux mois de Mai & de Juin.

(6) François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, mort en 1628.

fut un des François à qui ce prince fit donner le chapeau, quoique par sa grande jeunesse il ne l'en jugeât pas trop digne. Madame de Sourdis n'en eut l'obligation qu'à l'adresse qu'elle eut de faire appuyer sa demande par la duchesse de Beaufort. 1598.

C'est le nom qu'avoit encore pris la maîtresse du roi, en la place de celui de marquise de Monceaux, depuis que la naissance d'un second fils lui avoit attiré de la part de sa majesté, un redoublement de tendresse & de bienfaits. Depuis long-temps cette femme ne bornoit plus là son ambition, elle n'aspiroit pas à moins qu'à se faire déclarer reine de France, & la passion de Henri, qui prenoit chaque jour de nouvelles forces, lui faisoit espérer d'y parvenir. Si-tôt qu'elle eut nouvelle que les agents du roi à Rome avoient commission de solliciter la dissolution de son mariage avec Marguerite, & que sa majesté étoit sur le point de faire partir pour cette cour le duc de Luxembourg (7), avec le titre d'ambassadeur, pour en presser la conclusion, elle jugea cette occasion favorable; mais comme elle se défioit des agents, & apparemment du nouvel ambassadeur, elle jetta les yeux sur Sillery, qui étoit déja fort dans ses intérêts, & que cette derniere marque de confiance ne pouvoit manquer d'y mettre encore davantage; elle le fit venir; & lui expliquant ses vues, elle ne mit aucune borne aux ré-

(7) Henri de Luxembourg, duc de Piney, le dernier de cette branche de Luxembourg.

1598. compenses dont elle prétendoit payer son dévouement & ses services. Comme elle connoissoit ce qui étoit le plus capable de tenter Sillery, elle l'assura des sceaux à son retour de Rome au hazard de désobliger madame de Sourdis même, sa tante & son intime amie, & lui promit encore la dignité de chancelier si-tôt qu'elle viendroit à vaquer. Sillery s'engagea à ce prix, avec tous les serments qu'elle exigea de lui, de ne rien négliger pour obtenir du pape la légitimation des deux enfants qu'elle avoit eus de Henri, avec la dissolution du mariage de ce prince. Ce premier pas une fois fait, il ne lui en restoit plus que peu & de très-faciles à faire, pour se faire porter jusqu'au trône. Elle ne manqua pas de raisons pour faire approuver au roi l'ambassadeur qu'elle avoit choisi. Le duc de Luxembourg ne laissa pas de partir, mais pour être rappellé aussi-tôt que Sillery seroit en état d'aller le relever. La duchesse ne s'embarrassa point de cacher à toute la cour le titre dont elle venoit de décorer son favori. Elle travailla elle-même à ses équipages, & fit expédier par le roi les ordres nécessaires pour faire paroître Sillery avec tout l'éclat & la grandeur propres à assurer le succès de sa négociation.

En même temps la duchesse de Beaufort voulant préparer les François au changement d'état qu'elle méditoit pour ses enfants, obtint du roi, qui n'avoit guere moins de tendresse pour eux que pour la

mere, que le baptême du second fils qu'elle venoit de mettre au monde, se feroit à 1598.
Saint-Germain, où étoit alors sa majesté, avec toute la magnificence & tous les honneurs qui sont particuliers dans cette cérémonie aux enfants de France. Je pardonne à cette femme une ivresse où l'entretenoient les respects serviles des courtisans pour ses enfants, & les adorations qu'ils lui rendoient à elle-même. Je n'ai pas la même indulgence pour Henri, qui bien loin de rien faire qui pût la détromper, accordoit les ordres pour le baptême de cet enfant, avec une complaisance qui faisoit assez voir combien la chose étoit de son goût. J'en dis mon avis assez hautement. Je m'attachai à combattre en public la conséquence que je voyois que les courtisans tiroient en faveur de ces enfants, si chers au roi, pour la succession à la couronne. Ce prince s'apperçut lui-même après la cérémonie qu'il avoit beaucoup trop permis, & me dit qu'on avoit passé ses ordres, ce que je n'ai aucune peine à croire. L'enfant fut nommé (8) Alexandre, comme l'ainé avoit été nommé César; & par une espece de second baptême, les flatteurs lui donnerent le nom de Monsieur qu'il n'est permis en France de porter qu'au frere unique du roi, ou à l'héritier présomptif.

(8) On l'appella le chevalier de Vendôme; il fut tenu sur les fonts par madame Catherine sœur du roi, & par M. le comte de Soissons. Il mourut grand-prieur de France en 1629.

La favorite ne s'en tint pas là; elle com-
1598. mença à prendre tous les airs de reine, moins à la vérité de son propre mouvement (car je crois qu'elle se connoissoit assez, pour n'avoir osé d'elle-même concevoir cette idée), que poussée à franchir ce pas, par les suggestions continuelles de ses créatures & de ses parents; madame de Sourdis, Chiverny & Fresne la secondoient si bien de leur côté, qu'insensiblement il n'y eut rien de si public dans toute la cour que la nouvelle que le roi alloit épouser sa maîtresse, & qu'il ne sollicitoit son divorce à Rome que dans cette intention. Je fus révolté d'un bruit si injurieux à la gloire de ce prince; j'allai le trouver, & je lui en fis sentir les conséquences. Il m'en parut touché, & même piqué; son premier mouvement le porta à justifier madame de Beaufort, qu'il m'assura très-sérieusement n'y avoir contribué en rien; toute la preuve qu'il en avoit, c'est qu'elle le lui avoit dit : il en mit toute la faute sur madame de Sourdis, & sur Fresne, auxquels il montroit bien qu'il pardonnoit une hardiesse si peu respectueuse; puisque connoissant combien ils étoient coupables, il n'en fit pas le plus petit châtiment.

Une circonstance donna beaucoup de poids aux démarches que je fis sur cette affaire, tant en public qu'en particulier. La reine Marguerite, avec laquelle la question de la dissolution prochaine m'obligeoit à entretenir un commerce de lettres, fut après tous les autres, ce qui se disoit & se

se faisoit à la cour, & m'écrivit qu'elle continuoit à donner les mains à sa séparation 1598.
d'avec le roi; mais qu'elle se sentoit si indignée qu'on pût penser à donner sa place à une femme aussi décriée que l'étoit la nouvelle duchesse par son commerce avec le roi, qu'elle, qui n'avoit point mis de conditions à son consentement, ne pouvoit présentement ne pas exiger qu'on lui accordât l'exclusion de cette femme, & qu'elle avoit pris sur ce point une si forte résolution, qu'on ne devoit pas s'attendre à la lui faire changer par aucun traitement bon ou mauvais. Le roi à qui je fis part de cette lettre, en comprit encore mieux jusqu'à quel point ce mariage, s'il venoit à s'exécuter, souleveroit tous les honnêtes gens, & commença à changer véritablement & d'avis & de conduite.

Je m'imaginai qu'en faisant savoir le contenu de cette même lettre à madame de Beaufort, elle produiroit peut-être dans son esprit le même effet. Je ne voulus pas prendre ce soin moi-même, pour ne pas m'exposer à essuyer les hauteurs & les emportements d'une femme qui me regardoit comme une pierre d'achoppement à tous ses desseins. Je communiquai la lettre à Chiverni & à Fresne, qui en informerent aussi-tôt madame de Sourdis, & celle-ci dans le moment même la duchesse de Beaufort; mais tous les conseillers de cette dame n'étoient pas si aisés à alarmer. Ils avoient bien compris qu'une démarche comme celle qu'ils avoient entrepris

de faire faire au roi, ne pouvoit manquer
1598. de souffrir de grandes difficultés, & ils avoient pris leur parti sur chacune. Le résultat de toutes leurs délibérations avoit été qu'il falloit presser fortement la conclusion ; persuadés que quand une fois l'affaire seroit consommée, ils n'auroient aucune peine à la faire envisager sous une face qui la rendroit excusable; qu'au pis aller, on s'en accommoderoit après quelques rumeurs, comme on fait de tout ce qui est sans remede. Ils connoissoient le génie du François, sur-tout du courtisan, dont la premiere loi est de vouloir tout ce que veut le souverain, & la plus forte passion celle de lui plaire. Enfin ils crurent être assurés de tout, pourvu que le prince lui-même ne leur manquât point.

Fresne ayant dressé l'ordonnance pour le paiement des hérauts, trompettes & autres officiers subalternes de la couronne qui avoient servi dans la cérémonie du baptême, elle me fut apportée comme les autres, afin que j'y misse mon mandement pour l'acquitter. Je n'eus pas plutôt jetté les yeux sur cette piece, qu'un vif sentiment de douleur me la fit regarder comme un monument de la honte du roi, qu'on alloit conserver à la postérité. Je ne balançai pas, je la retins, & en fis faire une autre, modeste, comme elle devoit l'être, où les noms de *Monsieur*, de *fils de France*, & tout ce qui pouvoit donner la même idée, étoit supprimé, & conséquemment l'honoraire des hérauts réduit

à la taxe commune, ce qui ne les satisfit pas. Ils ne tarderent pas à revenir, & dans leur mécontentement ils alléguoient, & M. de Fresne, & la loi qui régloit leurs droits. Je me contins d'abord devant des gens dont je connoissois assez la mauvaise intention; à la fin la patience m'échappa, & je ne pus m'empêcher de leur dire avec indignation : „ Allez, allez, je n'en „ ferai rien, sachez qu'il n'y a point d'en- „ fants de France „. 1598.

Je n'eus pas plutôt lâché la parole, que je me doutai qu'elle alloit me susciter une affaire. Pour la prévenir, je sortis dans le moment & vins trouver sa majesté qui se promenoit dans ses appartements de Saint-Germain avec le duc d'Epernon : je lui dis, en lui montrant l'ordonnance de Fresne, que si elle avoit lieu, il ne lui restoit plus qu'à se déclarer marié avec la duchesse de Beaufort. „ Il y a ici de „ la malice de Fresne, dit le roi, après „ l'avoir lue; mais je l'empêcherai bien „. Il m'ordonna de déchirer cet écrit, & dit tout haut en se tournant vers trois ou quatre seigneurs de la Cour des plus proches : „ Voyez la malice du mon- „ de, & les traverses que l'on donne à „ ceux qui me servent bien : on a ap- „ porté à M. de Rosny une ordonnance, „ afin de m'offenser, s'il la passoit, ou „ d'offenser ma maîtresse, s'il la refu- „ soit „. Dans l'état où étoient les choses, cette parole n'étoit pas indifférente : elle fit juger aux courtisans, qui rioient

de ma simplicité, qu'ils pouvoient bien
1598. s'être trompés eux-mêmes, & que le prétendu mariage n'étoit pas encore si proche qu'ils se l'étoient imaginé. Le roi continuant à m'entretenir seul, me dit, qu'il ne doutoit point que madame de Beaufort ne fût dans une violente colere contre moi; qu'il me conseilloit d'aller la trouver, & de chercher à la satisfaire par de bonnes raisons : ,, & si cela ne suffit, ajouta-t'il, ,, je parlerai en maître ,,.

La duchesse avoit son appartement dans le cloître de Saint-Germain : je m'y en allai de ce pas. Je ne sais quelle idée elle prit d'une visite qu'elle me vit commencer par une espece d'éclaircissement : elle ne me donna pas le temps de l'achever : la colere dont elle étoit animée ne lui permettant pas de mesurer ses termes, elle m'interrompit, en me reprochant que je séduisois le roi, & lui faisois croire que le noir étoit blanc. ,, Ho! ho! madame, ,, lui dis-je en l'interrompant à mon tour, ,, mais d'un air très-froid, puisque vous ,, le prenez sur ce ton, je vous baise les ,, mains; mais je ne laisserai pas pour ,, cela de faire mon devoir : ,, & je sortois sans vouloir en entendre davantage, afin de ne lui rien dire de mon côté de plus dur. Je mis le roi de fort mauvaise humeur contre sa maîtresse, en venant lui apporter ses paroles : ,, Allons, me dit ,, ce prince, avec un mouvement dont ,, je fus très-satisfait, venez avec moi, ,, & je vous ferai voir que les femmes ne

„ me possédent pas „. Son carrosse tardant trop à venir à son gré, sa majesté monta dans le mien; & pendant tout le chemin jusqu'à l'appartement de la duchesse, il m'assura qu'on ne lui reprocheroit jamais d'avoir chassé, ni seulement mécontenté, par complaisance pour une femme, des serviteurs qui, comme moi, ne cherchoient que sa gloire & son intérêt. 1598.

Madame de Beaufort, qui s'étoit attendue en me voyant sortir de chez elle, à y voir bientôt arriver le roi, avoit bien étudié son personnage pendant ce temps-là; elle regardoit aussi-bien que moi la victoire que l'un ou l'autre allions remporter, comme le présage heureux ou malheureux de sa fortune. Lorsqu'on lui annonça le roi, elle vint le recevoir jusqu'à la porte de la premiere salle. Henri sans l'embrasser, ni lui faire les caresses ordinaires : „ Allons, madame, lui dit-il, allons dans votre chambre, & qu'il n'y „ entre que vous, Rosny & moi; car je „ veux vous parler à tous deux, & vous „ faire bien vivre ensemble „. Il fit fermer la porte, regarda s'il n'y avoit personne dans sa chambre, la garderobe & le cabinet, puis la prenant d'une main, pendant qu'il me tenoit de l'autre, il lui dit, d'un air qui dut la surprendre beaucoup : que le véritable motif qui l'avoit déterminé à s'attacher à elle, étoit la douceur qu'il avoit cru remarquer dans son caractere; qu'il s'appercevoit par la conduite qu'elle tenoit depuis quelque temps,

que ce qu'il avoit cru véritable, n'étoit
1598. qu'une feinte, & qu'elle l'avoit trompé. Il lui reprocha les mauvais conseils qu'elle prenoit, & les fautes considérables qui en étoient la suite. Il me combla de louanges pour faire sentir à la duchesse, par la différence de nos procédés, que j'étois seul véritablement attaché à sa personne. Il lui ordonna de surmonter son aversion pour moi, au point de se conduire par mes avis; parce qu'assurément il ne me chasseroit pas pour l'amour d'elle.

Madame de Beaufort commença sa réponse par des soupirs, des sanglots & des larmes. Elle prit un air caressant & soumis. Elle voulut baiser la main de Henri. Elle n'omit rien de ce qu'elle connoissoit capable d'attendrir son cœur. Ce ne fut qu'après toutes ces petites façons qu'elle prit la parole, pour se plaindre amérement, de ce qu'au lieu du retour qu'elle auroit dû attendre d'un prince, à qui elle avoit donné toute sa tendresse, elle se voyoit sacrifiée à un de ses valets. Elle rappella ce que j'avois dit & fait contre ses enfants, pour aigrir l'esprit de sa majesté contre moi; puis feignant de succomber au désespoir, elle se laissa tomber sur un lit, où elle protesta qu'elle étoit résolue d'attendre la mort, après un aussi sanglant affront. L'attaque étoit un peu forte. Henri ne s'y étoit point attendu. Je l'observois. Je vis son cœur chanceler; mais il se remit si promptement, que sa maîtresse ne s'en apperçut point. Il conti-

nua à lui dire du même ton, qu'elle auroit pu s'épargner la peine de recourir à tant d'artifices pour un si léger sujet. Ce reproche la piqua sensiblement. Elle redoubla ses pleurs. Elle s'écria, qu'elle voyoit bien qu'elle étoit abandonnée, que c'étoit sans doute, pour augmenter encore sa honte & mon triomphe, que le roi avoit voulu me rendre témoin des choses les plus dures qu'on puisse dire à une femme. Il parut que cette idée la plongeoit dans un désespoir véritable. „ Pardieu! madame, c'est trop, reprit „ le roi, en perdant patience, je vois „ bien qu'on vous a dressée à tout ce „ badinage, pour essayer de me faire „ chasser un serviteur, dont je ne puis „ me passer. Je vous déclare que si j'étois „ réduit à la nécessité de choisir, de per„ dre l'un ou l'autre, je me passerois „ mieux de dix maîtresses comme vous, „ que d'un serviteur comme lui „. Il ne laissa pas passer le terme de valet, dont elle s'étoit servie, & trouva encore plus mauvais qu'elle l'appliquât à un homme dont la maison avoit l'honneur d'être alliée à la sienne. 1598.

Après tant de paroles affligeantes, le roi quitta la duchesse brusquement, & s'avança pour sortir de la chambre, sans être touché de l'état où il la laissoit; parce qu'apparemment la connoissance qu'il avoit de sa maîtresse lui découvroit tout ce qu'il y avoit d'affectations & de grimaces dans son procédé. Pour moi j'y étois trompé,

1598. jusqu'à en être affligé; & je ne fortis d'erreur que lorsque madame de Beaufort, voyant le roi prêt à sortir de chez elle, si irrité, qu'elle pouvoit appréhender que ce ne fût peut-être pour n'y plus jamais revenir, changea tout d'un coup de personnage. Elle courut l'arrêter, & se jetta à ses pieds, non plus pour le surprendre, mais pour lui faire oublier sa faute. Elle commença par s'excuser. Elle montra un air doux & un visage serein. Elle jura au roi, qu'elle n'avoit eu, ni n'auroit d'autre volonté que la sienne. Il n'y a jamais eu de changement de décoration si subit. Je ne vis plus qu'une femme agréable & complaisante, qui agit avec moi, comme si tout ce qu'elle venoit de me dire n'étoit qu'un songe. La paix se fit avec une parfaite cordialité entre nous deux, & nous nous séparâmes tous fort bons amis.

Sur la fin d'Octobre, le roi étant à Monceaux, ressentit quelques légeres atteintes de fievre, qui aboutirent enfin à un accès des plus violents (9). On l'attribua au ravage qu'avoit fait une quantité prodigieuse d'humeurs, dont sa majesté s'étoit déchargée par une purgation, & comme la fievre parut en effet dissipée, le roi se crut guéri. Il m'en écrivit à Paris en

(9) Voici comment l'historien Matthieu parle de cette maladie de Henri IV. „ En riant avec sa maîtresse & Bellegarde, de „ vers satyriques, il lui prit „ un grand dévoiement, „ & fut sept heures en „ grand danger; voulant „ toujours boire, & jettant l'eau & le verre à „ la tête, &c. „ *tom.* 2, *liv.* 2, *p.* 277.

ces termes; me marquant pourtant, qu'il lui étoit resté de son indisposition un abattement morne, qui ne lui étoit pas ordinaire, & qu'il alloit chercher à dissiper en se promenant, s'il en avoit la force. C'étoit l'avant-coureur du mal, dans lequel il retomba peu de jours après si violemment, qu'il se vit en fort grand danger, & que j'eus la douleur de le trouver en cet état, en arrivant à Monceaux avec Chatillon & d'Incarville, comme il me le mandoit par la lettre dont je viens de parler. Je crus long-temps que je n'étois venu que pour voir mourir mon cher maître entre mes bras : car il ne voulut point que je quittasse Monceaux, tant que dura sa maladie; & il m'appelloit fréquemment auprès de son lit. Dans un de ces moments, où le mal, s'opiniâtrant par de continuels redoublements, faisoit désespérer que tout l'art des médecins pût jamais le vaincre, & où ce prince étoit persuadé lui-même qu'il touchoit à sa derniere heure : „ Mon ami, me disoit-il, je n'appréhende nullement la mort; vous le „ savez mieux que personne, vous qui „ m'avez vu en tant de périls, dont il m'étoit si facile de m'exempter; mais je ne „ nierai pas que je n'aie regret de sortir de „ la vie, sans élever ce royaume à la splendeur que je m'étois proposée, & avoir „ témoigné à mes peuples, que je les aime „ comme s'ils étoient mes enfants, en les „ déchargeant d'une partie des impôts, „ & en les gouvernant avec douceur.

1598.

1598. Le bon tempérament de Henri prit enfin le dessus, & dissipa le mal, comme si on l'avoit enlevé tout d'un coup (10); en sorte que la joie de son rétablissement suivit de fort près le chagrin où nous étions plongés. Il n'eut plus qu'une autre petite récidive, mais sans aucun accident fâcheux. Il m'en donna encore avis à Paris, où j'étois retourné; si-tôt que je le vis hors de danger, & par une derniere lettre du 6 Novembre, que Schomberg revenant de Monceaux, m'apporta à Paris de la part de sa majesté, elle me fit savoir qu'elle étoit parfaitement rétablie, à un fond de mélancolie près, dont elle ne pouvoit se défaire, quoiqu'elle pratiquât exactement tout ce que les médecins lui conseilloient. Les sieurs Marescot, Martin & Rosset, étoient allés à Monceaux, sur la nouvelle de sa maladie, pour aider de leurs avis, ceux qui étoient d'office auprès du prince; il eut l'attention de leur faire payer leur voyage, en m'écrivant de leur donner à chacun cent écus, & cinquante à Regnault, son chirurgien.

Le roi n'avoit pas encore quitté Monceaux, lorsque le cardinal de Florence,

(10) C'est pendant cette maladie, que Henri IV fut extrêmement incommodé d'une carnosité, qui servit de prétexte à la duchesse de Beaufort, pour faire entendre à ce prince, par la Riviere, son premier médecin, qu'elle avoit mis dans ses intérêts, qu'il pourroit bien dans la suite n'avoir plus d'enfants. *Amelot de La Houssaye, num.* 1, sur la 243 *lettre du cardinal d'Ossat.*

qui avoit eu tant de part au traité de Vervins, passa par Paris en revenant de Picardie, pour s'en retourner de-là à Rome, après qu'il auroit pris congé de sa majesté. Le roi m'envoya à Paris le recevoir, & voulut qu'on le traitât avec les plus grands honneurs. Il avoit encore besoin auprès du pape d'un cardinal aussi puissant que cette éminence, qui parvint elle-même au pontificat. Je n'oubliai donc rien, pour répondre aux intentions de sa majesté; & le légat ayant eu envie de voir Saint-Germain-en-Laye, je fis savoir à Momier, concierge de ce château, qu'il tendît les salles & les chambres, des plus belles tapisseries de la couronne. Momier exécuta l'ordre avec tant de ponctualité, mais avec si peu d'esprit, qu'il choisit pour parer la chambre du légat, une tenture que la reine Jeanne de Navarre avoit fait faire, fort riche à la vérité, mais qui ne représentoit que des emblêmes & des devises contre le pape & la cour romaine, également satyriques & ingénieuses. Le prélat fit tout ce qu'il put pour m'engager à prendre une place dans le carrosse qui le conduisoit à Saint-Germain, ce que je refusai, voulant prendre les devants, afin de voir si tout étoit en ordre : dont je me sus fort bon gré. Je vis la bévue du concierge, & y fis remédier promptement. Le légat n'auroit pas manqué de regarder & de faire regarder au pape une semblable erreur comme un dessein formé de l'insulter. Depuis considérant qu'aucune dif- 1598.

férence de religion ne peut autoriser de
1598. pareils traits, je fis effacer toutes ces devises.

Il y avoit long-temps que j'aspirois à jouir du loisir de la paix, pour traiter enfin à fond la finance de l'état. Tout ce que j'avois pu faire jusques-là s'étoit réduit à adoucir le mal; & loin de pouvoir creuser jusqu'à sa racine, pour l'extirper une bonne fois, les différents besoins de l'état, qui s'étoient toujours succédés les uns aux autres pendant la guerre, avoient fait regarder comme un grand coup, de pouvoir conduire les finances, sans en augmenter la confusion. Il est vrai, qu'à considérer la chose de près, elles paroissoient atteintes d'une plaie absolument incurable, & qu'on ne pouvoit même guere sonder qu'avec un courage & une patience invincibles. Le premier coup d'œil n'offroit qu'un discrédit universel, plusieurs centaines de millions dus par le trésor royal, nulles ressources, une misere excessive, une ruine prochaine; mais cet état même de désespoir, étoit ce qui devoit le plus engager à ne pas perdre un seul instant, pour entreprendre ce grand ouvrage, pendant que l'opportunité des conjonctures laissoit du moins l'apparence de pouvoir réussir. Tout étoit tranquille, l'entretien des gens de guerre considérablement diminué, la plus grande partie des autres dépenses militaires supprimée. Le conseil du roi s'étoit enfin lassé de faire d'inutiles efforts, pour m'ôter la connois-

fance des affaires publiques; elles rouloient
presque toutes fur moi. Ces messieurs dé- 1598.
daignoient même de venir aux assemblées,
à moins que leur intérêt, ou celui de quelques parents & amis, ne les y conduisît; rien ne s'y proposoit plus fans mon avis, & rien ne s'y exécutoit plus que par mon aveu. Le roi n'avoit aucun fecret pour moi, ni aucune autorité, dont il ne me revêtît. Toutes ces considérations me firent croire, que si les malheurs causés par des guerres civiles, aussi longues & aussi cruelles, pouvoient être réparés, ce feroit alors qu'on en viendroit à bout, ou jamais.

J'ai reçu du ciel un tempérament assez robuste, un corps capable de supporter (11) un long travail, & une grande

(11) Le portrait que nous fait M. de Perefixe, de M. de Rosny, est tout-à-fait semblable à celui qu'on va voir tracé ici : „ fur-„ tout, dit-il, il avoit le gé-„ nie porté au maniement „ des finances, & toutes „ les qualités requises pour „ cela. En effet, il étoit „ homme d'ordre, exact, „ bon ménager, gardoit „ fa parole, point prodi-„ gue, point fastueux, „ point porté à faire de „ folles dépenses, ni au „ jeu, ni en femmes, ni „ en aucunes choses, qui „ ne conviennent pas à „ un homme élevé dans „ cet emploi. De plus, il „ étoit vigilant, laborieux, „ expéditif, qui donnoit „ presque tout son temps „ aux affaires, & peu à „ ses plaisirs; avec cela il „ avoit le don de pénétrer „ ces matieres jusqu'au „ fond, & de développer „ les entortillements & les „ nœuds dont les finan-„ ciers, quand ils ne font „ pas de bonne foi, s'é-„ tudient à cacher leurs „ friponneries, 3 *Part.* „ P. Matthieu ne lui donne „ pas de moins grands élo-„ ges, *tom. liv.* 2, *p.* 278.

„ Le roi lui donna, dit „ Le Grain, la charge de „ furintendant général de „ ses finances, avec telle

1598. application d'esprit, une inclination naturelle à l'ordre & à l'économie, encore cultivée par une étude particuliere de cette science, depuis vingt-cinq ans que j'étois

„ autorité, qu'il ne s'en „ vit jamais une pareille „ en telle charge; en laquelle il faut confesser „ qu'il falloit lors un homme qui eût les yeux bandés, & qui ne regardât „ rien que le profit du roi, „ c'est-à-dire, du trésor „ public, qu'il étoit nécessaire de remettre en „ vigueur, & qui fût plus „ rude que la dignité des „ uns & les respects des „ autres, n'eût pu porter „ en autre saison.... Et „ de fait, cette grande autorité & puissance que „ le roi lui donna, rendit en „ peu de temps la force „ aux nerfs de l'état, &c. „ Voyez tout ce que dit cet écrivain au sujet de M. de Sully, *liv. 7.*

„ Il mit, ce sont les paroles de d'Aubigné, *tom.* 3, *liv.* 5, *chap.* 3, les finances ès mains du marquis de Rosny, depuis „ duc de Sully, pour ce „ qu'il trouvoit en lui un „ esprit fort général & laborieux, & une austérité naturelle, qui méprisant les bonnes graces de tous, portoit „ l'envie des refus, & „ par-là fit la bourse du „ roi, à quoi le naturel du „ maître tenoit bien sa partie, &c. „

Voici comme il en est parlé dans un discours qui se voit, *tom.* 3, *des Mém. d'état de Villeroi*. „ Ce changement de visage, que „ ledit sieur de Sully a „ donné à la France nécessiteuse, la rendant „ plus opulente par son „ ménage & industrie, témoigne assez sa suffisance. Les remontrances „ qu'il faisoit aux volontés du roi, & les résistances à tous les grands, „ démontrent sa vertu... „ sa prudence & son courage. Ses envieux mêmes disent, que lui seul „ est plus utile au public, „ & fait mieux les affaires, que tous les autres „ ensemble, &c „. Le discours manuscrit que nous avons cité dans la préface, se rapporte à celui-ci, & on peut y ajouter le témoignage de presque tous les historiens & mémoires de ce temps-là, qui conviennent que M. de Sully a mérité en rigueur les noms de ministre très-laborieux, très-capable, très-integre & sur-tout très-ferme. Les défauts de hauteur, de dureté & de vanité, qui sont

attaché à la persome du prince; & s'il m'est permis de le dire, une passion encore plus forte pour la vertu & pour l'honneur, voilà les dispositions que j'ai apportées pour le maniement des affaires publiques. Avec elles, quoiqu'on ne soit pas exempt de commettre des fautes, & même d'assez considérables, cependant (& l'expérience aussi-bien que le succès de mon travail me donnent droit de le dire) on peut assurer que les finances d'un état sont tombées dans de bonnes mains, lorsqu'un peu de jugement, beaucoup de travail & d'exactitude, plus de probité encore, sont les qualités qu'on remarque dans celui qui les gouverne. Je n'oserois me donner plus de part dans le portrait que je vais tracer du véritable homme de finance, parce que, quoique je me le sois toujours proposé à imiter, je suis sincérement très-éloigné de prétendre moi-même me donner pour modele. 1598.

Il seroit bien plus court de dire que l'homme appellé à la conduite des affaires, doit être un homme sans passions; mais pour ne pas le détruire, en le réduisant à une existence impossible & purement idéale, disons seulement, qu'il faut qu'il connoisse du moins toute la bassesse de

presque les seuls qu'on lui ait reprochés, viennent de cette derniere qualité, poussée sans doute un peu trop loin. Nous aurons encore occasion d'en parler dans la suite, mais j'ai cru devoir joindre d'avance ces témoignages à la description qu'il fait en cet endroit, de ses mœurs & de sa conduite.

1598. l'orgueil, toute la folie de l'ambition, toute la foiblesse de la haine & de la vengeance. Comme je ne veux rien dire, que ce qui peut le regarder directement, je ne releverai point ici l'indignité de maltraiter personne, de fait, ou seulement de parole, & de ne point donner d'ordres à ses inférieurs, que la colere, ou la mauvaise humeur ne les assaisonne de jurements. Puisqu'il vit pour le public, il doit se rendre affable & accessible à tout le monde, excepté à ceux qui ne l'abordent, que pour chercher à le corrompre; & ne jamais perdre de vue cette maxime, qui tient un des premiers rangs dans le détail du gouvernement, qu'un royaume doit être conduit par des regles générales; & que les exceptions seules produisent la plainte & le mécontentement.

La connoissance du rang, & des différents degrés de distinction, non seulement n'a rien de contraire à cette maxime, mais encore elle lui est essentiellement nécessaire, tant pour observer la proportion dans les traitements que la politesse françoise a établis entre les conditions, que pour se guérir de l'erreur, que ses richesses & sa faveur lui asservissent toutes les autres. Le penchant pour le sexe est une source de foiblesses & d'injustices, qui l'entraîneront indubitablement au-delà des bornes de son devoir. La passion du gros jeu l'exposera à des tentations mille fois plus difficiles encore à vaincre à un homme qui manie tout l'argent du royaume: pour n'y

n'y pas tomber, je suis obligé de lui prescrire de ne connoître, ni les cartes, ni les dés. 1598.

Le dégoût du travail vient encore ordinairement de tout ce qui porte à la volupté, ou inspire la mollesse. L'homme d'état doit donc chercher dans la sobriété, le remede contre la somptuosité & la délicatesse de la table, qui ne sont propres qu'à énerver également le corps & l'esprit; l'honnête homme ne connoît point l'ivrognerie. L'homme laborieux ne doit pas moins ignorer ce qu'on appelle ragoûts & liqueurs. Comme il doit se rendre en tout temps, & même à toute heure, le séjour de son cabinet, non pas simplement supportable, mais délicieux, il ne peut trop se donner de garde de ne pas se remplir la tête de ballets, de mascarades, & autres parties de plaisir : il y a dans toutes ces bagatelles, je ne sais quel attirail, qui amollit souvent le cœur des philosophes & des misanthropes mêmes.

Je dis la même chose de la chasse, des équipages, des livrées nombreuses, des ameublements, des bâtiments, & de toutes les autres inventions du luxe. Le goût qu'on a pour une seule de ces choses, dégénére bientôt en une espece de fureur, dont la perte du temps n'est que le moindre effet. La prodigalité, la ruine, & le déshonneur en sont les suites ordinaires. Il n'appartient qu'à un homme, qui ne peut se résoudre à vivre & à s'entretenir avec lui-même, de penser éternellement galeries, colomnes, dorures; & de cou-

1598. rir toute sa vie après des statues, des antiques & des médailles. Sachez vous contenter d'un tableau commun; la délicatesse de ramasser avec de grandes dépenses, & d'aussi grandes inquiétudes d'esprit, des originaux & toute autre piece rare, ne vient que de préoccupation.

Je suis pourtant bien éloigné, avec toutes ces maximes, de pousser la sévérité jusqu'à défendre à l'homme en place tout retour vers soi-même, & lui interdire toute sorte de plaisirs. Je veux qu'il se divertisse, & qu'il prenne soin de sa fortune; pourvu qu'il fasse l'un sans se répandre & se dissiper; & l'autre, sans se flétrir & se dégrader. C'est un des avantages de l'esprit d'ordre & de modération, que celui qui le possède, pourvu qu'il vive long-temps, se trouve dans l'abondance, sans qu'il s'en apperçoive. Faire fortune, qui est un terme si odieux, parce que souvent il n'offre qu'injustices, vexations & cruautés dans les emplois, que lâches artifices, indignes flatteries, basses servitudes, ou même fourberies & trahisons à la cour, n'est plus qu'un effet naturel, & même une vertu, lorsqu'on n'y apperçoit que le prix du travail & la récompense légitime des bonnes actions. J'ajoute seulement, de peur d'équivoque, qu'ils y doivent être apperçus si clairement, qu'ils frappent les yeux, & arrachent l'aveu de nos plus grands ennemis (12).

(12) Une grande partie des maximes, dont est rempli le *ch.* 8, *part.* 1, du testament politique du cardi-

Pour cela, il devroit être établi, que tout homme qui prend en main le maniement des finances, ou de telle autre partie du ministere, fît & renouvellât de temps en temps une espece de profession, je veux dire, qu'il commençât en entrant en place, par fournir un mémoire exact & détaillé de ses facultés présentes, & qu'il en donnât un second dans la même forme, en sortant du ministere, en sorte que le changement arrivé dans son état, ne fût pas moins connu des autres que de lui-même. J'ai déja eu soin de rendre compte au public de toutes les augmentations de biens & de dignités, qui me sont arrivées, à mesure que les différentes occasions les ont amenées, & je ne veux pas me départir de cette méthode; mais comme je crois la chose de nature à devoir être assujettie au calcul, je vais mettre tout le monde en état de le faire soi-même, en attendant qu'on le voie parfait à la fin de ces mémoires. 1598.

Le bien de mon pere ayant été partagé également entre moi, & le seul qui resta de quatre freres que j'avois eus, ma part,

nal de Richelieu, qui traite du conseil & des conseillers du roi, est visiblement tirée de cet endroit, & de plusieurs autres mémoires de Sully, & principalement ce qu'il dit des quatre qualités requises pour faire le conseiller parfait, qui sont la capacité, la fidélité, le courage ou fermeté, & l'application. J'aurai occasion dans la suite de faire quelques observations sur ce que les maximes & les mœurs de M. de Sully paroissent avoir d'outré, par rapport à ce qu'on appelle luxe.

en y joignant la dot de mon épouse, qui
1598. consistoit en dix mille livres, ne monta qu'à quinze ou seize mille livres de rente, & comme elle n'augmentoit guere pendant cette vingtaine d'années, qui ne laissoit point au roi d'occasions de récompenser ses serviteurs, voilà tout ce que j'avois lorsque les finances de l'état me furent remises. Je sais que bien des personnes rougiroient d'un pareil aveu; mais pour moi, je l'ai déja dit, je ne trouve à cet égard qu'une seule chose dont on doive rougir, c'est l'infamie des biens mal acquis ou douteux. Je n'appréhende le reproche ni de concussion, ni de confiscation, ni de profits équivoques; tout ce que j'ai ajouté à ce premier fonds, ne sont que de purs bienfaits du roi; en sorte que je dois tout à un seul Dieu, & à un seul maître.

Ce que j'avois déja pu y joindre jusqu'à l'année présente 1598, montoit aux sommes suivantes, deux mille livres d'appointement en qualité de conseiller de Navarre, autant comme conseiller d'état, avec les trois mille six cents livres de pension que le roi avoit attachées à cette charge, mes gages comme membre du conseil ayant augmenté par degrés & à proportion des services que le roi trouvoit que je lui rendois, ils étoient alors portés à vingt mille livres. Le roi doubla ma compagnie de gendarmes, qui d'abord n'étoit que de cinquante hommes; & après qu'elle eut été incorporée à celle de la reine, dont je fus fait capitaine lieutenant, cette com-

pagnie me rapporta de gages cinq mille livres. Le roi me fit encore conseiller d'honneur (13) au parlement de Paris, mais sans gages, ce fut dans le temps où le jeune Chauvelin fut le premier dispensé de la regle des quarante jours, moyennant quatre mille écus. Je ne ferai qu'un article du gouvernement de Mantes, dont je venois d'être pourvu, & de celui du Gergeau, que sa majesté me donna ensuite. Tel étoit alors l'état de ma fortune, le cours qui jusques-là en avoit été assez lent, devint très-rapide les années suivantes, par les grandes charges dont sa majesté m'honora, & par des gratifications si considérables, que l'article que j'en formerai en les rassemblant, sera des plus importants. Je promets d'y comprendre ses plus petites libéralités, & jusqu'à celles des autres personnes royales. Avant que d'entrer dans la discussion des affaires & dans le détail des finances, à quoi je me suis engagé, je vais, puisque j'ai commencé à instruire le public de mes dispositions personnelles, achever le tableau, en exposant & mes occupations journalieres, & toute ma maniere de vivre depuis que je suis devenu personne publique : c'est ici le véritable endroit de le faire, quoi-

1598.

Sébastien Chauvelin.

(13) Les lettres patentes, par lesquelles Henri IV fait le marquis de Rosny conseiller d'honneur, lui donnent l'entrée au parlement, &c. datées du 16 Mars 1602, se voient dans les registres du parlement de Paris, ainsi que l'enregistrement de ces lettres, & sa réception du 19 Mars de la même année.

que, pour tout dire à la fois, je fois obligé
1598. de me fuppofer déja revêtu de toutes les charges qui ne me vinrent que quelque temps après.

Il n'y avoit aucun des fix jours ouvrables de la femaine où il ne fe tînt un confeil matin & foir. Le premier & le plus important de tous eft celui qu'on appelloit le confeil d'état & des finances, qui occupoit lui feul les Mardi, Jeudi & Samedi, par les deux féances du matin & de l'après-midi. Le roi en étoit le chef, & y affiftoit affidument. Les princes, les ducs & pairs, les officiers de la couronne, les chevaliers des ordres du roi, ou ceux qui avoient un brévet de fa majefté, y avoient entrée & voix délibérative. On y recevoit & l'on y examinoit toutes fortes de requêtes, fur quelque fujet que ce pût être; mais principalement fur ce qui concernoit les penfions de l'état, qui dèslors commencerent à être acquittées avec un foin & une régularité qui les fit préférer à toutes autres fortes de biens, même aux fonds de terre. Les trois autres jours de la femaine étoient remplis de même, matin & foir, par différents confeils, qu'on appelloit confeils des parties, compofés d'un certain nombre de confeillers particuliers. Là on examinoit ce qui étoit du reffort de chacun de ces confeils; s'il y étoit porté quelque conteftation, elle étoit renvoyée aux tribunaux auxquels il appartenoit d'en connoître, en veillant à ce qu'ils rendiffent bonne & prompte juftice.

J'étois de tous ces conseils, & j'y présidois ordinairement, lorsque le roi ne pouvoit pas s'y trouver; ce qui arrivoit souvent, sur-tout pour les conseils des parties. Je ne manquois jamais au conseil d'état qui rouloit presqu'entiérement sur moi. C'étoit à moi qu'étoient adressées les lettres & les requêtes qui devoient y être présentées : & comme les questions qui demandent des délibérations générales ne sont pas fort communes, en faisant part de ces affaires, j'en apportois en même-temps la solution : souvent même j'y apportois les arrêts tout dressés, afin que tout fût expédié dans une seule séance, & rarement on y changeoit quelque chose. J'ai toujours eu pour principe, que les réponses que l'on donne en sous-ordre aux employés dans les grandes affaires, ne peuvent être ni trop promptes, ni trop précises; tout le temps passé en contestations, est un temps perdu. 1598.

On conçoit aisément combien ce seul travail demande de temps : aussi m'accoutumai-je à me lever à quatre heures du matin, soit en hiver, soit en été; & les deux premieres heures de la journée étoient employées à nettoyer, autant qu'il étoit possible, chaque jour le tapis des affaires qui y étoient mises. Tout ministre qui en usera autrement, laissera tout dans la confusion & dans une perpétuelle indécision, par les différents embarras dont il se verra à la fin accablé. J'étois habillé à six heures & demie, & en état de me rendre au con-

1598. seil, qui commençoit à sept, pour finir d'ordinaire à neuf, & suivant l'importance des matieres, à dix, & quelquefois à onze. Il arrivoit assez souvent qu'au lieu d'y venir, sa majesté m'envoyoit ensuite chercher dès les neuf & dix heures, soit seul, soit avec ses deux autres ministres d'état (14), MM. de Villeroi & Sillery; & que se promenant avec nous, elle nous faisoit entendre ses intentions, & donnoit ses ordres à chacun de nous sur nos emplois particuliers. Au sortir de-là je m'en venois dîner.

Ma table n'étoit, pour l'ordinaire, que de dix couverts; & comme elle étoit servie avec une frugalité qui eût pu déplaire aux seigneurs de la cour, sur-tout à ces sensuels

(14) C'est le nom que portoient alors ceux qu'on a nommés depuis secretaires d'état : & ceux qu'on appelloit secretaires d'état, qui étoient messieurs Forget, Loménie, Beaulieu-Rusé & Potier, n'étoient proprement que 4 secretaires des finances, ou premiers commis de sa majesté. Quoiqu'il paroisse qu'aucun des trois ministres d'état n'ait porté le nom de premier ou principal ministre, le partage des fonctions du ministere étoit si inégal entre M. de Sully & ses deux collegues, & Henri IV donnoit au premier une si grande part, & une si grande autorité dans celles qui étoient de leur ressort, qu'on peut dire qu'il n'y avoit que le nom seul de premier ministre qui lui manquoit. Ce nom même n'étoit pas alors fort en usage. Le chancelier du Prat sous François I, le connétable de Montmorency sous Henri II, &c. ne l'ont point porté, quoiqu'ils aient eu toute la confiance de leurs maîtres. M. de Villeroi étoit à la tête des affaires étrangeres, ayant aussi pour adjoint le président Jeannin. M. de Sillery, avec M. de Bellievre, qui peu de temps après fut chancelier, avoient la direction des affaires du dedans du royaume.

fenſuels qui ſe font une occupation très-ſérieuſe de raffiner ſur tout ce qui ſe mange & ſe boit, je n'y conviois preſque perſonne ; en ſorte que ces places n'étoient, pour l'ordinaire, remplies que par mon épouſe, mes enfants, & au plus par quelque ami qui n'étoit pas plus difficile que moi. On a pluſieurs fois eſſayé de me faire changer de conduite ; mais je ne répondois à tous ces reproches que par les paroles d'un ancien : que ſi les convives ſont ſages, il y en a ſuffiſamment pour eux ; s'ils ne le ſont pas, je me paſſe ſans peine de leur compagnie. 1598.

Au ſortir du dîner, je paſſois dans ma grande ſalle, où l'on ſavoit que je donnois une audience réglée, & qui par cette raiſon étoit toujours remplie à cette heure. Tout le monde y étoit admis ; & ſi l'audience étoit libre, la réponſe n'étoit pas moins prompte : en cela, mon goût ſecondoit l'intention de ſa majeſté. Je commençois par les eccléſiaſtiques de l'une & de l'autre religion. Les gens de la campagne, qui reſtoient les derniers, n'y perdoient qu'un peu d'attente. Je faiſois en ſorte que tout le monde fût expédié avant que je me retiraſſe. J'envoyois même avertir de s'approcher ceux qui avoient laiſſé paſſer l'heure dans la cour, ou dans le jardin. Si la choſe qu'on me propoſoit étoit juſte, & dépendoit de moi, en deux mots j'en promettois l'exécution. Si elle étoit injuſte, j'en faiſois quelque reproche avec politeſſe, & je me défendois hon-

nêtement de m'en mêler. Si elle me paroiſ-
1598. ſoit douteuſe ou compliquée, j'appellois un intendant ou un de mes ſecretaires, que je chargeois des papiers qui en pouvoient donner l'éclairciſſement, & je faiſois en ſorte que l'expédition que j'en promettois dans la ſemaine, fût achevée dans ce temps-là. Quelque épineuſe que fût la queſtion, le conſeil auquel elle étoit portée, ne la gardoit jamais au-delà du mois.

A l'égard des autres conſeils, auxquels étoient affectés le Lundi, le Mercredi & le Vendredi, j'y vaquai tout auſſi longtemps que je pus, avant que mes charges multipliées euſſent auſſi multiplié mes occupations, & même après : mais lorſque la direction de la marine, de l'artillerie, des fortifications, des bâtiments, des ponts & chauſſées, m'eut été confiée perſonnellement, & qu'il fallut y joindre encore le détail de mes gouvernements, je fus obligé de ſubſtituer ces ſoins à l'autre & de conſacrer la matinée de ces trois jours à la connoiſſance des affaires dépendantes de ces charges; parce que ſa majeſté les trouvoit aſſez de conſéquence, ſur-tout celles de grand-voyer & de ſurintendant des fortifications & bâtiments, pour aſſiſter à l'appurement des états de chacune de ces parties, qui ſe faiſoit en préſence des autres gouverneurs & autres officiers intéreſſés, appellés en corps à ce ſujet : mais pour cela je ne perdois pas de vue les autres conſeils. J'avois ſoin qu'il ne s'y fît pendant que

j'étois absent aucune délibération importante sur-tout lorsqu'il s'agissoit de la guerre. 1598.

Je dispensois mon temps de maniere que chacune de ces parties me fournît encore du temps pour les autres, & même pour bien d'autres, que je n'ai pas encore nommées: car combien d'affaires extraordinaires & imprévues? Combien d'ordres, de consultations & de lettres de sa majesté, qui n'avoient rapport à rien de tout cela? On en jugera par l'assurance générale, que non seulement il n'arriva jamais rien à ce prince, dont il ne me fît aussi-tôt confidence, mais même qu'il ne se passa jamais rien dans son intérieur (15), qu'il ne déposât dans mon sein: secrets, desseins, pensées, maladies cachées, plaisirs & chagrins domestiques, craintes & espérances, amours, amitiés & haines; tout enfin étoit confié à ma fidélité & à ma discrétion: je puis bien me servir de ces termes. C'est dans tous ces moments que pour satisfaire aux besoins & aux desirs de Henri, il falloit faire treves avec toutes les occupations les plus pressantes, imaginer des moyens, se prêter à des entreprises, répondre à des lettres, & entreprendre des voyages qui

(15) „ Jamais aucun ministre n'a eu plus parfaitement la confiance de son prince que celui-ci, & jamais personne ne s'en est rendu plus digne par sa fidélité, son activité, son application continuelle aux affaires, & son désintéressement dans toutes les choses où il s'agissoit du service du roi, &c. *Histoire de France de Châlons, tom. 2, pag.* 255.

1598. auroient mis en souffrance toutes les autres affaires de l'état, si en donnant la nuit aussi-bien que le jour à ces nouveaux incidents qui n'avoient ni mois, ni jours, ni heures réglées, une extrême diligence à réparer les affaires qui en avoient été interrompues, n'eût remis toutes choses dans leur état naturel.

On est surpris en faisant ces réflexions, comment avec une si prodigieuse économie du temps, il en reste si peu pour les affaires purement domestiques. Le petit nombre d'instants que j'ai pu donner à celles-là, je n'ai jamais pu le rencontrer que par échappées dans quelqu'une des après-dînées de ces trois mêmes jours : aussi fallut-il que mon épouse s'accoutumât à faire tout ce qu'il n'étoit pas de nécessité absolue que je fisse moi-même, ou que je m'en reposasse sur des gens d'affaires ou sur des domestiques.

Quant aux récréations, & aux heures de délassement, qui doivent par nécessité trouver place au milieu d'un travail si assujettissant, elles n'étoient pas moins réglées que les affaires mêmes, mais aussi sujettes à être dérangées. Lorsque j'avois le bonheur qu'elles ne le fussent point, je ne sortois point de l'arsenal pour les goûter. C'est dans ce château que j'ai fait ma demeure, depuis que j'ai reçu la charge de grand-maître, jusqu'au temps où la mort de mon roi m'a rendu au repos d'une vie privée. Les exercices, dont l'arsenal étoit une excellente école pour la jeunesse,

étoient ce qui me délassoit le plus l'esprit, sur-tout lorsque j'y voyois mêlés mes enfants, mon gendre, mes parents & amis particuliers. La bonne compagnie qui se trouvoit les après-midis dans cette petite enceinte, les fanfares qu'on y entendoit, l'air de gaieté sans mollesse & de plaisir sans nonchalance qu'on y respiroit, est tout ce que je connois de plus propre à récréer un esprit à qui l'habitude du travail rendroit insipides les divertissements purement de paresse & d'indolence. 1598.

De quelque maniere que j'eusse passé l'après-midi, & que l'heure du souper fût venue, elle n'étoit pas plutôt arrivée que je faisois fermer les portes, & défendois qu'on laissât entrer personne, à moins que ce ne fût de la part du roi. Depuis ce moment, jusqu'à l'heure du coucher, qui étoit toujours pour moi à dix heures, il n'étoit plus fait mention d'affaires, mais de dissipation, de joie & d'effusion de cœur avec un petit nombre d'amis de bonne & sur-tout d'agréable société.

Le ministere général, poste toujours fort laborieux, n'est pas pourtant toujours chargé des mêmes difficultés; & on ne peut qu'envier le bonheur de ceux qui y sont appellés dans une conjoncture, où toutes les affaires se conduisant depuis plusieurs années par un cours réglé & tranquille, ils peuvent, paisiblement assis sur le timon, se contenter d'une inspection générale, & laisser le reste de la manœuvre à ce grand nombre d'ouvriers, qui

1598. travaillent ſous leurs ordres. Je n'ai pas eu cet avantage. On s'en eſt déja apperçu par ce que j'ai eu occaſion de dire en différentes fois ; & pour ne point encore entamer le fait de la finance, qui étoit alors une mer ſans fond ni rive, je prie qu'on jette un coup d'œil ſur les différents embarras qu'on rencontroit, ſans ſortir de l'intérieur du royaume : une cabale de révoltés à éclairer de près, & s'il ſe pouvoit, à réduire, une diſpute de religion à terminer, un parti puiſſant à ſatisfaire & à contenir, une ſubordination & une police générale à établir & faire obſerver; la choſe étoit au point qu'on ne connoiſſoit rien de ce grand nombre d'officiers de guerre, de police, de finance, de judicature, & de la maiſon du roi, penſionnaires, ou aux gages de l'état, ſinon que le nombre en étoit en effet infini, & qu'il falloit commençer par en rechercher les noms, & les comprendre tous dans un regiſtre, pour pouvoir enſuite en ſupprimer une partie.

Les affaires de la guerre étoient dans le plus grand renverſement ; & l'ordre qu'on y pouvoit mettre, ne dépendoit pas, comme on ſe l'imagine peut-être, de réformer une grande partie des troupes. Il falloit prendre connoiſſance de toutes les villes & places fortes, dont la plupart étoient dans un état de ruine ſi prochain, que par cette raiſon, & pour diminuer la quantité des garniſons qu'on entretient en France, il étoit néceſſaire d'en démolir la partie qui étoit inutile ; ce qu'on ne pou-

voit pourtant faire qu'après la mort de ceux à qui il auroit été dangereux d'en ôter le gouvernement. 1598.

La marine seule pouvoit occuper un ministre entier, & pendant une longue suite d'années, : car cette partie de l'état qui demande une si grande sujetion, ne prend pas des progrès bien rapides. Elle ne peut les tirer que de l'aisance & de la splendeur que le temps de la paix & un bon gouvernement donnent à un royaume (16). On ne conçoit point jusqu'à quel point la marine & le commerce qui en dépend, étoient oubliés en France. Je convins avec le roi qu'on commenceroit cet établissement par tous les premiers principes; qu'on feroit visiter les côtes, examiner les ports, afin de prendre des mesures pour leur réparation; qu'on en feroit de même du petit nombre de vaisseaux & des galeres délabrées qu'on y trouveroit encore, en attendant qu'on en pût construire de nouveaux; après quoi l'on nommeroit des officiers, & on chercheroit des matelots & des pilotes dont on animeroit l'industrie par des récompenses : en un mot, pour épargner un plus long détail, qu'on commenceroit à créer une marine absolument nouvelle.

(16) „ Il faut être puissant, dit le cardinal de „ Richelieu, après M. de „ Sully, pour prétendre à „ cet héritage (de la possession de la mer), les titres de cette domination „ sont la force, & non la „ raison „ *Testament politique de ce cardinal*, 2 *part. chap.* 9 *sect.* 5 & 6. Le cardinal d'Ossat, dans plusieurs de ses lettres, conseille à Henri IV de rétablir la marine.

1598. Tout cela ne pouvoit s'exécuter que successivement & peu à peu. La finance, comme la partie la plus malade du corps de l'état, étoit aussi celle à laquelle il falloit donner les premiers secours. On va juger de la grandeur du mal par le mémoire des sommes qui sortirent du trésor royal, pour amener au parti du roi les chefs & autres principaux membres & villes de la ligue. Ce mémoire a quelque chose d'assez curieux : il monte à plus de trente-deux millions de livres (17). Le voici.

Au duc de Lorraine, & autres particuliers compris dans son traité, trois millions sept cent soixante-six mille huit cents vingt-cinq livres. Au duc de Mayenne, & autres compris dans son traité, compris aussi deux régiments Suisses, que le roi se chargea de payer, trois millions cinq cent quatre-vingt mille livres. Au duc de Guise, & autres compris dans son traité, trois cent quatre-vingt-huit mille livres. Au duc de Nemours, & autres, trois cent soixante-dix-huit mille livres. Au duc de Mercœur, pour Blavet, & autres villes de Bretagne, quatre millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cents cinquante livres. Au duc d'Elbœuf, pour Poitiers, &c. neuf cent soixante & dix mille huit cents vingt-quatre livres. A MM. de Villars & le chevalier d'Oise, pour Rouen & le Havre, y compris aussi les

(17) Il y a ici une erreur de calcul d'environ cent mille livres dans les anciens mémoires.

dédommagements accordés à M. le duc de Montpensier, au maréchal de Biron, 1598.
au chancelier, &c. trois millions quatre cent soixante-dix-sept mille huit cents livres. Au duc d'Epernon, & autres, quatre cent quatre-vingt-seize mille livres. Pour la réduction de Marseille, quatre cent six mille livres. Au duc de Brissac, pour Paris, &c. un million six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents livres. Au duc de Joyeuse, pour Toulouse, &c. un million quatre cent soixante-dix mille livres. A M. de la Châtre, pour Orléans, Bourges, &c. huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cents livres. A MM. de Villeroi & d'Alincourt, pour Pontoise, &c. quatre cent soixante-seize mille cinq cents quatre-vingt-quatorze livres. A M. de Bois-Dauphin, & autres, six cent soixante-dix-huit mille huit cents livres. A M. de Balagni, pour Cambrai, &c. huit cent vingt-huit mille neuf cents trente livres. A MM. de Vitry & de Médavy, trois cent quatre-vingt mille livres. Aux sieurs Vidame d'Amiens, d'Estournelle, marquis de Trenél, Sesseval, du Pêche, Lamet, &c. & pour les villes d'Amiens, Abbeville, Peronne, Coucy, Pierrefont, &c. un million deux cent soixante-un mille huit cents quatre-vingt livres. Aux sieurs de Belan, Quionville, Joffreville, du Pêche, &c. & pour Troyes, Nogent, Vitry, Chaumont, Rocroy, Château-Porcien, &c. huit cent trente mille quarante-huit livres. A MM. de Rochefort, & pour

1598. Vezelay, Mâcon, Mailly, &c. quatre cent cinquante-fept mille livres. A MM. de Canillac d'Achon, Lignerac, Monfan, Fumel, &c. & pour la ville du Puy, &c. cinq cent quarante-fept mille livres. A MM. de Monpezat & de Montefpan, &c. & pour différentes villes de Guyenne, trois cent quatre-vingt dix mille livres. Pour Lyon, Vienne, Valence & autres du Dauphiné, fix cent trente-fix mille huit cents livres. Aux fieurs Daradon, la Pardieu, Bourcanny, Saint Offange, pour Dinan, &c. cent quatre-vingt mille livres. Aux fieurs de Leviston, Baudoin & Beauvilliers, cent foixante mille livres.

J'effraierois mes lecteurs, fi je leur montrois que cette fomme ne fait encore qu'une très-petite partie de celles qui étoient demandées au tréfor royal, foit par les François, foit par les étrangers, à titre de folde, de penfions, de prêt, d'arrérages de rentes, &c. & que le total de toutes ces fommes-là, après avoir fait quelques retranchements, dont la juftice fe faifoit appercevoir fans un grand examen, montoit, par la fupputation que j'en fis, à près de trois cent trente millions de livres. C'eft un calcul que j'expoferois ici, fi je ne jugeois qu'il trouvera mieux fa place, lorfqu'il s'agira de la difcuffion de toutes ces parties.

Voilà un beau champ ouvert aux travaux d'un furintendant des finances: mais par où commencer? L'exorbitance des dettes de l'état demandoit qu'on augmen-

tât les impôts. La misere générale demandoit encore plus fortement qu'on retranchât des anciens ; & tout bien pesé, je trouvai que l'intérêt même du prince vouloit qu'on écoutât le cri de la misere publique. Rien assurément ne peut donner une idée de l'état accablant auquel étoient réduites les provinces, sur-tout celles de Provence, Dauphiné, Languedoc & Guyenne, long & sanglant théatre de guerres & de violences qui les avoient épuisées. Je remis par-tout le royaume le reste des impôts de 1596, qui étoient encore à payer (18) : action autant de nécessité, que de charité & de justice. Cette gratification qui commença à faire respirer le peuple, fit perdre au roi vingt millions ; mais aussi elle facilita le paiement des subsides de 1597, qui, sans cela, seroit devenu moralement impossible.

1598.

Après ce soulagement, je cherchai à procurer aux peuples de la campagne tous ceux que je pouvois leur donner : fortement persuadé que ce ne peut être une somme de trente millions perçue tous les ans dans un royaume de la richesse & de l'étendue de la France, qui le réduit en l'état où je le voyois, & qu'il falloit que les sommes consistant en vexations & faux frais, excédassent infiniment celles qui en-

(18) Avec les arrérages des années précédentes, dont les particuliers avoient fait des obligations aux receveurs des tailles. Ces obligations dont, selon le Grain, quelques-unes montoient jusqu'à sept années, furent déclarées annullées, *liv.* 7.

1598. troient dans les coffres de sa majesté. Je pris la plume, & entrepris ce calcul immense. Je vis avec une horreur qui augmenta mon zele, que pour ces trente millions qui revenoient au roi, il en sortoit de la bourse des particuliers, j'ai presque honte de le dire, cent cinquante millions (19). La chose me paroissoit incroyable; mais à force de travail, j'en assurai la vérité. Je ne fus pas surpris après cela d'où venoit la calamité du peuple, dans un temps où, quoique le commerce fût interrompu, l'industrie arrêtée ou persécutée, les fonds de terres négligés & sans valeur, les autres biens diminués à proportion, il avoit pourtant été obligé de fournir une somme si fort au-dessus de ses forces, parce qu'on s'étoit servi, pour la lui arracher, de la derniere violence.

Je me tournai contre les auteurs de cette

(19) Cette somme, toute énorme qu'elle est, ne paroîtra pourtant point exagérée, si l'on fait attention, qu'outre les frais ordinaires de levée, qui étoient alors excessifs, le peuple avoit encore à essuyer une infinité de concussions & d'extorsions. „ La France seroit „ trop riche, dit le cardi„ nal de Richelieu „. *Test. pol. 2 part. chap. 9, sect. 7*, „ & le peuple trop abon„ dant, si elle ne souffroit „ point la dissipation des „ deniers publics, que les „ autres états dépensent „ avec regle. Elle perd „ plus, à mon avis, que „ des royaumes, qui pré„ tendent quelqu'égalité „ avec elle-même, ne dé„ pensent à leur ordinai„ re „. Il rapporte là-dessus le bon mot d'un ambassadeur Vénitien : que pour rendre la France heureuse, il ne lui souhaitoit autre chose, sinon qu'elle fût aussi-bien dépenser ce qu'elle dissipoit sans raison, que sa république savoit bien n'employer pas un seul Quadrain, sans besoin & sans beaucoup de ménage.

violence, qui étoient tous les gouverneurs & autres officiers de guerre, aussi-bien que de justice & de finance, qui jusqu'aux moindres, faisoient tous un abus énorme de l'autorité que leurs emplois leur donnoient sur le peuple; & je fis rendre un arrêt du conseil, par lequel il étoit défendu, sous de grandes peines, de rien exiger du peuple, à quelque titre que ce pût être, sans une ordonnance en forme, au-delà de ce à quoi il étoit obligé pour sa part des tailles & autres subsides réglés par sa majesté : enjoint aux trésoriers de France, sous peine d'en répondre personnellement, d'informer de tout ce qui se pratiqueroit au contraire. 1598.

Cet arrêt mit un frein à l'avidité de tous ces petits concussionnaires, mais il leur donna contre moi un furieux ressentiment; & quoiqu'il y eût quelque chose de honteux pour eux à le témoigner, une grande partie fit éclater ses plaintes, comme si je les avois en effet dépouillés d'un bien légitime. Le duc d'Epernon fut le premier qui se montra, & osa en venir avec moi jusqu'aux voies de fait. L'humiliation qu'il avoit essuyée, ne l'avoit pas défait de son humeur fiere & impérieuse. Les Provençaux avoient mille fois béni le moment où il étoit sorti de leur province. Il n'y avoit plus de malheureux que ceux qui étoient ou ses vassaux, ou trop voisins de ses terres. Il se faisoit tous les ans à leurs dépens plus de soixante mille écus de revenu.

1598. Il fut averti par messieurs du conseil, auxquels cet arrêt faisoit la même peine qu'à lui, du jour où il devoit y être passé, & se promit bien de l'empêcher. Il vint prendre séance au (20) conseil; & en s'a-

(20) Le démêlé dont il est question ici, arriva le Lundi 26 Octobre 1598, chez le chancelier où se tenoit le conseil : „ le duc „ d'Epernon ayant dit à „ M. de Rosny, qu'il n'é„ toit pas obligé de l'al„ ler trouver chez lui, fai„ sant beaucoup valoir sa „ qualité, celui-ci lui ré„ pondit avec des gestes „ de rodomont, qu'il étoit „ d'une des plus anciennes „ maisons de France : si, „ m'avouerez-vous, mon„ sieur, lui repartit le duc „ d'Epernon, qu'il y a quel„ que différence entre vous „ & moi. Sur le mot d'é„ pée qu'il ajouta en re„ levant les personnes de „ cette profession au-dessus „ des autres, M. de Rosny „ reprit, qu'il savoit aussi „ se servir de la sienne; à „ quoi le duc d'Epernon „ repliqua qu'il ne débat„ toit pas cela avec lui. „ Le chancelier les ayant „ appaisés, ils en vinrent „ à des explications plus „ douces : vous avez parlé „ à moi, lui dit M. de „ Rosny, comme si j'étois „ un petit financier. Non, „ lui répondit le duc d'E„ pernon; vous ne trouve„ rez point que je sois „ venu à vous à pouilles „ ni injures. Je ne suis „ point homme à pouilles, „ ni injures, interrompit „ M. de Rosny; je ne le „ souffrirois d'homme du „ monde. Je ne vous dis „ pas cela, dit M. d'Eper„ non.... Je suis fort aise, „ reprit M. de Rosny, af„ fectant de prendre les „ dernieres paroles de son „ adversaire pour une ex„ cuse, que vous ne m'ayez „ point offensé. Je n'of„ fense personne, repli„ qua le duc d'Epernon; „ & quand cela m'arrive„ roit, je porte de quoi „ contenter ceux qui sont „ de ma condition, & sa„ tisfaire les autres selon „ qu'ils sont „. C'est apparemment après ces dernieres paroles qui sont très-piquantes, que tous deux porterent leur main sur la garde de leurs épées. Le chancelier & les autres conseillers les interrompirent souvent, & enfin les séparerent. *Le vol.* 8055 *des Mss. de la bibliot. du roi*, d'où je tire ces particularités presque mot pour mot, les

dressant à moi, il fit une comparaison pleine d'arrogance & de mépris de la maniere dont il soutenoit son nom, avec celle dont j'avilissois le mien par la nouvelle profession que j'avois embrassée. Je répondis sans équivoque à un discours si impertinent, en lui déclarant qu'en toutes manieres je me croyois du moins son égal. 1598.

rapporte avec quelques autres traits semblables pour preuves de l'humeur brusque & fiere du duc de Sully : aussi tout ce récit est fait d'une maniere qui ne lui est pas avantageuse. Le Grain a aussi en vue ce fait dans les paroles que je vais citer. Mais quoiqu'il convienne qu'un ministre doit avoir sur-tout la modestie en recommandation, il ne peut s'empêcher de justifier M. de Sully : „ Comment „ se pouvoit-il faire, dit-„ il, qu'il retranchât tant „ de pensions, tant de ga-„ ges d'officiers sans servi-„ ces, rebutât tant de de-„ mandeurs de récompen-„ ses, & veillât sur tant „ d'avis qui se donnoient „ aux grands, lesquels avis „ il faisoit souvent tomber „ au profit du roi, à leur „ mécontentement, sans „ avoir une très-grande „ autorité, & sans montrer „ une façon fastueuse & „ arrogante. Le roi le vou-„ loit ainsi : afin que tout „ fût égal jusqu'à ce qu'il „ eût acquitté & enrichi „ son royaume. Et partant, „ ce n'étoit aux sujets à „ murmurer : & d'autant „ que le roi témoigna son „ approbation de toutes les „ actions de M. de Sully, „ quand sa majesté déclara „ à quelques grands qui le „ vouloient quereller, qu'il „ seroit son second, il ne „ nous est pas permis de „ juger d'icelles actions, „ & offenser la mémoire „ de sa majesté après sa „ mort, ni l'honneur du „ duc de Sully durant sa „ vie ; puisqu'il n'a fait que „ le service de son maî-„ tre. . . . Dieu veuille, ajoute cet écrivain, après avoir montré la sagesse & la nécessité de la conduite du roi & de son ministre, „ que ce trésor soit conservé avec tel soin qu'il „ a été acquis, &c. „ *Ho*. 7. J'ai cru cette remarque nécessaire, ayant à rapporter dans la suite de ces mémoires un grand nombre d'autres exemples semblables au démêlé qu'on vient de voir.

1598. Des paroles aussi claires firent monter le feu au visage de d'Epernon, au lieu du phlegme insultant qu'il avoit affecté d'abord; & il passa à faire des menaces que je n'entendis pas plus patiemment que le reste. J'y répondis vivement. Il repliqua de même; & sans plus longue explication, nous portâmes l'un & l'autre la main à la garde de nos épées. Si l'on ne se fût jetté au-devant de nous, & qu'on ne nous eût pas fait sortir du conseil par deux côtés opposés, on auroit vu une scene assez nouvelle dans l'endroit où ceci se passoit. Notre querelle ayant été rapportée au roi qui étoit alors à Fontainebleau, sa majesté me sut si bon gré du zele que j'avois témoigné en cette occasion pour la justice, qu'elle m'écrivit à l'heure-même de sa main, en louant ma conduite, & „ en m'offrant, disoit-elle, de me „ servir de second contre d'Epernon, au- „ quel elle alloit parler de façon à lui „ ôter l'envie de me faire à l'avenir de „ pareilles incartades „. D'Epernon vit bien que ce prince étoit vivement offensé de son procédé; il m'en fit excuse en présence du roi, qui nous fit embrasser tous deux.

Outre ces revenus, que les princes du sang, à commencer par madame elle-même, & les officiers de la couronne, s'étoient ainsi faits gratuitement, le peuple en avoit encore à souffrir jusques dans la perception de leurs revenus effectifs. Il n'y avoit aucune de ces personnes qui ne fût pensionnaire

sionnaire du roi à titre de leurs emplois, de récompenses, de gratifications, ou de traités faits avec sa majesté en rentrant dans son obéissance : & par un effet de la licence des derniers temps, l'usage étoit qu'au lieu de s'adresser pour le paiement de ces pensions au trésorier de l'épargne, ces officiers se payoient par leurs mains des deniers des fermes sur lesquelles on leur avoit assigné leur paiement; les uns sur les tailles, les autres sur les gabelles, d'autres sur les traites foraines, domaines, cinq grosses fermes, parties casuelles, péages de rivieres, comptables de Bordeaux, patentes de Languedoc & de Provence, &c. Le roi s'étoit déchargé par le même moyen du paiement de dettes encore plus considérables, qu'il avoit contractées envers les étrangers : tels étoient le roi d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Virtemberg, le duc de Florence, les Suisses, la république de Venise & la ville de Strasbourg. Sa majesté n'acquittoit point encore autrement les pensions, que l'intérêt politique demandoit qu'elle fît aux princes & communautés étrangeres; car de tout temps la France s'est rendue débitrice volontaire de toute l'Europe : d'où il étoit arrivé que tous ces différents créanciers érigeant de nouvelles fermes à leur profit, au milieu des fermes même du roi, ils avoient leurs commis & leurs comptables mêlés avec ceux de sa majesté, & qui n'entendoient pas moins bien à piller le peuple. Je ne sais si ja- 1598.

1598. mais on a vu un abus plus pernicieux, & en même temps plus honteux, que de laiſſer ainſi tout le monde, & particuliérement les étrangers, mettre la main dans les finances de l'état; de voir des monopoleurs de toutes les nations multiplier les uſures & les perſécutions de la maniere la plus criante (21), & s'arroger impunément une partie de l'autorité royale.

Je crus que rien ne preſſoit davantage, que de couper tout d'un coup ce mal dans ſa racine par une ſeconde déclaration, qui défendoit à tous étrangers & naturels, princes du ſang & autres officiers, de lever aucun droit, à quelque titre ou créance que ce pût être, ſur les fermes & autres revenus de l'état, & leur enjoignoit de s'adreſſer au ſeul tréſor royal pour être payés de leurs penſions, arrérages, &c. Je vis tranquillement former l'orage qu'une pareille déclaration ne pouvoit manquer d'exciter contre moi. En effet, l'arrêt n'eut pas plutôt été rendu, que tout retentit des cris des ſeigneurs & des principaux partiſans, comme ſi ç'avoit été les mettre à la mendicité (car c'eſt en ces termes qu'ils s'en expliquoient) que de les réduire aux termes de leurs premieres conventions, & de

(21) Cet abus devoit avoir quelque choſe de ſi ruineux, qu'on ne ſauroit trop bénir la mémoire de celui qui a eu le courage de ſe charger de l'inimitié publique, pour l'extirper; au lieu de lui faire un crime de la hauteur & de la mauvaiſe humeur, ſans leſquelles il lui auroit été impoſſible d'en venir à bout.

faire changer de fonds à leur créance. Le roi, naturellement sensible à la plainte, ne put s'imaginer que ces cris fussent aussi déraisonnables qu'ils l'étoient, & crut que par zele j'avois commis peut-être quelque imprudence. Il m'envoya chercher, & me dit : „ ah! mon ami, qu'avez-vous fait? „ 1598.

Il ne me fut pas difficile de faire sentir à sa majesté, que ce que j'avois fait, procédoit d'un motif de justice & d'ordre; que ses finances ne devoient plus avoir tant de maîtres, ni tant d'hypotheques différentes; que ses fermes lui jetteroient un produit plus considérable du double, si-tôt qu'il les feroit valoir par ses mains, profit que tous ces différents propriétaires ne faisoient pas eux-mêmes, mais bien leurs agents & leurs buralistes; qu'enfin, quand cela seroit, ce n'étoit pas leur ravir leur bien, que de leur ôter des profits qui ne leur appartenoient par aucun droit. Le roi comprit tout cela; mais l'embarras étoit de ne point mécontenter un Edmond, agent de la reine d'Angleterre, certain grand Allemand, facteur du duc de Virtemberg, Gondy, fermier du duc de Florence, enfin le connétable son compere, les plus distingués de sa cour, & sa propre sœur.

Je priai sa majesté d'envoyer chercher quelqu'un d'eux, à qui je pusse parler en sa présence. Le connétable ne faisoit que de sortir de l'appartement de sa majesté. On le rappella, & le roi lui dit : „ hé bien, „ mon compere, en quoi vous plaignez-

„ vous de Rosny? Sire, je me plains, ré-
1598. „ pondit-il, de ce qu'il m'a mis au rang „ du commun, en m'ôtant une pauvre „ petite assignation que j'avois en Languedoc, sur une imposition dont vous „ ne touchâtes jamais rien „. Je répondis très-poliment au connétable, que je ferois le premier à m'avouer coupable, si j'avois eu l'intention de lui rien faire perdre. Je lui demandai ce qu'il retiroit de cette imposition; je savois bien qu'il étoit un de ceux auxquels les traitants vendoient le plus cher leurs services. M. de Montmorency satisfit à ma question; & je l'assurai de mon côté qu'il pouvoit s'attendre à être exactement payé de la même somme. „ Je trouve cela bon, reprit-il; mais qui „ m'assurera d'en être payé à point nommé, comme je le suis? Ce sera moi, „ lui repartis-je? Et je vous donnerai „ pour caution sa majesté, qui ne fera „ point banqueroute, je vous le promets, au moins si elle me laisse ménager ses revenus, comme je l'entends, „ & je lui servirai encore de contre-caution, parce que je m'attends bien qu'en „ la rendant riche, elle me fera tant de „ bien, que je ne serai jamais réduit au „ safran „.

Le connétable qui étoit un homme simple & droit, trouva ma réponse de son goût, & embrassa mon sentiment avec une véritable satisfaction. Il m'avoua même qu'il n'affermoit l'imposition dont il étoit question, que neuf mille écus par an, sur

quoi il étoit encore obligé d'en donner deux mille au tréforier. „ Je favois bien „ tout cela, lui dis-je ; & ma réfolution „ eft de ne vous rien rabattre de vos neuf „ mille écus : le roi en aura encore dix- „ huit mille pour lui, & il en reftera en- „ core quatre mille pour moi „. Qui fut bien furpris? ce fut le connétable. Il ne vouloit point convenir qu'il eût été dupe jufqu'à ce point. Le roi rioit cependant de tout fon cœur. Mais dès le lendemain j'amenai à fa majefté un homme qui, en fa préfence, prit cette ferme à cinquante mille écus, au nom des états de Languedoc. Le roi m'offrit fur cette fomme les quatre mille écus, qui de ma part n'avoient point été propofés férieufement ; je les refufai, & je dis à fa majefté, que le mal que je cherchois à détruire dans les finances, étant venu en grande partie de la facilité du feu roi à affecter directement fes fermes aux gratifications qu'il accordoit à tous ceux qui l'approchoient, financiers & autres, on retomberoit infailliblement dans le même inconvénient, fi l'on n'accoutumoit pas tous les gens d'affaires, qui ferviroient utilement fa majefté, à ne recevoir que de fa feule main leurs récompenfes. Ce prince convint que j'avois raifon. Et je n'y perdis rien; car lui ayant fait avancer douze mille écus fur cette même ferme, il envoya Béringhen m'en apporter quatre mille. 1598.

Je fis entendre raifon à tous ceux qui étoient dans le cas de M. le connétable.

1598. Eh! quoi de plus raisonnable en effet, que sa majesté touchât elle-même ses revenus! Pour tous les autres, que leur intérêt rendoit sourds à une raison si sensible, je ne m'embarrassai plus de les satisfaire. De cet article, il se fit une augmentation de soixante mille écus dans les revenus royaux.

Cette peine n'est rien, en comparaison de celle que j'eus à dévoiler les mysteres des gens même du métier. Je ne trouvois pas de meilleur moyen d'y parvenir, que d'avoir enfin cet état général des finances sans erreur, dont j'ai déja parlé: mais c'étoit la difficulté. Je n'étois point content de celui qu'on a vu que j'avois fait en 1596 pour 1597, ni même du suivant, quoiqu'il fût déja beaucoup plus exact; parce qu'enfin je n'avois pu faire autrement, que d'y travailler sur le rapport & sur les états des intendants & des trésoriers, & qu'il n'y en avoit aucun sans exception, quelque attention que j'apportasse au choix, que je ne dusse craindre du côté de la fraude & de la surprise. Je me mis donc à y travailler de nouveau cette année. Je fis un recueil de toutes les commissions des tailles qu'on envoyoit dans les généralités, & de tous les édits, en conséquence desquels se faisoient toutes les levées de deniers dans le royaume. J'y joignis les tarifs qui avoient été faits sur ces édits, tous les baux & sous-baux faits par le conseil aux premiers & seconds fermiers. Je confrontai toutes ces pieces, aidé des lumieres que mon premier tra-

vail m'avoit déja données sur cette matiere; & je crus enfin être parvenu cette fois jusqu'à voir le fond de la chose. Il se commettoit quelques abus dans les commissions ordinaires des tailles : mais c'étoient les moindres. Il s'en commettoit de beaucoup plus considérables dans les commissions, ou lettres extraordinaires expédiées en avance sur l'année suivante; mais les plus grands excès me parurent venir des sous-baux. Les fermiers qui les prenoient du conseil, & les trésoriers de France que ceux-ci employoient, retiroient presque deux fois autant que l'adjudication qui leur en étoit faite; & comme ces fermiers généraux resoufermoient encore, cette suite d'arriere-baux à l'infini augmentoit aussi les frais à l'infini, & ne produisoit d'autre fruit que d'entretenir dans une abondance qui n'étoit méritée par aucun travail, messieurs du conseil d'abord, ensuite leurs fermiers, & les autres de suite à proportion, qui gardoient le plus profond secret sur les mysteres dans lesquels on les avoit initiés. 1598.

Je fus transporté de joie à cette découverte, & muni de l'autorité du roi, à qui j'en avois fait part, je fis arrêter tous les deniers des tailles payés sur commissions extraordinaires; & sans y avoir égard, je mandai aux receveurs qu'ils en comptassent comme de tous leurs autres deniers, & qu'ils les fissent voiturer incessamment. Je cassai, & pour toujours, tous les arriere-baux; & je voulus qu'à l'avenir cha-

que partie n'eût qu'un seul fermier & un
1598. seul receveur. Il y eut encore bien des clameurs jettées à cette occasion ; mais les plus avisés de tous ces fermiers considérant que ces murmures n'aboutiroient à rien qu'à les faire remarquer, & que les places alloient devenir rares, par la suppression d'une partie des traitants, de peur de demeurer inutiles, ils se hâterent de venir me trouver ; & contents de profits médiocres, ils reprirent de moi ces mêmes fermes pour leur compte ; avec la différence, que tous leurs profits passerent au roi, les fermes ayant été doublées (22).

A mesure que l'expérience vint fortifier mon travail, je perfectionnai encore ces états généraux des finances. Je m'avisai de ne plus m'en rapporter aux modeles des comptes que les receveurs s'étoient faits eux-mêmes ; mais de leur en envoyer de tout faits, où je m'étois étudié à ne rien oublier, ni pour le détail, ni pour la clarté. Je les examinois ensuite lorsqu'ils m'étoient renvoyés, avec tant de rigueur sur

(22) Quoiqu'on se soit convaincu de plus en plus de la justice qu'il y a, que le roi tire pour son seul profit tout le parti possible de ses fermes & de ses autres revenus, on trouve cependant avec quelque raison, ce semble, que depuis le duc de Sully, l'on n'a pas fait dans cette partie tous les progrès que ses idées, & les soins qu'il s'est donnés, sembloient devoir faire attendre. Nous aurons occasion d'entrer là-dessus dans quelque discussion, lorsque l'auteur parlera de la ferme des tailles & des autres impôts, qui est la véritable cause de toutes les difficultés qu'on rencontre à parvenir au but qu'il s'étoit proposé, & que tous les ministres se sont proposés après lui.

sur les fautes même d'inadvertance de la plus légere omission, que bientôt on n'y omit plus rien en effet, quelque petite & cachée que fût cette partie; parce que le tout devoit être justifié par les pieces que j'y faisois joindre, & que je confrontois ensemble avec la derniere attention. Ainsi j'éventai toutes les mines secretes des receveurs. Elles étoient en grand nombre: suppositions, prétendues non-valeurs, mauvais deniers, frais de domaines, remises, dons, droits, taxations, attributions d'offices, paiements de rente, frais de voiture, épices, émoluments & frais de reddition de comptes; c'étoient là autant de ressources utilement employées au profit des commis, parce qu'on ne s'étoit point donné la peine d'apprécier toutes ces parties, qui absorboient, ainsi enflées, une partie de la recette; & que messieurs du conseil, à qui il appartenoit de le faire, connoissoient aussi l'utilité de ce jargon. 1598.

On tenoit si mal la main aux comptes des receveurs, qu'il arrivoit souvent qu'ils sortoient d'emploi chargés d'une infinité de recouvrements, qui étoient ensuite mis en oubli. J'abolis cette coutume. J'obligeai ceux qui entroient en place à rechercher ceux auxquels ils succédoient; & pour les y porter par le seul moyen efficace, tant qu'il restoit de ces débets, ils n'avoient point d'autre recours pour leurs appointements & leurs remises. Par-là ils surent bien empêcher ces petites banqueroutes, au lieu de les favoriser, comme ils faisoient auparavant.

1598. Différents comptables, & ceux de la chambre des comptes, par-dessus tous les autres, parce que c'étoit sur eux qu'étoient portées un grand nombre d'assignations, avoient l'adresse de rebuter les porteurs de ces assignations par des délais fréquents, jusqu'à ce qu'ils les eussent obligés à se contenter d'une partie seulement du montant de leurs ordonnances, quoiqu'ils en reçussent quittance du tout. Je défendis de reculer les paiements, comme aussi de conserver aucuns deniers à cet effet. Cette défense mit fin à tous ces chapitres de remplacements de deniers payables par ordonnance de la chambre, & à la multiplicité, tant des frais que des redditions de comptes, avec lesquels il est incroyable combien il se voloit d'argent sur le roi. Dès-lors on commença à voir clair dans les finances, & la confusion disparut.

Lorsque l'état général dont je viens de parler, ces réglements & tous ces différents modeles eurent été dressés, j'allai en faire la lecture au conseil, le roi absent. Je remarquai aisément le dépit que mes confreres ressentoient de ma diligence, & de ce que je ne les avois point appellés à mon travail. Ils se contenterent de me répondre séchement, & comme en plaisantant, que mes secretaires étoient heureux avec moi. Ces pieces en effet étoient toutes écrites de ma main (23);

(23) M. le duc de Sully d'aujourd'hui conserve précieusement une grande partie de ces manuscrits, avec beaucoup d'autres originaux de M. de Rosny, qu'il

mais après que je fus sorti, ils avouerent que mon travail étoit immense, & exact, & qu'il étoit désormais inutile de prétendre me rien déguiser. Je relus ces mêmes mémoires deux jours après, sa majesté étant au conseil. Elle leur demanda ce qu'ils pensoient de mes états. Ils convinrent qu'ils étoient bien, & dirent que pour un homme d'épée, je m'étois promptement mis au fait des affaires. Je ne sais si c'est eux que je dois accuser d'une calomnie à laquelle on donna cours en ce temps-là, que je faisois composer par Du-Luat (24) un livre, où, sous prétexte d'exposer de nouvelles idées sur les finances, je décriois sans charité & sans ménagement, tous les meilleurs serviteurs de sa majesté. Ce prince m'assura que quelque chose que fissent mes envieux, ils n'altéreroient jamais son amitié pour moi. En effet, de ce moment le roi commença à 1598.

se fait un plaisir de communiquer à ceux qui vont le voir. Il les regarde comme un des principaux ornements du cabinet que son goût pour les sciences lui fait enrichir tous les jours; & ce font en effet autant de monuments infiniment glorieux pour son illustre maison.

(24) Ange Capel sieur Du-Luat. Il est parlé dans le *vol.* 8778 *des manuscrits de la bibliot. du roi*, d'un livre dans lequel il donnoit plusieurs avis à messieurs du conseil sur les finances. C'est ce livre sans doute dont l'auteur entend parler ici. Du-Luat nous est représenté dans les remarques sur le *chap.* 9 *de la confession de Sancy*, comme un flatteur enjoué & agréable, qui avoit comme enchanté, dit-on, le duc de Sully son maître, par une généalogie dans laquelle il le faisoit descendre de la maison de Courtenay. *Journal du regne de Henri III*, *imprimé en* 1720, *tom.* 2, *pag.* 477.

1598. agir avec moi d'une maniere à me le faire regarder plutôt comme ami, que comme maître. Il ne m'arrivoit ni joie, ni déplaisir, qu'il ne me témoignât la part qu'il vouloit bien y prendre.

Pour le regard des finances, je ferois doublement ingrat, si je cachois toutes les obligations que j'ai à ce prince. Elles ne se bornoient pas à appuyer tout ce que je faisois avec fermeté, comme il arriva lorsque les prévôt & échevins de la ville de Paris refuserent de me communiquer leurs registres, sous l'allégation qu'ils n'avoient rien de commun avec le conseil des finances, ni à prévenir tous mes desirs, ni enfin à me consoler avec bonté dans mes traverses, ce qu'il faisoit d'ordinaire en me proposant son exemple; ses lumieres & ses conseils sur tout ce qui avoit rapport aux finances, m'ont souvent été d'un si grand secours, que j'avoue naturellement que sans cela j'aurois entrepris inutilement un ouvrage aussi difficile que celui de les réformer. Mes vues me sont venues en grande partie de lui (25); & je garde précieusement des mémoires entiers écrits de sa main, quoique fort longs, sur les sujets qui nous occupoient également tous les deux.

Après cela, je dois convenir de bonne foi que la plus grande partie de la louange qu'a méritée l'administration des affaires,

(25) M. de Perefixe assure de même que Henri IV avoit étudié profondément la matiere de la finance, *pag.* 225.

fous le regne de Henri le Grand, lui retourne de droit. D'autres y auroient travaillé fous lui avec la même fidélité, & bien plus d'habileté que moi; car ce ne font jamais les bons fujets qui manquent au roi, c'eſt le roi qui manque aux bons fujets. La grande difficulté fera toujours de rencontrer un prince qui ne cherche point dans le miniſtere de fes affaires, le miniſtre de fes goûts & de fes paffions; qui uniffant beaucoup de fageffe à beaucoup de pénétration, prenne fur lui de n'appeller à remplir les premieres places, que des perfonnes dans lefquelles il aura connu un auffi grand fonds de droiture & de raifon, que de capacité; enfin, qui ayant lui-même des talents, n'ait point de foible de porter envie à ceux des autres. Cette jaloufie du mérite dans le fouverain, qui fuppofe pourtant qu'il en a lui-même, fait en un fens plus de mal dans un état, que la haine qu'on lui connoît pour certains vices, n'y fait de bien. 1598.

En partant de Bretagne, j'y laiffai des réglements pour les finances, différents, fuivant la nature & les privileges de cette province; & j'y envoyai enfuite le fieur de Maupeou, maître des comptes, tant pour les faire obferver, & pour mettre les fermes de la province en valeur, que pour accélérer le paiement des deniers dont j'avois fait le fonds. Je fis partir à même fin Coefnard, auditeur des comptes, pour le Poitou, & Bizouze pour la Champagne. Je propofai Champigny au péage des

[redacted] rivieres dans l'Orléanois & la Touraine.
1598. Mais pour cette fois, c'est assez parlé des finances.

Passons à des faits d'un autre genre, qui par leur singularité rendirent cette année remarquable. On cherche encore de quelle nature pouvoit être ce prestige vu si souvent & par tant d'aïeux dans la forêt de Fontainebleau. C'étoit un fantôme (26) environné d'une meute de chiens, dont on entendoit les cris, & qu'on voyoit de loin, mais qui disparoissoit lorsqu'on s'en approchoit. On prit sur la côte de Hollande une baleine (27) longue de qua-

(26) Perefixe en fait mention, & fait dire à ce fantôme, d'une voix rauque & épouvantable, *m'attendez-vous*, ou *m'entendez-vous*, ou *amendez-vous*. Il attribue ces visions à des jeux de sorciers ou de malins esprits, *ibid.* 3 *part.* Voyez aussi le journal de Henri IV, & la chronologie septenaire, où il est dit que le roi & les courtisans qui s'en étoient moqués comme d'une fable, l'apperçurent un jour distinctement entre des halliers, sous la figure d'un grand homme noir, qui leur fit tant de peur que ce fut à qui fuiroit le mieux, *année* 1599. Matthieu assure qu'un jour à Fontainebleau le duc de Sully entendant ce bruit, descendit, croyant que c'étoit le bruit de l'équipage du roi, qui étoit de retour de la chasse, *tom.* 2, *page* 268. Bongars dit sérieusement que c'étoit un chasseur, qui avoit été tué dans cette forêt du temps de François I. *Epist.* 184 *ad Camerar.*

(27) Voyez la description de ce poisson monstrueux, dans la chronologie septenaire, *p.* 17, & celle de ce débordement du Tibre, dans les lettres du cardinal d'Ossat, *part.* 365. „ Plus grand, dit-il, qu'aucun autre dont il soit mémoire ; de façon que toute la plaine de la ville de Rome fut toute en eau jusqu'à une pique de haut par les rues & dans les maisons, & n'y eut pas de cent, un qui pût ouir la messe le jour de Noël. Cette inondation

tre-vingt pieds. Le Tibre se déborda jusqu'à renverser un très-grand nombre de maisons, & inonder une partie de la ville de Rome. Le bruit se répandit en Europe que les Juifs, en haine des Chrétiens, avoient offert au grand seigneur cinq cent mille ducats, pour détruire le saint sépulcre de Jérusalem. 1598.

Mais l'événement le plus intéressant, & par lequel finit cette année, est la mort de Philippe II, roi d'Espagne, après huit ou neuf mois de souffrances (28) si cruelles, qu'il n'y a que le seul motif de la religion qui ait pu les lui faire supporter avec autant de patience qu'il en témoigna pendant un si long temps. Cet héroïsme lui fut pourtant en pure perte dans l'esprit du commun des hommes. Lorsqu'on faisoit réflexion que les deux passions de l'avarice & de l'ambition jointes ensemble, lui avoient fait inonder tout le nouveau monde du sang de ces malheureux habitants, &

„ a porté des dommages „ inestimables, &c „.

(28) „ Il eut, dit Perefixe, vingt-deux jours „ durant, un flux de sang „ par tous les conduits de „ son corps; & un peu „ avant sa mort, il lui vint „ quatre apostumes en la „ poitrine, d'où il sortoit „ une continuelle fourmiliere de vermine, que „ tout le soin de ses officiers ne pouvoit tarir. *Ibid.* M. de Thou, *liv.* 120, y ajoute la dyssenterie, le tenesme, l'hydropisie, &c. & fait une description aussi touchante de l'état déplorable de ce prince, que de sa patience & de ses sentiments religieux. Matthieu dit, qu'il n'avoit pas moins de sept fistules à deux doigts de la main droite, & attribue une si horrible maladie aux débauches de sa jeunesse. Il mourut le Dimanche 13 Septembre.

1598. exercer sur ses propres sujets des violences aussi barbares, à la vie près. On regardoit tous ces ulceres si infects, dont son corps étoit entiérement couvert, moins comme un accident naturel, que comme l'effet de la vengeance divine. Il laissa un testament, qui me paroît une piece trop digne d'attention, pour la passer sous silence. On n'a pas su certainement s'il le dicta dans sa maladie, s'il le donna de sa main au prince son fils, ou s'il fut trouvé après sa mort avec ses autres papiers secrets, dans la cassette dont il avoit saisi dom Christophe de Mora, son favori; mais ce fait peu important par lui-même, n'est encore d'aucune conséquence pour l'authenticité de cette piece, qui se prouve par une infinité d'autres endroits. La copie qui m'en tomba entre les mains, me fut adressée par le même qui l'envoya au roi; c'est Bongars, agent de sa majesté auprès des protestants d'Allemagne, qui la tenoit du landgrave de Hesse, & celui-ci des villes de Venise & de Gênes; & elle est en tout si conforme à celles qui se répandirent de différents endroits, qu'elle acheve d'ôter tout doute que cette piece soit un écrit supposé par les ennemis de sa majesté catholique (29).

Jacques Bongars.

(29) Quelque chose que dise ici M. de Sully, la piece qui dans ses mémoires a pour titre : *Testament du roi d'Espagne*, n'est ni le véritable testament de ce prince, ni même un extrait fidele de ce testament; ce qu'on connoîtra facilement, en la rapprochant de l'extrait détaillé que nous en donne M. de Thou, *liv.*

Philippe y commence par un détail très-sincere de toutes les fautes qu'il a faites. 1598.
Il met en tête cette chimere de monarchie universelle, dont il cherche sérieusement à détromper son successeur, & par son exemple, & par celui de Charles-Quint son pere, dont il joint les leçons aux siennes; quoique lui-même, comme il l'avoue, n'en ait point profité. Il attache même à ce testament les mémoires qui lui avoient été laissés par cet empereur (30), afin que Philippe III ne séparât point l'un de l'autre. Charles-Quint, empereur, maître de l'Espagne & de l'Allemagne, dans la force de son âge, d'une complexion saine & vigoureuse, comblé de gloire & de succès, forme le projet de dompter les infideles, & de réunir toutes les puissances de l'Europe à la sienne, ainsi que toutes les religions à sa religion. Après une longue suite d'années, passées dans de vains efforts, il se dépouille avec sa couronne, de toutes ses chimériques idées. Philippe II son fils,

120. Mais il se pourroit bien faire que cet écrit, qu'on y nomme aussi, *instruction du roi d'Espagne à son fils*, en fût réellement une secrete, & qui n'a rien de commun avec le testament de ce prince, que d'avoir été dictée, comme il est visible, dans le même esprit & selon les mêmes maximes, sans la précaution qu'on apporte pour les écrits destinés à être publics. Elle est rapportée dans la chronologie septenaire, de la même maniere que dans ces mémoires pour le fond des choses, mais d'un style & d'un arrangement différent.

(30) M. de Thou ne trouve rien dans le testament de Philippe II, de comparable à la sagesse des dispositions, ni à la dignité de l'expression du testament de Charles-Quint.

se laisse surprendre au même appas, & y
1598. réussit plus mal encore. C'est ce qu'il ne veut pas laisser ignorer à son successeur. La différence des religions, des loix, des mœurs des peuples Européens; leur science à peu près égale dans l'art militaire; le grand nombre de villes fortes dont l'Europe est pleine, & qui demandent autant de sieges fort difficiles; la légéreté de ses peuples, toujours prêts à se livrer au premier venu qui leur offrira de leur aider à secouer une domination établie avec des travaux immenses, sont autant d'obstacles à un dessein si flatteur, que Philippe regarde comme absolument insurmontables.

Il convient qu'il n'en a pas toujours jugé de même; que le feu de la jeunesse l'avoit d'abord empêché de faire ces sages réflexions; qu'ensuite la conjoncture de deux grandes batailles gagnées & des divisions qui déchiroient la France, avoient continué à le tenir dans l'aveuglement, & lui avoient fait rejetter avec hauteur toutes les offres d'une paix avantageuse qu'on lui avoit faites : & comme il croit avoir sujet de craindre que son fils ne fasse pas un meilleur usage de la raison, c'est par l'exposition de tout ce qu'une ridicule prétention lui a fait follement entreprendre, qu'il cherche à l'en guérir.

Il s'accuse donc d'avoir travaillé à se faire déclarer empereur de tout le nouveau monde; à envahir l'Italie sur l'allégation de droits frivoles; à conquérir les trois royaumes de la Grande-Bretagne, projet

qui lui avoit coûté vingt millions en six ans dans les seuls préparatifs de la flotte dont il prétendoit foudroyer cette puissance : c'est cette flotte qu'on appelloit l'invincible, & qui cependant fut comme anéantie tout d'un coup en 1588, dès sa premiere sortie ; à subjuguer les Pays-Bas ; à renverser la monarchie Françoise en profitant de la foiblesse de son dernier roi, & révoltant contre lui ses sujets, sur-tout les ecclésiastiques ; enfin à dépouiller de l'empire son propre oncle Ferdinand & le roi des Romains Maximilien son neveu (31). Il y joint la remarque des sommes immenses que toutes ces brigues lui avoient coûtées : elles montent à plus de (32) six cents millions de ducats, dont il avertit son fils qu'il trouvera la preuve dans les états qu'il a laissés dressés & écrits de sa main dans son cabinet. Il se reproche encore moins cette profusion que celle du sang humain qu'il a fait répandre, & véritablement c'est une chose qui perce le cœur que l'aveu qu'il fait d'avoir sacrifié vingt millions d'hommes à sa passion, & réduit en désert plus de pays qu'il n'en possédoit dans l'Europe. 1598.

(31) „ On l'appelloit Philippe II le démon du „ Midi, *dæmonium Meridianum*, parce qu'il troubloit toute l'Europe au „ Midi de laquelle l'Espagne est située „. *Notes sur la Henriade.*

(32) P. Matthieu dit que les Indes produisirent au roi d'Espagne deux cents soixante millions d'or en soixante-quatre ans, & qu'il auroit conquis la Turquie entiere pour ce qu'il dépensa seulement en Flandre, *tom.* 2, *liv.* 2, *p.* 266.

1598. Que lui étoit-il revenu de tout cela? C'est la réflexion qu'il fait faire à son fils : la Providence, comme si elle se fût crue intéressée à faire avorter des projets si criminels, lui avoit fait manquer l'Allemagne par la jalousie & l'aversion de son propre sang ; l'Angleterre par les vents & les tempêtes ; l'Irlande par la trahison de ses peuples, que l'éloignement mettoit à couvert de son ressentiment ; la France par l'instabilité de ses habitants, jointe à leur antipathie pour une domination étrangere (33) ; enfin par les grandes qualités du roi qui la gouvernoit ; en sorte que cet épouvantable fracas, & ces torrents de sang, n'avoient abouti qu'à augmenter ses états du seul petit royaume de Portugal.

Philippe fait après cela une application plus particuliere de ces instructions à sa personne & à la situation de l'héritier de

(33) Il y a dans le véritable testament de Philippe II un article par rapport à Henri IV, dont l'omission dans nos mémoires suffit toute seule à prouver que la piece à laquelle on donne ce nom est supposée ; c'est que ce prince, agité de violents remords sur l'usurpation du royaume de Navarre, recommande à son fils ce qui lui avoit été recommandé à lui-même par son pere, de faire examiner soigneusement cette question par les plus habiles Jurisconsultes, afin de restituer ce royaume à son légitime maître si on le doit faire, selon les loix de la justice. Charles-Quint en avoit dit autant à Philippe II. Ferdinand & Isabelle à Charles-Quint..... Remettre ainsi l'effet d'une disposition qu'on reconnoît être juste à un successeur qu'on est assuré qu'il n'y aura aucun égard ; c'est ce que M. de Thou appelle se jouer impudemment de la Divinité.

sa puissance, & réduit aux articles suivants la politique dont aucun roi d'Espagne ne doit jamais se départir, & Philippe III moins encore que tous les autres, à cause de sa grande jeunesse : maintenir avec le roi de France la paix qu'il avoit cru devoir faire avant de mourir, & cela autant pour son intérêt & son repos que par égard pour ses peuples : ne jamais s'écarter de la bonne intelligence avec le pape, & la fomenter en tenant un grand nombre de cardinaux dans ses intérêts : aimer l'empereur & sa famille, mais pourtant ne pas faire passer par ses mains l'argent des pensions que son intérêt demandoit qu'il continuât aux électeurs, princes & prélats d'Allemagne, afin qu'il se les tînt toujours attachés par cette largesse, en même temps qu'il auroit soin de les tenir divisés entre eux : double moyen de tourner à son avantage les conjonctures que le temps pouvoit lui faire naître pour l'acquisition de l'empire : porter d'autant plus toute son attention du côté de l'Allemagne, que la multiplicité d'intérêts regne dans les pays du Nord plus que par-tout ailleurs. 1598.

La Pologne, le Danemarck & la Suede sont des puissances dont il croit n'avoir rien à appréhender ; la premiere, parce qu'outre l'éloignement, la politique des princes ses voisins, aussi-bien que la sienne propre mal-entendue, rend le roi de Pologne le ministre plutôt que le maître de ses sujets : les deux autres, par la

deux états, & sur-tout à celles qui peuvent les tenir en guerre l'un avec l'autre, 1598.
ou du moins en défiance & en soupçon, ce qu'on peut faire en favorisant les prétentions de l'un sur l'autre, leur haine naturelle les y portant déja suffisamment : regarder comme le dernier malheur le coup qui uniroit d'intérêt avec les Provinces-Unies ces deux puissances déja unies entre elles, parce qu'il ne peut qu'en résulter une puissance capable, dit-il, de s'assujettir & la mer & la terre : trouver le moyen d'exclure tous les princes de l'Europe de la navigation des deux Indes ; ce qui ne peut souffrir de difficulté que de la part de ces trois mêmes puissances, moins pourtant de celle de France que des deux autres, parce qu'elle n'a point de marine : nouveau motif de s'assurer la possession des Pays-Bas, & plus encore de l'Angleterre.

Cependant dans tous ces conseils de Philippe, rien ne porte son successeur à la guerre, non pas même avec les rebelles des Pays-Bas ; au contraire, il l'en détourne avec soin. La conduite qu'il veut qu'on tienne avec les provinces, est d'y accorder un pardon général ; de ne rien exiger de ce peuple, sinon qu'il reconnoisse la domination Espagnole ; de veiller sur les gouverneurs, ministres & officiers qu'on y entretiendra ; de ne pas les y laisser trop long-temps, ni avec une autorité trop absolue, parce qu'ils seroient ceux dont on auroit le plus à craindre, si une fois ils

s'avisoient de se mettre à la tête du parti.
1598. Si pourtant l'Espagne ne peut éviter d'entrer en guerre, Philippe ne veut pas priver son successeur des lumieres que son expérience lui a acquises à cet égard. Il avertit que s'il veut n'y pas succomber, il ne doit l'entreprendre que dans ces conjonctures favorables qui se présentent de temps en temps, comme changements de gouvernements, dissentions civiles, besoins & foiblesses des souverains, &c. Cette maxime de Philippe, qu'un prince doit connoître parfaitement jusqu'aux dispositions les plus particulieres des princes ses voisins, est si vraie & si importante, qu'il ne devroit jamais arriver de changements dans les états qui l'environnent, qu'il ne s'y trouvât préparé, & en état d'en profiter dans le moment même. Il conclut cet article par faire envisager au nouveau roi qu'il est responsable au tribunal d'un Dieu, qui juge les guerres, & malheureusement n'en juge pas par les regles des princes guerriers.

Après ces maximes, qui n'ont rapport qu'au gouvernement extérieur, Philippe vient à celles qu'il croit nécessaires pour le gouvernement intérieur. Il veut qu'un roi d'Espagne ayant à commander à des peuples aussi prodigieusement disproportionnés dans leurs coutumes, qu'éloignés de climats, s'étudie à les gouverner chacun selon son caractere, & tous avec douceur & modération; qu'il connoisse par lui-même & choisisse ses conseillers & ses secretaires;

taires; qu'il expédie auſſi lui-même ſes dépêches, & qu'il ſe rende verſé dans le chiffre, pour ne pas expoſer un ſecret important à être trahi par un confident; qu'il cherche ſoigneuſement les gens d'honneur & de talent pour leur donner les emplois; qu'il ſe garde d'offenſer griévement perſonne, ſur-tout perſonne de grande qualité : il remarque que le (35) prince ſon fils ainé s'en étoit mal trouvé; qu'il faſſe une juſte diſtinction de l'ancienne nobleſſe d'avec la nouvelle, afin d'avancer celle-là comme étant plus communément ſuſceptible de ſentiments purs & déſintéreſſés; qu'il diminue le nombre exceſſif de gens de juſtice, de finance & d'officiers de ſa maiſon : il donne le même conſeil par rapport aux eccléſiaſtiques, & il y joint celui de ne pas plus les épargner que les autres dans les néceſſités de l'état, non ſeulement parce qu'il leur eſt plus aiſé de ſe paſſer de grands biens, mais même parce qu'ils le doivent, s'ils ne veulent pas éteindre le reſpect qu'on doit à leur caractere par le luxe, la molleſſe & l'impiété, fruits ordinaires des grands biens & de l'oiſiveté où ils ſe plongent; au contraire, qu'il multiplie les marchands, laboureurs, artiſans & ſoldats, dont l'induſtrie, le travail & l'économie ſoutien- 1598.

(35) Dom Carlos, prince d'Eſpagne. Ce fut par l'ordre de ſon propre pere qu'il perdit la vie, & il paroît que ſon crime étoit bien plutôt de s'être trop attaché les grands du royaume, que de les avoir mépriſés.

nent seuls l'état, contre la ruine dont il
1598. est menacé par le déréglement des autres conditions. Tous les principes qui, comme ceux-ci, vont à maintenir dans un état la subordination & l'économie contre la corruption & l'oisiveté, méritent d'être loués, de quelque bouche qu'ils sortent.

L'article des dispositions domestiques est celui par lequel Philippe ferme son testament. Il enjoint à son successeur d'accomplir les promesses & autres clauses du mariage de l'infante sa sœur. Il lui en propose pour lui-même un dont il avoit déja fait les avances, & disposé secretement tous les articles qu'il lui marque qu'il trouvera entre les mains de Loo. Il remarque que jamais roi n'a aimé le favori de son pere, & cependant il ne laisse pas de lui proposer pour confident Christophe de Mora, qui avoit été le sien. Philippe III aima mieux déférer à la remarque qu'à la recommandation, & donna la place de Mora au Marquis de Doria. Il exige aussi de son respect pour la mémoire paternelle qu'il conserve en place toutes les personnes qui y avoient été mises de sa main : mais de la façon dont il s'en explique, on voit bien qu'il le souhaite plus qu'il ne l'espére. Il lui recommande particuliérement les docteurs Ollius & Vergius, qui l'avoient assisté dans sa maladie. Il lui parle (36)

(36) Antoine Perès avoit été principal ministre de Philippe II, dont il encourut la disgrace pour des raisons qui ne font rien au sujet de ces mémoires; il se réfugia à Paris, où il mourut en 1611. Il étoit grand

d'Antonio Perès comme d'un homme dangereux, avec lequel il doit se raccommoder, & songer ensuite à ne le laisser demeurer ni en France ni en Flandre, encore moins en Espagne, mais dans l'inutile pays d'Italie. Une courte maxime d'aimer Dieu, de chercher la vertu & de profiter des préceptes d'un pere, est par où Philippe finit cette piece, qu'on ne peut nier qui ne soit remplie d'ailleurs de traits de (37) piété & de résignation aux ordres de Dieu, qui par miséricorde le châtioit, disoit-il, en cette vie plutôt qu'en l'autre. 1598.

De ces dispositions, la premiere qu'on vit exécuter au nouveau roi d'Espagne, fut celle de son mariage avec l'archiduchesse de (38) Gratz. Il la fit demander aussi-tôt après la mort du roi son pere, & elle passa au commencement de l'année suivante en Espagne, accompagnée de l'archiduc Albert, avec lequel elle relâcha sur la côte de Marseille pour respirer l'air de la terre. Le duc de Guise, gouverneur de la province, qui en avoit eu avis & en

politique & de beaucoup d'esprit; c'est de lui qu'est la maxime suivante, qui renferme un grand sens dans trois mots, *Roma*, *Consejo*, *Pielago*; s'attacher la cour de Rome, bien former son conseil, & être maître de la mer.

(37) „ Il fit apporter „ son cercueil, fait de cuivre, & mettre une tête „ de mort sur un buffet, „ & une couronne d'or joignant „, dit la chronologie septenaire, dans laquelle il faut lire aussi, avec le détail de tout ce que dit & fit ce prince dans sa maladie, celui de sa vie publique & privée, *année* 1598.

(38) Marguerite d'Autriche, fille de l'archiduc de Gratz.

le Charolois : mais les clauses étranges qu'il y avoit mises que ce nouveau souverain ne prendroit aucune part aù commerce des Indes, & ne souffriroit dans ses états aucune autre religion que la catholique, sans quoi la donation étoit déclarée nulle, la réduisoient en effet à rien par la difficulté de faire accepter aux Flamands des conditions si dures. 1599.

En attendant que l'archiduc pût passer en Flandre en personne pour lever tous les obstacles, il y envoya en qualité de son lieutenant-général l'Amirante (39) d'Arragon, qui fit quelques exploits sur la frontiere d'Allemagne, & ensuite son cousin le cardinal André, qui y fit force édits, mais sans exécution. Le mal commençant à paroître à la maison d'Autriche ne pouvoir plus souffrir de délai, l'archiduc vint enfin lui-même dans les Pays-Bas, & y amena sa nouvelle épouse le 5 Septembre de cette année, dont le reste se passa en menaces de sa part d'aussi peu d'effet. Il fallut en venir à la force ouverte, & ce fut le commencement de cette longue & sanglante guerre entre l'Espagne & les Flamands, dont j'aurai soin chaque année de marquer les progrès & les événements.

Au même temps que se faisoit en Espagne le mariage de Sa Maj. Catholique, on cé-

(39) Consultez la chronologie septenaire tant sur ces expéditions militaires que sur tout ce qui est dit ici des mariages du roi & de l'infante d'Espagne, *années* 1598 & 1599. *Matthieu, ibid. p.* 298, &c.

1599. lébroit aussi à Paris celui de madame Catherine avec le prince de (40) Bar. C'est par cet établissement que cette princesse fixa enfin sa destinée, jusques-là si incertaine. On proposa d'abord du vivant de la reine Catherine de la marier au duc d'Alençon : la chose manqua par la haine de Henri III pour son frere. Ensuite on parla de la donner à Henri III lui-même : la reine-mere n'y voulut pas consentir par aversion pour la maison de Navarre. La princesse refusa à son tour le vieux duc de Lorraine, qui lui fut offert, parce, disoit-elle, qu'il avoit des enfants d'un premier mariage. Le roi d'Espagne la demanda pour lui aux conditions d'une union étroite entre le roi de Navarre & lui, à quoi le premier de ces princes ne voulut point entendre. Après cela cette princesse fut recherchée par le duc de Savoie; mais dans des circonstances où ce mariage pouvant être préjudiciable à la religion protestante, les réformés y mirent obstacle. Elle ne voulut point du prince de Condé : elle le trouvoit trop pauvre. Elle refusa de même, & sans aucune bonne raison, le roi d'Ecosse. Le prince d'Enhalt se mit aussi sur les rangs, & dans les mouvements de colere qui animoient quelquefois cette princesse contre le roi son frere, elle lui reprochoit qu'il l'eût volontiers mise en-

(40) Henri duc de Bar, ensuite de Lorraine après la mort de Charles II son pere. „ Le roi donna à sa „ sœur en la mariant trois „ cent mille écus d'or sol, dit l'historien Matthieu, *ibid. p.* 278.

tre les bras de deux ou trois autres princes étrangers, ou, comme elle disoit, de deux ou trois gentilshommes, pour paiement de leur solde. On a vu en dernier lieu comment sa prévention pour M. le comte de Soissons lui fit fermer l'oreille à toutes les poursuites de M. le duc de Montpensier, qui étoit un parti sortable. Enfin la nécessité de prendre un état (41) la détermina à accepter le prince de Bar. 1599.

Le dessein de ce mariage n'eut pas plutôt été rendu public, que la différence de la religion des deux partis fournit aux ecclésiastiques en général, & en particulier aux évêques de France actuellement assemblés à Paris, une raison d'en empêcher la conclusion qu'ils ne laisserent pas échapper. Le premier moyen qu'ils employerent fut de traverser de tout leur pouvoir à Rome l'expédition de la dispense, sans laquelle ils croyoient qu'on ne passeroit point à la célébration. Ils ne pouvoient à cet égard remettre leurs intérêts en de plus fidelles mains que celles de d'Ossat, qui n'étoit pourtant en cette cour que pour y servir ceux du roi : mais ce n'est ici ni la premiere ni la derniere fois que cet ecclésiastique aura à essuyer de ma part le reproche d'avoir non seulement

(41) „ Madame, dit au „ contraire la chronologie „ septenaire, *année* 1599, „ montroit de son côté „ tout le contentement „ possible..... Elle avoit „ accoutumé de dire : *Grata superveniet quæ non sperabitur hora* : Etant „ ladite dame très-bien „ instruite au latin „.

passé, mais encore trahi ses commissions.
1599. Si j'en crois le mémoire de Rome dont j'ai parlé, d'Ossat, au nom de tout le parti, dont il étoit l'instrument, n'oublia rien pour détourner le pape d'accorder la dispense (42) qu'il étoit personnellement chargé

(42) Le cardinal d'Ossat dans ses lettres ne commence à parler de sa négociation pour obtenir la dispense en question, que lorsque le duc de Bar étant allé lui-même la solliciter à Rome en 1600, il recommença, par ordre du roi, à faire de nouvelles instances sur cette affaire. Il nous apprend seulement en passant sur quelles raisons s'appuya sa sainteté pour refuser la grace qu'on lui demandoit. Sa sainteté, dit-il, „ nous ayant dit dès Ferrare à M. de Luxembourg & à moi, lorsque nous lui demandions ladite dispense, qu'il ne la devoit ni pouvoit accorder, pour ce que l'une des parties non seulement ne la demandoit pas, mais ne le reconnoissoit point pour pasteur de l'Eglise catholique & apostolique, ni pour avoir puissance de dispenser; comme aussi ne croit-elle point que le mariage soit un sacrement, ni qu'il soit illicite de contracter mariage, même entre cousins-germains. Ces raisons du pape, ajoute-t'il, durent encore, &c. „ Et en toutes occasions il est vrai qu'il les fait si bien valoir par tous les arguments théologiques, qu'il n'y a point de lecteur qui ne conclue qu'un homme si bien persuadé que le pape ne pouvoit se rendre en conscience, n'insistoit que foiblement sur ce point, & conspiroit à mettre les cours de France & de Lorraine, dans la nécessité de procurer enfin par toutes sortes de moyens la conversion de la princesse, sans laquelle, selon lui, cette affaire ne pouvoit jamais avoir une fin avantageuse : cependant on lui voit d'un autre côté exécuter les ordres du roi, & même les prévenir avec tant d'assiduité, de fidélité & de zele, qu'on peut, sur ses propres lettres, lui rendre la justice qu'il servoit sa majesté, contre ses propres sentiments, autant qu'il le pouvoit faire. Une preuve de cela, qui seule vaut toutes les autres, c'est que malgré tous les obstacles, il

chargé par sa majesté de solliciter. Toutes ces personnes faisoient entendre à sa sainteté qu'en se roidissant sur cette grace, il en arriveroit deux choses ; l'une que madame se rendroit catholique ; l'autre que ce changement ne pouvant passer dans l'esprit des protestants que pour un effet de la violence dont auroit usé à son égard le roi son frere, il accroîtroit la défiance que ceux-ci ne témoignoient déja que trop ouvertement de sa majesté, acheveroit de le leur faire regarder comme leur ennemi & leur persécuteur déclaré & attireroit enfin cette guerre intestine si desirable, selon eux, pour les intérêts du saint pere & de la bonne religion. 1599.

L'autre moyen que le clergé mettoit en œuvre étoit des remontrances assez vives

obtint enfin, bien longtemps après à la vérité, cette dispense, dont il avoit désespéré. Je trouve dans toutes les lettres de ce cardinal bien moins de fondement encore au second motif qu'on lui attribue ici. Pour exposer en gros ce qui se développera par parties en son temps, voici ce que j'ai jugé des sentiments de ce prélat sur tous les différents sujets sur lesquels on l'attaque, à s'en tenir toujours à la conjoncture qu'on peut tirer de ses lettres ; il aimoit la personne du roi : il ne trouvoit point de bonne politique séparément de la religion : il étoit prévenu que les intérêts de celle-ci ne sont nulle part en aussi bonnes mains qu'en celles du pape, des jésuites & de tous ceux qui l'avoient soutenue du temps de la ligue. Il n'aimoit point l'Espagne, encore moins la maison d'Autriche & le duc de Savoie, & haïssoit souverainement les calvinistes. Voyez sur l'article de la dispense les *pag.* 480 & *suiv.* 492, 519, 596, 615, 701, 717 & *suiv.* 727, 758, 769, &c.

pour pouvoir mériter le nom de menaces.
1599. Sa majesté eut la complaisance de les écouter, & de permettre une conférence où le docteur Du-Val d'un côté, & le ministre Tilenus de l'autre, cherchant à faire valoir leur cause, s'échaufferent assez inutilement, ce me semble, quoique l'un & l'autre se vantât après à l'ordinaire d'avoir terrassé son adversaire. J'en parle comme témoin, parce que je me laissai entraîner à la foule qui y accouroit, comme à un spectacle tout-à-fait intéressant : je n'y arrivai pourtant que sur la fin, lorsque les deux tenants commençoient à succomber à la fatigue. Je ne sais par quelle raison on voulut me faire faire en cette occasion le personnage de juge : ce fut peut-être parce qu'on savoit que c'étoit moi que sa majesté avoit chargé de dresser les articles du mariage. On commençoit déja à me répéter tous les points d'une dispute qui duroit depuis plusieurs heures : mais je priai très-sérieusement qu'on m'épargnât ou cet embarras ou cet honneur. Je dis que s'il n'avoit pas été au pouvoir de deux si fortes têtes de concilier avec la sainte écriture tant de canons & de décrets de papes, ou de justifier comment cette conciliation étoit impossible, afin de n'en plus parler, on ne devoit pas l'attendre d'un ignorant comme moi, & je le pense de même.

Quoi qu'il en soit, cette conférence n'ayant pas produit tout le fruit que MM.

du clergé (43) s'étoient promis, & voyant aussi qu'ils ne réussissoient pas mieux du côté de Rome, ils déclarerent que rien n'étoit capable de leur faire donner leur consentement à ce mariage. On s'en seroit passé : mais il falloit trouver un évêque qui voulût bien faire cette cérémonie : & comme tous ces MM. se tenoient par la main, cela formoit une difficulté sur laquelle ils fondoient leur derniere ressource. 1599.

Dans cet embarras sa majesté s'avisa de s'adresser à l'archevêque de (44) Rouen, & crut devoir en attendre plus de complaisance, comme étant son frere naturel, & lui ayant obligation depuis peu de l'archevêché; outre que ce prélat étoit connu de sa majesté, ainsi que de toute la France, pour être médiocrement scrupuleux, pour ne rien dire de plus. Cependant à la premiere proposition que ce prince fit à l'archevêque, il vit un homme qui, d'un ton dévotement rebelle, l'accabla de citations bien ou mal faites, des saints peres, des saints canons, des saintes écritures. Le

(43) Elle se faisoit en présence de madame Catherine. „ Mais, dit le journal de Henri IV, parce „ que les docteurs de sorbonne se servirent d'expressions & de subtilités „ scholastiques auxquelles „ ladite dame n'a rien compris; les ministres l'ont „ facilement persuadée de „ demeurer dans sa religion „. Perefixe dit que le roi n'ayant pu venir à bout de la convertir, quoiqu'il y employât les menaces, dit un jour au duc de Bar : „ Mon frere, c'est à „ vous à la dompter.

(44) Charles, fils naturel d'Antoine de Navarre, & de mademoiselle de la Beraudiere de la Guiche, autrement appellée la Rouet, l'une des filles de la reine mere.

roi surpris, comme on peut se le figurer,
1599. d'un langage si nouveau dans la bouche d'un homme qui ordinairement parloit de toute autre chose, ne pouvoit presque s'empêcher de lui rire au nez, en lui demandant par quel miracle il étoit tout d'un coup devenu si savant & si consciencieux. Il crut faire mieux en répondant à l'archevêque par des raisons sérieuses, auxquelles celui-ci s'étant montré sourd, sa majesté éclata, & lui reprocha son ingratitude. ,, Puisque vous faites ainsi l'entendu, ,, ajouta Henri, en revenant à sa premiere ,, idée, je vais envoyer vers vous un grand ,, docteur, votre confesseur ordinaire, ,, & qui entend merveilleusement les cas ,, de conscience ,,. Ce grand docteur & directeur étoit Roquelaure, compagnon ancien & actuel de débauche de M. de Rouen, & à la priere duquel il avoit obtenu l'archevêché. Le prélat entendit parfaitement ce que signifioit cette petite menace; & son air un peu confus, étoit une conviction qu'il appréhendoit les grands avantages que l'habitude & la familiarité pouvoient donner sur lui à Roquelaure, sans ceux qu'il tireroit de cet esprit que toute la cour lui connoissoit, libre, ingénu, fécond en heureuses saillies, & que l'archevêque lui-même n'avoit pas accoutumé à outrer le respect dû au caractere épiscopal.

Le roi ayant quitté M. de Rouen, fit venir Roquelaure, & lui dit: ,, Vous ne ,, savez pas, Roquelaure, votre arche-

„ vêque veut faire le prélat & le docteur, „ & me veut alléguer les saints canons, „ où je crois qu'il entend aussi peu que „ vous & moi; & cependant par ces re- „ fus ma sœur demeure à marier. Je vous „ prie, parlez-lui comme vous avez ac- „ coutumé, & le faites souvenir du temps „ passé. Ah, pardieu! sire, répondit Ro- „ quelaure, cela n'est pas bien; car il est „ temps au moins, selon mon opinion, „ que notre sœur Catelon commence à „ tâter des douceurs de cette vie; & je „ ne crois pas que dorénavant elle en „ puisse mourir par trop grande jeunesse: „ mais, sire, dites-moi un peu ce que „ dit ce bel évêque pour ses raisons; car „ il en est quelquefois aussi mal fourni „ que je saurois l'être. Je m'en vais le „ trouver pour lui apprendre son de- „ voir „. 1599.

Il n'y manqua pas. Il dit à l'archevêque, dès en entrant dans la chambre: „ Hé quoi! mon archevêque, que veut „ dire ceci! On m'a dit que vous faites „ le fat; pardieu! je ne le souffrirai pas, „ il y va trop de mon honneur, puis- „ qu'on dit que je vous gouverne. Ne sa- „ vez-vous pas bien qu'à votre priere, „ je me rendis votre caution envers le roi, „ lorsque je lui parlai pour vous faire „ avoir l'archevêché de Rouen; ne me „ faites-vous pas passer pour menteur, „ en vous obstinant ainsi à faire la bête? „ Cela feroit bon entre vous & moi, „ qui nous sommes vus quelquefois en-

„ femble aux breches raifonnables, &
1599. „ les dés à la main; mais il s'en faut
„ bien garder, lorfqu'il y va du fervice
„ du maître & de fes ordres abfolus. Hé,
„ vrai Dieu! que voulez-vous que je faffe,
„ répondit M. de Rouen? Quoi! que je
„ me faffe moquer de moi, & reprocher
„ par tous les autres prélats, une ac-
„ tion où tout le monde dit qu'il y va
„ grandement de la confcience, n'y ayant
„ eu aucun des évêques auxquels le roi
„ en a parlé, qui ne l'ait auffi-tôt re-
„ fufé? Ho, morbieu! ne le prenez pas
„ comme cela, interrompit Roquelaure.
„ Il y a bien de la différence d'eux à
„ vous; car ces gens s'alambiquent tel-
„ lement le cerveau après le grec & le la-
„ tin, qu'ils en deviennent tous fous: &
„ puis, vous êtes frere du roi, & obligé
„ de faire tout ce qu'il commandera, fans
„ balancer. Il ne vous a pas fait arche-
„ vêque pour le fermoner, ni lui appren-
„ dre les canons; mais pour lui obéir
„ en tout où il ira de fon fervice. Que
„ fi vous faites plus l'étourdi & l'entêté,
„ je le manderai à Jeanneton de Condom,
„ à Bernarde l'éveillée, & à maître Ju-
„ lien: m'entendez-vous? Et ne vous le
„ faites pas dire deux fois. Sachez que
„ rien ne vous doit être fi cher que les
„ bonnes graces du roi: elles vous ont
„ mieux valu, avec mes follicitations,
„ que tout le latin & le grec des autres.
„ Pardieu! c'eft bien à vous à parler des
„ canons, où vous n'entendez que du

„ haut Allemand „. Monſieur de Rouen voulut reprendre la parole, pour lui perſuader qu'il devoit abandonner avec lui ce ton de plaiſanterie, qui étoit bon dans ſes jeunes années, & lui lâcha quelque choſe de paradis. „ Comment, morbieu, „ paradis! reprit auſſi-tôt Roquelaure, „ êtes-vous ſi aze que de parler d'un lieu „ où vous ne fûtes jamais, où vous ne „ ſavez comment il y fait, ni ſi vous y „ ſerez reçu, quand vous y voudrez aller? Oui, oui, j'y ſerai reçu, dit encore l'archevêque, n'en doutez nullement. C'eſt bien diſcouru à vous, lui „ dit ſon homme, en le pourſuivant de „ plus en plus: pardieu! je tiens que paradis a été auſſi peu fait pour vous que „ le louvre pour moi. Mais enfin, laiſſons là un peu votre paradis, vos canons & votre conſcience (45) pour une „ autre fois, & vous réſolvez à marier „ madame; car ſi vous y manquez, je „ vous ôterai trois ou quatre méchants „ mots de latin, que vous avez à toute „ heure à la bouche. Plus n'en fait ledit „ dépoſant; & puis, adieu la croſſe & „ la mître; mais qui pis eſt, cette belle „ maiſon de Gaillon, & dix mille écus de „ rente „. 1599.

Il ſe dit encore beaucoup d'autres choſes entre ces deux hommes, dont on peut ju-

(45) Il y a quelque choſe d'original dans le tour de cette converſation; mais l'auteur pouvoit bien, ce ſemble, ſupprimer certaines expreſſions, qui ſentent un peu le libertinage.

1599. ger par cet échantillon. Roquelaure n'abandonna point l'archevêque, qu'il ne lui eût fait promettre de marier madame ; & ce fut lui en effet qui fit la cérémonie (46). Je reçus des deux côtés des présents fort riches, pour récompense des peines que je m'étois données ; entr'autres, un cheval d'Espagne de grand prix, & magnifiquement enharnaché que m'envoya M. le duc de Lorraine. Je les renvoyai à sa majesté, qui m'ordonna de les garder.

Ce ne fut pas à cette seule occasion que le clergé tint tête à S. M. Il se roidissoit plus fortement & aussi plus essentiellement contre la vérification de l'édit de Nantes, qui lui paroissoit toujours un morceau difficile à digérer. Comme depuis près d'un an qu'il se tenoit assemblé à Paris à ce sujet, il avoit eu le temps de prévenir le parlement & les autres cours souveraines aussi-bien que la Sorbonne, contre cet édit, tous ces corps se souleverent dès qu'il eut été rendu public, & se donnerent des mouvements qu'on peut mieux imaginer que décrire. On ne

(46) „ Un Dimanche, „ dit la chronologie septenaire, dès le matin...... il „ va prendre madame sa „ sœur à son lever, & l'amenant par la main dans „ son cabinet, où étoit „ déja ledit futur époux, „ il commande à M.., „ archevêque de Rouen, „ d'épouser, &c....... & „ qu'il vouloit qu'ainsi fût. „ A quoi ledit sieur archevêque fit du commencement refus, & qu'il „ falloit y garder les solemnités accoutumées. „ Sur quoi le roi repartit „ très-doctement, que sa „ présence étoit plus que „ toute autre solemnité, „ que son cabinet étoit un „ lieu sacré„.

parla plus d'autre chose. Chacun s'attacha à critiquer la piece, & à la combattre par différents raisonnements. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne fussent tous justes, non plus que tous les motifs que le parlement apportoit pour se dispenser de l'enrégistrer; mais la sincérité dont j'ai fait jusqu'ici profession, même dans les choses qui me touchent de plus près, m'oblige à convenir que toutes ces personnes n'avoient point tort en tout. 1599.

Il étoit, par exemple, permis aux réformés, par un des articles de l'édit, de convoquer & de tenir toutes sortes d'assemblées synodales & autres, en tel temps, tel lieu, & toutes les fois qu'ils voudroient, sans en demander permission ni à S. M. ni aux magistrats, & d'y admettre encore toutes sortes d'étrangers, sans en donner connoissance à aucun tribunal supérieur : comme aussi d'aller assister, de leur côté, sans congé aux assemblées qui se tiendroient chez les étrangers. Il est clair qu'un point aussi directement contraire à toutes les loix du royaume, que préjudiciable à l'autorité du roi (47), aux

(47) „ Ce que le maréchal de Bouillon, dit le „ septenaire, avoit ménagé avec quelques-uns „ qui ne s'appercevoient „ peut-être pas du danger „ qui étoit en cela; mais „ le sieur Berthier, (agent „ du clergé, & évêque de „ Rieux), le contesta si „ vivement audit sieur maréchal, devant le roi, „ que ses raisons ouies, „ & vu l'importance du „ fait..... le roi.... fit „ rayer, &c., „ *année* 1599, *pag.* 66. Ce récit de Cayet est conforme à celui de P. Matthieu, *tom.* 2, *liv.* 2, *p.* 280 *& suiv.* Cet article

droits de la magistrature, à l'utilité & au
1599. repos du public, ne pouvoit avoir passé que par surprise; & c'est aussi sur ce point qu'insisterent principalement les ennemis des protestants, dans les différentes remontrances qu'ils firent à sa majesté, faisant valoir chacun les raisons qui les intéressoient le plus. Le parlement remontra que cet article achevoit d'anéantir son autorité, que le clergé avoit déja si fort resserrée, aussi-bien que celle du roi (car il prétend que ces deux autorités n'en font qu'une), que sans les appels comme d'abus, qui lui restoient encore, il n'en auroit plus, pour bien dire, que l'ombre. Le clergé & la sorbonne se plaignirent de la supériorité que cette concession donnoit à l'église calviniste en France, sur l'église catholique, qui, dans sa jurisdiction, n'avoit jamais eu un pouvoir si étendu; & on ne peut nier que cela ne soit vrai. Enfin on releva tous les mauvais effets qu'étoit capable de produire cette indépendance absolue des huguenots françois, soit entr'eux, soit dans leurs associations avec tout ce que la France pouvoit avoir d'ennemis en Europe.

Le roi n'avoit pas encore examiné l'é-

de l'édit de Nantes, si fort contesté, est apparemment le quatre-vingt-deuxieme, qui est présentement aussi désavantageux aux calvinistes, qu'il leur étoit favorable; puisque cet article leur interdit toutes pratiques, négociations, intelligences, assemblées, conseils, ligues & associations, dedans & hors le royaume, cotisations, levées de deniers, &c. sans l'expresse permission du roi.

dit par lui-même, & il n'en avoit eu connoissance que par une simple lecture, dans laquelle on avoit sans doute glissé légérement sur cette clause, & peut-être l'avoit-on omise tout-à-fait. Il témoigna par sa surprise à ceux qui lui parloient ainsi, qu'il avoit été trompé, & leur promit d'y pourvoir, & ensuite de leur rendre réponse. En effet, eux sortis, il commença par m'envoyer chercher, & me montra l'édit. Je ne déguisai aucun des sentiments que j'exprime ici; j'y ajoutai même qu'à force de s'attacher à rendre cet article avantageux aux Protestants, il me sembloit qu'il leur devenoit nuisible, en ce qu'il ouvroit un vaste champ à toutes les calomnies qu'on voudroit inventer contre les honnêtes gens du parti, de briguer contre l'état avec l'étranger, ou de s'en laisser suborner. Henri, encore confirmé dans son opinion, me renvoya, en m'ordonnant de me disposer à bien faire valoir tous ces motifs dans l'assemblée des protestants, qu'il voulut qu'on convoquât à l'heure même, pendant que de son côté il en alloit demander l'explication à ceux qui avoient fabriqué l'édit. 1599.

MM. de Schomberg, de Thou, Calignon & Jeannin (car le roi les fit incontinent venir tous quatre) demeurerent un peu déconcertés des reproches que leur fit sa majesté, d'avoir abusé de sa confiance. Schomberg & de Thou prenant la parole au nom de tous, répondirent qu'ils avoient été comme nécessités de le faire,

1599. par les menaces que leur avoient faites MM. de Bouillon & de la Trimouille, de la part de tout le corps, de rompre tout accord, si on leur refusoit cet article, & même de commencer la guerre contre les Catholiques; ce qui leur avoit paru de la derniere conséquence, la paix avec l'Espagne souffrant alors de très-grandes difficultés. Le roi se payant de cette excuse, chargea Berthier, syndic du clergé, de la rapporter à l'assemblée, & d'y ajouter de sa part, que des quatre personnes qu'il avoit commises à la formation de l'édit, n'y ayant que le seul Calignon de protestant, il n'avoit pas dû croire que les trois autres laisseroient à la religion réformée cet avantage sur la religion catholique. La réponse des évêques montra bien qu'ils n'avoient pas de ces trois messieurs la même opinion que sa majesté. Ils furent traités en pleine assemblée, de faux Catholiques, d'accord avec les Calvinistes sur quantité de points, & ne croyant rien du tout sur les autres. En blâmant cette seconde imputation (48), comme elle mé-

(48) Si certain discours secret que d'Aubigné fait tenir par le président de Thou au duc de la Trimouille, lorsqu'il fut envoyé par sa majesté à l'assemblée des calvinistes, est vrai, les soupçons du clergé ne feroient pas trop injustes. „ Vous avez trop de „ jugement (ce sont les ter- „ mes du président) pour „ ne connoître bien qu'au „ point où les affaires sont, „ & aux choses que nous „ vous avons concédées, „ que ce que vous pouvez „ desirer, ne soit à son plus „ haut degré... M. de „ Schomberg est luthérien „ & par trop éloigné d'un „ bon huguenot; pour „ moi, vous connoîtrez „ mon ame, &c., „ *tom.* 3,

rite de l'être, convenons encore qu'à l'égard de la premiere, tout parloit contre les commissaires de l'édit; & que leur réponse à sa majesté ne détruit point aussibien l'opinion qu'on en peut avoir, que le silence qu'ils avoient gardé avec elle, lui donne de forces (49). 1599.

Ce n'est pas que le duc de Bouillon ne fût dans les sentiments où ils le représentoient. J'appris en travaillant à approfondir la vérité, qu'il s'étoit effectivement montré d'une opiniâtreté insurmontable. Mais n'y avoit-il aucun moyen de rendre les autres plus raisonnables? Alors qu'eût-il fait seul? Si tous les protestants ressembloient au duc de Bouillon, que prétendoient les commissaires par cette complaisance aveugle pour les volontés des réformés? Trahir par nécessité le roi & l'état? Comme il ne peut y avoir de plus grand mal que celui-là, aux yeux de négociateurs habiles & bien intentionnés, on ne peut guere leur attribuer raisonnablement cette pensée. Pour moi, je crois Bouillon le seul fauteur du projet contenu dans l'article, comme il en étoit le seul inventeur. Je conjecture de plus qu'il n'y envisageoit pas tant les autres que lui-

liv. 5, *chap.* 1. Mais il y a bien apparence que d'Aubigné a rapporté ce discours sur la foi de personnes peu sûres, ainsi que quelques autres traits de son histoire, qui attirerent en ce temps-là un arrêt du parlement contre cet ouvrage.

(49) M. de Sully est par-tout ici d'une sincérité qu'on ne sauroit, à mon avis, assez admirer dans un protestant.

même; & voici le but de toute sa politique.
1599. Pour terminer à son avantage la dispute sur le pas entre lui & les ducs & pairs de France, aussi-bien que les maréchaux de France plus anciens que lui, le duc de Bouillon avoit imaginé de faire déclarer sa souveraineté de Sedan (50) un fief de l'Empire; mais il ne falloit pas que cette prérogative lui ôtât toute communication avec les seigneurs réformés de France, autrement il y auroit beaucoup plus perdu que gagné. Le tempérament qu'il avoit trouvé pour accorder son intérêt avec son ambition, étoit de laisser son église de Sedan comprise avec les églises réformées de France; ce qu'il faisoit, à la faveur de l'article en question, pendant qu'il continuoit à se faire traiter comme prince étranger.

Berthier revint rapporter au roi la disposition des prélats de l'assemblée, avec le résultat de leur délibération, qui étoit qu'on ôtât aux quatre commissaires toute connoissance des affaires de religion, & qu'on réformât l'édit, quant à cet article & quelques autres moins essentiels; ce que sa majesté promit encore.

Cependant l'assemblée des principaux protestants alors à Paris, ayant été indiquée pour le lendemain même du jour où se fit l'éclaircissement entre le roi & les commissaires, je reçus, comme à l'ordinaire, un billet d'invitation pour m'y trou-

(50) Voyez l'histoire du duc de Bouillon, déja citée plusieurs fois, *liv.* 5.

ver. J'avois cessé d'y assister depuis que je m'étois apperçu que ma présence gênoit 1599. les trois ou quatre personnes qui y avoient la grande main, & qu'elle n'étoit propre qu'à y faire naître de l'altération. Je les trompai en me présentant à celle-ci. Le duc de Bouillon comprit aisément le dessein qui m'y amenoit ainsi, contre mon ordinaire, & me le fit entendre d'un ton amer & ironique, auquel je repartis, en m'excusant sur les affaires de mon ministere, & en feignant de ne pas savoir quel étoit le sujet de la présente assemblée. Sans paroître faire attention à l'air mutin & aux paroles que lâcha la Trimouille, pour marquer qu'ils n'étoient pas persuadés que je parlasse sincérement, j'allai me placer entre MM. de Mouy, de Clermont & de Sainte-Marie-du-Mont, qui, en m'instruisant de la matiere qui alloit être mise sur le tapis, m'assurerent que l'article qui faisoit tant de bruit, étoit désapprouvé de presque tous les protestants, & n'étoit opiniâtré que par messieurs de Bouillon, de la Trimouille, du Plessis, & quelques autres de la cabale, dans le dessein de porter les choses à une guerre civile. Ils n'en furent pas les maîtres, malgré leurs mouvements & tous leurs cris. Lorsqu'on en vint aux opinions, l'avis contraire au leur l'emporta, parce que les meilleures raisons furent de notre côté (51).

(51) L'édit de Nantes fut enfin vérifié le Jeudi 25 Février de cette année, après bien des difficultés du clergé, de l'université & du parlement. C'est à

1599. On apporta auſſi quelques modifications aux autres articles dans leſquels le bien public parut n'avoir pas été aſſez ménagé. La conduite pleine de juſtice & de douceur de Henri fut ſentie de tout le monde. Il voulut bien encore en expliquer les motifs au plus grand nombre après que la choſe

cette occaſion que Henri IV dit aux évêques : „ Vous „ m'avez exhorté de mon „ devoir ; je vous exhorte „ du vôtre : faiſons bien „ à l'envi les uns des au- „ tres. Mes prédéceſſeurs „ vous ont donné de belles „ paroles ; mais moi, avec „ ma jaquette griſe, je „ vous donnerai de bons „ effets. Je ſuis tout gris „ au-dehors, mais je ſuis „ tout d'or au-dedans. Je „ verrai vos cahiers, & j'y „ répondrai le plus favo- „ rablement qu'il me ſera „ poſſible „. Voici ce qu'il répondit au parlement, qui étoit venu lui faire des remontrances : „ Vous me „ voyez en mon cabinet „ où je viens vous parler, „ non pas en habit royal, „ ni avec l'épée & la ca- „ pe, comme mes prédé- „ ceſſeurs, ni comme un „ prince qui vient recevoir „ des ambaſſadeurs ; mais „ vêtu comme un pere de „ famille, en pourpoint, „ pour parler familiére- „ ment à ſes enfants. Ce „ que j'ai à vous dire, eſt „ que je vous prie de vé- „ rifier l'édit que j'ai ac- „ cordé à ceux de la re- „ ligion. Ce que j'en ai fait „ eſt pour le bien de la „ paix ; je l'ai faite au-de- „ hors, je veux la faire „ au-dedans de mon royau- „ me „. Après leur avoir expoſé les raiſons qu'il avoit eues de faire l'édit, il ajouta : „ Ceux qui em- „ pêchent que mon édit „ ne paſſe, veulent la guer- „ re ; je la déclarerai de- „ main à ceux de la reli- „ gion ; mais je ne la ferai „ pas, je les y enverrai. „ J'ai fait l'édit, je veux „ qu'il s'obſerve. Ma vo- „ lonté devroit ſervir de „ raiſon. On ne la demande „ jamais au prince dans un „ état obéiſſant. Je ſuis roi ; „ je vous parle en roi ; je „ veux être obéi „. *Peref. ibid. & journ. de Henri IV, ibid.* Voyez auſſi dans M. de Thou & dans le ſeptenaire, les modifications apportées à l'édit de Nantes, & tous les diſcours tenus à cette occaſion, *année* 1599.

chose eut été arrêtée; pour les autres, il ne songea qu'à les empêcher de faire pis. 1599.

Il se conduisit avec la même sagesse à l'égard de quelques catholiques mal intentionnés, qui ne voulant pas paroître eux-mêmes, mirent en jeu une certaine Marthe Brossier, prétendue démoniaque, qui étoit devenue l'objet de la curiosité du public, toujours épris du merveilleux, vrai ou faux. Il est surprenant qu'un spectacle si ridicule en soi, qui ne méritoit pas les regards de la plus vile populace, ait pu se soutenir pendant un an & demi, & devenir une affaire d'état. C'est qu'une moitié du monde se laissa réellement éblouir par un surnaturel, seulement dans les apparences, & que l'autre en redouta les effets, non par la chose même, mais par les motifs qui faisoient jouer ce ressort. Marthe Brossier trouva des protecteurs en grand nombre dans le clergé, & jusqu'à Rome où elle se fit conduire. Le roi donna sans affectation, à la vérité, le temps & les moyens de se manifester (52); après

(52) Tout ce qui regarde cette prétendue démoniaque, est rapporté d'une maniere très-curieuse dans M. de Thou, au commencement du *liv.* 123, *an.* 1599. En voici un simple abrégé. Jacques Brossier, boulanger à Romorantin en Sologne, s'étant dégoûté de son métier, se fit joueur de gobelets, & se mit à courir le monde avec ses trois filles, Marthe, Silvine & Marie. L'aînée, dont il est question ici, profita si bien des leçons qu'il lui donna pour contrefaire la démoniaque, qu'elle trompa tout le monde à Orléans & à Cléri; mais non pas Charles Miron, évêque d'Angers, qui découvrit l'imposture, en substituant

de Schomberg & d'Incarville, tous trois du conseil des finances, firent un changement dans les affaires. Les sceaux furent donnés à Bellievre; la charge de contrôleur général, qu'avoit d'Incarville, fut accordée, à ma sollicitation, à de Vienne, & celle de surintendant des finances fut rétablie en ma faveur. Henri m'ayant fait appeller dans le jardin des tuileries où il étoit à se promener, me dit qu'il étoit résolu de remettre les finances entre les mains d'un homme seul; & feignant de prendre un ton fort sérieux, il me fit promettre que je lui dirois librement ce que je pensois de cet homme, quand il me l'auroit nommé. Le lui ayant promis, il reprit aussi-tôt en souriant, & en me donnant un petit coup sur la joue, que je devois bien le connoître, puisque c'étoit moi-même. Sa majesté me gratifia encore de la charge de grand voyer, dont elle m'envoya les provisions, avec celles de surintendant des fortifications. Et comme Sancy livré à ses vertiges (53) ordinaires, jugea à propos de se retirer du conseil, & de se défaire de sa charge d'intendant des bâtiments, le roi la joignit encore aux autres bienfaits dont il me combloit. Les appointements de la surintendance devinrent fixes, & furent de vingt mille livres. Ceux de grand voyer, 1599.

(53) Joseph Scaliger parloit, aussi-bien que l'auteur, de M. de Sancy comme d'un fanatique, sujet au vertige, &c. Ce sont ces termes.

1599. & de voyer particulier de Paris étoient de dix mille livres.

Sa majesté fut si contente de cette fixation, qu'elle voulut aussi en mettre une aux gratifications qu'elle avoit intention de m'accorder, tant pour m'ôter l'envie, disoit-elle, de prétendre à une gratification pour chaque service considérable que je lui rendrois, que pour s'épargner la peine de faire enrégistrer chacun des présents qu'elle me faisoit, même les plus petits, sans quoi je ne voulois point les recevoir. Elle me déclara donc que toutes ces gratifications & présents seroient désormais confondus dans une gratification unique, fixe, & qui me seroit remise au commencement de chaque année en forme de lettres patentes vérifiées au parlement; & me demanda auparavant si j'étois content de la somme qui étoit de soixante mille livres, en ajoutant que son intention étoit que j'achetasse de cet argent des biens en fonds de terre, dont il me fût libre de disposer en faveur de ceux de mes enfants qui s'en rendroient les plus dignes, afin qu'ils demeurassent tous de plus en plus attachés à moi. Il ne me resta qu'à rendre d'humbles actions de graces à ce prince. Cependant cette fixation de gratification dont je parle ici, ne fut faite qu'en 1600, & ne commença à avoir lieu qu'en 1601.

Mademoiselle de Bourbon (54) mourut

(54) Fille de Henri I prince de Condé, & de sa premiere femme, princesse de Nevers, marquise de l'Isle, &c.

aussi, & M. d'Espinac (55), archevêque de Lyon, qu'on peut dire avoir tâté de toutes sortes de fortunes; enfin madame la connétable, & après elle madame de Beaufort. Ces deux dernieres morts surtout firent un très-grand bruit. Quelques circonstances semblables dans la fin de ces deux dames, & peu ordinaires, c'est-à-dire une maladie violente, & de trois ou quatre jours de durée seulement, des cheveux hérissés, des visages si beaux devenus hideusement défigurés, & quelques autres symptômes, qu'en tout autre temps on auroit jugé naturels, ou seulement un effet de poison, firent répandre dans le monde que la mort de ces deux jeunes dames étoit, aussi-bien que leur élévation, l'ouvrage du diable, qui étoit venu se payer lui-même des courtes délices qu'il leur avoit fait goûter. Et la chose passa pour certaine, non seulement parmi le peuple sottement crédule, mais parmi les courtisans mêmes; tant la contagion qui portoit les esprits à la magie & aux sciences occultes, étoit forte en ce temps-là; & aussi tant on portoit de haine & d'envie au rang qu'occupoient ces deux femmes. 1599.

Voici comme on rapporta celle de la

(55) Pierre d'Espinac. Il avoit été grand ligueur; cependant Matthieu assure qu'il rendit de grands services à Henri IV contre l'Espagne, *tom.* 2, *liv.* 2, *p.* 308, où il fait l'éloge de ses vertus. M. de Thou au contraire, nous le dépeint, *liv.* 90, comme un incestueux, simoniaque, &c.

connétable (56), & ce fut, dit-on, les
1599. dames même assemblées alors chez elle. Comme elle s'entretenoit gaiement avec elles dans son cabinet, une de ces femmes y entra avec un visage effrayé, & lui annonça qu'un quidam, qui se disoit gentilhomme, d'assez bonne mine, excepté qu'il étoit tout noir, & d'une taille gigantesque, venoit d'entrer dans son antichambre, & avoit demandé à lui parler pour des choses d'une si grande conséquence, qu'il ne pouvoit s'en ouvrir qu'à elle-même. A chacun des traits de ce courier extraordinaire, que la dame se faisoit décrire avec soin, on la vit pâlir, & tomber dans un si grand serrement de cœur, qu'elle eut à peine la force de dire qu'on allât prier ce gentilhomme, de sa part, de remettre sa visite à un autre temps. A quoi il répondit, d'un ton à faire mourir la messagere de frayeur, que puisque la connétable ne vouloit pas venir de bon gré, il alloit prendre la peine de l'aller chercher jusques dans son cabinet. Elle craignoit encore plus l'audience publique que le tête-à-tête. Elle se résolut à la fin à passer de l'autre côté; mais avec toutes les marques d'un véritable désespoir.

Le message affligeant étant achevé, elle revint trouver la compagnie, fondant en larmes & demi-morte. Elle n'eut que le temps de proférer quelques paroles, pour

(56) Louise de Budos, fille de Jacques de Budar, vicomte de Portes, seconde femme de Henri, connétable de Montmorency.

prendre congé de la compagnie, & en particulier de trois de ces dames, qui étoient ses amies, & pour les assurer qu'elles ne la verroient plus. Dans le moment elle est saisie de douleurs aiguës, & elle meurt au bout de trois jours, faisant horreur à tous ceux qui la voyoient par l'effroyable changement de chaque trait de son visage. Voilà l'histoire : les gens sensés en croiront ce qu'il en faut croire. 1599.

Madame de Beaufort étoit la plus foible de toutes les personnes de son sexe sur ce qui regardoit l'astrologie. Elle ne se cachoit point pour consulter les devins. Elle en avoit une escorte qui ne la quittoit point. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que quoique sans doute elle les payât bien, ils ne lui annonçoient jamais que des choses désagréables (57). L'un lui disoit qu'elle ne seroit mariée qu'une fois; l'autre, qu'elle mourroit jeune; celui-ci, qu'elle se donnât de garde d'un enfant; celui-là, qu'elle seroit trahie par un de ses amis : ce qui la jettoit dans une mélancolie dont elle ne sortoit presque plus. Gracienne, l'une de ses femmes, m'a dit depuis, que l'impression de tout ce qu'elle entendoit dire, étoit si forte, qu'elle renvoyoit tout le monde, pour passer seule les nuits entieres à s'affliger & à pleurer amérement de toutes ces prédictions.

(57) Le foible de M. de Sully pour l'astrologie judiciaire se décele en mille endroits de ses mémoires malgré lui.

1599. Comme elle étoit alors très-avancée dans sa grossesse, bien des personnes n'iront pas chercher plus loin la cause du malheur qui fut joint à sa couche. Elle étoit même déja véritablement malade & de corps & d'esprit, lorsque sur la fin du carême elle voulut être de la partie de Fontainebleau avec le roi. Elle n'y fut que peu de jours. Le roi, qui ne voulut pas qu'on lui reprochât d'avoir gardé cette femme près de lui pendant le temps de la pâque, la pria de lui laisser passer les fêtes à Fontainebleau, & de retourner les passer à Paris (58).

Madame de Beaufort reçut cet ordre les larmes aux yeux. Ce fut encore pis lorsqu'il fallut se séparer. Henri de son côté, plus rempli que jamais de sa passion pour cette dame, dont il avoit déja eu deux enfants mâles & une fille nommée Henriette, se faisoit une égale violence. Il la conduisit jusqu'à moitié chemin de Paris (59); & quoiqu'ils comptassent ne se séparer que pour peu de jours, ils en appréhendoient le moment, comme si ç'avoit dû être pour un très-long temps. Ceux qui aiment à ajouter foi aux pressentiments, ne passeront pas légérement sur tout ce détail. Les deux amants s'accableroient

(58) Selon P. Matthieu, *tom.* 2, *liv.* 2, *pag.* 316, elle vint à Paris pour y faire passer le contrat de l'acquisition de Châteauneuf au Perche.

(59) Elle vint coucher la veille à Melun, d'où le roi la conduisit en bateau, dans lequel elle s'embarqua & vint descendre à l'arsenal.

cablerent de nouveau des plus tendres caresses; & on a prétendu trouver dans toutes les paroles qu'ils se dirent en ce moment, des preuves de ce pressentiment d'une fatalité inévitable. 1599.

Madame de Beaufort parloit au roi comme si elle l'eût vu pour la derniere fois (60). Elle lui recommandoit ses trois enfants, sa maison de Monceaux & ses domestiques. Le roi l'écoutoit, & au lieu de la rassurer il s'attendrissoit lui-même. Ils prenoient congé l'un de l'autre; mais un mouvement secret les faisoit aussi-tôt se rapprocher. Henri ne se seroit pas facilement arraché de ses bras, si le maréchal d'Ornano, Roquelaure & Frontenac ne fussent venus l'en tirer comme de force. Ils lui firent enfin reprendre le chemin de Fontainebleau; & les dernieres paroles qu'il dit furent pour recommander sa maîtresse à La-Varenne, avec ordre de ne la laisser manquer de rien, & de la remettre chez Zamet, choisi pour avoir soin de cette personne si chere.

J'étois à Paris lorsque la duchesse de Beaufort y arriva, & j'en devois partir avec mon épouse peu de jours après pour aller faire la cene à Rosny, où je menois le prince & la princesse d'Orange, à qui j'avois envie de faire voir les bâtiments que les nouvelles libéralités du roi me mettoient en état d'y faire élever. Je crus devoir prendre congé de cette dame. Elle avoit oublié

(60) D'Aubigné parle de la même maniere de cette séparation, *tom*. 1, *liv*. 5, *chap*. 3.

tout ce qui s'étoit passé à Saint-Germain.
1599. Elle me fit l'accueil le plus caressant, & n'osant s'expliquer clairement sur la complaisance pour ses desseins, à laquelle elle souhaitoit passionnément de pouvoir m'amener, elle se contentoit de chercher à me mettre dans ses intérêts, en mêlant avec cet air de politesse, dont elle ne gratifioit pas tout le monde, quelques mots à double entente, qui me faisoient envisager une fortune sans bornes, si je voulois bien me relâcher sur la sévérité des conseils que je donnois au roi à son sujet. Aussi peu touché des chimeres dont cette femme se remplissoit, que de celles dont elle cherchoit à me remplir, je feignois de ne rien entendre d'un discours si intelligible, & je payois ses termes équivoques de protestations générales de respect, d'attachement & de dévouement, qui ne signifient que ce qu'on veut.

De retour chez moi, je songeai que mon épouse devoit s'acquitter du même devoir envers la duchesse. Elle n'en fut pas moins bien reçue. Madame de Beaufort la pria de l'aimer, & de vivre avec elle comme avec une amie, & entra dans des confidences qui auroient pu paroître le dernier trait de l'amitié la plus intime à ceux qui, comme madame de Rosny, ignoroient que la duchesse, qui au fond n'avoit que médiocrement d'esprit, n'étoit pas délicate sur le choix de ses confidents. Elle n'avoit point de plus grand plaisir que d'entretenir les premiers ve-

nus de ses projets & de ses espérances. Plus ceux à qui elle parloit étoient ses inférieurs, plus elle se trouvoit à son aise, parce qu'alors elle ne ménageoit plus ses termes, & se permettoit même souvent d'y faire entrer celui de reine. 1599.

Elle n'avoit pas plus de retenue sur ce qui lui étoit arrivé effectivement, que sur ce qu'elle comptoit qui lui arriveroit. Trop de naïveté à cet égard donna peut-être lieu aux bruits qui se répandirent dans le monde sur l'irrégularité de quelques démarches de sa jeunesse. Je crois pourtant ces traits satyriques, un pur effet du déchaînement de ses ennemis, par le peu d'apparence qu'une femme ait pu porter l'imprudence & la distraction jusqu'à dire de soi le bien & le mal indifféremment. Et je ne me reprochai point d'avoir retenu six ans à la bastille une femme de ses domestiques, nommée la Rousse, & son mari qui, après la mort de cette dame, continuoient de déchirer sa mémoire avec la derniere indignité, parce que quand même tout ce qu'ils en disoient auroit été incontestable, les égards qu'on devoit à sa famille, & plus encore à l'attachement que le roi avoit témoigné pour elle & aux enfants qu'il en avoit eus, étoient seuls capables d'imposer silence à la médisance.

Madame de Rosny ne laissa pas d'être bien surprise de tout ce qu'elle entendoit dire à madame de Beaufort, & elle le fut encore davantage, lorsque faisant un assez mauvais assemblage de ces civilités qui se

pratiquent entre égales, & de ces airs de
1599. reine, elle lui entendit dire qu'elle pouvoit venir à son lever & à son coucher toutes les fois qu'elle voudroit, & plusieurs autres choses semblables. Elle ne put s'empêcher d'en conclure, avec tout le monde, un changement prochain dans l'état de la duchesse, & revint au logis pleine de ces pensées, qu'elle me communiqua. J'avois étendu jusqu'à mon épouse le secret que j'avois gardé sur tout ce qui s'étoit dit à ce sujet entre sa majesté & moi, aussi-bien que la scene de Saint-Germain. Je lui promis de lui apprendre l'état des choses, pourvu qu'elle ne dît rien à la princesse d'Orange de tous les discours de madame de Beaufort, & nous prîmes tous le chemin de Rosny.

Deux jours après, qui étoit le Samedi de Pâques, comme je m'acquittois de la parole que j'avois donnée à madame de Rosny, en lui apprenant le dessein de madame de Beaufort de se faire déclarer reine, tous les mouvements que se donnoient pour cela ses parents & ses créatures, les combats que le roi avoit soufferts intérieurement, & la résolution qu'il sembloit enfin avoir prise de se vaincre lui-même, à quoi je joignois la réflexion des malheurs que la conduite contraire auroit attirés sur le royaume, j'entendis qu'on tiroit la sonnette de la premiere porte du château, au-delà des fossés; & parce qu'aucun des domestiques ne répondit, le jour n'ayant point encore paru, on redoubla avec for-

ée, & une voix s'écria à plusieurs reprises : *De la part du roi*. J'éveillai moi-même un laquais, & pendant qu'il alloit ouvrir, je me couvris d'une robe de chambre, & descendis en bas fort inquiet de ce qu'on me vouloit si matin. 1599.

Le courier me dit qu'il étoit venu toute la nuit me dire, de la part du roi, que je me rendisse à Fontainebleau à l'heure même. Il me parut avoir le visage si triste, que je crus que le roi étoit malade. Non, „ me répondit-il; mais il est dans le dernier chagrin : madame la duchesse est „ morte „. Je me le fis répéter plusieurs fois, tant la chose me paroissoit peu vraisemblable. Lorsque je n'en pus plus douter, je sentis mon esprit partagé entre l'affliction de l'état où cette mort réduisoit le roi, & la joie du bien qui en revenoit à toute la France. Ce dernier sentiment se rendit le plus fort, parce que je convins en moi-même que ce prince alloit acheter par une douleur passagere l'exemption de mille déchirements de cœur, plus cruels encore que ce qu'il souffroit actuellement. Je remontai dans la chambre de mon épouse, occupé de ces pensées. „ Vous n'irez point, lui dis-je, au lever „ ni au coucher de la duchesse : elle est „ morte „. Je fis monter avec moi le courier, afin que pendant que je m'habillerois & qu'il déjeûneroit, il nous instruisît des circonstances de ce grand événement, que je vis encore mieux détaillées dans la lettre que La-Varenne avoit écrite

1599. de Paris au roi, & que sa majesté m'avoit renvoyée par le courier, avec une seconde aussi de La-Varenne, adressée à moi personnellement.

(61) Zamet avoit reçu son hôtesse avec tout l'empressement d'un courtisan qui cherche à plaire, & il n'oublia rien de ce qu'il jugea capable de lui faire passer le temps agréablement. Le Jeudi absolu, madame de Beaufort, après son dîner, où elle avoit mangé toutes viandes excellentes, & préparées à son goût, eut envie d'entendre les ténebres en musique au petit Saint-Antoine. Elle y fut prise de quelques éblouissements qui la firent revenir promptement chez Zamet. Elle n'y fut pas plutôt arrivée, que prenant l'air dans le jardin, elle fut attaquée d'une apoplexie qui pensa l'étouffer dans le moment. Elle revint un peu par les secours qu'on lui donna, & fortement frappée de l'idée qu'elle étoit empoisonnée (62), elle com-

(61) Sébastien Zamet, riche partisan, étoit italien, originaire de Lucques; mais il se fit naturaliser en 1581 avec ses deux freres, Horace & Jean-Antoine. Il dit au notaire qui faisoit le contrat de mariage de sa fille de le qualifier de seigneur de dix-sept cent mille écus. Henri IV avoit choisi sa maison pour faire ses repas & ses parties de plaisir. Ce prince l'aimoit d'ailleurs, parce qu'il étoit plaisant & enjoué.

(62) D'Aubigné le donne à entendre, lorsqu'il dit qu'après s'être rafraîchie chez Zamet, en mangeant d'un gros citron, ou selon d'autres, d'une salade, „ elle sentit aussi-tôt un „ tel feu au gosier, & des „ tranchées à l'estomac, si „ furieuses, que, &c. „ ce sont ses paroles. Mais ni de Thou, ni Bassompierre, ni le septenaire, ni au-

manda qu'on la tirât de cette maison, & qu'on la transportât au cloître de Saint-Germain, chez madame de Sourdis sa tante. 1599.

A peine eut-on le temps de la mettre au lit, que des redoublements terribles & précipités, des convulsions effrayantes, enfin tous les symptômes de la mort, firent que La-Varenne, qui prenoit la plume pour mander au roi l'accident qui venoit d'arriver, n'eut en effet autre chose à lui dire, sinon que tous les médecins désespéroient de la vie de sa maîtresse par la nature du mal, qui demandoit les remedes les plus violents, & par la grossesse de la malade, qui rendoit mortel pour elle tout ce qu'on pouvoit faire pour la soulager (63). Il n'eut pas plutôt fait partir la lettre, que madame de Beaufort, touchant à sa derniere heure, fut reprise de nouvelles convulsions qui la noircirent & la défigurerent si horriblement, que La-Varenne ne doutant point que sur sa lettre le roi ne se mît aussi-tôt en chemin pour venir voir sa maîtresse, jugea qu'il étoit

cun historien, n'appuient ce sentiment sur le poison. Le Grain attribue cet effet au suc crud & froid du citron. Sauval dit avoir connu des vieillards qui se souvenoient d'avoir vu la duchesse exposée dans le cloître de Saint-Germain.

(63) „ Le médecin La Riviere ayant couru à „ cet accident, dit d'Aubigné, avec autres médecins du roi, & n'ayant „ fait que trois pas dans „ la chambre, & de-là „ ayant vu les accidents „ extraordinaires, s'en retourna, disant à ses compagnons : *Hic est manus Domini* „. Tom. 3, *liv.* 5, *chap.* 8.

1599. plus à propos de lui mander, par un second billet, qu'elle étoit morte, que d'exposer ce prince à un spectacle aussi accablant & aussi révoltant en même temps, que l'est celui de voir une femme que l'on a tendrement aimée, expirer dans des agitations, des efforts & des saisissements qui ne lui laissoient presque rien d'humain dans la figure.

La-Varenne m'écrivoit par le même courier, & me mandoit qu'à la vérité la duchesse n'étoit pas morte; mais qu'autant qu'il en pouvoit juger, elle n'avoit pas une heure à vivre (64). Elle expira en effet peu de moments après, dans des révolutions & un bouleversement de la nature capable d'inspirer l'horreur & l'effroi. Le roi, qui n'avoit pas manqué à la réception de la premiere lettre de La-Varenne de monter aussi-tôt à cheval, reçut la seconde à moitié chemin; & n'écoutant que sa passion, il vouloit, quelque chose qu'on pût lui dire, se donner la consolation de voir encore sa maîtresse, toute morte qu'il la croyoit être (65). Les trois mêmes

(64) Le Samedi matin les convulsions lui avoient tourné la bouche jusques sur le derriere du cou. On ouvrit son corps, où l'on trouva son enfant mort. Voyez sur cette mort, *M. de Thou, liv. 122. Matthieu, ibid. D'Aubigné, ibid. Le Grain, liv. 7. Le septénaire, année 1599. Mém. de Bassompierre, &c.* De Thou, Matthieu & Bassompierre mettent sa mort un jour plutôt.

(65) Selon Bassompierre, qui en parle en témoin oculaire, Henri ne croyoit point que sa maîtresse fût morte encore. Il dit que La-Varenne étant venu avertir le maréchal d'Ornano

personnes qui l'avoient déja reconduit la premiere fois à Fontainebleau, firent tant par leurs raisons & leurs prieres, qu'ils l'y ramenerent encore cette fois. Et c'est 1599.

& lui, qui avoit accompagné la duchesse à Paris, qu'elle venoit de mourir, ils monterent tous deux à cheval pour aller annoncer cette fâcheuse nouvelle au roi, & l'empêcher de venir à Paris. „ Nous trouvâmes, dit-il, le roi par-„ delà La Saussaye, proche „ de *Villejuif*, qui venoit „ sur des courtaux à toute „ bride. Lorsqu'il vit le „ maréchal, il se douta „ qu'il lui en venoit dire „ la nouvelle; ce qui lui „ fit faire de grandes la-„ mentations. Enfin on le „ fit descendre dans l'ab-„ baye de La Saussaye, où „ on le mit sur un lit. En-„ fin étant venu un carrosse „ de Paris, on le mit de-„ dans pour s'en retourner „ à Fontainebleau, &c. „ *Mém. de Bassompierre*, *tom.* 1, *pag.* 69 *& suiv.* Le Grain ajoute qu'on dit qu'il s'évanouit dans son carrosse entre les bras du grand écuyer.

Sans vouloir en aucune maniere justifier la passion de Henri IV pour cette femme, la justice oblige pourtant à remarquer ici que cet attachement n'étoit pas moins fondé sur les qualités du cœur & de l'esprit que sur celles du corps, & que la haine seule qu'on porte ordinairement à celles qui tiennent cette place, a fait dire d'elle tout le mal que nous voyons dans ces mémoires & dans les histoires. Je finis cet article par les paroles de d'Aubigné, écrivain naturellement plus porté à blâmer qu'à louer. „ C'est une „ merveille, dit-il, com-„ ment cette femme, de „ laquelle l'extrême beau-„ té ne sentoit rien de las-„ cif, a pu vivre plutôt „ en reine qu'en concu-„ bine tant d'années, & „ avec si peu d'ennemis. „ Les nécessités de l'état „ furent ses ennemis, &c.„ Il avoit dit auparavant qu'elle usa fort modestement du pouvoir qu'elle avoit sur le roi. Et Matthieu joint aux belles qualités qu'il remarque dans cette dame, celle d'avoir souvent donné de fort bons conseils à Henri IV, *ibid.* „ Elle ne put souffrir au-„ cun autre auprès d'elle, „ dit aussi Le Grain, *liv.* „ 8, quoique le sieur de „ Liancourt fût de grand „ mérite & de maison fort „ noble; de sorte que ce „ mariage fut dissolu avant

de cet endroit qu'il m'avoit dépêché le courier qui venoit d'arriver.

1599. Je ne perdis pas un moment. Je vins déjeûner à Poissy & dîner à Paris. Je me servis du carrosse de l'archevêque de Glasco pour me conduire jusqu'à Essonne, où je pris la poste, & le soir j'arrivai à Fontainebleau. J'abordai le roi, qui se promenoit dans sa galerie, abymé dans une douleur qui lui rendoit toute compagnie insupportable. Il me dit que quoiqu'il se fût bien attendu que ma vue ne feroit d'abord qu'aigrir son chagrin, & qu'il en fît l'expérience, il sentoit cependant qu'il avoit tant de besoin d'être consolé dans l'état violent où le mettoit la perte qu'il venoit de faire, qu'il n'avoit pas balancé à m'appeller près de lui pour recevoir un secours que je pouvois seul lui donner.

Je n'ignorois pas dans quelles sources il en falloit chercher les motifs avec un prince également sensible à ses devoirs religieux & politiques. Je lui rappellai quelques-uns de ces passages des saintes écritures où Dieu demande en pere & en maître cette confiance & ce parfait abandon dont

„ que d'avoir été consommé „. Quelques écrits de ce temps-là parlent de Nicolas d'Amerval, sieur de Liancourt, comme d'un homme d'une naissance distinguée à la vérité, & très-riche; mais dont l'esprit, disoit-il, étoit aussi mal fait que le corps. Mademoiselle d'Estrées ne l'épousa que pour se délivrer de la tyrannie de son pere, & parce que le roi lui promit qu'il sauroit empêcher que ce mariage ne se consommât, & même qu'il le feroit casser, ce qu'il fit en effet.

l'effet est d'inspirer à l'homme chrétien le mépris des choses d'ici-bas. J'y joignis 1599.
ceux qui donnent de la Providence divine cette idée si propre à la faire reconnoître & adorer dans les plus terribles comme dans les plus heureux événements. J'osai faire envisager à Henri l'accident qui causoit sa douleur, comme un de ceux dont il auroit peut-être un jour à la remercier davantage. Je cherchai à le placer dans cette conjoncture accablante, & pourtant inévitable pour lui, si sa maîtresse avoit vécu, dans laquelle, combattu d'un côté par l'attrait de la plus forte tendresse, de l'autre, par la voix de l'honneur & du devoir, il lui eût fallu prendre un parti sur une chaîne qu'il n'auroit pu rompre sans se déchirer le cœur, ni conserver sans se couvrir d'opprobre. Le ciel venoit à son secours par un trop des plus sensibles à la vérité, mais qui pouvoit seul ouvrir les voies au mariage d'où dépendoient le repos de la France, la joie de son peuple, le destin de l'Europe & le propre bonheur de sa majesté, à qui le bien d'une union légitime auroit toujours paru trop chérement acheté par le délaissement d'une femme digne d'ailleurs de son attachement par mille bonnes qualités.

Je m'apperçus aisément que ce dernier motif, présenté d'une maniere avantageuse pour sa maîtresse, en faisant impression sur le cœur de Henri, le soulageoit par le plaisir d'entendre justifier son choix. Ce prince m'avoua qu'il me savoit bon gré d'avoir

1599. mis son attachement pour madame de Beaufort, au nombre de ceux qui sont formés par une véritable sympathie, & non point fondés sur un pur libertinage, & qu'il avoit craint que je ne cherchasse à le consoler qu'en le couvrant de confusion. Cette premiere conversation fut fort longue, & je ne me souviens pas de tout ce que je dis au roi. Tout ce que je sais, c'est qu'après ce premier soulagement qu'on doit donner à la douleur, de l'arrêter sur elle-même, je me servis utilement de l'obligation où se trouve un prince & toute personne publique, de conserver dans la plus juste affliction la liberté d'esprit nécessaire pour vaquer aux affaires de l'état. Henri n'avoit ni le foible de s'affliger par opiniâtreté (66), ni le défaut de se guérir par dureté; il écoutoit encore plus sa raison que son cœur. Il parut déja beaucoup moins triste à ceux qui le virent rentrer dans sa chambre; & dans la suite, personne ne l'entretenant dans sa douleur, que ses occupations diminuoient chaque jour, il se trouva dans l'état où doit être tout homme raisonnable qui a eu de grands sujets de s'affliger; c'est de n'en condamner ni n'en flatter la cause, & de n'affecter, ni d'en rappeller ni d'en chasser le souvenir.

Le duc de Joyeuse occupa aussi le pu-

(66) Henri IV fit porter le deuil à toute sa cour pour la mort de la duchesse de Beaufort. Il le porta lui-même en noir, les huit premiers jours, & ensuite en violet. *Mém de Chiverny.*

blic. Après s'être fait capucin (67) de courtisan & de guerrier, & ensuite de capucin être redevenu guerrier & courtisan des plus répandus dans le monde, il reprit du goût pour le froc, dont on prétend que le pape ne l'avoit dispensé, que pour autant de temps que dureroit la guerre; & cette fois il le garda jusqu'à la mort. Le mariage de sa fille (68), unique héritiere de la maison de Joyeuse, avec M. le duc de Montpensier, fut sa derniere action comme homme du monde. La marquise de Bellisle (69), à son exemple, prit l'habit de Feuillantine. 1599.

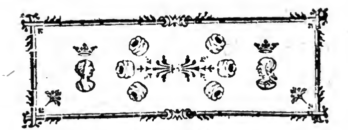
(67) Henri de Joyeuse, comte de Bouchage, frere puîné du duc de Joyeuse, tué à Coutras. „ Un jour „ qu'il passoit à Paris à „ quatre heures du matin, „ près du couvent des ca- „ pucins, après avoir passé „ la nuit en débauche, il „ s'imagina que les anges „ chantoient matines dans „ le couvent. Frappé de „ cette idée, il se fit ca- „ pucin sous le nom de „ frere Ange. Depuis il „ quitta son froc, & porta „ les armes contre Henri IV. Le duc de Mayenne „ le fit gouverneur du Languedoc, duc & pair, & „ maréchal de France. Enfin il fit son accommo- „ dement avec le roi. Mais „ un jour ce prince étant „ avec lui sur un balcon „ au-dessous duquel beau- „ coup de peuple étoit assemblé: mon cousin, lui „ dit Henri IV, ces gens-ci „ me paroissent fort aises „ de voir ensemble un „ apostat & un renégat. „ Cette parole du roi fit „ rentrer Joyeuse dans son „ couvent, où il mourut „. Cette anecdote est tirée des notes sur la Henriade.

(68) Henriette-Catherine de Joyeuse. Il ne vint de ce mariage qu'une fille, ce qui éteignit la branche de Bourbon Montpensier.

(69) Antoinette d'Orléans de Longueville, veuve de Charles de Gondy, marquis de Bellisle, fils aîné du maréchal de Retz. Mezeray nous apprend que la cause de sa retraite fut le chagrin qu'elle eut de n'avoir pu venger la mort de son mari; un soldat dont

1599. elle vouloit se servir pour cela ayant été pris & pendu, sans qu'elle pût obtenir sa grace du roi. Le marquis de Bellisle avoit été tué en 1596 au mont Saint-Michel par un gentilhomme Breton, nommé Kermartin. L'Etoile en parle comme d'une femme qui faisoit l'admiration de toute la cour, par sa beauté & par son esprit, & qui fut un exemple de dévotion & de pénitence dans son couvent.

Fin du dixieme Livre.



MÉMOIRES
DE SULLY.



LIVRE ONZIEME.

LE temps fixé par le compromis fait entre les mains du pape, au sujet du marquisat de Saluces, s'étoit passé sans que sa sainteté eût rien décidé sur cette affaire, parce que le duc de Savoie qui savoit mieux que personne, que la décision ne pouvoit lui être favorable (1), s'étoit servi, pour éluder le jugement, de tous les maneges ordinaires à cette petite cour qui fait sa politique d'employer également pour sa conservation, ou son agrandissement, la ruse, le manque de parole, les soumissions & l'attachement 1599.

(1) Ce marquisat étoit un fief mouvant du Dauphiné, sur lequel la maison de Savoie n'avoit aucun droit.

1599. au plus fort. La premiere idée qui vint au duc de Savoie, fut de révoquer un compromis qu'il n'avoit fait que pour gagner du temps, ou dans l'eſpérance que peut-être la France ſe brouilleroit avec le ſaint ſiege : mais comme ce procédé auroit eu quelque choſe de trop affecté, il eut recours à un autre artifice pour engager le pape à s'en déporter volontairement. Il manda à ſon ambaſſadeur à Rome, qu'il avoit des avis certains de France & d'Italie, que Clément VIII s'étoit laiſſé gagner par le roi, ſous la condition ſecrete que ſa majeſté très-chrétienne s'obligeoit à céder enſuite au pape lui-même tous ſes droits ſur le marquiſat de Saluces. L'ambaſſadeur trompé le premier par ſon maître, s'expliqua ſur cette colluſion, de maniere que ſa ſainteté, qui n'avoit accepté l'arbitrage que pour le bien des deux parties, s'en démit auſſi-tôt avec indignation.

Le duc de Savoie qui n'avoit point douté que le pape ne prît ce parti, faiſoit cependant entendre au roi, qu'il ſe remettoit entiérement à ſa diſcrétion, ſans qu'il fût beſoin, pour ce démêlé, d'aucuns arbitres étrangers. Il crut, en piquant ce prince d'honneur, en obtenir ce qui faiſoit le ſujet de la conteſtation, qu'il n'oublioit pas de lui faire repréſenter comme quelque choſe de ſi mince valeur, qu'il ne méritoit pas ſeulement l'attention d'un auſſi grand roi. C'eſt avec ces inſtructions qu'étoient venus à Paris les ſieurs de Jacob

cob de la Rochette, de Lullins, de Brétons & de Roncas, agents de monsieur le duc de Savoie. 1599.

Avec de pareilles vues, le ministre & le confident du prince est ordinairement celui qu'on commence à mettre dans ses intérêts; & pour dire la chose plus clairement, celui qu'on cherche à corrompre. On ne lui cache même presque pas qu'on vient à lui dans ce dessein, quoiqu'il ne paroisse pas fort honnête. On n'use pas non plus dans ses paroles de la même circonspection qu'on apporte dans un congrès. Ces messieurs me dirent donc que leur maître ne prétendoit point tenir de sa majesté le marquisat de Saluces, autrement qu'à titre de grace & de pur don, & ils m'insinuoient en même temps assez significativement, que ce présent reflueroit aussi de M. le duc de Savoie à moi à proportion de l'importance de la chose & de la maniere dont je m'emploierois à la faire réussir. Je ne voulus point comprendre le sens de ces dernieres paroles. Je conclus séchement des premieres, en parlant aux quatre agents, que comme on ne sauroit gratifier quelqu'un que de ce qu'on posséde, il falloit que M. le duc de Savoie commençât avant tout, à remettre à sa majesté le marquisat de Saluces, & qu'alors ce prince que je leur assurois n'avoir pas l'ame moins grande que son altesse, en useroit royalement; sur quoi je les priai très-sérieusement de s'adresser directement au roi. Ils le firent,

rebutés du ton dont je leur avois parlé.
1599. Henri en prit un extrêmement poli avec eux, mais si ferme à l'égard de tout ce qui pouvoit intéresser l'état, qu'ils jugerent après plusieurs tentatives inutiles, qu'ils n'avanceroient rien par cette voie.

Ils voyoient toute la France, & la cour elle-même, pleine de mécontents & de séditieux : ils imaginerent qu'en les poussant à quelque résolution violente, on pourroit donner à Henri assez d'occupation dans son propre royaume, pour lui faire perdre de vue toute affaire au-dehors. La présence du duc de Savoie leur parut nécessaire pour engager plus fortement ceux des seigneurs qui prêtoient l'oreille à leurs suggestions. Ils lui écrivirent que son intérêt demandoit qu'il fît un voyage à Paris. Ce dessein étoit parfaitement dans le caractere du duc (2) : il y consentit, & en fit demander la permission à sa majesté, qui l'auroit refusée si elle l'avoit pu honnêtement ; mais le duc de Savoie lui en ôtoit jusqu'au moindre prétexte, en protestant qu'il n'entreprenoit ce voyage, que pour venir lui-même traiter avec sa majesté, ou plutôt se soumettre à toutes ses volontés ; ce qu'il accompagnoit de tant de plaintes contre l'Espagne, qu'il paroissoit être sur le point d'en venir à une rupture avec cette couronne, & mettre dé-

(2) On dit qu'il échappa à ce prince, pendant son séjour à la cour de France, de dire un jour : „ je „ ne suis pas venu en France pour recueillir, mais „ pour semer.

formais tout son salut dans son union avec la France. Il venoit de refuser la proposition avantageuse que lui avoit faite le roi d'Espagne de lui envoyer son fils & sa fille ainée, pour les faire paroître à la cour de Madrid comme princes du sang royal d'Espagne. 1599.

Cette démarche du duc de Savoie acheva de déterminer le pape à ne plus se mêler de l'affaire de Saluces : mais rien ne fit perdre de vue au roi les deux choses qui lui avoient d'abord paru essentielles : l'une, de ne rien relâcher de la satisfaction que lui devoit le duc de Savoie : l'autre, d'éclairer ses démarches auprès des brouillons de la cour.

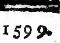
Le maréchal de Biron étoit toujours celui à qui il donnoit le premier rang parmi eux. Sa majesté sut que pendant le séjour qu'avoit fait ce maréchal en Guyenne, il avoit sollicité la noblesse de cette province, de s'attacher à lui, & qu'il avoit même tenu à table avec toutes ces personnes, des discours d'un ennemi de l'autorité royale. Tout cela auroit pu n'être qu'un effet du faste & de l'orgueil de ce maréchal; mais ce qui y donnoit le plus de poids, c'est qu'en même temps ses menées à la cour de Savoie, quoique conduites avec toute la précaution possible, vinrent aussi à la connoissance du roi : & le voyage que fit cette année sa majesté à Blois n'eut point en effet d'autre motif, que de déconcerter les projets de Biron, & de contenir les peuples dans le devoir;

1599. quoique ce prince ne le proposât en public que comme une partie de plaisir, pour jouir de la beauté de ce climat pendant l'été, & pour y manger, disoit-il, d'excellents melons. Il lui étoit d'ailleurs indifférent, dans l'état où étoient les choses, de s'éloigner de Paris.

J'accompagnai sa majesté, dont le séjour à Blois n'a rien d'assez intéressant pour que je m'y arrête. Il se passa dans les soins que je viens de marquer, joints à celui de poursuivre cette dissolution tant souhaitée du mariage de ce prince avec Marguerite de Valois.

Tant que la duchesse de Beaufort avoit vécu, peu de personnes avoient songé à presser Henri de se démarier; soit de peur que ces instances ne tournassent à l'avantage de sa maîtresse, qui étoit universellement haïe; soit pour ne pas s'exposer à la colere de cette femme, toujours fort à craindre, quand même ses desseins auroient échoué : mais si-tôt qu'on la vit morte, il se fit comme une conspiration du parlement, de tous les autres corps & du peuple à ce sujet. Le procureur général vint prier sa majesté de donner cette satisfaction à ses sujets. Le roi, quoique fort indéterminé sur le choix, promit pourtant de combler les vœux de ses peuples.

Je repris plus fortement mon commerce de lettres avec la reine Marguerite. Je ne m'étois point mis en peine de lever l'obstacle que cette princesse avoit apporté en dernier lieu, au sujet de madame de Beau-


1599.

fort, au consentement qu'on exigeoit d'elle; parce que je le regardois comme une ressource à laquelle tout le monde seroit peut-être bien obligé d'avoir recours, ne fût-ce que pour lier les mains de la cour de Rome, si le roi se fût en vain laissé gagner par sa maîtresse, & que d'ailleurs la complaisance que j'avois toujours trouvée dans Marguerite, me répondoit qu'elle n'en faisoit pas le prétexte d'un refus absolu. Je fus confirmé dans cette opinion par la réponse qu'elle fit d'Usson à la lettre que je venois de lui écrire, où je lui parlois du sacrifice qu'on attendoit d'elle, dans les termes les plus respectueux, mais pourtant très-clairs, comme il les faut dans de pareilles négociations. Pour marquer que de son côté elle comprenoit parfaitement de quoi il s'agissoit, elle s'expliquoit nettement sur le billet de séparation, & elle l'attachoit à des conditions si peu onéreuses, qu'il ne devoit plus après cela y avoir de difficulté. Convenir d'une pension honnête pour elle, & payer ses créanciers, c'est tout ce qu'elle demanda; & elle donna, pour terminer de sa part cette affaire avec le roi ou avec moi, un homme qui ne nous étoit pas suspect, quoiqu'il lui fût fort attaché : c'est ce même Langlois qui avoit si bien servi sa majesté dans la reddition de Paris, & qui en avoit reçu pour récompense une charge de maître des requêtes.

On eût trouvé difficilement un homme de plus d'esprit dans les affaires. Il vint

1599. apporter à sa majesté une réponse de (3) Marguerite : car le roi avoit cru qu'il devoit aussi lui écrire ; ce qu'il avoit fait avec bonté & politesse, mais beaucoup moins expressivement que moi. Avec la lettre, Langlois apporta l'état des demandes de la princesse, sur lesquelles on fut aussi-tôt d'accord. Pour rendre la chose plus solide, Langlois se chargea, & vint en effet facilement à bout de la faire écrire de sa propre main au pape, dans des termes qui fissent comprendre à sa sainteté, que non seulement on ne lui faisoit à cet égard aucune violence, mais encore qu'elle avoit pour la consommation de cette affaire, le même empressement que toute la France. D'Ossat muni d'une pareille piece, ne trouva pas de grands obstacles. Il fut secondé par Sillery, qui cherchoit à effacer la honte de sa premiere commission. Le saint pere n'apportoit plus à la grace qu'on lui demandoit, que des délais de formalité & de bienséance, sans écouter les insinuations des envieux : car cette espece haïssable d'hommes se trouve, ou se mêle par-tout. Enfin il commit, pour mettre la derniere main à cette procédure, qui ne pouvoit être faite qu'en France, l'évêque de Modene son neveu & son nonce, avec deux adjoints de la nation, l'archevêque (4) d'Arles & le pere Ange à qui il

(3) Lisez ces deux lettres de Henri IV à Marguerite de Valois, & de Marguerite à Henri, dans le nouveau recueil des lettres de Henri le Grand.

(4) Horace Del-Monte, archevêque d'Arles, Fran-

avoit donné la pourpre, & que l'on appelloit le cardinal de Joyeuse. Le biais qu'on crut devoir prendre, fut de déclarer les deux époux libres de tout engagement mutuel, pour cause de nullité dans leur mariage. 1599.

Pendant qu'on travailloit à expédier cette affaire, Henri de retour à Fontainebleau, & passant la plus grande partie de son temps dans les parties de plaisir & de table, entendit parler de Mademoiselle (5) d'Entragues; & sur le portrait que lui en firent les courtisans, empressés à flatter son penchant pour le sexe, comme d'une fille aussi belle que vive & spirituelle, il eut envie de la voir, & en devint aussitôt passionnément épris. Que ne pouvoit-

çois de Joyeuse, le second des fils de Guilleaume. Ces trois commissaires s'assemblerent dans le palais de Henri de Gond, évêque de Paris; & après avoir mûrement examiné les raisons de part & d'autres, ils déclarerent le mariage nul, pour cause de parenté, de religion, d'affinité spirituelle, de violence, & de défaut de consentement du côté de l'une des parties. Henri IV & Marguerite de Valois étoient parents au troisieme degré: la mere de Jeanne d'Albret, qui s'appelloit aussi Marguerite, étant sœur de François I. Voyez l'histoire & les pieces de ce divorce dans Matthieu, *tom* 2, *liv.* 2, de Thou, *liv.* 123, de la chronologie septenaire, *année* 1599.

(5) Catherine Henriette, fille de François de Balzac, seigneur d'Entragues, de Marcoussy & de Malesherbes, & de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX qu'il épousa en secondes noces. Les écrits de ce temps-là nous la représentent comme moins belle, mais plus jeune que la belle Gabriëlle; gaie, ambitieuse, hardie, &c. Ce portrait qui se rapporte à ce que dit ici le duc de Sully, sera bien confirmé dans la suite de ces mémoires.

1599. il prévoir tous les chagrins que cette nouvelle passion devoit lui causer dans la suite! Mais la destinée de Henri étoit que le même foible qui devoit ternir sa gloire, empoisonneroit aussi sa vie.

La demoiselle n'étoit pas novice. Quoique sensible au plaisir de se voir l'objet des poursuites d'un grand roi, elle l'étoit encore davantage à l'ambition qui la flattoit, que dans la conjoncture présente, il ne lui étoit pas impossible de jouer si bien son personnage, qu'elle obligeât son amant à convertir ce titre en celui d'époux. Elle ne se pressa donc pas de satisfaire ses desirs. La fierté & la pudeur furent employées tour à tour, & ensuite l'intérêt. Elle ne demanda pas moins de cent mille écus pour prix de sa derniere complaisance. Lorsqu'elle s'apperçut qu'elle n'avoit fait qu'irriter la passion de Henri par un obstacle qui me parut à moi si capable de la refroidir, qu'il fallut que sa majesté usât de la derniere violence pour me tirer cette somme d'argent, elle ne désespéra plus de rien, & eut recours à d'autres finesses. Elle allégua la gêne où la tenoient ses (6) parents,

(6) Cette crainte n'étoit pas absolument sans fondement. Si nous en croyons le maréchal de Bassompierre dans ses mémoires, la mere étoit à la vérité d'humeur fort complaisante, & même c'est elle qui attira le roi à Malesherbes, maison où elle demeuroit, mais le pere n'étoit pas si traitable, non plus que le comte d'Auvergne, frere utérin de la demoiselle : ils chercherent querelle au comte de Lude, dont Henri IV se servoit en cette occasion, & emmenerent cette demoiselle à Marcoussis, où le roi ne laissa pas d'aller la trouver, *tom. 1.*

parents, & la crainte du ressentiment auquel ils se porteroient contr'elle après sa faute. Le prince satisfaisoit à tout cela de son mieux, mais jamais au gré de la demoiselle, qui lui déclara enfin, après avoir pris le moment favorable, qu'elle ne lui accorderoit jamais rien qu'il ne lui eût fait une promesse de sa main de l'épouser dans l'année. Ce n'étoit point pour elle-même, disoit-elle, en accompagnant cette étrange proposition de l'air de modestie qu'elle connoissoit propre à enflammer le prince, qu'elle demandoit cette promesse. Une verbale lui eût suffi, ou plutôt elle n'en auroit point exigé du tout, persuadée qu'elle n'étoit point d'une naissance à oser prétendre à cet honneur : mais elle avoit besoin de cet écrit pour lui servir d'excuse de sa foiblesse auprès de ses parents. Comme elle vit que le roi balançoit encore, elle eut l'adresse de glisser qu'elle regardoit dans le fond cette promesse comme une chimere, sachant bien que sa majesté n'étoit pas comme le commun de ses sujets, en prise au tribunal des officiaux. 1599.

Voici assurément un grand exemple de la tyrannie de l'amour. Henri n'étoit pas si aveugle, qu'il ne vît clairement que cette fille cherchoit à le tromper. Je ne dis rien des raisons qu'il avoit d'ailleurs de ne la croire rien moins qu'une vestale, non plus que des intrigues d'état, dont son pere, sa mere, son frere, & elle-même avoient été convaincus, & qui avoient attiré à toute cette famille un ordre de

sortir de Paris, que je venois de leur faire
1599. signifier toute récemment de la part de sa majesté : malgré tout cela, ce prince foible consentit à la fin à la volonté de sa maîtresse, & lui en donna sa parole.

Un matin qu'il étoit prêt à partir pour aller chasser, il m'appella dans la galerie de Fontainebleau, & me mit aux mains ce honteux papier. C'est une justice que je suis d'autant plus obligé de rendre à Henri, qu'on voit que je ne cherche pas à pallier ses défauts, que dans les plus grands excès où sa passion le porta, il prit toujours sur lui d'en faire l'aveu, & de s'en consulter à ceux qu'il connoissoit les plus opposés à ses résolutions : ce qui est une marque de droiture & de grandeur d'ame qu'on trouve dans fort peu de princes. Pendant que je faisois une lecture, dont chaque mot étoit pour moi un coup de poignard, Henri tantôt se détournoit pour cacher sa rougeur, tantôt cherchoit à gagner son confident, en s'accusant & en s'excusant tour à tour. Pour moi, je donnois toutes mes réflexions au fatal écrit. La clause d'épouser une maîtresse, pourvu qu'elle eût dans l'année un enfant mâle (car c'est en ces termes qu'elle étoit conçue), me paroissoit, à la vérité, ridicule & visiblement nulle : mais rien ne me rassuroit sur la honte & le mépris qui alloit rejaillir sur le roi, d'une piece qui ne pouvoit manquer tôt ou tard de faire un éclat terrible. J'en craignois encore les suites fâcheuses dans la conjoncture pré-

ſente de la diſſolution à laquelle on travailloit, & cette penſée me rendoit muet & immobile. 1599.

Henri qui vit que je lui rendois foiblement le papier, mais avec une agitation d'eſprit dont il s'apperçut aiſément, me dit : „ Là! là! parlez librement, & ne „ faites point tant le diſcret „. Je ne pus encore trouver ſi-tôt les paroles dont je devois me ſervir, & il n'eſt pas beſoin que j'apporte ici des raiſons de mon embarras : il n'eſt que trop facile à juſtifier auprès de ceux qui ſavent ce que c'eſt que d'être le confident des rois, dans des choſes où il s'agit de combattre leur réſolution, qui eſt toujours une volonté abſolue & immuable. Le roi m'aſſura de nouveau que je pouvois, ſans qu'il s'en fâchât, dire & faire tout ce que j'avois dans l'eſprit : c'étoit un dédommagement qui étoit juſte, diſoit-il, de m'accorder, pour les trois cent mille livres qu'il m'avoit arrachées. Je lui fis répéter pluſieurs fois cette aſſurance, & avec une eſpece de ſerment ; & n'héſitant plus après cela à me montrer tel que j'étois, je pris le papier des mains du roi, & le mis en pieces ſans rien dire. „ Comment morbieu ! dit Henri „ extrêmement ſurpris de la hardieſſe de „ cette action, que prétendez-vous fai- „ re? Je crois que vous êtes fou. Il eſt „ vrai, ſire, lui répondis-je, je ſuis un „ fou : & plût à Dieu que je le fuſſe tout „ ſeul en France ! „ Mon parti étoit pris intérieurement de m'expoſer à tout, plutôt

1599. que de trahir, par une pernicieuse déférence, mon devoir & la vérité; ainsi, malgré le dépit & la colere que je remarquai en ce moment sur le visage du roi, pendant qu'il ramassoit entre mes mains les morceaux de l'écrit pour en refaire un second, je profitai de ce moment pour lui représenter avec force tout ce que le lecteur sent de lui-même que je pouvois dire. Le roi m'écouta, tout irrité qu'il étoit, jusqu'à ce que je cessasse de parler; mais maîtrisé par sa passion, rien ne le put faire changer de résolution : tout l'effort sur lui-même dont il fût capable, fut de ne pas bannir un confident trop sincere. Il sortit de la galerie sans me dire une seule parole pour rentrer dans son cabinet, où il se fit donner une écritoire par Loménie, & en ressortit au bout d'un demi-quart-d'heure qu'il employa à refaire une autre promesse. J'étois au bas de l'escalier lorsqu'il descendit; il passa sans faire semblant de me voir; il monta à cheval, & alla en chassant du côté de Malesherbes, où il séjourna deux jours.

Je ne crus pas que cet incident dût suspendre l'affaire de la dissolution, ni empêcher qu'on ne cherchât une femme pour le roi; au contraire, l'un & l'autre ne m'en sembla que plus pressé. Les agents de sa majesté à Rome firent donc alors la premiere ouverture du mariage de Henri avec la princesse Marie (7) de

(7) Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toscane, & de l'archiduchesse Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand. Elle eut en dot six

Médicis, fille du grand duc de Florence. Le roi nous laissa faire, & nomma même, mais par pure importunité, pour y travailler avec celui que le grand duc devoit envoyer à Paris, M. le connétable, le chancelier, Villeroi & moi. Nous ne fîmes pas languir cette affaire; Joannimi, qui étoit l'homme du grand duc, ne fut pas si-tôt arrivé, qu'en moins de rien les articles furent dressés & signés de nous tous. 1599.

Je fus chargé de les aller communiquer au roi, qui ne s'attendoit pas à une si prompte expédition : aussi lorsque j'eus répondu à la demande qu'il me fit d'où je venois : ,, Nous venons, sire, de vous ,, marier ,,, ce prince demeura un quart-d'heure, comme s'il eût été frappé de la foudre : ensuite il se mit à parcourir sa chambre à grands pas, en rongeant ses ongles, se grattant la tête, & livré à des réflexions qui l'agitoient si violemment, qu'il ne put encore de long-temps me rien dire. Je ne doutois point que tout ce que je lui avois représenté ne fît alors son effet; enfin revenant à lui-même, comme un homme qui a pris une derniere résolution : ,, Eh bien! dit-il, en frappant ,, de l'une de ses mains sur l'autre, eh ,, bien depardieu; soit; il n'y a remede; ,, puisque pour le bien de mon royaume,

cent mille écus, sans ses bagues, joyaux, &c. La chronologie septenaire, *an.* 1600, *p.* 121, Matthieu, *tom.* 2, *liv.* 2, *p.* 336, *&c.* rapportent les négociations de d'Offat & de Sillery pour ce mariage.

„ vous dites qu'il faut donc se marier „.
1599. Il m'avoua que la crainte de ne pas mieux rencontrer la seconde fois que la premiere étoit tout ce qui faisoit son irrésolution. Etrange bizarrerie de l'esprit humain! Un prince qui s'étoit tiré avec succès & avec gloire de mille cruelles dissentions que la guerre & la politiqne lui avoient suscitées, tremble à la seule idée de querelles & de noises domestiques, & paroît plus troublé que lorsque cette même année encore, sur l'avis d'un capucin (8) de Milan, on avoit surpris au milieu de la cour un Italien qui étoit venu à Paris dans le dessein de poignarder ce prince. Le mariage conclu ne put s'exécuter que l'année suivante.

Les autres faits étrangers dont il me reste à faire la remarque pour celle-ci, sont: la guerre dans les Pays-Bas : elle y commença d'une maniere assez vive, aussi-tôt que l'archiduc eut passé dans ses provinces. Sur les plaintes réitérées de l'Espagne, le roi fit défense à ses sujets d'y aller porter les armes au service des états, mais seulement pour la forme, parce que la politique de l'état ne voulant pas qu'on laissât opprimer les Flamands, non seulement sa majesté ne punit point les contraventions à sa défense, mais encore elle favorisa sous-main ces peuples. La guerre en Hon-

(8) Il s'appelloit frere Honorio. Henri IV l'en remercia lui-même, & lui fit faire plusieurs offres par son ambassadeur à Rome. *Matthieu*, *tom.* 2, *liv.* 2, *p.* 302.

grie, fur laquelle je n'ai rien à dire, finon
que le duc de Mercœur demanda & obtint d'y aller fervir dans les troupes de l'empereur. La révolution arrivée en Suede, où le roi regnant, & élu roi de Pologue (9), fut détrôné par fes fujets, qui mirent en fa place Charles fon oncle, duc de Sudermanie, & perdit toute efpérance d'y rentrer, par la victoire que remporta fur lui fon concurrent. 1599.

En voici d'autres qui me font perfonnels. Lorfque j'étois à Blois, la princeffe d'Epinoi (10) vint me demander mon affiftance auprès du roi, contre les princes de Ligne, qui vouloient ufurper fon bien & celui de fes enfants. Ces enfants étoient au nombre de cinq, dont elle en amenoit quatre avec elle, trois garçons & l'ainée de fes filles; la cadette étoit élevée chez madame de Roubais, veuve du vicomte de Gand fon oncle & le mien. Elle me dit, qu'étant le plus proche parent qu'euffent ces enfants en France du côté paternel, leur tutele me regardoit. Je m'en chargeai volontiers pour leur faire rendre juftice. J'eus la fatisfaction qu'au bout de

(9) Sigifmond : ce malheur lui arriva pour avoir voulu rétablir la religion catholique en Suede. Voyez fur toutes ces affaires étrangeres, de Thou, le feptenaire & autres hiftoriens, *année* 1599.

(10) Hippolyte de Montmorency, veuve de Robert de Melun, prince d'Epinoi, mort en 1594. Les princes de Ligne, dont il eft parlé ici, font l'amiral, prince de Ligne, gouverneur d'Artois, & qui avoit époufé Marie de Melun, dame de Roubais d'Antoing, &c. & fes freres.

1599. six ou sept ans, pendant lesquels j'eus soin de ces enfants, comme des miens propres, je les remis dans la possession de tous leurs biens, qui montoient à cent vingt mille livres de rente. J'aurai sujet dans la suite de marquer les obligations qu'ils ont eues à sa majesté.

Dans le même temps, les marchands de Tours vinrent me prier de leur aider à obtenir la permission d'établir des manufactures de toutes les étoffes d'or, d'argent & de soie, qui jusques-là ne s'étoient point encore fabriquées en France, avec une défense d'y en laisser à l'avenir entrer aucunes venant des pays étrangers. Ils m'assurerent qu'ils avoient des fonds suffisants pour fournir tout ce qui en pouvoit être consommé dans le royaume. Je ne leur demandai, pour leur répondre, que le temps de m'assurer par moi-même si leur rapport étoit sincere; & m'étant convaincu du contraire, j'essayai de les détourner d'une entreprise dans laquelle on n'échoue pas impunément. Je ne les persuadai pas. A mon refus ils s'adresserent directement à sa majesté, & je crus devoir garder le silence sur un établissement qui pouvoit en effet, étant bien conduit, être d'une grande utilité. Le roi vaincu par leur importunité, leur accorda tout ce qu'ils demandoient; mais il s'étoit à peine passé six mois, que faute d'avoir bien pris leurs mesures, ils virent révoquer des permissions qui avoient fait murmurer tout le monde par l'incommodité & le surcroît de dépense

que ce nouvel arrangement causoit aux acheteurs (11). 1599.

L'affaire du marquisat de Saluces ne paroissant point au roi devoir finir sans coup férir, sa majesté songeoit depuis quelque temps à commettre les fonctions de grand maître d'artillerie à un homme qui pût bien s'en acquitter, & sur-tout les exercer par lui-même ; ce que ne pouvoit pas faire le bon homme d'Estrées, qu'elle ne vouloit pourtant point en dépouiller, par amitié pour ses enfants, dont M. d'Estrées étoit le grand-pere. L'expédient que Henri imagina, fut que le vieux de Born cherchant à se défaire de la lieutenance générale d'artillerie, je pouvois en traiter avec lui, & unir à ses fonctions celle de la grande maîtrise, quoique je ne fusse pas revêtu de celle-ci. Il m'offrit même d'augmenter en ma faveur les prérogatives de la premiere, déja fort considérables, en

(11) Les cris des banquiers & douaniers, dont la nouvelle défense diminuoit considérablement les profits, contribuerent aussi beaucoup à la faire révoquer. *Chronologie septenaire, pag.* 94, *année* 1599. Il en est de ces étoffes comme de toutes les autres parties du commerce. La liberté du commerce, qui doit regner entre toutes les nations du monde, ne nous donnera à cet égard, aucun avantage sur nos voisins, qu'autant que nous trouverons le moyen de faire ces étoffes chez nous, ou plus belles, ou meilleures, ou à meilleur marché. Aujourd'hui une grande partie des étrangers viennent les prendre chez nous, & la défense ne subsiste plus que pour les indiennes, toiles peintes, &c. Mais il seroit à souhaiter, ou bien qu'on y tînt plus exactement la main, ou mieux qu'on pût en faire en France, qui tinssent lieu de ces étoffes si commodes, & d'un si bon user.

1599. l'érigeant en office, en lui donnant autorité sur tous les lieutenants généraux dans les provinces, en rehaussant les gages; enfin de m'en expédier les provisions *gratis*; mais j'avoue qu'aucune de ces offres ne me tenta, & que je ne pus me résoudre à servir sous un autre, après avoir manqué la premiere place. Je ne m'excusai pourtant de déférer aux volontés du roi, que sur les affaires dont j'étois chargé, en quoi je n'imposai point à ce prince qui, après bien des prieres dont je sus me défendre, me quitta en colere, en me disant qu'il ne m'en parleroit plus, mais que puisque je voulois ne suivre que mon caprice, il agiroit de son côté à sa volonté.

Sa bonté pour moi lui fit au moment même oublier cette menace. Il fit proposer à d'Estrées de se défaire de sa charge. Je n'en fus pas plutôt informé, que je fis offrir par monsieur & madame Dupêche, trois mille écus à madame de Néry qui gouvernoit ce vieillard, pour faire réussir la chose. Le grand maître pressé par cette femme, dit au roi, qu'il consentoit à prendre récompense de sa charge. Le roi me le redit incontinent, en ajoutant qu'il n'exigeoit de moi, pour l'avoir fâché, que de mettre dans peu son artillerie en état de lui faire obtenir le marquisat de Saluces qu'on lui confirmoit chaque jour qu'il ne se feroit céder que de force, c'est-à-dire, au moyen d'un grand nombre de sieges, tous assez difficiles, car c'est là

la maniere ordinaire de faire la guerre en Savoie. Je remerciai sa majesté, & je convins avec d'Estrées pour quatre-vingt mille écus. Tous les menus droits montant encore à une somme considérable, je fus obligé, en cette occasion, de prendre en rente cent mille écus de Morand, Vienne & Villemontée, & trois jours après je fus pourvu solemnellement de la dignité de (12) grand maître d'artillerie, & j'en prêtai le serment. C'étoit la quatrieme grande charge dont je me trouvois honoré. Son produit annuel étoit de vingt-quatre mille livres. Je crus que la reconnoissance qu'exigeoit de moi ce nouveau bienfait de sa majesté, consistoit à donner tous mes soins à l'artillerie. Je vins visiter l'arsenal, où tout me parut être dans un état si déplorable, que je résolus d'y demeurer, pour pouvoir vaquer à son rétablissement, quoique ce château fût alors fort mal bâti, dénué de tout, & sans aucune commodité.

1599.

Les affaires de l'artillerie étoient en-

(12) Le roi la déclara charge de la couronne en faveur de M. de Sully. Brantôme, dans l'endroit où il nous donne la suite des grands maîtres de l'artillerie, en parle ainsi: „Du „ depuis M. de Rosny l'a „ (la grande maîtrise), qui „ certes honore si bien cet „ état, qu'il en fait beau „ voir son arsenal, son „ esprit & son industrie à „ l'avoir fait si bien dresser, & sur-tout sa valeur „ & son bon sens à le faire „ valoir, témoin ce qu'il „ fit derniérement pour la „ guerre de Savoie, où en „ moins d'un rien il montra tellement sa promptitude & diligence, qu'on „ le vit plutôt en campagne, que de l'avoir „ pensé„. *Vies des hommes illustres, article de M. Rosny, tom. 1, pag. 227, 228.*

core pires. Je commençai par une réforme
1599. des officiers de ce corps, qui n'ayant pas la moindre teinture de leur métier, n'étoient proprement que les valets de meſſieurs de la juſtice & des finances. D'un ſeul coup j'en caſſai environ cinq cents. Je m'abouchai enſuite avec les commiſſaires pour le ſalpêtre; & je fis avec eux des marchés pour une proviſion conſidérable de poudre, que je fis voir au roi. Je traitai de même avec les maîtres de groſſes forges pour le fer propre aux affûts, bombes, &c.; avec les marchands étrangers pour le métal; avec les charrons & charpentiers, pour les ouvrages en bois néceſſaires aux deſſeins que j'avois formés. Sa majeſté vint viſiter elle-même ſon arſenal quinze jours après que je m'y fus établi, & elle en fit dans la ſuite un de ſes plus grands amuſements. Elle prit beaucoup de plaiſir à voir tous les préparatifs qui s'y faiſoient, & l'extrême diligence avec laquelle je m'y appliquois.

On ne pouvoit y en apporter trop dans la conjoncture préſente des affaires de Savoie, dont le détail & celui de la guerre où elles engagerent, va remplir entiérement ces mémoires pour toute l'année ſuivante. M. le duc de Savoie partit de ſes états ſur la fin de celle-ci pour venir en France, avec les intentions que j'ai déja marquées, mais elles ne purent être aſſez ſecretes, pour lui faire recueillir tout le fruit qu'il ſe promettoit de ſes tromperies. L'examen de la conduite paſ-

ſée de ce prince & de celle de ſes agents, & la connoiſſance qu'on avoit de ſon caractere, ne lui étoient pas déja trop favorables. On eut à ſon ſujet quelque choſe de plus poſitif encore. Leſdiguieres manda à ſa majeſté, que le duc faiſoit fortifier diligemment ſes places, ſur-tout celles de Breſſe, & qu'il les rempliſſoit de munitions de guerre & de bouche. On ſut par le comte de Carces & le ſieur du Paſſage, qu'il avoit fait de grandes inſtances à la cour de Madrid, & preſſé le pape d'agréer un ſecond compromis, en lui faiſant entendre que toute l'Italie étoit intéreſſée à ne pas ſouffrir que ſa majeſté très-chrétienne poſſédât rien par-delà les monts. Les réſidents François à Florence mandoient que le duc ne partoit point dans d'autre intention que de ſurprendre le roi, qui de ſon côté étoit perſuadé que ce ſeroit le duc lui-même qui pourroit bien être pris pour dupe, non ſeulement avec lui, mais encore avec le roi d'Eſpagne & les autres princes d'Italie : car ceux-ci ne cachoient point leur averſion pour l'humeur inquiete & ambitieuſe de M. de Savoie, & le roi d'Eſpagne n'avoit pas oublié qu'il s'étoit plaint hautement que pendant qu'on donnoit en dot à l'une des infantes, les Pays-Bas & la Franche-Comté, qui valent mieux que les deux Caſtilles & le Portugal, celle qu'il avoit épouſée n'avoit eu qu'un crucifix & une image de la Vierge. Une infinité d'autres indiſcrétions ſemblables, ſuivies de rapports & de plaintes 1599.

1599. réciproques, avoient ruiné absolument leur premiere intelligence.

La suite fit voir la justesse de ces observations que le roi me faisoit faire en me montrant la lettre de Lesdiguieres; mais il ne témoigna en public aucun ressentiment de ce qu'il apprenoit des procédés du duc de Savoie. Il m'ordonna même de ne rien oublier du côté des finances & de l'artillerie pour lui faire faire à Lyon la réception ordinaire des souverains étrangers. Je crois que ce prince n'eut aucun sujet de se plaindre de moi; mais qu'il n'en fut pas de même de MM. les comtes de Saint-Jean (13), qui lui refuserent certains honneurs, que les ducs de Savoie soutiennent qu'on leur doit rendre dans ce chapitre comme comtes de Villars. La plus grande magnificence fut à Fontainebleau & à Paris, où de son côté le duc (14) se fit voir dans un état tout-à-fait digne de son rang.

(13) Ce fut par ordre du roi, selon P. Matthieu, *tom.* 2, *liv.* 2, *pag.* 323, que les chanoines de Lyon refuserent au duc de Savoie la place de chanoine d'honneur dans leur cathédrale, qu'ils avoient accordée au duc son pere; & cela par une raison très-naturelle, qui est que le comté de Villars étoit sorti de la maison de Savoie depuis ce temps-là. Cette cérémonie consistoit à présenter la chape & l'aumuce au duc de Savoie, à l'entrée du cloître, à lui donner rang dans l'église parmi les chanoines, &c.

(14) Malgré cette magnifique réception, le duc de Savoie sentit bien dès la premiere fois qu'il parla à Henri IV, qu'il n'obtiendroit point ce qu'il étoit venu demander. „ J'ai „ fait mon message, dit-il, „ je m'en puis aller quand „ je voudrai „. *Matthieu, sur le voyage de ce prince en France, tom.* 2, *liv.* 2.

Trois jours après qu'il fut arrivé à Paris, le roi qui n'étoit pas fâché de lui faire voir le nouvel ordre obſervé à l'arſenal, me manda qu'il viendroit y ſouper avec le duc & les principaux ſeigneurs & dames de ſa cour. M. de Savoie s'y rendit de ſi bonne heure, que je ne pus prendre une ſi grande diligence pour un effet du hazard. Il me demanda à voir les magaſins. Ce n'étoit pas de ce côté-là que je voulois le faire tourner; la pauvreté des vieux magaſins me faiſoit honte à moi-même. Sans lui répondre, je le menai dans les nouveaux atteliers. Vingt canons nouvellement fondus, autant qui étoient prêts à l'être, quarante affûts complets, & quantité d'autres ouvrages auxquels il vit qu'on travailloit avec ardeur, le jetterent dans un ſi grand étonnement, qu'il ne put s'empêcher de me demander ce que je voulois faire de tout cet attirail. „ Monſieur, lui répondis-je en riant, c'eſt „ pour prendre Montmélian „. Le duc, ſans faire appercevoir que cette réponſe l'avoit un peu déconcerté, me demanda d'un ton de plaiſanterie & de familiarité, ſi j'y avois été; & comme je lui répondis que non : „ vraiment, je le vois „ bien, reprit-il, car vous ne diriez pas „ cela. Montmélian eſt imprenable „. Je répartis du même ton dont il me parloit, que je ne lui conſeillois pas de forcer un jour le roi à tenter cette entrepriſe, parce que je croyois être ſûr de faire perdre à Montmélian ce titre d'imprenable. 1599.

Ces paroles rendirent dans le moment
1600. même notre converſation très-ſérieuſe. M. de Savoie prenant de-là occaſion de parler du ſujet qui l'amenoit en France, avoit déja commencé à me faire ſentir d'une maniere polie, qu'il étoit inſtruit que je ne le favoriſois pas auprès du roi, mais nous n'eûmes pas le temps d'en dire davantage. Sa majeſté arriva, & on ne ſongea plus qu'à la joie & au plaiſir, ce qui n'empêcha pourtant pas que dès le ſoir même on ne nommât de part & d'autre des commiſſaires pour examiner ce qui faiſoit le ſujet de la conteſtation. M. le connétable, le chancelier, le maréchal de Biron, Meiſſe, Villeroi & moi, furent ceux du côté du roi; & de la part de M. de Savoie, Belly ſon chancelier, le marquis de Lullin, les ſieurs de Jacob, le comte de Morette, le chevalier de Brétons & des Allymes.

Le duc de Savoie avoit déja ſu mettre dans ſes intérêts une partie de nos commiſſaires, il acheva de les gagner par les grandes libéralités qu'il leur fit à l'occaſion des étrennes, ainſi qu'à toute la cour (15). J'étois celui qui lui faiſoit le plus

(15) „ Le duc envoya „ au roi deux grands baſſins & deux vaſes de criſtal pour ſes étrennes, & „ le roi lui donna une enſeigne de diamants, dans „ laquelle entr'autre il y en „ avoit un où l'on voyoit „ le portrait de ſa majeſté; c'étoit une très-belle „ piece, de laquelle le duc „ fit un grand état.... Il „ n'y eut aucun qui lui „ donnât le bon jour, à „ qui il ne fit quelques „ préſents, &c. „ *Chronologie ſeptenaire*, *année* 1600. On dit qu'il avoit mis la

plus de peine, parce que toutes les fois que la question avoit été agitée entre les commissaires, je m'en étois toujours tenu constamment à l'alternative, de restituer à sa majesté le marquisat de Saluces, ou de lui donner en échange la Bresse & tous les bords du Rhône depuis Geneve jusqu'à Lyon. Si ce n'est qu'il eût été trop incivil de demander mon exclusion des assemblées, on auroit pris ce parti; on revint encore à celui de me gagner à quelque prix que ce fût. 1600.

Des Allymes (16) vint le cinquieme jour de Janvier me faire, de la part de son altesse, les compliments ordinaires. Il me pria le plus poliment du monde, de faire attention aux raisons du duc son maître, c'est-à-dire, en bon françois, de les accepter, parce qu'en même temps qu'il me faisoit cette priere, il me présentoit le portrait de son altesse, dont la boîte enrichie de diamants, valoit quinze ou vingt mille écus. Pour m'aider un peu à entrer en composition avec ma conscience, il me dit que ce portrait venoit d'une

duchesse de Beaufort dans ses intérêts, en sorte que si cette dame n'étoit pas morte, il y a apparence qu'il eût pu se dispenser de rendre Saluces. Le duc de Savoie jouant à la prime avec Henri IV sur un coup de quatre mille pistoles, Henri abattit son jeu, croyant avoir gagné. Le duc qui avoit gagné en main, se contenta de montrer son jeu au duc de Guise & à d'Aubigné qui étoient à ses côtés, & brouilla les cartes. C'est d'Aubigné qui rapporte ce trait de la générosité ou de la politique du duc de Savoie.

(16) René de Lucinge des Allymes, ambassadeur de Savoie en France.

fille de France, & il ajouta, pendant qu'il
1600. me voyoit occupé à en admirer les brillants, qu'il m'étoit donné par un prince qui avoit autant d'attachement pour le roi, que d'amitié pour moi. Je demandai à des Allymes, en tenant toujours le portrait, quelles étoient les propositions qu'on avoit à faire. Il déploya aussi-tôt toute son éloquence, se croyant au moment décisif, & commença, au défaut de raisons, à faire valoir la prétendue rupture de son maître avec l'Espagne. Il offrit de se joindre au roi pour lui faire faire la conquête de Naples, de Milan & de l'empire même, rien ne lui coûtoit; & à l'entendre, on auroit cru qu'il pouvoit disposer de tous ces états, pour lesquels il ne doutoit point, ajouta-t'il, que le roi ne laissât volontiers au duc de Savoie un méchant marquisat composé de pieces rapportées.

Je ne pus me contenir plus long-temps, je répondis à des Allymes, que si le roi redemandoit le marquisat de Saluces, ce n'étoit point à cause de sa valeur, objet trop peu considérable, mais pour l'honneur de ne pas laisser démembrer un ancien domaine de la couronne, & qui avoit été usurpé dans un temps où le duc de Savoie comblé des libéralités d'Henri III à son retour de Pologne, devoit encore s'en abstenir par reconnoissance. Je remerciai le député de tout ce qu'il avoit mis d'obligeant dans son discours pour moi, & pour payer ses compliments par d'autres compliments, je l'assurai qu'après

que M. de Savoie auroit fait une restitution pure & simple de Saluces, je n'oublierois rien pour porter sa majesté à lui faire avoir à lui-même les riches royaumes dont il avoit fait l'offre, & qui l'accommoderoient encore mieux que le roi. J'ouvris la boîte à portrait en disant ces paroles; & après en avoir admiré l'ouvrage & la matiere, je dis à des Allymes, que le grand prix étoit un motif pour moi de ne pas l'accepter, mais que s'il me permettoit d'en séparer la boîte & les diamants, je garderois volontiers le portrait, pour me souvenir d'un prince si obligeant. Je séparois en effet l'un de l'autre lorsque des Allymes me dit qu'il ne lui appartenoit pas de rien changer aux gratifications de son maître. Je le priai donc de remporter le tout, & il se retira sans aucune espérance de m'attirer à lui, & à ce qu'il me parut, peu content de ma maniere d'agir. 1600.

Il ne restoit plus qu'à tâcher de m'exclure des assemblées. Sur le refus qu'en fit sa majesté, le duc de Savoie imagina de lui demander que le patriarche (17) de Constantinople assistât à ces assemblées au nom du pape; ce que le roi accorda, ne songeant point à la finesse cachée sous cette proposition. Le lendemain ce prince ayant envie de jouer à la paume à la sphere, nomma pour lieu de l'assemblée la maison du connétable, par la commodité qu'il

(17) Le pere Bonaventure de Calatagirone, général des cordeliers, & nonce de sa sainteté.

trouva à faire sa partie au sortir de cet hô-
1600. tel, après qu'il auroit vu entamer la conférence. Il sortit en effet après avoir exhorté tous les commissaires à n'avoir égard qu'à la justice. Il me dit en particulier & à l'oreille : „ prenez bien garde à tout, & „ faites en sorte qu'on ne me trompe pas „.

Le roi étant parti, je vis qu'au lieu de s'asseoir, tout le monde se partageoit deux à deux, trois à trois, & que le nonce s'entretenoit tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, sans souffrir qu'on traitât rien en forme, & sur-tout qu'il évitoit soigneusement de m'adresser la parole. Bellievre me dit enfin que le bonhomme de patriarche ne pouvoit vaincre le scrupule qu'il avoit de communiquer avec un huguenot; & qu'il me prioit, au nom de toute l'assemblée, de vouloir bien m'absenter, parce que rien ne se feroit sans cela. Je perçai en un instant la cause de tout ce manege, & faisant une profonde révérence, je me retirai, dans l'intention d'aller faire de ce pas mon rapport au roi. Je le rencontrai encore dans la galerie, où il s'étoit arrêté à parler à Bellengreville. Il me demanda avec quelque surprise, où j'allois, & si tout étoit déja fini; & lorsqu'il sut ce qui s'étoit passé, il entra dans une grande colere, & m'ordonna de retourner dans l'assemblée, disant que s'il y avoit quelqu'un à qui ma présence déplût, c'étoit à lui à se retirer, & non pas à moi. Je troublai un peu la joie de l'assemblée, en y rapportant le nouvel or-

dre du roi. Le parti qu'on prit, fut de laisser le temps se passer à chercher des expédients, & de remettre à l'après-midi à entamer la question, lorsqu'on vit l'heure du dîner s'avancer, mais on eut beau faire auprès de S. M. je demeurai du nombre des commissaires, & il fallut que le nonce se défît de sa répugnance. Brétons & Roncas se tournerent sur tous les sens, pour n'être point obligés d'en venir à la restitution du marquisat. Ils offrirent d'en faire l'hommage-lige à S. M. & si cela ne suffisoit pas, de tenir la Bresse aux mêmes conditions. Je fis aisément tomber toutes ces propositions, & je réunis toutes les voix à donner au duc de Savoie l'option de rendre Saluces, ou de céder en sa place le pays de Bresse jusqu'à la riviere de Dain, le vicariat de Barcelonnette, le Val de Sture, celui de la Pérouse, & Pignerol. Dans ce second cas on auroit restitué toutes les autres places prises de part & d'autre (18). 1600.

Le duc de Savoie avoit attendu toute autre chose de MM. les commissaires, mais la vérité est, qu'ils n'oserent combattre ouvertement un parti qu'ils voyoient être celui

(18) Il y eut une espece d'accord conclu sur ce plan entre les commissaires, qu'on se douta bien que le duc de Savoie n'observeroit pas tous les délais qu'il demandoit. Sur quoi quelqu'un proposa à Henri IV, comme le rapporte le Grain, de faire arrêter le duc de Savoie, pour l'obliger à l'effectuer, mais le roi rejetta cette proposition. Voyez les particularités de la négociation & du séjour du duc de Savoie à Paris, dans M. de Thou & le septenaire, *année* 1599 & 1600.

1600. du roi. Toute leur ressource fut de se joindre en faveur de M. de Savoie, à tous les courtisans, qui ne cessoient de redire au roi, qu'il ne devoit point agir à la rigueur avec un prince dont l'alliance acquise par un bienfait peu considérable, pouvoit lui procurer mille fois davantage qu'un mauvais fief très-difficile à conserver. L'option qu'on proposoit à M. de Savoie fut encore un prétexte de lui accorder six mois pour se déterminer ; il en vouloit dix-huit, & moi je soutenois que la chose n'avoit pas besoin de délai. J'allai faire part à sa majesté de cette résolution qu'on avoit prise malgré moi, & je lui représentai l'inconvénient de donner au duc de Savoie un si long temps pour renouer ses intelligences & se préparer à la guerre, lorsqu'un instant devoit suffire à ce prince, qui d'ailleurs avoit déja pris son parti. Henri prévenu par tous les discours des courtisans sur la nécessité d'accorder un délai à M. de Savoie, me demanda comment je prétendois faire autrement : ,, faire reconduire honorablement, ,, lui dis-je, le duc de Savoie par quinze ,, mille hommes d'infanterie & deux mille ,, de cavalerie, & vingt canons, jusques ,, dans Montmélian, ou telle autre place ,, qu'il choisira, & alors le faire expli- ,, quer sur l'option ,,. Le roi ne goûta pas mon avis, il avoit déja donné sa parole du contraire. J'en fus véritablement fâché, & j'ai toujours été persuadé que sans cette complaisance S. M. auroit évité

la guerre & reçu une entiere satisfaction. Tout ce que je pus gagner, fut de faire ôter trois mois sur les six qui avoient été accordés. 1600.

Le duc de Savoie voyant que sa majesté, lasse de toutes ses sollicitations, ne lui donnoit plus à la fin d'autre réponse que ce peu de mots : *Je veux mon marquisat*, partit peu de temps après pour s'en retourner à Chambery, attendre, en se préparant à la défense, l'expiration du terme qui tomboit au mois de Juin. Il n'en auroit pas eu besoin, si le dessein de la nommée Nicole Mignon avoit réussi. Elle avoit entrepris d'empoisonner le roi (19), elle crut pouvoir en faire part à M. le comte de Soissons, qui faisoit en toutes occasions éclater son mécontentement ; mais cette femme lui fit tant d'horreur, qu'il alla incontinent la dénoncer : elle avoua son crime, & fut brûlée vive.

Il ne se passa rien de remarquable pendant trois mois, que la dispute de MM. du Perron & du Plessis. Sur la fin de l'an-

(19) En faisant entrer chez le roi son mari, qui étoit cuisinier, par le moyen de M. le comte de Soissons, grand maître de la maison de sa majesté. Elle avoit été connue des princes, & même de Henri IV à Saint-Denis, où elle tenoit une des principales auberges pendant la guerre. M. le comte de Soissons, auquel elle dit qu'il ne tenoit qu'à lui d'être le plus puissant prince du monde, se doutant que cette femme avoit de mauvais desseins, fit cacher dans un cabinet Loménie, qui entendit les moyens dont elle comptoit se servir. Elle fut accusée d'être forciere, & n'avoit que beaucoup de méchanceté, & un peu de folie. *Chronologie septenaire, année 1600.*

née derniere il parut un (20) livre de celui-ci
1600. sur l'Eucharistie, qui fut regardé par tout le parti comme un chef-d'œuvre, & que j'envoyai aussi-tôt à M. d'Evreux qui étoit

(20) Ce livre a pour titre : *Instruction de la sainte Eucharistie*, & il attaque la Messe, par le témoignage prétendu des saints peres. Si-tôt qu'il parut, plusieurs docteurs catholiques se récrierent sur la fausseté d'une infinité de citations qu'il renferme; ce qui obligea Du Plessis à proposer une espece de défi, qu'on engagea l'évêque d'Evreux à accepter. Après plusieurs lettres & plusieurs démarches de part & d'autre, pour convenir de la forme dont on devoit y procéder, & dans lesquelles il paroît que Du Plessis se repentit plus d'une fois de s'être tant avancé, le roi décida pour une dispute publique entre les deux adversaires, dans laquelle on vérifieroit chaque jour cinquante de ces passages, jusqu'à ce qu'on eût examiné tous les cinq cents que M. du Perron avoit trouvés à censurer. On s'assembla dans la salle du conseil à Fontainebleau, en présence du roi & des commissaires nommés par lui, qui furent, du côté des catholiques, le président de Thou, l'avocat Pithou, & le sieur Martin, lecteur & médecin de sa majesté. Du côté des calvinistes, Fresne Canaye & Casaubon, le Jeudi 4 Mai à une heure après-midi. De soixante-un passages que du Perron envoya à son adversaire, celui-ci ne s'étoit préparé que sur dix-neuf, qu'il avoit choisis parmi tous les autres. „ De „ ceux-là, dit-il au roi, „ je veux perdre l'honneur „ ou la vie, s'il s'en trouve „ un seul faux „. Cependant il fut convaincu de mauvaise foi sur tous ceux qu'on examina, & on ne put en examiner que neuf. Sur le premier qui étoit de Scot, & le second de Durand, le chancelier prononça, de l'avis de tous les assistants, que Du Plessis avoit pris l'objection pour la réponse. Sur les troisieme & quatrieme de saint Chrysostôme, & cinquieme de S. Jérôme, qu'il avoit omis des mots essentiels. Sur le sixieme, qu'il ne se trouvoit point du tout dans S. Cyrille. Sur le septieme, tiré du code, qu'il étoit véritablement de Crinitus, mais que Crinitus avoit falsifié le texte du code. Sur le huitieme qui en renfermoit deux de S. Bernard, que Du Plessis avoit dû les

étoit alors dans son diocese. La différence de religion n'a jamais détruit les sentiments d'amitié & de reconnoissance que ce prélat a toujours eus pour moi, ni ceux d'estime, d'affection & de vénération que j'ai toujours conservés pour son mérite, pour ses talents, & même pour la qualité qu'il portoit, de mon évêque : nos lettres réciproques étoient écrites sur ce ton. Je fus fort surpris de lire dans la réponse qu'il me fit au sujet du livre que je lui envoyois, que les erreurs & les faussetés s'y suivoient de si près, qu'il auroit fallu le censurer d'un bout à l'autre. „ Non „ que je veuille accuser M. Du Plessis de „ mauvaise foi, ajoutoit l'évêque d'E„ vreux, avec autant de modération pour „ son adversaire, que de politesse pour 1600.

séparer, ou du moins mettre entre deux un &c. Sur le neuvieme de Théodoret, qu'il étoit tronqué, & qu'on y avoit pris le mot d'idoles, pour celui d'images. Il n'y eut que cette seule conférence, Du Plessis-Mornay s'étant trouvé malade le lendemain, & s'en étant allé à Saumur quelques jours après, sans prendre congé du roi, Fresne Canaye, l'un des commissaires, & Sainte-Marie du Mont, autre protestant distingué, se convertirent peu de temps après cette dispute. Henri IV y prit lui-même quelquefois la parole. Du Plessis prétendoit prouver, par l'autorité de saint Cyrille, que les chrétiens n'étoient point dans l'usage d'adorer la croix, & cependant il allégua le reproche que l'empereur Julien faisoit aux chrétiens de l'adorer. „ Il n'est pas „ vraisemblable, reprit ce „ prince, que Julien l'a„ postat eût reproché aux „ chrétiens qu'ils ado„ roient la croix, s'ils ne „ l'eussent adorée en effet, „ autrement il se fût fait „ moquer de lui. Ce fut lui aussi qui dit que du moins on devoit avoir mis un &c. dans le passage de S. Bernard.

Un catholique ayant fait remarquer à un calviniste,

1600. „ moi ; mais je plains son malheur, de s'être fié aux rapsodies des compilateurs qui „ l'ont mal servi „. Le reste de sa lettre ne contenoit que des compliments sur la charge de grand maître dont je venois d'être pourvu, & des assurances de la joie qu'il ressentiroit, „ s'il me voyoit, disoit-il, obéir aux „ canons de l'Eglise, moi qui comman„ dois aux canons de la France „.

Je n'ai jamais eu de Du Plessis toute la bonne opinion dont je voyois tous mes confreres prévenus ; & j'aurois été fort fâché de cautionner l'exactitude de ces gros volumes, qu'il faisoit de suivre si près ; car celui de l'Eucharistie avoit été précédé d'un autre traité sur l'Eglise. Pour bien
En 1577. écrire, sur ces matieres sur-tout, il faut long-temps penser. C'est ce que je répondois à l'évêque d'Evreux ; mais je lui marquois en même temps que je ne pouvois croire que le livre de Du Plessis ne fût, comme il me le soutenoit, qu'un tissu de fautes. J'avertis Du Perron, dès ce temps-

que du Perron avoit déja gagné plusieurs passages sur Du Plessis. „ N'importe, ré„ pondit le protestant, „ pourvu que celui de Sau„ mur lui demeure „. *Matthieu*, *ibid*. Ce fait qui est rapporté de la même maniere dans plusieurs livres dogmatiques, est généralement attesté par tous nos bons historiens, & par ceux même qui traitent le plus favorablement les Protestants. M. de Thou, *liv*. 123, *p*. 843. Et cet écrivain étoit un des commissaires, Matthieu, *ibid*. chronol. septenaire, *p*. 123 *& suiv*. Suppl. au Journ. de Henri IV, *tom*. 2, *p*. 51 *& suiv*. vol. 8778. Mss. de la biblioth. du roi. Le Grain & plusieurs autres, où l'on voit tout le détail de cette dispute. On ne doit donc ajouter aucune foi à la maniere dont elle est rapportée dans la vie de Du Plessis, *liv*. 2, *pag*. 269.

là, que ce feroit entr'eux le fujet d'une grande difpute, parce que Du Pleffis ne laifferoit pas fa réponfe & fes accufations fans replique. C'eft auffi tout ce que ma lettre renfermoit de férieux : les compliments, les louanges, & une invitation de venir vifiter mon domicile, rempliffoient le refte, & ne méritent pas d'être rapportés (21). 1600.

Ce que j'avois prévu arriva, excepté que je ne m'étois attendu qu'à une difpute par écrit, & non à une difpute publique. Je voulus interpofer l'autorité du roi, pour empêcher les deux champions d'en venir jufques-là. Du Pleffis fut le plus opiniâtre (22), & perfifta à mefurer fes armes avec celles de M. l'évêque d'Evreux. La chofe fe paffa ainfi qu'un chacun fait. Du Pleffis fe défendit à faire pitié, & en fortit à fa honte. Le roi, qui avoit voulu honorer ce défi de fa préfence, donna mille louanges à l'efprit & à l'érudition de M. d'Evreux. „ Que vous femble de vo„ tre pape ? „ me dit Henri, pendant la difpute ; car Du Pleffis étoit parmi les proteftants, ce qu'eft le pape parmi les catholiques. „ Il me femble, fire, lui ré„ pondis-je, qu'il eft plus pape que vous „ ne penfez, puifque dans ce moment il „ donne le bonnet rouge à M. d'Evreux.

(21) „ Voyez ces lettres dans l'original, *tom.* 2, *part.* 1, *p.* 52.

(22) Monfieur, dit Du Pleffis à M. de Rofny, „ mon livre eft mon en„ fant ; je le défendrai „ bien ; je vous prie de „ me laiffer faire, & de „ ne vous en mêler point ; „ car vous ne l'avez pas „ nourri „. *P. Matthieu, tom.* 2, *liv.* 2, *p.* 340.

„ Si notre religion n'avoit pas de meilleur
1600. „ fondement que ses jambes & ses bras en „ croix, je la quitterois dans l'instant „.

C'est à cette occasion que sa majesté écrivant au duc d'Epernon, lui manda que le diocese d'Evreux avoit vaincu celui de Saumur; que c'étoit un des plus grands coups pour l'Eglise de Dieu, qui se fût fait depuis long-temps; qu'en procédant de cette maniere, on rameneroit plus de protestants à l'Eglise, qu'on ne feroit en cinquante ans par la violence. Cette lettre, dont le tour n'étoit pas moins singulier, que le choix que Henri faisoit du duc d'Epernon pour la lui adresser, fit autant de bruit que la dispute même, lorsqu'elle eut été rendue publique; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, étant en de pareilles mains. Les uns disoient que ce prince ne l'avoit écrite que pour détruire plusieurs soupçons que sa conversion n'empêchoit pas qu'on ne conçût tous les jours contre sa catholicité, & qui donnoient lieu aux jésuites d'en parler peu avantageusement dans les lettres qu'ils écrivoient à Rome. Les autres s'imaginant que cette lettre avoit un sens plus caché que celui qu'elle paroissoit offrir d'abord, soutenoient que le roi n'avoit eu en vue que de persuader, soit l'Espagne, soit les calvinistes, qu'on ne faisoit que d'inutiles efforts pour porter le conseil de France à agir contr'eux par des voies violentes & sanguinaires.

Le mois de Juin vint sans que M. de

Savoie se fût mis en peine de satisfaire à son engagement ; & sa majesté commença à voir clairement qu'elle n'en obtiendroit rien que par la force. Mais outre les persuasions des courtisans, qui sembloient avoir tous vendu leur voix au duc de Savoie, ce prince étoit alors retenu par un obstacle bien plus fort ; c'est son attachement à sa nouvelle maîtresse, à laquelle il avoit fait prendre le titre de marquise de Verneuil. Il ne pouvoit plus songer à la quitter ; & j'ai quelque confusion de dire ; qu'après que je l'eus enfin engagé, à force d'instances, à prendre la route de Lyon, il délibéra s'il ne la meneroit point avec lui : à quoi il fut encore poussé par les flatteurs de la cour (23). Elle étoit devenue grosse ; & dans la conjoncture du billet qu'elle avoit entre ses mains, la chose devint doublement intéressante pour Henri. Le ciel vint encore à son secours. Le tonnerre entra dans la chambre de madame de Verneuil pendant un orage violent ; & la frayeur qu'elle eut de le voir passer par-dessous son lit, la fit accoucher d'un enfant mort. Le roi apprit cet accident à Moulins, où il s'étoit avancé, & d'où il jettoit tristement les yeux sur l'endroit où il laissoit sa maîtresse. Il fit 1600.

(23) Elle vint en effet le trouver à Saint-André de La-Cosse. Bassompierre, qui étoit avec Henri IV, dit que les deux amants se brouillerent au premier abord ; mais que s'étant raccommodés, ce prince mena sa maîtresse à Grenoble, où il demeura avec elle sept ou huit jours, & ensuite à Chambery, *tom. 1, pag. 86 & suiv.*

1600. quelques réflexions qui le rendirent à lui-même ; & il continua sa route vers Lyon, où ses troupes avoient ordre de le joindre.

Je devois faire la même chose, aussi-tôt que j'aurois achevé de mettre ordre aux affaires du gouvernement, & assuré les fonds & les autres moyens de faire la guerre. Je n'avois pas attendu pour cela le moment de l'exécution. J'avois écrit à tous les receveurs généraux que sa majesté leur défendoit d'acquitter d'autres assignations que celles qu'ils verroient expédiées pour les garnisons des frontieres, & pour le paiement des gens de guerre ; parce que toutes les autres seroient payées directement au trésor royal, où je leur enjoignis de faire voiturer incessamment tous leurs deniers. Je défendis aux payeurs des rentes d'en acquitter aucunes, jusqu'à nouvel ordre ; & cela, afin qu'ils n'en payassent point, à leur ordinaire, qui avoient été amorties, ou créées sans argent. Je fis faire une levée de milice, que j'aimai mieux qu'on incorporât dans les anciens corps, que d'en composer de nouveaux régiments. J'apportai des soins encore plus particuliers pour l'artillerie. J'expédiai un ordre aux lieutenants d'artillerie du Lyonnois & du Dauphiné, & aux commissaires d'artillerie de la Bourgogne, de la Provence & du Languedoc, de rassembler toutes leurs meilleures pieces, de fabriquer un nombre d'affûts & de boulets proportionné, & de faire transporter le tout avec les poudres & autres provisions, à Lyon & à

Grenoble. Je m'étois même transporté à Lyon, dans la crainte que mes ordres n'eussent pas été exécutés, & j'en revins en trois jours. 1600.

Je donnai les mêmes ordres dans les autres provinces. Je fis marché à Paris avec des voituriers, pour rendre à Lyon dans quinze jours trois millions trois cent milliers pesant, sans expliquer quelle espece de marchandise; & ils s'y obligerent devant notaire. Ils furent bien surpris lorsqu'on leur délivra cette charge en vingt canons, six mille boulets, & autres ustenciles d'artillerie peu portatifs. Ils prétendirent que des pieces si lourdes ne pouvoient passer pour marchandise de transport; mais les ayant menacés de faire saisir leurs charrettes & leurs chevaux, & eux-mêmes ne voulant pas perdre les frais qu'ils avoient déja faits, ils se déterminerent à faire ce qu'on leur demandoit, & j'eus le plaisir de voir arriver tout cela à Lyon en seize jours; au lieu que par les voies ordinaires, il auroit fallu deux ou trois mois, & une dépense infinie pour faire ce transport.

On douta toujours que le roi se portât sérieusement à recommencer la guerre, jusqu'à ce qu'on vît sa majesté prendre elle-même sa route du côté des monts. Le chancelier de Bellievre, qui l'en avoit toujours dissuadé fortement, voyant que mon avis l'emportoit, vint me trouver, pour me faire goûter, s'il étoit possible, les raisons qu'il avoit de ne pas l'approuver. Je ne le regardois pas comme un de ceux

1600. avec lesquels il étoit inutile d'entrer en explication ; sa sincérité se montra encore dans la maniere dont il me parla, & par les réflexions dont son esprit me parut agité. L'état de la France, pour laquelle toute guerre, quelle qu'elle fût, ne pouvoit être que ruineuse ; l'honneur du roi, intéressé à maintenir un ouvrage aussi solide que la paix de Vervins ; le reproche d'infraction, auquel il s'exposoit ; la crainte d'avoir sur les bras tous les alliés du duc de Savoie, contre lesquels on n'avoit à opposer qu'une armée assez bien pourvue d'artillerie à la vérité, mais de six ou sept mille hommes d'infanterie seulement, avec douze ou quinze cents hommes de cavalerie (ainsi le croyoit Bellievre) & manquant outre cela de tous les vivres & provisions nécessaires : voilà à quoi se réduisirent les objections du chancelier.

Je crois qu'on n'a rien vu dans ces mémoires, non plus que dans toute la conduite de ma vie, sur-tout depuis que j'ai été appellé au gouvernement des affaires publiques, qui me mette dans la nécessité de justifier un penchant trop marqué pour la guerre. S'il paroît à quelqu'un qu'en cette occasion j'ai agi contre mes maximes, c'est qu'en effet il n'y a aucune maxime, quelque générale qu'elle soit, qui puisse répondre à tous les cas ; & qu'en supposant, comme je le crois, que la guerre est toujours un mal, il est aussi vrai que souvent c'est un mal nécessaire, & même indispensable, lorsqu'on

ne peut faire valoir que par elle des droits auxquels il y auroit de la lâcheté à renoncer; comme il est vrai encore que la générosité & la douceur, qui sont deux des principales qualités des souverains employées contre les regles de la prudence, ne doivent passer que pour manque de conduite, & pour une véritable foiblesse. 1600.

A cette réponse générale, je joignis, en parlant à M. de Bellievre, les raisons particulieres à la guerre présente. Je fis voir au chancelier qu'il s'alarmoit assez mal-à-propos. Le roi d'Espagne étoit le seul allié redoutable qu'on auroit pu appréhender qu'il ne se joignît au duc de Savoie. Mais qu'on fasse attention que le roi d'Espagne regnant, n'étoit qu'un jeune homme sans expérience, ni talents pour la guerre; assez occupé à réduire ses propres sujets; livré à un ministre, tout aussi éloigné de la guerre, & par son caractere, & par l'envie de s'approprier tout l'argent que la guerre auroit consommé; enfin, aussi mécontent lui-même du duc de Savoie, que convaincu avec toute l'Europe, que le roi redemandoit ici son propre bien. Je crois qu'alors l'idée qu'on aura de cette guerre, sera celle d'un pur différend entre le roi de France & le duc de Savoie, ou plutôt d'un entêtement de celui-ci, fondé sur une mauvaise présomption & sur les brigues pratiquées en sa faveur dans le conseil de France. Cela supposé, le succès de cette guerre dépendoit de la prompti-

1600. tude avec laquelle on la pourfuivroit. Je foutins au chancelier, qu'avec quatre mille hommes le roi avanceroit plus fes affaires cette année, qu'avec trente mille l'année fuivante. Mais je ne laiffai pas de lui faire toucher au doigt, que fa majefté n'étoit pas auffi dépourvue qu'il fe l'étoit imaginé; & du moins qu'elle ne manqueroit d'aucune des deux chofes qu'il tomboit à ma charge de fournir l'argent & l'artillerie. Bellievre ne fe rendit point; au contraire, il me parut fe retirer avec chagrin. L'événement juftifia de quel côté étoient les meilleures raifons.

Le duc de Savoie voyant, contre fon attente, une armée françoife (24) prête à lui tomber fur les bras, eut recours à fes artifices ordinaires, pour laiffer venir du moins l'hiver, avant qu'on eût commencé aucun acte d'hoftilité. Il envoya députés fur députés vers fa majefté à Lyon. Tantôt il paroiffoit vouloir exécuter fincérement les conventions, tantôt il les éludoit par les raifons les plus fpécieufes, & quelquefois il y fubftituoit de nouveaux projets d'un avantage vifible pour fa majefté. Il trompa encore fi bien ce prince, que Henri, croyant de bonne foi qu'il ne pafferoit pas Lyon, s'y arrêta beaucoup plus long-temps qu'il n'auroit dû. Tant

(24) Il fe raffuroit, dit-on, fur je ne fais quelles prédictions d'aftrologues, qui avoient avancé qu'au mois d'Août il n'y auroit point de roi en France. „ Ce „ qui fe trouva fort vrai, „ dit Perefixe, parce qu'en „ ce temps-là il étoit victorieux au milieu de la „ Savoie „.

que je fus dans cette ville auprès de Henri, je le prévins contre les ruses de M. de Savoie; mais si-tôt que j'en fus parti pour revenir à Paris, comme je l'ai dit, accélérer les préparatifs de la guerre, le duc de Savoie en imposa si bien à sa majesté par sa feinte sincérité, qu'elle m'écrivit de suspendre mon travail, parce que tout étoit accommodé. 1600.

En effet, le duc de Savoie avoit accordé tout ce qu'on lui demandoit; mais de parole seulement, afin de gagner du temps: & il avoit proposé qu'on se donnât des ôtages, manege fort propre à reculer l'exécution d'une parole, par le temps qu'il faut à les nommer & à les envoyer. J'écrivis au roi tout ce que je pensois de ce prétendu accommodement; & sans crainte de désobéir à ses ordres, je fis avancer mes munitions de guerre (25), & je vins à Montargis, d'où j'envoyois mes bagages par la Loire, comptant prendre moi-même la poste. Je reçus en cet endroit une lettre du roi qui ne contenoit que ces deux mots: „ Vous avez bien deviné; M. de Savoie „ se moque de nous: venez en diligence, „ & n'oubliez rien de ce qui est nécessaire pour lui faire sentir sa perfidie „.

Une autre lettre que m'écrivoit Villeroi, m'instruisit plus particuliérement de

(25) P. Matthieu dans le détail qu'il fait de cette expédition de Savoie, donne en différents endroits de grandes louanges au duc de Sully, & lui fait honneur en grande partie du succès de cette campagne, *tom.* 2, *liv.* 2, *p.* 352, 361, 365, &c.

tout ce qui s'étoit passé en dernier lieu.
1600. Le roi avoit fait venir Roncas, qui se tira si mal de l'explication que sa majesté eut avec lui, que ce prince ayant voulu qu'il s'engageât de maniere à ne plus laisser de subterfuge, le député savoyard se trahit enfin par ses équivoques; ce qui mit le roi dans une telle colere, que sans vouloir l'entendre davantage, il avoit pris sur le champ sa route vers Chambery: c'est de cet endroit qu'étoit daté le billet que je venois de recevoir. Sa majesté s'imagina que cette ville se rendroit à son approche, & ne lui donneroit point la peine d'y mettre le siege, en quoi elle fut trompée.

Le roi employa ce temps à travailler à son mariage avec la princesse Marie de Médicis; & cette négociation qui ne pouvoit que faire fort grand plaisir au pape, ne fut pas inutile à sa majesté pour empêcher le saint pere de s'intéresser pour le duc de Savoie. D'Alincourt, qui étoit celui que sa majesté avoit envoyé à Rome pour ce sujet, obtint tout ce qu'il demandoit. Le mariage fut arrêté, & il ne s'agit plus que d'envoyer à Florence une personne qui pût l'accomplir par procureur. Bellegarde sollicita fort cet honneur; mais il ne put obtenir que d'être porteur de la procuration, qui le déféroit au duc de Florence.

Pendant que cette cérémonie s'exécutoit à Florence (26), Henri croyoit ne

(26) Voyez-en le détail dans la chronologie septenaire, *année* 1600.

devoir paroître occupé que de ballets, de comédies & de fêtes; mais il n'en faisoit pas moins soigneusement tout le plan de la campagne. 1600.

Il chargea Lesdiguieres de reconnoître exactement le château de Montmélian; & sur son rapport, qu'avec vingt pieces de canon, & vingt mille coups à tirer, on pouvoit en venir à bout, il résolut de l'attaquer. Il fit aussi reconnoître celui de Bourg-en-Bresse, par Vienne & Castenet, qui étoient à moi; & leur rapport ayant aussi été qu'on pouvoit s'en emparer, il fut résolu qu'on chercheroit à se rendre maître de ces deux villes, par le moyen du pétard, & dans une même nuit, en attendant le temps propre à assiéger en forme les deux citadelles. Le maréchal de Biron, que sa majesté en chargea, donna l'expédition de Montmélian à Créqui, & réserva pour lui celle de Bourg.

Le roi avoit choisi, sans le savoir, celui de tous ses officiers généraux, le moins propre à faire réussir cette entreprise. Biron étoit dès ce temps-là, engagé fort avant avec M. de Savoie; on croit même que son traité pouvoit bien être du moins ébauché. Il fit avertir Bouvens, gouverneur de Bourg, de se tenir sur ses gardes, & lui marqua la nuit & l'heure où l'on comptoit le surprendre. Tout ceci a été prouvé depuis; mais ce qui est singulier, c'est que cette trahison n'empêcha pas la prise de Bourg, & dans la même nuit où elle avoit été résolue.

1600. Bouvens communiqua à la garnison & aux habitants de Bourg, l'avis qu'il venoit de recevoir; les exhorta à se bien défendre; alluma de grands feux; doubla, tripla même les corps-de-garde; enfin, prit pour la nuit de l'attaque toutes les précautions possibles, jusqu'à faire lui-même sentinelle. Tout le monde attendoit avec une véritable impatience l'heure de minuit, qui étoit marquée dans le billet, & qui devoit être effectivement celle de l'attaque. Cependant il arriva que le maréchal de Biron, qui étoit lui-même à la tête de ses troupes, soit pour donner plus de temps au gouverneur, soit pour faire manquer l'entreprise, ou enfin par un pur hazard, prit un détour si long, qu'au lieu de minuit, il étoit le point du jour, lorsqu'il parut devant Bourg. Il voulut alors persuader aux officiers qu'ils devoient remettre la chose à une autre fois, l'heure étant indue pour ces sortes de coups, & plusieurs de ces officiers joignirent leurs raisons aux siennes; mais cet avis fut si bien combattu par Saint-Angel, Chambaret, Lostange, Vienne, & sur-tout par Castenet qui s'étoit fait fort d'y attacher le pétard en plein jour, quand même les bastions seroient garnis, & encore par Boësse, à qui sa majesté en avoit promis le gouvernement, que Biron y consentit, pour ne pas passer pour timide, & croyant d'ailleurs que ce dessein alloit bientôt être déconcerté.

Pierre Escodeca, ou Escoudaca de Boësse.

Il en arriva tout autrement. La garni-

son & les bourgeois ayant veillé jusqu'à deux, trois, enfin quatre heures, crurent ou que l'entreprise avoit échoué, ou qu'elle n'avoit été qu'imaginaire. Ils allerent déjeûner & se coucher, lorsqu'ils virent le jour prêt à paroître, & laisserent le soin de garder les murailles à quelques sentinelles, qui étant accablées de sommeil, s'en acquitterent fort mal. Castenet, avec trois hommes de confiance que je lui avois donnés, s'étant avancés jusques sur la contrescarpe, ayant chacun un pétard à la main, & suivis de douze hommes seulement bien armés, & d'une bravoure éprouvée, la sentinelle cria, qui va-là? Castenet répondit, comme je l'avois instruit, que c'étoient des amis de la ville, qui venoient avertir le gouverneur que des gens de guerre avoient paru à deux mille pas, & s'en étoient retournés. Il ajouta qu'il avoit plusieurs choses à dire à M. de Bouvens de la part de M. le duc de Savoie; & dit à ce soldat qu'il allât l'avertir de lui faire ouvrir la porte. La sentinelle quitta son poste pour s'en aller chez le gouverneur. Castenet ne perd point de temps; il s'avance jusqu'à la porte, pose son pétard qui emporte le pont-levis, & fait une breche par laquelle les douze hommes entrent promptement, à la faveur de courtes échelles, les fossés n'étant pas fort profonds, & après eux tout le reste de l'armée. Tout ceci fut si rapide, que la ville se trouva pleine en un moment, & que Bouvens n'eut que le temps de se re-

1600.

1600. tirer précipitamment avec sa garnison dans la citadelle.

La ville de Montmélian (27) fut prise de la même maniere, & sa majesté fit investir Chambery. Les bourgeois effrayés ne parlerent point de défendre la ville, & se retrancherent dans le château, où ils firent d'abord fort bonne contenance. Cependant ils demanderent dès le lendemain à capituler, intimidés par une batterie de huit pieces de canon, dont ils n'oserent attendre l'effet. Il ne s'y commit pas la moindre violence, par l'ordre qu'y mit sa majesté. Les dames françoises qui avoient suivi leurs maris, s'établirent à Chambery; & dès le lendemain de la reddition, mon épouse donna chez son hôtesse un bal aux dames les plus distinguées de la ville, où tout se passa avec la même gaieté, que si Chambery n'eût point changé de maître.

Le roi me renvoya après cela à Lyon, pour donner ordre à l'entretien & au transport de l'artillerie, & m'ordonna de visiter pendant ce voyage les citadelles de Sainte-Catherine, de Seissel, de Pierre-Châtel, de Cluse, & les autres places de la Bresse, particuliérement le château de Bourg. Il me manda encore de faire provision de gabions de trois pieds de haut, &

(27) Consultez encore sur toutes ces expéditions militaires, de Thou, Matthieu, & la chronologie septenaire, *année* 1600. Il y est parlé avec éloge de M. de Sully. Voyez aussi le premier tome des mémoires de Bassompierre.

& de neuf de large; sur quoi je lui répondis que de pareils gabions n'étoient propres au plus qu'à faire un parquet pour des moutons achetés dans la Tarantaise. Il alla de son côté se saisir pendant ce temps-là de Conflans, Miolens, Montiers, Saint-Jacome, Saint-Jean de Morienne & Saint-Michel: aucune de ces places ne tint devant le canon. La prise de Miolens rendit la liberté à un homme, qui y étoit détenu dans les prisons depuis quinze ans. Feugeres me l'amena, à cause de la singularité d'une prédiction qui avoit été faite à cet homme, sur la durée de sa captivité & sur la main qui l'en délivreroit, laquelle se trouva exactement vérifiée. 1600.

Je partis de Lyon pour exécuter la commission que sa majesté m'avoit donnée. Je vins dîner à Villars, & coucher à Bourg, où je fus bien reçu & bien traité par le maréchal de Biron. Quand il eut su que je venois visiter la citadelle, il fit tout ce qu'il put pour m'en détourner, en me représentant que c'étoit m'exposer à un péril évident. Il avoit raison: l'entreprise se trouva très-hazardeuse; mais c'est parce que ce maréchal n'ayant pu m'empêcher d'exécuter mon dessein, il en avoit si bien instruit les ennemis (je ne puis me persuader le contraire), que par-tout où je me présentois, je me trouvois vis-à-vis d'une batterie. Cela n'empêcha pas que je n'y demeurasse nuit & jour, jusqu'à ce que j'eusse fait toutes mes observations. Dans la haute Bresse.

Biron, qui s'étoit peut-être attendu que

1600. je porterois la peine de ma curiosité, voyant qu'il ne m'en étoit rien arrivé, me dressa d'autres embûches. Le jour que je devois partir de Bourg pour retourner à Lyon, je reçus avis qu'un parti de deux cents hommes des ennemis venoit d'arriver à un château proche de l'endroit où devoit être ma couchée pour ce jour-là. J'en parlai à Biron, qui bien éloigné alors de cette crainte si obligeante pour moi qu'il m'avoit marquée, traita l'avis de ridicule. Il ne fit par-là qu'augmenter mes soupçons. Je lui demandai une escorte de soldats : il s'en défendit; puis il me dit qu'il alloit donner ce soin à ses propres gardes; mais il leur ordonna secretement de revenir, & de me laisser à Villars, ce qu'ils se mirent en devoir d'exécuter, malgré mes prieres, si-tôt que j'eus mis pied à terre à Villars, & que mes mulets eurent été déchargés. L'affectation de ce procédé me parut visible. Je fis recharger mes mulets, fis encore environ quatre lieues, & ne m'arrêtai qu'à Vimy, où je me crus en sûreté. Le doute que j'avois que Biron avoit entrepris de me livrer au duc de Savoie, se changea alors en certitude. Trois heures après que je fus parti de Villars, les deux cents hommes vinrent fondre sur la maison où ils croyoient que j'étois, & parurent très-fâchés d'avoir manqué leur coup.

Un courier de sa majesté m'attendoit à Lyon, pour me demander un équipage d'artillerie avec lequel on pût forcer Con-

sans, la seule des petites villes qu'avoit attaqué le roi, qui lui eût résisté, mais 1600.
qui se rendit à l'approche du canon. Le roi, que j'allai trouver à Saint-Pierre d'Albigny, me dit qu'il craignoit de ne pas venir si aisément à bout de Charbonnieres & du château de Montmélian; & il paroissoit faire difficulté d'en entreprendre le siege aux approches de l'hiver. J'assurai sa majesté, qu'au lieu de cinq mois qu'il jugeoit que pourroit durer le siege de Montmélian, il seroit fait en autant de semaines, pourvu que les travaux fussent toujours poussés pendant ce temps-là avec la même ardeur. Le roi n'ajouta aucune foi à mes paroles; il dit même à mon frere & à La Varenne, après que je me fus retiré, que mes envieux tiroient avantage de la présomption qui paroissoit dans mes discours. J'étois pourtant certain de ne rien avancer légérement, par l'attention que j'avois apportée à observer les endroits foibles de ce château, qui apparemment avoit échappé aux autres.

Le roi ayant laissé le lendemain son armée à mon commandement, pour faire un tour à Grenoble, j'employai ce temps, non plus à observer Montmélian, sous le canon duquel nous étions, mais à faire le plan de tous ses dehors, & de la disposition des batteries avec lesquelles je comptois emporter ce fort. Ensuite je vins trouver le prince à Grenoble, où il étoit sans cesse à délibérer avec son conseil sur cette entreprise, qu'il m'avoit formelle-

ment défendu de commencer en son absence. J'insistai de nouveau, & je trouvai
1600. toujours les mêmes oppositions. Je ne sais si c'est par inimitié pour moi que le comte de Soissons, le duc d'Epernon, la Guiche & tant d'autres, se montroient si déraisonnables, ou bien si c'étoit par attachement à M. de Savoie. Il n'y eut de tout le conseil, que MM. de Lesdiguieres & de Créqui qui furent de mon opinion. Je jettai sur la table le plan que je venois de faire, & je sortis en disant, que pendant qu'on acheveroit de délibérer sur Montmélian, j'allois toujours tout disposer à le prendre, & cependant attaquer Charbonnieres; que l'exemple de ce fort, pour lequel je ne demandois que huit jours, apprendroit peut-être ce qu'on pouvoit faire de Montmélian.

Je vins en effet mettre le siege devant Charbonnieres, où j'essuyai des fatigues incroyables. La premiere difficulté fut de faire approcher du canon à la portée de la place. Le seul chemin qui y conduit est extrêmement étroit, bordé d'un côté par la riviere d'Arc, dont toute la rive est coupée de droit fil, & de l'autre par des roches impraticables. On pouvoit à peine faire une lieue par jour, parce qu'à tout moment on étoit obligé de dételer le canon, une des roues portant presque toujours à faux sur le précipice. On m'avoit du moins assuré d'un temps favorable, parce qu'il est presque toujours beau dans ce climat pendant l'automne; cependant

il survint des pluies si fortes, & de si grands débordements, que les huit jours que j'avois assuré suffire pour s'emparer de la place, avoient presque été consumés en voitures seulement; c'est l'excuse que j'apportai dans le conseil, contre la remarque maligne que M. le comte de Soissons & les autres ne manquerent pas d'y faire sur la promesse que j'avois faite. Le roi, qui me regardoit dans ce moment, appercevant que j'avois le visage entiérement couvert de boutons & de rougeurs, accourut; & après m'avoir déboutonné, il s'écria en regardant mon cou & ma poitrine : „ Ah! mon ami, vous êtes perdu „. Il fit appeller du Laurens (28), qui, après avoir examiné ces pustules, dit qu'une saignée & un peu de ménagement les dissiperoit. Ce n'étoit qu'une ébullition de sang, pour avoir travaillé, sué, & m'être refroidi après avoir été pénétré par la pluie, & que je ne sentois pas moi-même. Je me fis saigner si-tôt que je fus arrivé à Semoi, qui étoit mon quartier. Le roi prit le sien à la Rochette, d'où il m'envoya le lendemain Thermes savoir l'état de ma santé, & fut fort surpris lorsque Thermes lui rapporta qu'il m'avoit trouvé à cheval, visitant mes batteries.

1600.

Avant que de les dresser, je voulus reconnoître la place encore plus exactement, en commençant par Aiguebelle; c'est ainsi qu'on nomme la petite ville qui est au pied

(28) André de Laurens, médecin du roi.

du fort. Il me sembla que j'étois reconnu
1600. par-tout, & que tout conspiroit contre moi, tant j'essuyois de décharges dès que j'osois seulement me montrer. Le roc sur lequel Charbonnieres est situé, me parut comme inaccessible de tous côtés, & sans aucune prise pour le canon. J'en fus véritablement affligé; cependant à force d'examiner, je crus remarquer un endroit où ce qui paroissoit par-dehors un roc naturel, pouvoit bien n'être qu'un remplage de terre recouvert de gazon. Je modérai la joie de cette découverte jusqu'à ce que la nuit m'eût donné les moyens de m'en assurer. J'approchai fort près du mur, à la faveur des ténebres; & ce fut avec un véritable transport de joie, qu'en sondant le terrein avec ma pique, je trouvai qu'elle avançoit tout autant que je voulois, & que ce bastion étoit tel que je l'avois jugé. Je ne balançai plus par quel côté je ferois battre le fort, & il ne fut plus besoin que de trouver dans la campagne un endroit propre à asseoir ces batteries: car tous les environs de Charbonnieres sont à la vérité couverts de montagnes qui commandent la place; mais si escarpées, qu'un homme à pied a bien de la peine à y monter. Je me mis encore à ramper le long de ces montagnes qui me parurent en effet horribles & inabordables au canon, excepté une seule, sur le penchant de laquelle je vis un chemin où il y avoit quelqu'apparence qu'à force de bras on pourroit guinder quelques pieces de canon. Le

malheur eſt que ce chemin unique débouchoit dans un autre, qui paſſoit ſi près du fort, qu'on pouvoit y atteindre avec des pierres. 1600.

Ce fut un obſtacle de plus, mais qui ne me refroidit pas. Je choiſis deux cents François & autant de Suiſſes, à qui je promis chacun un écu, s'ils venoient à bout de monter par ce chemin ſix canons que je leur donnai, ſur la hauteur que je leur montrois. Je choiſis pour cette manœuvre une nuit fort noire. Je leur recommandai ſur-tout de faire le moins de bruit qu'ils pourroient; & pour empêcher les aſſiégés d'y faire attention, je fis avancer, par des chemins oppoſés, des chevaux & des charretiers, dont les cris & le claquement des fouets attirerent tout le feu des ennemis de ce côté, ſans aucun effet, parce que ces charretiers ne marchoient que bien couverts d'arbres, de gabions, & même de murailles. Cependant mes travailleurs échappoient aux aſſiégés étourdis de leur propre feu. J'avois nommé, pour veiller ſur cette extraordinaire voiture, & pour encourager mes gens, la Vallée (29), lieutenant d'artillerie en Bretagne, avec quelques autres officiers. Il ſurvint une pluie ſi forte, que la Vallée & les officiers laiſſerent leur poſte pour aller ſouper, & les ſoldats leur canon à moitié chemin. Je ſoupçonnai ce qui étoit arrivé; & ayant pris ce

(29) Michel de la Vallée Piquemouche, gouverneur de Comper.

chemin, je les rencontrai comme ils se
1600. retiroient. Je les réprimandai sévérement. Je les menaçai qu'ils n'auroient d'argent de trois mois. Enfin je les ramenai à l'heure même reprendre le collier. Ils s'atteleront, & le canon recommença à rouler. Je ne les abandonnai plus que quand je les vis hors de danger, ce qui n'arriva pas sans quelque échec. Le retardement qu'ils avoient apporté, les fit découvrir sur la fin : & il y en eut six de tués, & huit de blessés.

Je regagnai mon quartier pendant l'obscurité, si trempé de pluie, & si couvert de boue, que je n'étois pas reconnoissable; mais d'ailleurs extrêmement satisfait d'avoir mis mes six pieces hors d'état d'être insultées, quoiqu'elles ne fussent pas encore sur le haut des rochers. Je dormis une heure. Je déjeûnai, ensuite je retournai pour finir ce travail. Je rencontrai la Vallée qui ne sachant pas ce que j'avois fait, commença à se faire fête de l'ouvrage de la nuit. Le démenti que je lui donnai, & les reproches dont je l'accablai, devoient le couvrir de confusion ; mais c'étoit le plus intrépide menteur que j'aie jamais vu. ,, Quoi! ,, vous y avez été, me dit-il, sans per- ,, dre contenance; vraiment j'avoue que ,, je suis un sot. Oui vous l'êtes, lui répon- ,, dis-je, & pis encore; mais n'y retour- ,, nez plus, & réparez vôtre faute ,,. On ne doutoit point que les assiégés ne cherchassent à réparer leur surprise; cela n'empècha

pêcha pas qu'à neuf heures du matin, sans aucun secours de chevaux, & par les seuls bras de mes travailleurs, le canon n'arrivât enfin sur le haut du rocher où j'avois fait provision pendant ce temps-là de gabions, de madriers, & de tout ce qui est nécessaire pour y faire des plates-formes. 1600.

Un dernier inconvénient, c'est que quand il fallut remplir les gabions, il ne se trouva point de terre à plus d'un demi-quart de lieue; tout ce qu'on pouvoit tirer de ce terrein ingrat, n'étoit que du pierrotage, dont on ne pouvoit pas même se servir pour former les embrasures & les plates-formes, sans risquer à faire estropier tout le monde. Les officiers qui, faute de ce secours si commun, se voyoient exposés à tout le feu de la place, vinrent m'apprendre leur situation avec beaucoup d'effroi. Je leur dis, sans faire semblant d'être ému, qu'ils commençassent toujours la palissade que j'avois ordonné qu'on fît le long du bord des rochers, en la faisant fort haute & fort épaisse, pour dérober du moins aux ennemis la vue du canon qu'ils auroient pu démonter; ce qui fut promptement exécuté, ces montagnes étant presque toutes couvertes de bois. Pour suppléer au reste, je fis abattre par les charpentiers & pionniers de l'armée, deux cents gros hêtres qui furent taillés en billots, les uns ronds, pour remplir les gabions, les autres quarrés, pour former solidement le logement des six pieces de

canon ; & afin de cacher encore davantage aux ennemis leur derniere position, à quoi contribuoit beaucoup la palissade avec toute sa ramée, j'avois fait percer sur les deux côtés quantité d'embrasures gabionnées, sur lesquelles les ennemis ne discontinuoient point de tirer; & ils ignorerent l'endroit de la palissade où étoit l'artillerie, jusqu'au moment où tout se trouvant prêt de notre côté pour faire taire celle du fort, on devoit lever la palissade qui couvroit notre canon.

1600.

A deux heures après-midi tout ce travail étoit parfait, & sa majesté vint le visiter environ une heure après. Elle me marqua, en m'embrassant, la satisfaction qu'elle en ressentoit. Elle ne voyoit aucune difficulté à faire commencer en ce moment à battre; je lui fis comprendre qu'il étoit encore nécessaire d'en imposer aux assiégés jusqu'à ce que la nuit fût venue. Ce prince se rendoit à mon avis; mais le comte de Soissons, d'Epernon, la Guiche & Villeroi qui le suivoient, lui ayant fait observer que son canon n'avoit pour objet qu'un roc vis-à-vis lequel il étoit inutile de perdre plus de temps, Henri se rapprocha, & me dit qu'il vouloit qu'on tirât à l'heure même quelques volées de canon sur le ravelin opposé. Je fis encore mes représentations, & peut-être avec un peu trop de chaleur. Il me fâchoit beaucoup de voir un ouvrage qui m'avoit tant coûté, exposé à être détruit par trop de précipitation. Ma résistance mit en colere

Henri, qui me commanda une seconde fois, & d'une maniere très-absolue, de faire tout ce qu'il demandoit, en ajoutant même que j'oubliois qu'il étoit le maître. 1600.
„ Oui, sire, lui répondis-je aussi-tôt, vous „ êtes le maître, & vous allez être obéi, „ quand je devrois tout gâter „. Je fis renverser la palissade, & donnai ordre qu'on tirât; mais je ne voulus pas en être le témoin : je me retirai fort chagrin.

Comme le canon n'étoit pas pointé, tout le monde s'en mêla, & l'adressoit où bon lui sembloit, sans que personne atteignît au véritable endroit. Après une centaine de coups perdus, le roi envoya la Guesle me chercher, pour se plaindre à moi du mauvais effet de mes batteries. Je répondis à la Guesle, que je priois sa majesté de m'excuser; mais que le soleil étant prêt à se coucher, il n'étoit plus temps de rien entreprendre. Sa majesté fit cesser de tirer; & tout le monde s'étant retiré, je vins coucher au milieu de mes batteries, que je fis perfectionner tout le reste de la nuit, malgré la pluie, qui continuoit en abondance. Les assiégés travailloient aussi beaucoup de leur côté, & n'étoient pas sans appréhension qu'on ne trouvât enfin l'endroit foible vers lequel ils portoient leur principale attention. J'en jugeois ainsi par les feux & les chandelles que je voyois allumés dans le fort. Je me contentai d'interrompre leur sécurité par quelques coups de canon tirés de temps en temps.

1600. A la pointe du jour il s'éleva un brouillard si épais, qu'à six heures on ne voyoit pas le fort. Ce contre-temps me fâchoit, parce que toutes mes batteries étoient prêtes, & que je m'étois vanté la veille que je prendrois Charbonnieres dans la journée. Je m'imaginai que l'agitation de l'air causée par le canon, dissiperoit peut-être le brouillard. J'en fis tirer quelques volées à coup perdu. Soit hazard, ou effet naturel, ce que je n'avois composé que par jeu, réussit au-delà de mon espérance. Tout le reste de l'artillerie n'eut pas plutôt répondu au canon de dessus la montagne, que le brouillard disparut. Ce qui avoit occupé les assiégés toute la nuit, étoit l'établissement d'une batterie de quatre pieces de canon, vis-à-vis les six miennes, que l'imprudence de la veille leur avoit découvertes, & qu'ils chercherent à démonter en ce moment. Je compris qu'il ne leur en falloit pas laisser le temps. Je fis pointer une piece, qui donnant droit dans leur embrasure, rendit inutiles deux de leurs quatre canons, tua un canonnier, & en blessa deux autres; mais cela n'arriva qu'après que leur charge eut tué de notre côté six canonniers & deux pionniers, blessé deux commissaires d'artillerie, & douze autres personnes, & enfin rendu inutiles deux de nos pieces, jusqu'à ce qu'on les eût délogées de là.

Le roi accourut au bruit sur les neuf heures, & fit apporter son dîner dans un endroit que j'avois fait préparer de façon

qu'il pouvoit tout voir ſans péril; c'étoit un parc fait des plus gros arbres, couchés dans leur entier les uns ſur les autres en forme de rempart. En montrant à ſa majeſté les corps de ceux qui venoient d'être tués, je lui fis ſentir que c'étoit l'effet du mauvais conſeil de la veille; ce que je ne diſois pas ſans deſſein, voyant que ces mêmes perſonnes ne ceſſoient point encore & de blâmer mon ouvrage, & de prévenir ſa majeſté contre moi. Je m'embarraſſai peu de tous leurs diſcours, & je dis hautement que n'ayant point encore mangé, quoique j'euſſe travaillé toute la nuit, je laiſſois la place libre à tous ceux qui voudroient faire le grand maître; mais qu'à mon retour, ſi l'on ne me permettoit pas de diſpoſer ſeul & à mon gré de mes batteries, j'abandonnerois tout. Ma table de grand maître étoit de quarante couverts, & dreſſée ſous une eſpece de demi-voûte taillée par la nature dans le roc, & tapiſſée de lierre. Le roi m'envoya un fort grand pâté de truite qui lui étoit venu de Geneve. Mon dîner fut court. Je retournai encore ſupplier ſa majeſté qu'on me laiſſât faire ſeul les fonctions de ma charge; & je lui renouvellai la promeſſe que la journée ne ſe paſſeroit point ſans que je le rendiſſe maître de Charbonnieres. Le roi répondit qu'il ſeroit content s'il l'étoit ſeulement dans trois jours. La Gueſle prit la parole, & dit que s'il étoit dans la place, il ſauroit bien empêcher qu'elle ne fût priſe d'un mois. „ Al- 1600.

„ lez-vous-y-en donc, leur dis-je à tous,
1600. „ fatigué enfin de leurs discours; & si je „ ne vous fais pas tous pendre aujourd'hui, je veux passer pour un fat „.

Le roi se retira dans son enceinte, & me laissa délivré de l'importune présence des courtisans pendant trois heures qu'il passa à attendre son dîner, à dîner, & à visiter le parc entier de l'artillerie. Au bout de ce temps-là je le vis revenir avec M. le comte de Soissons, à qui il disoit assez haut pour que je l'entendisse : „ Cette „ place ne sera pas prise aujourd'hui „. A quoi M. le comte répondit d'un ton de complaisant, que sa majesté qui avoit plus de connoissance de la guerre que personne, devoit bien employer son autorité pour me forcer à obéir, au lieu de se consumer à battre un roc que le canon ne pouvoit endommager. Je fus vengé dans le moment même. Le roi arrivoit justement dans le temps que les ennemis battoient la chamade, & que le lieutenant de la place en sortoit pour venir traiter avec moi. Je priai sa majesté de ne point entrer dans la capitulation; & je dis au lieutenant qu'il pouvoit rentrer, parce que je voulois que sa garnison se rendît à discrétion; ce qu'il fit avec une feinte hardiesse, & en disant qu'ils étoient deux cents dans le fort qui sauroient bien le faire tenir encore huit jours. Henri se retira, & me laissa Lesdiguieres & Villeroi, qui vouloient qu'on acceptât les conditions que proposoient les assiégés. Lesdiguieres me

mena même vers le fort, pendant que le lieutenant y entroit, pour me faire comprendre que les ennemis n'étoient pas encore réduits à l'extrêmité. Je l'arrêtai, lorsque nous n'étions plus qu'à deux ou trois cents pas de la courtine; je lui dis qu'il y auroit de la témérité à s'exposer à la bouche du canon de la place, & je pris le chemin d'un roc à cent pas de-là, qui me mettoit à couvert, pendant que ces messieurs insultoient assez mal-à-propos à ma prudence. Ils changerent bientôt de langage : une décharge terrible les obligea de me suivre. 1600.

Le lieutenant de la place revint une seconde fois, & ne changea presque rien à ses premieres propositions. Je le renvoyai sans vouloir l'écouter; ce que voyant Villeroi, il me dit que si la ville manquoit à être prise ce jour-là, il ne pourroit se dispenser d'en faire son rapport au roi, comme d'un coup manqué par ma faute. Je ne fis pas semblant de l'entendre. Je donnai aux assiégés ma derniere volonté par écrit, & je revins faire jouer les batteries. La seconde volée mit le feu aux poudres des assiégés, & leur tua vingt ou vingt-cinq hommes, & six ou sept femmes; à la troisieme, le petit ravelin tomba tout entier, & ils ne purent plus porter de secours à la breche, parce que le canon balayant un chemin bas qui y conduisoit leur enlevoit à chaque coup leurs meilleurs soldats. Cela les fit résoudre à battre une seconde fois la chamade. Je fei-

1600. gnis de ne pas m'en appercevoir, quoique je visse leur tambour enlevé en l'air haut de deux toises, d'un coup de canon qui entra dans la terrasse sous ses pieds, sans lui faire pourtant aucun mal. Les assiégés éleverent un drap au bout d'une pique, en criant qu'ils se rendoient, & qu'ils prioient qu'on ne tirât plus. Je ne cessai point encore pour cela, jusqu'à ce que les ennemis ayant tendu la main de dessus la breche à nos soldats, j'eus peur de tuer quelques François avec eux. Je montai à cheval, & entrai dans Charbonnieres en courant. On pouvoit en user comme avec une ville emportée d'assaut; mais il auroit fallu avoir le cœur bien dur, pour ne pas se laisser désarmer par un objet aussi digne de pitié que celui qu'elle me présenta: c'étoient toutes les femmes, les blessés & les brûlés qu'ils envoyerent se jetter à mes pieds. Je n'ai vu en aucun endroit le sexe aussi beau qu'en cette ville, ni en particulier une femme d'une beauté aussi achevée, qu'une de celles qui vinrent me demander grace. Au lieu d'exécuter la menace que je leur avois faite de les faire tous pendre, je m'en tins aux conditions que je leur avois imposées d'abord; & je fis conduire la garnison au lieu de sûreté que j'avois marqué.

Le succès de Charbonnieres n'empêcha pas que je ne trouvasse de grandes difficultés encore dans le conseil à faire agréer l'attaque du château de Montmélian. La contestation fut extrêmement vive. „ Re-

„ gardez bien à ce que vous faites, me „ dit ſa majeſté, entraînée par le grand 1600. „ nombre; car ſi nous ſommes contraints „ de lever le ſiege, tout le monde criera „ après vous, & moi peut-être tout le „ premier „. On ne connoiſſoit point encore dans ce temps-là ce que peut pour un ſiege une artillerie forte & bien ſervie. Ce qui venoit de ſe paſſer devant Charbonnieres, avoit ſi fort confirmé les idées que je m'étois formées à cet égard, que je ne fis point difficulté de m'engager hautement à emporter Montmélian dans cinq ſemaines, comme je l'avois déja promis dans un premier conſeil. Je n'y mis qu'une condition, que ſa majeſté ne put me refuſer, parce qu'elle l'accepta d'avance, ſans la ſavoir; c'eſt qu'elle ne ſe trouveroit point à ce ſiege. Je prévoyois qu'il ſeroit fort meurtrier. Je montrai le plan de la ville, & celui de l'attaque que j'avois tracé; & tout le monde étant convenu de me laiſſer faire, je vins mettre le ſiege devant le château de Montmélian.

Ce château eſt aſſis ſur un roc preſque auſſi dur que celui de Charbonnieres, ſi élevé, qu'il commande toute la campagne, eſcarpé en précipice, & inacceſſible par tous les côtés, excepté celui de la ville, dont la pente eſt beaucoup moins roide; mais ſur laquelle en récompenſe regne un foſſé dans le roc même, large, profond, & d'un travail ſi pénible, qu'il n'a pu être exécuté qu'avec la pointe du ciſeau acéré, outre trois baſtions qui ne

1600. peuvent être sappés, ni minés, leurs fondements étant de roc vif presque impénétrable, & de plus d'une toise & demie de profondeur. La campagne est semée de quelques montagnes; mais les unes sont si éloignées, qu'elles paroissent être absolument hors de la portée du canon, & les plus proches sont d'un sommet si droit & si pointu, d'un roc si dur & si nud, que loin de pouvoir y élever & y servir le canon, on a de la peine à croire qu'un homme y puisse gravir. La place étoit alors pourvue de trente pieces de canon, de poudre à tirer au moins huit mille coups, avec une garnison proportionnée, & d'abondantes munitions.

La premiere réflexion qui me soutint contre des difficultés en apparence insurmontables, c'est que quelque ferme & continu que parût être le roc sur lequel, ou plutôt dans lequel étoient construits les bastions, il étoit impossible qu'il fût par-tout d'une égale solidité; & pour peu qu'il eût un seul endroit foible, l'artillerie que j'avois m'y assuroit un passage. Pour m'en éclaircir, je commençai à faire ouvrir des tranchées vis-à-vis le bastion nommé Mauvoisin, parce que sans elles il eût été impossible de s'en approcher d'assez près pour discerner si toute cette masse n'étoit qu'un roc entier taillé avec le ciseau; mais le roc qu'on rencontra encore à fleur de terre, ne permit pas de pousser plus avant les tranchées.

J'eus recours à la ruse. Je fis construire

dans une nuit fort obscure une cabane de claies & de chaume fort près de ce bastion, & assez bas pour que le canon de la place ne pût y plonger. Elle fut criblée de coups de fusil, si-tôt que le jour l'eut découverte aux assiégés ; mais elle ne fut pas renversée, & il n'y avoit personne des nôtres. Je laissai les ennemis pendant quelques jours décharger leur colere sur cette cabane, jusqu'à ce que d'eux-mêmes ils cessassent de tirer dessus ; ce qu'ils firent enfin, croyant qu'elle n'avoit été mise là, que pour leur faire consumer inutilement leur poudre. Si-tôt que je me fus apperçu que les assiégés la négligeoient, je m'y rendis moi-même la nuit, ayant pour toutes armes une grande rondache, dont en cas de besoin, je pouvois couvrir tout mon corps contre les coups de feu. J'observai de-là avec le dernier soin tout ce bastion. J'y apperçus de la lumiere dans le bas, d'où je conclus qu'il étoit creux, & par conséquent qu'il n'étoit pas de plein roc, qui n'eût pu être percé en dedans à cette profondeur ; les assiégés y faisoient sans doute alors quelque réparation. Le jour étant venu à paroître, je vis encore que le flanc étoit sans épaule ; autre indice que ce n'étoit pas le roc pur qui formoit l'un & l'autre, & que ce flanc se présentoit nud & aisé à entamer avec le canon. C'en étoit assez, & je n'eus plus d'autre soin que de me tirer de-là sain & sauf ; ce qui n'étoit pas sans difficulté en plein jour, n'étant qu'à cent pas du para-

1600.

1600. pet qui étoit bordé de ſoldats, & en ayant deux cents à traverſer avant que de me voir à couvert. Je pris le moment où les gardes ſe relevant, le ſoldat commence à ſe négliger, & laiſſant là ma rondache, je me mis à courir de toutes mes forces. Quatre ſentinelles m'apperçurent, crierent & tirerent en même temps. Leur mouſquetade ſiffla à mes oreilles, & me couvrit de ſable & de caillou, ſans me bleſſer; avant que les autres ſoldats fuſſent prêts, j'avois déja gagné le plus prochain logement.

J'avois choiſi d'abord pour placer une batterie de canon, une élévation du côté de l'Iſere, où des degrés taillés de main d'homme, pouvoient en rendre la montée plus facile; mais depuis en ayant reconnu de l'autre côté de l'eau une autre qui donnoit ſur la citadelle, & dont l'avantage étoit que de-là on voyoit le chemin qui conduit au puits du château, celui du magaſin, l'entrée du donjon, & le poſte des corps-de-garde, je préférai celui-ci, & je ſongeai au moyen d'y faire arriver ſix pieces de canon. Cette éminence étoit coupée en précipice de tous côtés, hors un ſeul, par lequel auſſi le chemin pour y monter, s'allongeoit d'une lieue; mais ce ne fut pas le plus grand inconvénient : lorſque les pieces de canon y eurent été portées, on ne put pas y trouver un terre-plein aſſez grand pour les y poſer; & il fallut applanir des rochers ſi durs, que ce travail étoit regardé

comme ridicule par la plupart des officiers. 1600.

Les ennemis n'en jugerent pas de même. Dès le moment qu'ils virent que nous entreprenions de nous loger sur ce pic, ils pointerent aussi six pieces de canon, & y firent un feu continuel. La premiere volée y fut tirée un jour que j'étois à y faire travailler, ayant à la main mon bâton de commandement, vêtu d'une mandille verte & passementée d'or, & portant sur ma tête un panache blanc & verd. Je remarquai que cette volée avoit passé beaucoup au-dessus de ma tête, & que celle qui la suivit porta au contraire beaucoup plus bas. Voyant qu'on alloit mettre le feu à une troisieme, je dis à Lesine, à Maignan & à Feugere, que celle-ci pourroit bien donner au milieu, & que sans doute les assiégés qui m'avoient apperçu, m'ajustoient. Je me retirai de deux pas derriere un banc de rocher, d'où je tenois d'une main ma pique plantée à l'endroit où avoit été mon corps; un boulet rasa la pique, les autres allerent tuer trois pionniers & deux canonniers, & casser des flacons & des bouteilles qui avoient été apportées pour faire collation, & placées dans un trou du rocher. Cet accident fut rapporté à sa majesté, comme une témérité de ma part; & ce prince m'écrivit aussi-tôt, que ma personne lui étant encore plus nécessaire pour les affaires, que pour la guerre, il vouloit que je me ménageasse autrement qu'un simple

1600. soldat, qui a sa fortune & sa réputation à faire, & qu'il me rappelleroit, si je n'obéissois à cet ordre.

Henri ne put résister à l'envie de voir l'ordonnance de ce siege, & il m'écrivit une seconde fois, pour me faire consentir à lui rendre la parole qu'il m'avoit donnée du contraire, s'obligeant de n'aller que dans les seuls endroits que je lui désignerois, & sans autre suite que MM. le comte de Soissons, d'Epernon, Bellegarde & moi. Je le priai du moins de cacher avec un mauvais manteau la dorure de son habit, & d'éviter sur-tout, aux dépens d'une demi-lieue de chemin de plus, de passer dans un certain champ couvert de cailloux, vis-à-vis lequel les assiégés tenoient continuellement en faction trente ou quarante soldats armés de mousquets, & dix ou douze pieces de canon pointées, parce qu'ils savoient que c'étoit par ce champ qu'on passoit à tout moment pour aller à la batterie nouvellement posée sur le rocher. Je crus qu'il auroit cette complaisance, mais quand il fut sur le lieu, il ne put se résoudre à user de cette précaution; & mes prieres ayant encore été inutiles, nous marchâmes tous cinq à la file. Quelques mousquetades qu'on essuya d'abord, firent pâlir quelques-uns de la compagnie, ce fut bien autre chose en entrant dans le champ, il se fit à la fois une décharge de grosse artillerie & de mousqueterie si terrible, qu'en un moment nous nous vîmes tous couverts de terre, & la peau

effleurée d'une grêle de ces petits cailloux. Henri fit le signe de la croix; „ C'est à ce „ coup, lui dis-je, que je vous reconnois „ pour bon catholique. Allons, dit-il, il „ ne fait pas bon ici „. Nous doublâmes le pas, en regardant comme un bonheur singulier, qu'aucun de nous n'y eût été tué, ou du moins estropié. On ne parla pour au retour de prendre la même route, on prit celle des montagnes, où je fis mener des chevaux pour la compagnie. 1600.

Le roi sentit quelque confusion d'avoir ainsi fait l'aventurier. Cela fit que quelques jours après, lui ayant mandé que toutes mes batteries étoient prêtes, & sa majesté qui étoit alors de retour en la Tarantaise, ayant encore voulu les voir, elle m'ordonna de faire une treve de quelques heures avec le gouverneur du château. La curiosité du roi étant satisfaite, il me prit envie de jouir du droit de grand maître, lorsqu'il exerce sa charge en présence de sa majesté; mais comme cela ne pouvoit se faire sans une décharge d'artillerie, ce qui auroit été regardé comme une infraction à la treve, qui n'étoit pas encore expirée, pour engager les assiégés à la rompre les premiers, je dis à quelques commissaires de faire porter à la batterie du rocher certaines munitions dont on avoit besoin. Ceux du château, qui n'avoient encore rien perdu de leur fierté, & qui se repentoient peut-être d'avoir accordé la treve, s'écrierent qu'on la faussoit, & qu'ils alloient tirer, & en effet

1600. ils tirerent douze ou quinze coups de canon. J'avois donné ordre que si cela arrivoit, on se tînt prêt pour leur répondre aussi-tôt par une décharge générale; c'étoit la premiere, & elle donna bien à penser aux assiégés, lorsqu'ils virent cinquante canons à la fois battre leur donjon; ils furent les premiers à demander la continuation de la treve, sur-tout lorsqu'une seconde décharge succéda rapidement à la premiere. Dès ce moment ils commencerent à perdre l'idée que leur citadelle étoit imprenable, & chercherent secretement les voies de composer à l'amiable.

Ce furent deux femmes qui furent chargées (30) par hazard de cet accommodement. Madame de Brandis, femme du gouverneur de Montmélian, & qui étoit avec lui dans le château, se plaisoit à faire de ses mains de petits ouvrages de compartiment & de verroterie. Elle envoya à mon épouse, qui étoit dans la ville, des boucles d'oreille, & deux chaînes de verre de sa façon d'une grande délicatesse. Madame de Rosny lui renvoya en échange, du vin & du gibier, & lui fit demander s'il n'y avoit point moyen qu'elles pussent se voir. Elles en obtinrent la permission, & passerent trois après-dînées ensemble si familiérement, qu'elles en vinrent jusqu'à examiner ensemble comment on pourroit rendre honnêtement Montmélian. Elles en informerent leurs maris, qui

loin

(30) L'historien qui nous a donné la vie du duc d'Epernon, lui fait honneur de la reddition de Montmélian.

loin de s'y opposer, les autoriserent à continuer leurs entretiens, où elles se cachoient 1600.
l'une & l'autre qu'elles agissoient avec permission. Madame de Brandis eut une indisposition, qui lui fit avoir besoin de respirer l'air de la campagne. Son mari crut pouvoir me faire demander cette grace par le moyen de mon épouse, qui saisissant cette occasion, sut si bien représenter au comte de Brandis la nécessité à laquelle il alloit être réduit, sans pouvoir peut-être obtenir après cela des conditions honorables, que ce gouverneur consentit à traiter avec moi, & m'envoya une députation à cet effet. J'en donnai avis au roi, qui proposa la chose dans son conseil. Il y fut résolu qu'on accorderoit un mois au gouverneur, après lequel, s'il n'étoit pas secouru, il remettroit sa place. J'étois sûr qu'elle n'auroit pas duré si long-temps, c'étoit d'ailleurs compter sur la bonne foi, fort douteuse dans un ennemi. J'en dis mon sentiment; mais il ne me servit de rien de combattre une résolution, où l'envie n'avoit pas moins de part que la crainte.

Le roi ne commença à se repentir d'avoir mieux aimé déférer aux conseils du maréchal de Biron & du duc d'Epernon qu'aux miens, que lorsque le bruit se répandit peu de temps avant l'expiration du terme accordé aux assiégés, qu'il venoit à leur secours une armée de vingt-cinq mille hommes de delà les monts. Ce prince me communiqua l'embarras où cette nouvelle le mettoit. Il étoit bien déterminé à

1600. aller au-devant des ennemis & à les combattre, mais il sentoit combien il y avoit de risque à laisser derriere soi une place comme Montmélian. Il me demanda si de façon ou d'autre il ne me restoit point quelque moyen de m'en mettre en possession avant ce temps-là. Toute difficile que la chose paroissoit, elle réussit pourtant, & voici comment.

Depuis la suspension d'armes, le comte de Brandis laissoit entrer dans son château tous les étrangers qui y apportoient les vivres & les autres secours, dont ses blessés & madame de Brandis elle-même avoient besoin. Comme il n'y avoit qu'une seule porte pour y entrer, la presse y étoit quelquefois si grande, qu'il s'y donnoit quelques coups, dont le gouverneur ne vouloit ou ne pouvoit pas faire justice, parce que parmi ces gens, en grande partie soldats, il y en avoit plusieurs François. Il me pria de remédier moi-même à cet inconvénient, & je crus que c'étoit là l'occasion que je cherchois. Je mis à la porte du château un corps-de-garde de cinquante hommes tous choisis, commandés par des officiers qui étant instruits de mon dessein, accoutumerent les gardes du château à les voir entrer au-dedans, d'abord au nombre de trois ou quatre seulement, ensuite en plus grand nombre, jusqu'à ce qu'enfin la garnison n'osant plus ni les en empêcher, ni tirer sur eux, ils se virent presque aussi maîtres dans le château qu'elle-même, sans qu'elle en retirât aucun se-

cours; au contraire, loin d'appaiser le désordre, ces François l'augmenterent encore. 1600.

Brandis ne prit tout ce manege que pour un effet de la licence du soldat, & m'en porta ses plaintes. Je lui répondis qu'il pouvoit faire main-basse sur tous ces étrangers, que je supposois être de la campagne; il repliqua qu'il l'auroit fait, sans le grand nombre de mes soldats qui se trouvoient mêlés avec eux; que plutôt que de les maltraiter, même sans mauvaise intention, il aimoit mieux me charger seul du soin d'arrêter le trouble & la confusion. Je parus ne me rendre à cette idée, qui est tout ce que je souhaitois le plus, que pour rétablir la tranquillité, & je dis à ce gouverneur, que j'en viendrois facilement à bout, si j'avois en-dedans de la porte un corps-de-garde de pareil nombre que celui du dehors. Il le trouva bon. J'y fis donc entrer cinquante soldats; mais ce ne fut pas les seuls, trente les avoient déja précédés, & un beaucoup plus grand nombre s'y glissa avec eux. J'y vins moi-même avec toute ma suite; dès-lors la partie se trouva si forte, que nous pouvions disposer du bas fort, & en partie du donjon.

Brandis connut alors sa faute, mais ne pouvant la réparer, qu'en se montrant encore plus généreux, il vint me trouver, & me dit qu'il consentoit que je prisse possession du donjon, & qu'il s'en remettoit totalement à ma parole & à ma bonne foi. Je résolus de ne pas abuser de sa confiance,

& d'obſerver fidellement les conventions.
1600. Je ſoupai & couchai dans le donjon, & dès le lendemain même du jour où j'avois reçu cette commiſſion du roi, je vins lui dire que ſans rien craindre de Montmélian, il pouvoit marcher à la rencontre de ſes ennemis; ce que ſa majeſté fit en bon ordre, & à la tête de ſon armée, mais l'avis qu'elle avoit reçu ſe trouva faux.

La garniſon de Montmélian en ſortit après le mois écoulé, & remit la place à ſa majeſté, qui m'ordonna d'y établir Créqui avec ſa compagnie, la garniſon en fut renforcée, & on la pourvut de tout abondamment. Je voulus perſuader au roi qu'il devoit démanteler cette place, qu'on ne pourroit ſe diſpenſer à la paix de rendre à M. de Savoie, & qu'on en fît autant de toutes les autres fortereſſes conquiſes, mais les conſeils des courtiſans, qui ſembloient être aux gages du duc de Savoie, ſauverent Montmélian contre la bonne politique.

Les lettres en chiffres du maréchal de Biron, qu'on ſurprit deux ans après, éclaircirent le myſtere de cette conduite, tant pour Montmélian, que pour tout le reſte. Biron marquoit au duc de Savoie, à qui elles s'adreſſoient, qu'il avoit obtenu à la garniſon de Montmélian un mois, afin qu'il eût le temps d'en faire lever le ſiege; qu'il n'avoit rien à attendre de ſes amis, s'il ne faiſoit pas un effort pour ſauver cette place, aſſez forte pour tenir trois mois. Il l'aſſuroit de la peine qu'il ſenti-

roit de sa reddition. Dans la lettre qu'il écrit à ce prince après la prise du château, 1600. il lui déclare que sa négligence à le secourir, avoit réduit au silence les seigneurs François de son parti, qui se seroient déclarés contre le roi, si en s'avançant pour se joindre à eux, il leur avoit facilité les moyens de le faire avec quelque sûreté. Malgré l'affectation de ne pas mettre leurs noms sur le papier, ils y sont tous si bien désignés, qu'on les reconnoît sans peine. Le silence que j'observe sur ces noms, n'est favorable qu'à quelques-uns, que le public n'a peut-être pas soupçonnés.

Montmélian ne s'étoit pas encore rendu, lorsqu'on apprit dans l'armée françoise que le cardinal Aldobrandin, neveu & légat du pape, étoit en chemin pour venir traiter avec sa majesté l'affaire de la paix, & celle de son mariage. Le roi m'ayant chargé d'aller recevoir cette éminence avec toutes fortes d'honneurs, je m'avançai à sa rencontre, avec un corps très-leste de trois mille fantassins, & de cinq cents cavaliers. Il put bien s'appercevoir qu'il avoit affaire à un grand maître d'artillerie, par la maniere dont il fut régalé en approchant de Montmélian. La treve me mettant en état de me servir de toute l'artillerie de cette place, comme de la mienne propre, je les joignis toutes deux, pour lui faire plus d'honneur. Le signal fut donné par une enseigne blanche, mise sur la batterie du rocher. La mienne commença après un fort grand feu

1600. de mousqueterie, & fut suivie de celle du château, de maniere que l'une & l'autre ayant eu le temps de recharger, cette double décharge de cent soixante-dix canons faite avec tout l'ordre possible, & encore multipliée par les échos que forment toutes ces gorges de montagnes, fit le plus bel effet du monde, mais non pas je crois dans l'esprit du légat, qui, plus effrayé que flatté d'un honneur rendu avec un appareil si terrible, croyoit que toutes ces montagnes alloient culbuter, & eut recours plusieurs fois au signe de la croix.

Je menai dîner ce cardinal à Notre-Dame de Miens, & je le prévins sur deux choses touchant les affaires dont il me parloit; l'une, qu'il ne crût pas toutes les personnes qui viendroient se faire de fête auprès de lui de la part de sa majesté; l'autre, que si toutes ces personnes lui promettoient qu'on rendroit à M. de Savoie toutes les places prises sur lui, sans les raser, il les crût encore moins, parce qu'assurément cela n'arriveroit point. Après cet avertissement, je le remis entre les mains de ceux qui étoient venus le chercher de la part de sa majesté, & je continuai mes hostilités par les attaques de la citadelle de Bourg, & du fort Sainte-Catherine.

On fit marcher cette derniere avant l'autre, à la priere de la ville de Geneve, que le roi étoit ravi d'obliger. En arrivant près de ce fort, qui est situé sur un tertre, au

milieu d'une rase campagne dont il paroît être le centre, le maréchal de Biron, près duquel je me trouvai par hazard, me demanda si dans l'instant, & à cheval comme nous étions, je voulois venir reconnoître la place avec lui. Je lui répondis que pour faire cette observation en plein jour, nous étions trop brillants & trop empanachés : il montoit un cheval blanc, & portoit un grand panache de même couleur : ,, point, ,, point, me dit-il, ne vous mettez point ,, en peine, morbieu ! ils n'oseroient tirer sur nous. Allons donc, repris-je, ,, comme vous voudrez ; car s'il pleut sur ,, moi, il dégouttera sur vous ,,. Nous vinmes jusqu'à deux cents pas du fort. Nous observâmes tout ce fort long-temps, sans qu'on tirât que douze ou quinze méchants coups d'arquebuse, & je crois, en l'air, quoique nous fussions au nombre de vingt chevaux. J'en étois dans une surprise extrême. ,, Monsieur, lui dis-je, il ,, n'y a personne là-dedans, ou bien ils ,, dorment, ou ont peur de vous ,,. Le roi eut encore plus de peine à le croire, parce qu'y étant allé la veille avec six chevaux seulement, il se fit à son approche décharges sur décharges, & moi-même y étant retourné le lendemain à la pointe du jour, à pied, & n'ayant avec moi qu'Erard & Feugeres, je fus reçu avec un si grand bruit d'artillerie, que le roi envoya Montespan, croyant que c'étoit une sortie. ,, A qui en veulent ces gens-là, me dit ,, Montespan, qui ne voyoit personne ?

1600.

1600. „ A moi, lui répondis-je; mais j'ai vu ce „ que je voulois voir „. Je conjecturai à-peu-près d'où pouvoit venir ce respect qu'on portoit par-tout au maréchal de Biron. Je vis que les flancs des bastions de Sainte-Catherine étoient si mauvais, qu'ils étoient en grande partie éboulés, & que le fossé n'étoit pas en meilleur état. J'assurai sa majesté que les tranchées n'auroient pas été plutôt poussées jusques sur le bord du fossé, que la place se rendroit, & en effet les assiégés, qui d'ailleurs manquoient de tout, craignirent d'être emportés d'assaut, & demanderent à capituler, s'ils n'étoient pas secourus dans six jours.

Je demandai au roi la permission de faire un tour à Geneve, après que j'eus fait ouvrir la tranchée. J'y arrivai le lendemain avec cent chevaux, & fort à propos pour rassurer cette ville effrayée de la grande quantité de catholiques qu'elle voyoit au-dedans de ses murs. MM. de Guise, d'Elbeuf, d'Epernon, de Biron, de la Guiche & autres y étoient avec toute leur suite. J'eus beau l'assurer que sa majesté lui vouloit du bien, & que je n'en sortirois point, tant que tous ces messieurs y feroient, le souvenir des persécutions passées étoit encore trop présent à l'esprit de cette bourgeoisie, Elle ne fut point contente, que je ne l'eusse délivrée du sujet de sa crainte, ce que je fis dès le soir, en parlant à ces messieurs, qui partirent tous le lendemain. La ville députa dix ou douze de ses

ſes principaux bourgeois, ayant Bèze, leur miniſtre, à leur tête, pour complimenter ſa majeſté, & tâcher d'en obtenir un point qu'ils tenoient fort ſecret; c'étoit la démolition du fort de Sainte-Catherine, qu'ils ſouhaitoient paſſionnément. Bèze parla en homme d'eſprit, & qui ſait louer délicatement. Il félicita les Proteſtants du bonheur que le regne d'un ſi grand prince leur annonçoit. Henri remercia les députés & la ville, à qui il offrit de la gratifier de celle de ſes conquêtes qui étoit le plus à ſa bienſéance, & prévenant leur demande, il leur dit tout bas qu'ils auroient le plaiſir d'être les maîtres du fort de la citadelle de Sainte-Catherine, & qu'il leur donnoit ſa parole en ma préſence (il me tenoit alors par la main); qu'aucune ſollicitation ne pourroit l'empêcher de la faire raſer. Les députés ſe retirerent plein de joie. 1600.

Sur les inſtances du cardinal Aldobrandin, ſa majeſté avoit conſenti qu'il ſe tînt des conférences à Lyon au ſujet de la paix, & avoit nommé pour traiter avec le légat le cardinal Du-Perron, le connétable, le chancelier, Villeroi & Jeannin, qui n'étoient encore convenus de rien, lorſque la future reine (31) arriva en cette

(31) Cette princeſſe partit de Florence le 17 Octobre, s'embarqua à Livourne, & avec une eſcorte de dix-ſept galeres, arriva à Toulon, d'où elle vint à Lyon par Marſeille, Avignon, &c. Le roi y arriva en poſte le 9 Novembre. Quand le roi arriva (je prends ces paroles dans les mémoires les plus

1600. ville. Le roi n'eut pas plutôt appris cette arrivée, qu'il quitta ses quartiers de guerre & s'y achemina par un temps extrêmement pluvieux, courant en poste avec une grande partie des seigneurs de sa cour. Il étoit

fideles de ce temps-là), „ la „ reine étoit à son souper, „ & la voulant voir & considérer à table sans être „ connu, il entra jusques „ en la Salette, qui étoit „ fort pleine, mais il n'y „ eut pas plutôt mis le „ pied, qu'il fut reconnu „ de ceux qui étoient le „ plus près de la porte. „ Ils se fendirent pour lui „ donner passage, ce qui „ fit que sa majesté sortit „ à l'instant, sans entrer „ plus avant. La reine s'ap„ perçut bien de ce mou„ vement, dont toute„ fois elle ne fit aucune „ démonstration, que de „ pousser les plats en ar„ riere, à mesure qu'on la „ servoit, & mangea si „ peu, qu'elle s'assit plu„ tôt par contenance, que „ pour souper. Après que „ l'on l'eut desservie, elle „ sortit incontinent, & se „ retira en sa chambre. Le „ roi qui n'attendoit autre „ chose, arriva à la porte „ d'icelle, & faisoit mar„ cher devant lui M. le „ Grand, qui frappa si fort, „ que la reine jugea que „ ce devoit être le roi, & „ s'avança au même ins„ tant que M. le Grand „ entra suivi de sa majes„ té, aux pieds de laquelle „ la reine se jetta. Le roi „ l'embrassant, & l'ayant „ relevée, ce ne furent „ qu'honneurs, caresses & „ baisers, respects & de„ voirs mutuels. Après que „ les compliments furent „ passés, le roi la prit par „ la main & l'approcha de „ la cheminée, où il parla „ à elle une bonne demi„ heure, s'en alla de-là „ souper, ce qu'il fit assez „ légérement. Cependant „ il fit avertir Madame de „ Nemours qu'elle dît à la „ reine qu'il étoit venu „ sans lit, s'attendant qu'el„ le lui feroit part du sien, „ qui leur devoit être com„ mun dès-lors en avant. „ Madame de Nemours „ porta ce message à la „ reine, laquelle fit répon„ se, qu'elle n'étoit venue „ que pour complaire & „ obéir aux volontés de „ sa majesté comme sa très„ humble servante. Cela „ lui étant rapporté, sadite „ majesté se fit déshabiller, „ & entra en la chambre „ de la reine qui étoit déja „ au lit, &c.„ *Chronologie Septenaire, année* 1600, où l'on peut voir aussi les par-

onze heures du soir, lorsque nous arrivâmes au bout du pont de Lyon, & nous y attendîmes une heure entiere qu'on vînt nous ouvrir, pénétrés de froid & de pluie, parce que sa majesté, pour le plaisir de surprendre la reine, ne voulut point se nommer : ils ne s'étoient point encore vus l'un l'autre. Les cérémonies du mariage se firent sans pompe, nous vîmes souper le roi, qui nous envoya ensuite en faire autant, & se retira dans l'appartement de la reine. 1600.

L'arrivée de sa majesté ne fit qu'échauffer encore davantage la contestation au sujet des articles de la paix. Les plénipotentiaires étoient presque tous dans les intérêts du duc de Savoie, & bien aises de faire leur cour au légat. C'est ce qui fit qu'Henri jugea à propos de le faire rendre compte de leur négociation, & il blâma fort les commissaires d'avoir excédé leur pouvoir. Bellievre & Villeroi avoient promis au légat, qu'aucune des places prises ne seroit démolie, mais sur-tout Sainte-Catherine, sur laquelle le légat avoit fait des instances particulieres, comme étant le meilleur & même le seul boulevard du duc de Savoie contre la république de Geneve, Henri leur fit sentir qu'il soupçonnoit la précipitation avec laquelle ils avoient souscrit, sans l'avoir consulté, à un article de cette importance, & ajouta qu'il leur déclareroit sa volonté sur ce point

ticularités du voyage de la reine, de sa réception dans les villes de France, &c. | *De Thou, liv.* 125, *Mathieu, tom.* 2, *l.* 2, *p.* 378, *&c.*

dans quelques jours. Il me fit appeller,
1600. & me dit qu'avant que le légat lui eût fait à cet égard les sollicitations auxquelles il s'attendoit, le plus court étoit de faire sauter les cinq bastions du fort, & d'avertir la bourgeoisie de Geneve de venir achever la démolition. Jamais ordre n'a été si promptement ni mieux exécuté. Dans une nuit les Genevois mirent cette citadelle rès-pié-rès-terre, & emporterent même tous les matériaux; de maniere qu'on auroit eu le lendemain de la peine à croire qu'il y eût jamais eu un fort en cet endroit, & que la nouvelle en fut répandue d'abord comme d'un effet du feu du ciel. Lorsqu'on eut su la vérité, le légat en conçut un grand ressentiment, & ne laissa pas d'avouer dans son chagrin, que j'étois le seul qui ne l'avoit point flatté là-dessus, & qu'il n'avoit pas fait assez d'attention à mon avis. Ce qui le fâchoit le plus, c'est que sur la foi des commissaires, il s'étoit avancé du contraire au pape. La négociation en fut entiérement rompue pendant trois ou quatre jours, & lorsqu'après ce temps-là on la reprit, ce fut avec tant d'aigreur de la part de cette éminence, qu'elle rejetta toutes les propositions qu'on lui fit. Ces propositions étoient, que le duc de Savoie céderoit au roi le cours de la riviere du Rhône & ses environs, jusqu'à des distances désignées; qu'il ne pourroit élever aucun fort à une lieue près, pour favoriser le passage des Espagnols; qu'il laisseroit à la république de Geneve la

jouiſſance de certains villages auſſi ſpécifiés ; que Beche-Dauphin ſeroit démoli ; & Château-Dauphin reſtitué ; enfin, que le duc paieroit cent cinquante mille écus pour les frais de la guerre.

1600. Frontiere du Dauphiné.

Le roi regardant cette affaire comme manquée, par l'entêtement du légat, ſe réſolut à continuer la guerre encore plus vivement, & m'ayant fait appeller, il me communiqua ſon deſſein, qui étoit d'aller chercher le duc de Savoie à la tête de toute ſon armée, pendant qu'avec l'artillerie je battrois la citadelle de Bourg. Nous avions chacun des obſtacles particuliers dans ce double projet, outre la diſette d'argent qui nous étoit commune. Je trouvois l'entrepriſe de Bourg très-difficile à exécuter, la ſaiſon étant auſſi avancée qu'elle l'étoit. La différence que je fais entre ce château, & celui de Montmélian, avec lequel il me ſemble qu'il peut aller de pair, c'eſt que pour qui n'auroit que dix ou douze pieces de canon, Montmélian vaut à la vérité dix places comme Bourg, parce que la priſe de Montmélian dépend d'avoir aſſez d'artillerie pour en foudroyer tous les dehors, mais pour une armée forte de ſoixante canons, la citadelle de Montmélian n'eſt pas plus difficile à emporter que celle de Bourg, parce que celle-ci plus réguliere que l'autre ne peut être attaquée que méthodiquement, & pied à pied. Si j'en avois été cru, lorſque je conſeillai qu'on s'y attachât d'abord au partir de Montmélian,

elle auroit pu être alors au pouvoir du roi.

1600. Pour ce prince, son embarras venoit de ce que n'ignorant pas de quelle maniere la plupart de ses officiers généraux conspiroient contre lui avec le duc de Savoie & l'Espagne, il avoit tout à craindre en s'engageant avec eux dans le pays ennemi. Lesdiguieres étoit le seul sur lequel il pût compter. Sa fidélité avoit paru en dernier lieu dans l'avis qu'il avoit fait donner à Calignon, que le duc de Bouillon se servoit d'un nommé Ondevous, pour entretenir ses liaisons avec les grands du royaume. Il est vrai que si Calignon eût été plus diligent à s'acquitter de sa commission, Ondevous n'auroit pas eu le temps de s'évader comme il fit, & que sa détention auroit mis en évidence tous les projets des factieux; mais il y a toute apparence que ce n'étoit pas la faute de Lesdiguieres. Je conseillai au roi de ne se reposer que sur lui, & pour se l'attacher encore davantage, de le faire maréchal de France, & gouverneur de Piémont. A l'égard des autres, il étoit facile de rendre leur mauvaise volonté sans effet, en leur donnant des emplois loin du gros de l'armée.

Mais ce qui nous parut le plus pressé à tous les deux, étant d'avoir de l'argent, nous convînmes que je partirois dans quatre jours pour Paris, & qu'afin de pouvoir y vaquer pendant six semaines entieres, j'emploierois ces quatre jours à faire tous les préparatifs nécessaires pour l'attaque de Bourg, à faire faire montre aux soldats

du peu d'argent qui nous restoit, & à pourvoir à toutes les dépenses, soit extraordinaires, soit ordinaires de la maison du roi. Je fis dès le lendemain prendre les devants à mon épouse, & à mes équipages, & je leur dis d'attendre de mes nouvelles à Rouannes, où je comptois lorsque j'y serois arrivé, leur faire prendre la Loire jusqu'à Orléans. Ils m'y attendirent trois ou quatre jours de plus, parce que mes mesures furent rompues, par le changement qui arriva dans l'affaire de la paix. 1600.

Etant allé prendre congé du roi, il approuva qu'avant de partir, je visse aussi le légat, qui avoit toujours marqué beaucoup d'estime pour moi. J'entrai chez lui tout botté, mes chevaux de poste m'attendoient de l'autre côté de la riviere, vis-à-vis son logis. Il me demanda où j'allois en cet équipage, „ en Italie, lui dis-„ je, c'est à ce coup que j'irai en bonne „ compagnie baiser les pieds du pape. „ Comment! en Italie, reprit-il, fort „ étonné? Ho! Monsieur, il ne faut pas „ cela, je vous prie, aidez-moi à renouer „ cette paix. „ Je parus ne pas refuser d'y travailler encore, mais par respect pour sa médiation, le roi ayant perdu de vue toute idée de paix. Je repris en deux mots tous les principaux articles déja proposés, & je demandai ensuite au cardinal s'il vouloit ajouter foi à ce que j'allois lui dire. Comme il m'en assura, je lui dis qu'il pouvoit tenir en ce moment comme une chose très-certaine, que de ces arti-

1600. cles sa majesté ne se relâcheroit jamais sur ceux qui concernoient la rive du Rhône, les villages dans le voisinage de Geneve, Château-Dauphin & Beche-Dauphin, parce que je connoissois sur tous ces points l'intention de sa majesté comme elle-même. Il m'en demanda les raisons, que je me dispensai de lui dire, à cause du peu de temps que j'avois pour cela. Après qu'il eut fait quelques tours de chambre, en faisant ses réflexions, il me demanda avec la même protestation de sincérité, si en m'accordant tous ces points, il ne seroit plus fait mention de tous les autres. Je lui répondis, que je croyois pouvoir le lui garantir. Sur quoi il me pria d'aller communiquer au roi ce qu'il venoit de me dire. Henri me vit revenir avec plaisir. Je retournai un moment après vers le légat, avec un plein pouvoir de sa majesté; & dans l'instant nous conclûmes un (32) traité, qui languissoit depuis si long-temps.

En voici les conditions. Qu'en échange du marquisat de Saluces, auquel le roi de France renonçoit, le duc de Savoie céderoit à sa majesté les places de Sental, Monts & Roquesparviere, la Bresse en entier, les bords & environs du Rhône, d'un & d'autre côté jusqu'à Lyon, excepté le pont de Grézin & quelques passages nécessaires à son altesse pour entrer en

(32) M. de Thou, Matthieu & la chronologie septenaire en parlent conformément à ce récit. *Ibid.* année 1601. Voyez aussi ce traité, *Mém. de Nevers*, *tom.* 2, *p.* 775. *& suiv.*

Franche-Comté, sans cependant qu'elle acquît par cette cession, le droit de tirer 1603.
de ces endroits aucun tribut, d'y bâtir aucun fort, faire passer aucunes gens de guerre, que de la permission du roi, & à condition que pour ce droit de passage au pont de Grézin, le duc paieroit à la France cent mille écus; qu'il remettroit encore à sa majesté la citadelle de Bourg, le bailliage de Gex, Château-Dauphin & ses dépendances, avec tout ce qui peut être compris dans la province de Dauphiné deçà les monts; qu'il renonceroit pareillement à la propriété d'Aus, Chousy, Vulley, Pont-D'Arley, Seissel, Chana & Pierre-Châtel, aux environs de Geneve; que les fortifications de Beche-Dauphin seroient rasées; que le roi, en rendant de son côté tout ce qui n'est point spécifié ici de ses autres conquêtes, pourroit en retirer l'artillerie, & les munitions qui y étoient actuellement. Les autres articles regardent les criminels réfugiés & les prisonniers de guerre, les bénéfices ecclésiastiques, les échanges de terre entre particuliers, &c. Il y est articulé pour le duc de Nemours, qui a une partie de ses biens dans cette contrée, qu'il ne sera inquiété, ni pour ceux qui relevent du roi, ni pour ceux qui sont dépendants de S. A. Je ne dis rien des autres clauses communes à tous les traités.

Quoique ce traité fût signé de moi, au nom du roi, du légat, pour le pape, & des agents du duc de Savoie, celui-ci,

1600. poussé par le comte de Fuentes, en retarda si fort l'entiere conclusion par ses plaintes & ses longueurs, que le roi crut ne devoir point encore désarmer. Il fit un (33) voyage en poste à Paris, en attendant que le duc se fût déterminé. S'il étoit obligé de repasser en Savoie, il avoit des mesures à prendre pour les affaires du dedans de son royaume, & sur-tout de Paris, dans un temps où tout étoit rempli de factieux. Il laissa le connétable & Lesdiguieres avec de bonnes troupes sur cette frontiere, en attendant son retour, & à Lyon pour terminer les affaires de la paix, Villeroi & deux ou trois autres commissaires.

Mais sa majesté ne se trouva point obligée de retourner en ces provinces. Le duc de Savoie, après bien des mutineries, revint à des réflexions plus sensées, & considérant tout ce que son opiniâtreté lui avoit déja coûté, il se trouva fort heureux d'accepter le traité, dans la forme

(33) „ Il partit, dit Bassompierre, une nuit en „ poste, de Lyon, pour „ s'en retourner à Paris; „ & s'étant embarqué sur „ l'eau à Rouanne, il vint „ descendre à Briare, de „ Briare, il vint coucher à „ Fontainebleau, & le lendemain dîner à Villeneuve, & passant la Seine „ au bas des Tuileries, s'en „ alla coucher à Verneuil „ (près Senlis). Nous „ demeurâmes trois jours „ à Verneuil, puis vinmes „ à Paris........ Enfin la „ reine arriva à Nemours, „ & le roi continuant, à „ soixante chevaux de poste, l'y alla trouver, & „ l'amena à Fontainebleau, „ où ayant demeuré cinq „ ou six jours, elle arriva „ à Paris, logée chez Gondy, &c. *Mém. de Bassompierre, tom. 1, p.* 89 & 90.

où il venoit d'être mis. On y joignit donc les dernieres formalités, & la paix fut publiée à Paris & à Turin, avec les cérémonies accoutumées. L'exécution des articles ne se fit pourtant pas, sans que le duc de Savoie fît naître plusieurs autres difficultés, qui arrêterent Villeroi à Lyon une partie de l'année suivante. Ce ne fut qu'en ce temps-là qu'on fut parfaitement d'accord, & l'Espagne, qui s'étoit mêlée fort avant dans cette affaire, en donna elle-même le conseil au duc de Savoie. Henri marqua en toutes ces occasions beaucoup de déférence pour le pape; il accorda tous les délais que le duc de Savoie engageoit le légat à demander par le comte Octavio Tassone. Ce n'étoit pas l'avis de Villeroi; mais sa majesté croyoit qu'après avoir obtenu au fond tout ce qu'elle pouvoit demander, elle ne devoit pas marquer tant de rigueur sur la maniere, ni s'exposer à voir peut-être la guerre se rallumer pour si peu de chose. Celle-ci fut aussi avantageuse au roi, que le peut jamais être une guerre achevée dans une seule campagne. Sa majesté déclara que la Bresse ne seroit point comprise dans la généralité de Lyon; mais qu'elle seroit réunie à la Bourgogne, & ressortiroit à la cour des aides de Paris. 1600.

La reine ne prit pas incontinent après, la route de Paris. Elle amenoit avec elle dom Joan, son oncle, bâtard de la maison de Médicis; Virgile Ursin, son cousin, qui ayant été nourri jeune avec elle,

avoit conçu des espérances au-dessus de
1600. sa condition. Plusieurs autres Italiens & Italiennes étoient à sa suite, entr'autres un jeune homme nommé Conchini, & une fille nommée Léonore Galigai, qui jouerent, dans la suite, un grand rôle. Je la précédai à Paris de huit jours, pour y faire ordonner la cérémonie de son entrée (34), qui fut des plus magnifiques en toutes manieres. Le lendemain le roi l'amena dîner, avec toute sa cour, chez moi à l'arsenal. Elle étoit suivie de toutes ses filles Italiennes, qui trouvant le vin d'Arbois fort de leur goût, en burent un peu plus que de besoin. J'avois d'excellent vin blanc, & aussi clair qu'eau de roche, j'en fis remplir les aiguieres, & lorsqu'elles demandoient de l'eau, pour tremper le vin de Bourgogne, ce fut cette liqueur qu'on leur présenta. Le roi les voyant de si bonne humeur, se douta que je leur avois joué piece. La conjoncture

(34) Il ne paroît pas qu'on ait fait à cette princesse la cérémonie d'une entrée solemnelle dans Paris. „ Les „ Parisiens, dit au contraire la chronologie septenaire, vouloient se préparer à lui faire une très-belle & très-magnifique entrée, & en supplierent le roi; mais sa majesté voulut que les frais de cette entrée fussent employés en des choses plus nécessaires „. Et quelques lignes après : „ arrivant à la fausse-porte du fauxbourg Saint-Marcel, le sieur marquis de Rosny fit tirer par trois fois tout le canon de l'arsenal. Elle passa dans sa litiere le long des fossés de la ville, & pour ce jour, alla loger au fauxbourg S. Germain, à l'hôtel de Gondy, & le lendemain, chez Zamet, & puis au Louvre. *Ibid.*

du mariage du roi, fit qu'on ne parla pendant tout l'hiver, que de parties de plaisir. 1600.

Là guerre parut fort animée cette année en Flandre. Le prince Maurice d'Orange gagna au mois de Mai contre l'archiduc Albert, une bataille (35), où l'amirante de Castille, son bras droit, fut fait prisonnier. Il alla ensuite mettre le siege devant Nieuport; mais il fut obligé de le lever. Je ne dirai rien de celle de l'Empereur & du Grand-Seigneur en Hongrie, sinon que le duc de Mercœur y fut fait lieutenant général de sa majesté impériale. Je supprime aussi les magnificences du Jubilé (36) séculaire à Rome, & je termine les mémoires de cette année par un fait qui fournit une réflexion bien sensée sur les duels. Bréauté (37) s'étant battu en

(35) C'est la bataille de Nieuport, donnée dans le mois de Juillet. Les Espagnols y perdirent huit mille hommes. Le prince d'Orange n'en fut pas moins obligé de lever le siege, qu'il avoit mis devant Nieuport, & de se retirer en Hollande. La plupart de ces faits étrangers ne sont ordinairement pas rapportés dans nos mémoires avec plus d'exactitude que d'étendue. Je ne crois pas qu'il soit à propos que je m'attache à les détailler dans ces notes. Il vaut mieux renvoyer le lecteur aux mémoires & histoires du temps. Consultez de même les histoires générales & particulieres sur les expéditions militaires entre l'armée de l'Empereur & celle du Grand-Seigneur, dont il est parlé ici.

(36) On compte qu'il y eut trois cent mille François, tant hommes que femmes, qui allerent à Rome gagner les indulgences du Jubilé. Voyez-en les cérémonies dans le septenaire, *année* 1600, & autres mémoires de ce temps-là.

(37) Charles de Bréauté, gentilhomme François, du pays de Caux, capitaine d'une compagnie de cavalerie au service des

[redacted] combat singulier, il tua son adversaire, &
1600. fut ensuite assassiné lui-même.

Etats; son adversaire étoit un simple soldat Flamand, lieutenant d'une compagnie du gouverneur de Bolduc, contre lequel il se battit en combat singulier, de vingt François contre vingt Flamands. Après avoir eu l'avantage dans une premiere attaque, où il tua son ennemi, il fut fait prisonnier dans une seconde, & tué par ordre du gouverneur de Bolduc. „ Il „ cherchoit les duels, dit „ l'auteur de la chronologie septenaire, pour „ lesquels il s'étoit absenté „ de la cour de France.

Fin du troisieme Volume.



TABLE GÉNÉRALE DES *MATIERES*

Contenues dans ce troisieme Volume.

A.

B.

C.

N.

W.

Fin de la Table du troiſieme Volume.



